



Rapport financier 2023



Trois dynamiques simultanées créatrices de valeur

En 2023, Transdev a poursuivi trois dynamiques simultanées : accélération à l'international, consolidation en France et engagement déterminé dans la transition énergétique.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 9,3 milliards d'euros en 2023, en progression de 21% par rapport à l'année 2022 (6,3% à périmètre et change constants). Cela résulte à la fois de l'acquisition de First Transit en Amérique du Nord, d'un développement commercial soutenu et de l'effet des indices contractuels impactés par l'augmentation des coûts de production dans un contexte d'inflation élevée.

Dans un contexte économique et social complexe, le Groupe enregistre un résultat net positif de 20,1 millions d'euros, comparable à celui de 2022, malgré l'augmentation des charges financières. Cette position bénéficiaire est le fruit de l'engagement de tous les collaborateurs et du soutien des clients du Groupe. Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) s'établit à 169,1 millions d'euros. L'ensemble de ces chiffres témoigne que, sur le plan financier, nous avons su consolider la reprise d'activité post-Covid-19 et la normalisation des effets des prix de l'énergie dans nos contrats.

En 2023, Transdev a renforcé ses activités internationales, notamment en Amérique du Nord. L'acquisition de First Transit a été finalisée le 6 mars 2023, augmentant ainsi l'offre de services de mobilités durables et de transports publics innovants aux Etats-Unis et au Canada. Nous y accompagnons désormais près de 400 millions de passagers par an. Au cours de l'année passée, nous avons généré, sur cette géographie, un chiffre d'affaires combiné de plus de 2,6 milliards d'euros.

Nous avons également intensifié le développement de nos opérations dans chacun des quatre pays où nous sommes implantés en Amérique latine, en Equateur, au Chili, en Colombie et au Brésil. En guise d'exemples, l'Equateur a inauguré sa première ligne de métro, dans sa capitale Quito, mise en service le 1er décembre dernier ; son exploitation est assurée pour six ans par Transdev et son partenaire. Au Chili, Transdev a mis en exploitation plus de 900 bus dont près de 260 électriques.

En Australie et Nouvelle-Zélande, Transdev a respectivement reconduit son contrat de bus à Brisbane pour deux ans à compter de juin 2023 et celui des liaisons ferroviaires du Grand Wellington pour six ans à compter de juin 2025.

En Allemagne, entre autres gains en Europe, le Groupe a renouvelé pour huit ans son contrat pour la liaison ferroviaire Chemnitz-Leipzig à compter de juin 2024, marquant ainsi la mise en place des premiers trains électriques à batterie du pays. En Suède, nous avons démarré avec succès l'exploitation des bus régionaux du Gästrikland.

La France représente pour Transdev sa place forte, consolidée encore par des succès enregistrés en 2023. Quatre contrats de délégation de service public à Lens, au Havre, à Reims et à Niort ont été renouvelés. Ils représentent un volume d'affaires de plus d'1,4 milliard d'euros sur la durée des contrats. En Ile-de-France, nous avons gagné les contrats d'exploitation de 37 lignes de bus desservant le nord de l'Essonne et de 35 lignes dans l'est des Yvelines (Versailles), respectivement pour une durée de six et cinq ans. Dans le cadre de l'organisation du grand rendez-vous sportif international de Paris en 2024, Transdev a remporté le contrat pour le transport des 100 000 visiteurs accrédités.

Nous savons combien le transport public joue un rôle essentiel dans la cohésion économique et sociale des territoires. En étroite collaboration avec nos clients, toujours en ligne avec leurs capacités financières, nous déployons des solutions de mobilité conçues sur mesure, complémentaires entre elles et adaptées aux lieux et aux usages qui y ont cours. Dans cette dynamique, nous accélérons dans la transition énergétique, avec l'exploitation de 2 900 véhicules électriques à fin 2023. Le Groupe met en œuvre sa stratégie environnementale « Moving Green » et s'est fixé des objectifs de réduction de gaz à effet de serre (30%/100km) et d'augmentation de 50% de sa flotte alternative d'ici 2030 par rapport à 2018. Notre engagement constant est de répondre à une double urgence : celle de la réduction de l'empreinte carbone de la mobilité et celle, sociale, de permettre à tous de se déplacer grâce à des solutions fiables, efficaces et innovantes au service du bien commun.

Thierry Mallet, Président-directeur général du Groupe Transdev

Sommaire

1

Rapport de gestion

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et les comptes sociaux 2023 à l'Assemblée générale ordinaire page 2

2

Comptes consolidés

États financiers au 31 décembre 2023 page 113
Rapport des commissaires aux comptes..... page 165

3

Comptes sociaux

États financiers au 31 décembre 2023 page 168
Rapport des commissaires aux comptes..... page 185



Rapport de gestion Transdev Group S.A.

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes
consolidés et les comptes sociaux 2023 à l'Assemblée générale ordinaire

Sommaire

Transdev, premier opérateur privé de transport public d'Amérique du Nord	4
Impacts macro-économiques sur les activités du Groupe	5
Un rééquilibrage des prix de l'énergie	5
Des comportements passagers modifiés, à la suite de la crise de la COVID 19	5
Une inflation marquée et une hausse des taux d'intérêts	5
Un marché du travail en tension	5
Perspectives et réponse opérationnelle de Transdev	5
Rapport de gestion sur les comptes consolidés	6
Chiffres clés - comptes consolidés	6
Le Groupe en quelques chiffres	6
Situation du Groupe au cours de l'exercice 2023	6
Evolution prévisible et perspectives	8
Développements récents et événements post-clôture	8
Activité en matière de recherche et développement	8
Facteurs clés	8
Rapport de gestion sur les comptes sociaux	9
Comptes sociaux - chiffres clés	9
Activité de la société	9
Évolution du capital social au cours de l'exercice 2023	9
Prises de participation et cessions de l'exercice	9
Succursales existantes	9
Événements postérieurs à la clôture	9
Activité en matière de recherche et développement	9
Information diverses	9
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	10
Participation des salariés au capital de l'entreprise	16
Rémunération des administrateurs de la société Transdev Group	16
Déclaration de performance extra-financière	17
Plan de vigilance	17
Proposition d'affectation du résultat 2023	17
Montant des prêts consentis par la société à titre accessoire à son activité principale (Art L511-6 3 BIS AL 2 du Code monétaire et financier)	17
Information sur les délais de paiement Transdev Group	17
Annexe 1 - Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la société au cours des cinq derniers exercices	18
Annexe 2 - Déclaration de performance extra-financière	19
1. Transdev, un groupe mondial en pleine expansion au coeur des enjeux de la mobilité	19
2. Transdev, acteur engagé	33
3. Transdev, employeur responsable	39
4. Transdev, garant d'une mobilité sûre	51
5. Transdev, acteur d'une mobilité durable	61
6. Transdev, partenaire des territoires	74
7. La démarche éthique et conformité de Transdev	84
8. Le suivi de la performance extra-financière	88
Annexe Taxonomie	97
Rapport de l'organisme tiers indépendant	106
Le plan de vigilance	110

Transdev, premier opérateur privé de transport public d'Amérique du Nord

En date du 6 mars 2023, Transdev a finalisé l'acquisition de 100% des titres de First Transit renforçant ainsi son offre de services de mobilités durables et de transports publics innovants en Amérique du Nord.

En s'associant à First Transit, le Groupe devient, de ce fait, le premier opérateur privé de services de transport public aux États-Unis et au Canada.

Transdev transporte désormais près de 400 millions de passagers par an en Amérique du Nord et a généré un chiffre d'affaires combiné sur cette géographie de plus de 2,6 milliards d'euros en 2023. L'exploitation et la maintenance se réalisent sur plus de 440 sites dans 43 états américains, à Porto Rico et dans 6 provinces canadiennes. En Amérique du Nord, Transdev

emploie dorénavant près de 35 000 personnes, dispose d'une flotte de plus de 20 000 véhicules (détenue ou exploitée) et entretient une flotte de 34 000 véhicules et équipements supplémentaires aux États-Unis, via une division spécialisée.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie « *Moving Green* » du Groupe, consistant à investir de manière continue dans la technologie et la décarbonisation des véhicules, et ainsi proposer des services de transport sûrs et écologiques. Cette transaction a par ailleurs été financée via un prêt en dollars américains indexé sur des indicateurs de développement durable, en adéquation avec la stratégie du Groupe.

Impact macro-économiques sur les activités du Groupe

Un rééquilibrage des prix de l'énergie

Grand consommateur d'énergies, le secteur des transports publics est exposé aux fluctuations des prix.

Alors que le résultat 2022 avait été fortement impacté par la hausse des prix de l'énergie en Europe, l'exercice 2023 est marqué par une diminution des coûts de l'énergie et une augmentation des prix issue des mécanismes d'indexation des contrats.

En conséquence, l'impact positif de la baisse des prix de l'énergie est estimé pour 2023 à +111 millions d'euros (montant net des indexations et aides publiques) comparé à l'année passée, un impact constaté principalement en Europe.

Le Groupe continue de travailler, en coordination avec les autres parties prenantes du secteur, à améliorer la fréquence d'actualisation et la qualité des indices énergétiques utilisés dans les contrats, dans un contexte d'incertitude liée à la volatilité des prix.

Des comportements passagers modifiés, à la suite de la crise de la COVID 19

Le Groupe est exposé sur certains de ses contrats, de manière directe et indirecte, aux changements de comportements des passagers, souvent plus marqués dans les grandes métropoles.

Sur certains des contrats affectés par une chute de fréquentation, le Groupe essaie de recentrer ses engagements pour prendre en compte ces faits imprévisibles.

Dans ce contexte, les Pays-Bas et l'Allemagne ont maintenu leurs aides au transport public, afin de mitiger les impacts des baisses de fréquentation liées à la Covid-19 et maintenir une offre de transport public de qualité pour faciliter le transfert modal. L'Allemagne a également mis en place un forfait mensuel à 49€ pour le transport public régional sur l'ensemble du pays.

Une inflation marquée et une hausse des taux d'intérêts

L'année 2023 a également été marquée par l'inflation et la hausse des taux d'intérêt dans la majorité des pays dans lesquels le Groupe est présent.

Bien que cette évolution des taux n'ait pas eu d'impact significatif sur le coût de l'endettement financier de l'année, du fait d'une dette financière principalement à taux fixe, le Groupe est exposé à cette remontée des taux d'intérêts sur ses nouvelles opérations, dont le prêt pour l'acquisition

de First Transit, ainsi que sur l'augmentation des coûts de désactualisation de ses provisions.

Un marché du travail en tension

Le Groupe fait face aux difficultés de recrutement et de rétention de collaborateurs, nécessitant le recours à la sous-traitance ou à des heures supplémentaires, afin de délivrer le service et limiter les pénalités pour services manqués.

Face à ces enjeux propres au secteur d'activité, le Groupe a lancé des partenariats ainsi que différentes campagnes de recrutement, toujours inscrits dans sa stratégie « *Moving You* ».

En France, le Centre de Formation d'Apprentis, l'« *Académie by Transdev* », a continué son expansion en œuvrant pour l'accès aux métiers de la mobilité par la voie de l'apprentissage et l'inclusion des publics les plus éloignés de l'emploi.

Chaque réseau se mobilise pour attirer de nouveaux collaborateurs et les retenir.

Perspectives et réponse opérationnelle de Transdev

Le transport public doit jouer un rôle essentiel dans la cohésion économique, sociale, territoriale et de transition écologique des pays.

Transdev permet à chaque citoyen de se déplacer grâce à des solutions fiables, efficaces et innovantes. En étroite collaboration avec ses clients, le Groupe contribue au développement des territoires, adapte ses services et innove, afin de faire face aux nouveaux comportements et besoins des passagers, ainsi qu'aux capacités financières de ses clients.

Transdev a ainsi continué à accélérer sa transition énergétique en 2023 en continuant à déployer sa flotte alternative (non diesel). Le Groupe s'est fixé des objectifs de réduction de gaz à effet de serre (-30% /100km) et d'augmentation de 50% de sa flotte alternative d'ici 2030, toujours dans le cadre de sa stratégie « *Moving Green* » et d'initiatives dédiées.

Transdev se mobilise toujours en faveur de la sobriété énergétique par des engagements et des actions concrètes sur le moyen et long terme, grâce à un meilleur pilotage des consommations d'énergies et surtout par le déploiement accéléré de l'écoconduite.

En matière d'inclusion sociale, le Groupe continue à innover et à étendre ses services pour couvrir l'ensemble des territoires (notamment dans les zones péri-urbaines), afin de répondre aux nouveaux besoins de mobilité et favoriser le report modal.

Rapport de gestion sur les comptes consolidés

Chiffres clés – comptes consolidés

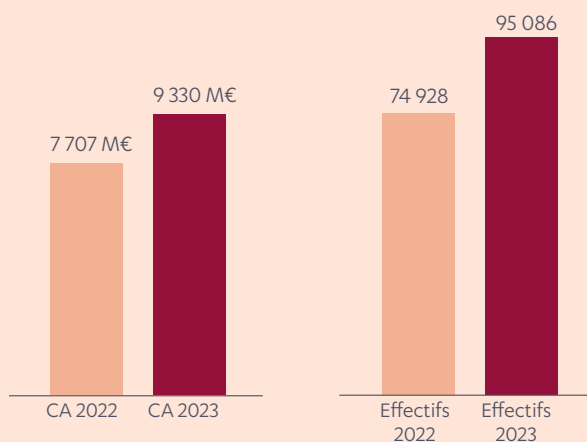
(en millions d'euros)	Exercice 2022 (12 mois)	Exercice 2023 (12 mois)
Chiffre d'affaires	7 707,2	9 329,6
EBITDA (<i>Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization</i>)	512,4	595,8
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	87,0	169,1
Résultat net	22,2	22,9
Résultat net Part du Groupe	20,4	20,1
Endettement financier net (EFN)	1 133,9	1 266,4

⁽¹⁾ La note annexe VI.4.1.2 des états financiers consolidés présente le passage EBITDA au résultat opérationnel courant et résultat opérationnel.

Le Groupe en quelques chiffres

Présent dans **19** pays
Chiffre d'affaires annuel : **9 330 M€**
95 086 effectifs ⁽¹⁾

Chiffre d'affaires et effectifs ⁽¹⁾ - 12 mois



⁽¹⁾ Les données n'intègrent pas la contribution des Sociétés d'Economie Mixte. Les données en matière d'effectif sont exprimées en effectif moyen pondéré et sont présentées hors activités abandonnées et hors effectifs des co-entreprises et entreprises associées.

Situation du Groupe au cours de l'exercice 2023

Sur le plan financier, Transdev consolide la reprise d'activité post-Covid-19 et la normalisation des effets des prix de l'énergie dans ses contrats, avec une position bénéficiaire sur l'exercice 2023, rendue possible par l'engagement de tous les collaborateurs et le soutien de ses clients.

Ceci se traduit par un Résultat Opérationnel Courant (ROC) de +169 millions d'euros.

L'EBITDA du Groupe s'est amélioré au cours de l'année 2023 (+16%), non seulement par un effet de périmètre, à la suite de l'acquisition de First Transit, mais aussi par la bonne performance de certaines géographies ainsi que l'effacement des effets de la crise énergétique qui avait fortement impacté l'année 2022. L'endettement financier net du Groupe remonte légèrement (+132 millions d'euros), mais reste à un niveau très contenu alors même que le Groupe a continué à investir de manière significative (596 millions d'euros d'investissements opérationnels bruts) et a financé l'acquisition de First Transit par dette.

Malgré un contexte économique et social qui demeure complexe, le Groupe enregistre un résultat net de +20,1 millions d'euros, comparable à celui de l'année précédente, malgré l'augmentation des charges financières.

Les incertitudes liées à la volatilité des cours de l'énergie ou encore aux négociations à venir avec les autorités organisatrices de mobilité sur les contrats en difficultés ont été reflétées dans le plan à long terme du Groupe. Transdev a été amené à constater des pertes à terminaison sur des contrats déficitaires en Allemagne et en Suède.

Malgré les difficultés macro-économiques auxquelles le secteur du transport public a pu être confronté, le Groupe a continué ses efforts en termes de transition énergétique et d'investissement. En plus d'une flotte de véhicules électriques en croissance (près de 2 900 véhicules électriques exploités en 2023), le Groupe a poursuivi son développement sur les solutions hydrogène et bio GNV.

Développement et activité commerciale

L'année 2023 a été marquée par l'acquisition de First Transit, le 6 mars 2023.

De nombreux gains et reconquêtes commerciales majeurs sur l'ensemble des marchés ont rythmé l'exercice, dont quelques exemples significatifs sont mentionnés ci-dessous.

France

- Transdev a renouvelé quatre contrats de délégation de service public dans les agglomérations de Lens, du Havre, de Reims et de Niort. Ils représentent un volume d'affaires global de plus d'1,4 milliard d'euros sur les six années des contrats.
- En Ile-de-France, Transdev a gagné les contrats d'exploitation de 37 lignes de bus desservant le nord de l'Essonne et de 35 lignes des-

servant l'est des Yvelines, respectivement pour une durée de six et cinq ans. Transdev s'est également vu renouveler le contrat de Rambouillet pour une durée de huit ans.

- Enfin, dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024, Transdev a remporté le contrat pour le transport des 100 000 visiteurs accrédités.

Etats-Unis

- Le comté de Nassau (État de New-York) a renouvelé pour sept ans son contrat avec Transdev pour l'exploitation et la maintenance de son service d'autobus, le Nassau Inter-County Express, à compter du 1^{er} janvier 2024.
- First Transit, désormais détenu par Transdev, a remporté le contrat d'exploitation et de maintenance de la ville de Las Vegas, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} juillet 2023.
- Le Groupe a remporté un contrat de transport de personnes à mobilité réduite (PMR) à Orlando (Floride) pour trois ans à compter du 1^{er} juin 2023.

Allemagne

- Transdev a renouvelé son contrat RE6 pour la liaison Chemnitz-Leipzig pour huit ans à compter de juin 2024, marquant ainsi la mise en place des premiers trains électriques à batterie du pays.
- Le Groupe a également renouvelé ses activités de bus régionaux dans le district de Zwickau pour dix ans à compter de janvier 2026.
- Enfin, Transdev a sécurisé pour trois années supplémentaires le contrat de Niers Rhein Emscher (NRE) à compter de décembre 2025.

Pays-Bas

- Transdev a remporté le contrat de Veluwe Zuid 2 pour un montant annuel de 26 millions d'euros et d'une durée de deux ans à compter de décembre 2024.
- La province de Hollande-Méridionale a renouvelé le contrat de bus de la région de Hoeksche Waard/Goeree-Overflakkee pour deux ans à compter de décembre 2023.

Australie et Nouvelle-Zélande

- Transdev a renouvelé son contrat de Brisbane (bus) pour deux ans à compter de juin 2023, ainsi que celui de Wellington (rail) pour six ans à compter de juin 2025.

Canada

- Transdev a poursuivi sa stratégie de croissance dans le pays via l'acquisition de quatre sociétés, renforçant ainsi ses activités historiques de transport médical non urgent et de transport scolaire au Québec, en Ontario et au Manitoba.
- A Montréal, Transdev a remporté quatre contrats de transport urbain, pour un montant annuel de 40 millions d'euros et d'une durée allant de huit à dix ans, à compter de 2024.

Chili

- A la suite du gain des lots U4 et U6 à Santiago fin 2022, Transdev, avec sa société RBU (Redbus Urbano) Santiago, a mis en exploitation plus de 900 bus dont près de 260 électriques.

Colombie

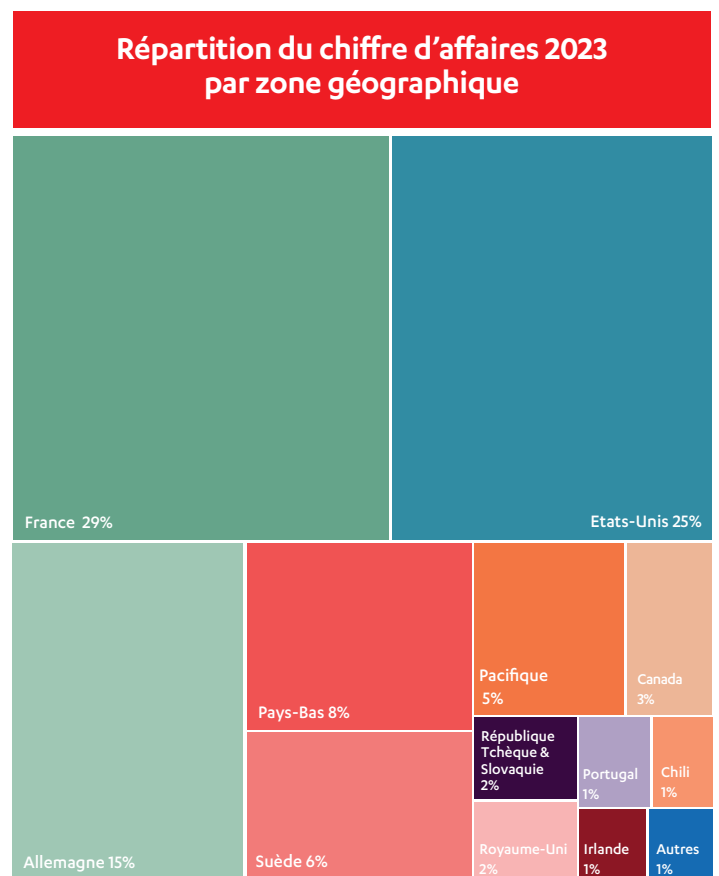
- Transdev, avec sa filiale Green Móvil, a mis en service le premier bus à hydrogène d'Amérique du Sud, un projet s'inscrivant dans la stratégie nationale de décarbonisation du pays.

Brésil

- Dans le cadre de la future ligne 6 du métro de São Paulo (plus grand projet d'infrastructure en PPP en cours de développement sur la zone d'Amérique latine), Transdev do Brasil délivre un contrat d'assistance technique de huit ans avec le consortium Concessionária Linha Universidade. Cela comprend la conception, les études commerciales et l'accompagnement des trois premières années d'exploitation.

Résultats du groupe en 2023

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 9 330 millions d'euros en 2023, soit une progression de 21% par rapport à l'année 2022, principalement due à l'acquisition de First Transit, à un développement commercial soutenu et à un effet de l'inflation sur les indices contractuels.



L'EBITDA à fin décembre 2023 ressort à 595,8 millions d'euros, en progression par rapport à l'an dernier (+512,4 millions d'euros en 2022).

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) s'établit à +169,1 millions d'euros, en forte augmentation également par rapport aux +87 millions d'euros de 2022, le taux de marge s'établissant à 1,8% (vs 1,1% en 2022). La baisse du coût de l'énergie sur l'année 2023 a permis de mitiger les coûts liés à la pénurie de main d'œuvre.

Le Résultat Financier ressort à -74,2 millions d'euros sur l'exercice, en forte augmentation par rapport à 2022 (+63%) principalement en lien avec la hausse des coûts de désactualisation des provisions, à la suite de l'acquisition de First Transit. La hausse des taux d'intérêt n'a quant à elle pas eu d'impact significatif sur le coût de l'endettement financier, la majorité de la dette étant à taux fixe.

Le Résultat Net Part du Groupe s'établit à +20,1 millions d'euros.

Le niveau d'Endettement Financier Net (y compris la dette locative IFRS 16) s'élève à 1 266,4 millions d'euros à fin 2023, en légère augmentation depuis 2022 (1 133,9 millions d'euros), malgré l'acquisition de First Transit et alors même que le Groupe a continué à investir de manière significative (596 millions d'euros de CapEx bruts).

Evolution prévisible et perspectives

Le plan stratégique 2024-2029 est construit sur l'analyse des marchés et de leurs transformations. La mobilité est un service qui s'adapte aux changements de comportements des passagers. Un facteur clef de transformation sera la réponse au défi climatique. Les services doivent continuer à innover pour offrir aux passagers une alternative à la voiture individuelle. La transition énergétique des flottes, le développement de services ferroviaires performants et l'amélioration continue des opérations permettront également de décarboner la mobilité.

Dans le cadre de son plan stratégique « *Moving You* », Transdev poursuit son allocation de ressources et le développement de ses expertises en faveur d'une offre de qualité favorisant le report modal, la transition énergétique et la promotion de projets multimodaux.

Développements récents et évènements post-clôture

Ces éléments sont développés au sein des états financiers consolidés et sociaux.

Activité en matière de recherche et développement

L'activité du Groupe en matière d'innovation demeure au cœur de sa stratégie avec :

- Le développement de solutions digitales de transport à la demande par Cityway pour proposer des services plus flexibles et mieux adaptés aux besoins des passagers.
- La maîtrise d'ouvrage assurée par Transamo pour la construction du « *Mobility as a Service* » (MaaS) de la ville de Montréal au Canada.
- L'hybridation des lignes fixes et des services de transport à la demande, grâce à une plateforme unique aux Pays-Bas.
- Le pilotage d'un programme de recherche mené par l'université Gustave Eiffel (France) pour étudier les flux de voyageurs et leur élasticité à l'offre de transport. Ce programme vise à comprendre les clefs du report modal.
- La continuité des partenariats du Groupe avec des start-ups proposant de nouveaux services aux clients et aux passagers.
- Le développement d'une solution d'optimisation de la recharge des véhicules électriques Take Charge).

- Le test d'un train à hydrogène en Bavière (Allemagne) en 2023.
- La participation, en Normandie (France), au premier projet de rétrofit d'un autocar thermique diesel en autocar électrique hydrogène, homologué le 1^{er} février 2024.
- La gestion de véhicules autonomes de type navette en France, Suède, Pays-Bas et aux Etats-Unis.

Facteurs clés

En tant que leader international du transport public de voyageurs, Transdev bénéficie d'un champ d'expérimentation inégalé. Au plus près des passagers et de ses clients publics, les équipes de Transdev assurent au quotidien la continuité des services de transport. La gouvernance de Transdev est décentralisée pour lui donner tous les leviers de construction de valeur : attention aux passagers, écoute des clients, soin des équipes, performance opérationnelle et innovation.

La mise en œuvre de la stratégie de Transdev repose sur trois piliers :

- Un employeur de choix – inclusif, souple, Transdev accueille ses collaborateurs au sein d'équipes dynamiques, portées par la recherche du bien commun. Transdev a notamment lancé son manifeste pour une entreprise diverse, juste et inclusive ;
- Investissements avec sélectivité - dans un contexte économique incertain et volatile, Transdev a poursuivi sa croissance sélective. Un pas important dans la croissance du Groupe a été franchi en Amérique du Nord, avec l'acquisition de First Transit ;
- Développement de la valeur ajoutée dans les contrats – Transdev a concentré ses efforts sur des contrats à fort impact social et environnemental. Les innovations pensées au plus près des territoires et des clients caractérisent Transdev et le positionnent en leader global de la mobilité inclusive et propre.

Pour réduire et gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change, Transdev a recours à des instruments dérivés qualifiés ou non de couverture. Des informations complémentaires sur ces instruments sont présentées dans la note VI.8.4 aux états financiers consolidés.

Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Comptes sociaux - chiffres clés

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2023
Produits d'exploitation	89 365	87 562
Résultat d'exploitation	(1 850)	(1 700)
Résultat financier	3 408	9 644
Résultat exceptionnel	(1)	4
RÉSULTAT NET	22 596	30 429

Activité de la société

Le résultat d'exploitation de Transdev Group s'élève à -1,7 million d'euros contre -1,85 millions d'euros en 2022. Le résultat financier qui comprend principalement les remontées de dividendes des filiales, le coût de la dette nette de Transdev Group ainsi que les mouvements sur les dépréciations des titres s'élève pour 2023 à +9,6 millions d'euros vs. +3,4 millions d'euros en 2022 qui intégrait d'importantes dépréciations de titres.

De plus amples détails sur l'évolution des affaires et la situation financière, ainsi que sur l'activité et les résultats des filiales de Transdev Group et des sociétés qu'elle contrôle figurent dans la partie du rapport de gestion relative aux comptes consolidés.

Après la prise en compte du boni d'intégration fiscale, le résultat net s'établit à +30,429 millions d'euros sur l'exercice.

Evolution du capital social au cours de l'exercice 2023

Aux termes de l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 mars 2023, le capital social de la Société a été réduit de cent vingt millions sept cent trente-quatre mille deux cent quarante et un euros et quatre-vingt-quatorze centimes (120 734 241,94 €), pour être porté de un milliard deux cent six millions trente-cinq mille neuf cent vingt-sept euros et vingt centimes (1 206 035 927,20 €) à un milliard quatre-vingt-cinq millions trois cent un mille six cent quatre-vingt-cinq euros et vingt-six centimes (1 085 301 685,26 €), par annulation de douze millions cinq cent cinquante mille trois cent trente-sept (12 550 337) actions de 9,62 euros de valeur nominale, dont douze millions trois cent soixante-trois mille dix-huit (12 363 018) actions ordinaires de 9,62 euros de valeur nominale et cent quatre-vingt-sept mille trois cent dix-neuf (187 319) actions de Préférence A de 9,62 euros de valeur nominale. La réduction de capital a été intégralement réalisée le 20 mars 2023.

Prises de participation et cessions de l'exercice

Au cours de l'exercice 2023 la Société a procédé à des acquisitions et souscrit à des augmentations de capital pour un total net de cessions de 49,8 millions d'euros, notamment :

- Augmentation de capital de Transdev Canada à hauteur de 49,8 millions d'euros.
- Acquisition de Transdev Services (Canada) Inc à hauteur de 22,5 millions d'euros, titres apportés en nature à l'augmentation de capital susnommée de Transdev Canada.

Succursales existantes

L'exploitation de l'établissement ouvert à Singapour en 2021 par la société s'est poursuivi en 2023.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Activité en matière de recherche et développement

Transdev Group participe à une activité en matière de recherche et de développement sur ses nouveaux métiers.

Informations diverses

Le montant global des dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts s'élève pour l'exercice 2023 à 171 787 euros.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Informations concernant les mandataires sociaux et la direction générale

Le Conseil d'administration est composé, à la date de rédaction du présent rapport, des 13 administrateurs figurant ci-après, dont un administrateur indépendant et deux administrateurs représentant les salariés.

Administrateurs	Date de nomination/renouvellement	Date d'échéance
Madame Anne-Marie Couderc (Administratrice indépendante)	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Monsieur Thierry Mallet Mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration	29/03/2022	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
Mandat de Directeur Général		AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
La Caisse des dépôts et consignations, représentée par Madame Audrey Girard	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Madame Marie-Hélène Michon	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Monsieur Jean-Michel Fenaut (Administrateur représentant les salariés)	01/07/2020	01/07/2024
Madame Anja Kühler (Administratrice représentant les salariés)	18/06/2020	18/06/2024
Monsieur Pierre Aubouin	26/03/2021	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
Madame Carole Abbey (Jusqu'au 08/12/2023)	26/03/2021	08/12/2023 (démission)
Madame Corinne Lejbowicz	08/12/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
Monsieur Olivier Sichel	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Monsieur Ludger Rethmann (Vice-Président du Conseil d'administration)	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Dr. Werner Kook	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Monsieur Jean-Louis Hurel	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Madame Sophie Barbier	09/07/2020	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
Monsieur Egbert Tölle (Censeur)	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026

Les mandats d'administrateur de Mesdames Anne-Marie Couderc, Marie-Hélène Michon, de la Caisse des dépôts et consignations, de Messieurs Olivier Sichel, Ludger Rethmann, Dr Werner Kook, Jean-Louis Hurel venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été renouvelés par l'Assemblée générale du 20 mars 2023 pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Le mandat de censeur de Monsieur Egbert Tölle a été renouvelé par l'Assemblée générale du 20 mars 2023 pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Le mandat de Vice-Président du Conseil de Monsieur Ludger Rethmann a été renouvelé par le Conseil d'administration du 20 mars 2023 pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Madame Sophie Barbier venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, il est proposé aux actionnaires de le renouveler pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Il est précisé que le Conseil d'administration du 1^{er} février 2024 a examiné les critères d'indépendance applicables aux administrateurs indépendants et décidé que Madame Anne-Marie Couderc remplissait toujours les critères pour être administratrice indépendante, nonobstant la durée de son mandat qui a dépassé 12 ans.

La Société n'étant pas cotée et étant détenue en contrôle exclusif par la Caisse des dépôts et consignations, aucun administrateur n'est concerné par les obligations de divulgation de rémunérations visées par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce modifié par l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014.

Figure par ailleurs, ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les différents mandataires sociaux.

MONSIEUR THIERRY MALLET

Transdev Group	Président Directeur Général Administrateur Président et membre du Comité stratégique Président et membre du Comité des investissements
Transdev SA	Président Directeur Général Administrateur
Transdev Ile-de-France	Président Directeur Général Administrateur
Transdev Sverige AB	Chairman of the Board Director
Transdev Northern Europe AB	Chairman of the Board Director
Transdev Connexion Holding BV	Chairman of the Board Director Class A
Transdev North America INC	Director
Transdev Australasia Pty LTD	Director
HIME/SAUR	Membre de l'Advisory Board

MONSIEUR PIERRE AUBOUIN

ADL Participations	Membre du Comité de surveillance
Aéroports de la Côte d'Azur	Censeur
CIBAIR	Membre du Comité de direction
Gestionnaire d'infrastructure CDG Express	Membre du Conseil d'administration Président du Conseil d'administration
Transdev Group	Administrateur Membre suppléant du Comité des investissements
Institut de la gestion déléguée	Membre du Conseil d'administration
Ludev-Logistique urbaine développement (Evol Holding)	Membre du Comité stratégique (fin de mandat janvier 2024)
Mobilité-Agglomération-Rémoise	Président du Conseil d'administration
Logivolt Territoires	Membre du Comité stratégique

MONSIEUR OLIVIER SICHEL

Transdev Group	Administrateur
Caisse des dépôts et Consignations	Directeur Général délégué
CDC Habitat	Membre du Conseil de surveillance
Euronext N.V	Membre du Conseil de surveillance (Supervisory Board)
La Poste	Administrateur
Assia Inc.	Membre du "Board of Directors" (démission à partir du 15/02/23)
Agence nationale de la cohésion des territoires	Représentant de la Caisse des dépôts au sein du Conseil d'administration (jusqu'au 15/06/23)
Fondation digital new deal	Président du Conseil d'administration

MADAME ANNE-MARIE COUDERC

Transdev Group	Administratrice indépendante Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique Présidente et membre du Comité RSE
Plastic Omnium	Administratrice indépendante Présidente et Membre du Comité des rémunérations et nominations
Ramsay Générale de Santé	Administratrice indépendante Membre du Comité d'audit Membre du Comité des risques Présidente et Membre du Comité des rémunérations et nominations
Air France/KLM	Administratrice indépendante Présidente du Conseil d'administration
Veolia	Administratrice
CESE (Conseil économique et social)	Membre

MADAME SOPHIE BARBIER

Transdev Group	Administratrice Membre du Comité stratégique
Compagnie des Landes	Membre du Conseil de surveillance
Novethic	Membre du Comité stratégique

MADAME MARIE-HELENE MICHON

Transdev Group	Administratrice Membre du Comité des nominations et rémunérations Membre du Comité RSE
GeoPost IMDH	Membre du Conseil de surveillance
DPD Deutschland GmbH	Membre du Conseil de surveillance
Chronopost SAS	Membre du Comité de surveillance

DPD France SAS	Membre du Comité de surveillance
Pickup Services	Membre du Comité de surveillance
Pickup Logistics SAS	Membre du Comité de surveillance
GeoPost Holdings Ltd	Membre du Conseil d'administration (Board of Directors)
GeoPost Intermediate Holdings Ltd	Membre du Conseil d'administration (Board of Directors)
DPDgroup UK Ltd	Membre du Conseil d'administration (Board of Directors)
DPD UK Ltd	Membre du Conseil d'administration (Board of Directors)
Speedy AD	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité d'audit
DPD Polska	Membre du Comité de surveillance

MADAME ANJA KÜHLER

Transdev Group	Administratrice représentant les salariés Membre du Comité RSE
Transdev GMBH	Membre du Conseil de Surveillance de Transdev GmbH représentant les cadres salariés

MONSIEUR JEAN-MICHEL FENAUT

Transdev Group	Administrateur représentant les salariés Membre du Comité d'audit
----------------	--

DR. WERNER KOOK

Transdev Group	Administrateur Membre du Comité des investissements Membre du Comité stratégique Membre du Comité des nominations et rémunérations Membre du Comité RSE
Niederrheinische Verkehrsbetriebe Aktiengesellschaft Niag	Member of the Board
RETHMANN Group	Chief Representative Rethmann Group
BDI-Verkehrsausschuss	Member
IHK-Fachausschuss Verkehr und Logistik	Member
Bundesfachkommission Verkehr, Logistik, Infrastruktur, Mobilität 4.0, Wirtschaftsrat Deutschland	Board Member Wirtschaftsrat Deutschland, Chairman BFK Verkehr, Infrastruktur, Mobilität 4.0
RHENUS SE & Co. KG	Chief Representative
RETHMANN SE & Co. KG	Chief Representative
FB4-Advisory Boards Wirtschaftswissenschaftliche Fakultät Der Westfälischen Wilhelms-Universität Münster	Member
Initiativkreis Ruhr	Member

MONSIEUR LUDGER RETHMANN

Transdev Group	Administrateur Vice-Président du Conseil d'administration
Board of RETHMANN SE & Co. KG	Member
Board of REMONDIS SE & Co. KG	Chief Executive Officer
Supervisory board SARIA SE & Co. KG	Member
Supervisory board RHENUS SE & Co. KG	Member
Advisory board Deutsche Bank SE	Member
Advisory board Kirchoff Group	Member
Supervisory board of the Clinic Group Katholische St. Paulus Gesellschaft	Member
Board of Trustees St. Marien Hospital	Member

MONSIEUR JEAN-LOUIS HUREL

Transdev Group	Administrateur Président et Membre du Comité d'audit Membre suppléant du Comité des investissements
RETHMANN France SAS	Président
ENSCR (Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes)	Administrateur

MADAME CORINNE LEJBOWICZ

Transdev Group	Administrateur Membre du Comité d'audit
Groupe La Poste	Administrateur Membre du Comité de la stratégie et des investissements
Française des Jeux	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques
Groupe associatif Ares	Administrateur

MADAME AUDREY GIRARD

Transdev Group	Représentante Permanente de la Caisse des dépôts et consignations Administrateur Président et membre du Comité des nominations et rémunérations Membre du Comité d'Audit Membre du Comité Stratégique Membre du Comité des Investissements Membre du Comité RSE
CDC Investissement immobilier	Représentante Permanente de la Caisse des dépôts et consignations Administrateur

CDC Investissement immobilier interne	Représentante Permanente de la Caisse des dépôts et consignations Administrateur
ORPEA	Représentante Permanente de la Caisse des dépôts et consignations Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques Membre du Comité des nominations Membre du Comité des rémunérations Membre du Comité d'investissements
Compagnie des Alpes	Représentante Permanente de la Caisse des dépôts et consignations Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques
SCET	Représentante Permanente de la Caisse des dépôts et consignations Administrateur
Association HAP (hôpital Paul Desbief) Marseille Fondation hôpital Ambroise Paré Marseille – Hôpital Européen Marseille	Administrateur

MONSIEUR EGBERT TÖLLE

Transdev Group	Censeur
REMONDIS Group	Board Member
REMONDIS International Group	Président/CEO (Aqua/Recycling)
Lhoist/Rheinkalk Group	Member of the Supervisory Board
German Eastern Business Association	Member of Presidency

MANDATS TRANSDEV GROUP EXPIRÉS

MADAME CAROLE ABBEY

Transdev Group (expirés le 08/12/2023)	Administratrice Présidente et membre du Comité des nominations et rémunérations Membre du Comité des investissements Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique Membre du Comité RSE
SCET	Administratrice Présidente du Conseil d'administration Membre du Comité des rémunérations
BPIFrance SA	Administratrice Membre du Comité des risques Membre du Comité d'audit
BPIFrance Participations	Administratrice Membre du Comité d'investissement
BPIFrance Investissements	Administratrice
ICADE	Administratrice

Commissaires aux comptes

Le mandat du Commissaire aux comptes titulaire MAZARS a été renouvelé pour six ans lors de l'Assemblée générale du 20 mars 2023, il n'y a pas lieu de le renouveler.

Le mandat du Commissaire aux comptes titulaire E&Y et Autres a été renouvelé pour six ans lors de l'Assemblée générale du 29 mars 2022, il n'y a pas lieu de le renouveler.

Tableau des délégations de pouvoirs et/ou de compétence au Conseil d'administration

Dans le domaine des augmentations de capital

Il n'y a pas de délégation de pouvoirs ou de compétence au Conseil d'administration.

Conventions visées à l'article L. 225-38

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, les conventions visées ci-après ont été conclues, directement ou par personne interposée entre, la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3, ainsi qu'entre la société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise, autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

- Un amendement au Pacte d'actionnaires a été conclu entre la Caisse des dépôts et consignations et Rethmann France, suite à l'approbation préalable par le Conseil d'administration du 2 février 2023, les administrateurs représentant la Caisse des dépôts et consignations et le groupe Rethmann n'ayant pas pris part au vote.

Se sont poursuivies en 2023 les conventions suivantes approuvées au cours d'exercices antérieurs :

- Un pacte d'actionnaires signé le 9 janvier 2019 entre la Caisse des dépôts et consignations et Rethmann France, en présence de Rethmann SE&CO KG et Transdev Group ayant fait l'objet d'un agrément du Conseil d'administration du 21 décembre 2018 tel qu'amendé, les administrateurs représentant la Caisse des dépôts et consignations et le groupe Rethmann n'ayant pas pris part au vote.
- Un protocole d'investissement signé entre la Caisse des dépôts et consignations, la Société, Rethmann France, Rethmann SE&CO KG et Transdev GmbH, organisant les conditions (i) de la prise de participation du Groupe Rethmann dans la Société, (ii) de l'achat par Transdev GmbH des actions de Rhenus Veniro et (iii) de l'augmentation de capital de Transdev Group intervenue le 28 juin 2019.
- Un contrat de mandataire social fixant les conditions d'exercice des fonctions de Monsieur Thierry Mallet en sa qualité de Président-Directeur général, Thierry Mallet n'ayant pas pris part au vote.

Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société et une filiale

Le protocole d'investissement autorisé par le Conseil de Transdev Group du 21 décembre 2018 et signé à la même date entre la Caisse des dépôts et consignations, Transdev Group, Transdev GmbH, Rethmann SE&CO KG et Rethmann France (le « Protocole d'Investissement ») s'est poursuivi en 2023, ainsi que les contrats conclus en application du Protocole d'Investissement, le 9 janvier 2019 :

1. L'acquisition par Transdev GmbH des titres de Rhenus Veniro le 9 janvier 2019
Rhenus SE a cédé et Transdev GmbH acquis :
 - (i) la totalité des parts d'associé commanditaire de Rhenus Veniro ; et
 - (ii) la totalité des Titres de Rhenus Veniro Verwaltungs, représentant 100 % du capital et des droits de vote de Rhenus Veniro Verwaltungs, étant précisé que Rhenus Veniro Verwaltungs détenait la totalité des parts d'associé commandité de Rhenus Veniro, qui représentent ensemble, avec les parts d'associé commanditaire visées au (i) ci-dessus, la totalité des Titres de Rhenus Veniro, soit 100 % du capital et des droits de vote de Rhenus Veniro
2. Deux Transition services Agreement entre Rhenus Veniro, Rethmann Services et Rethmann SE, fixant respectivement la nature, la durée et les conditions de rémunération de prestations fournies par le Groupe Rethmann aux sociétés du Groupe Rhenus Veniro :
 - (i) Des contrats de management entre Rhenus Veniro et NIAG ;
 - (ii) Des reprises par Transdev GmbH d'engagements de garantie donnés par Rethmann SE au bénéfice des sociétés du groupe Rhenus Veniro.

Participation des salariés au capital de l'entreprise

Au 31 décembre 2023, les salariés de la Société ne possédaient aucune action de celle-ci.

Rémunération des administrateurs de la société Transdev Group

L'Assemblée générale de la société Transdev Group du 20 mars 2023 a fixé le montant global brut annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration et à répartir entre les administrateurs à 60 000 euros, au titre de l'année 2023. 48 750 euros bruts seront attribués au titre de 2023.

Nous vous proposons d'allouer un montant de 90 000 euros bruts annuels de jetons de présence au titre de l'exercice 2024.

Déclaration de performance extra-financière

La déclaration de performance extra financière figure en Annexe 2 du présent rapport.

Plan de vigilance

Le plan de vigilance de la Société et le compte rendu de sa mise en œuvre effective figurent dans la déclaration de performance extra financière.

Proposition d'affectation du résultat 2023

Nous vous proposons d'affecter le résultat (bénéfice) de l'exercice 2023, soit +30 429 225,40 euros, à la réserve légale à hauteur de +1521 460,97 euros, au versement de dividendes à hauteur de +10 040 732,85 euros (0,089€ par action) et au compte de report à nouveau à hauteur de +18 867 031,58 euros.

Tableau des dividendes distribués par la Société les 3 derniers exercices :

2020	Néant
2021	Néant
2022	Néant

Montant des prêts consentis par la société à titre accessoire à son activité principale (art L. 511-6 3 bis al. 2 du Code monétaire et financier)

Néant.

Information sur les délais de paiement Transdev Group

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total pour 1 jour et plus	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total pour 1 jour et plus
A°) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					10					122
Montant total TTC des factures concernées (en K€)	10	0	0	8	17	1 302	4 387	286	2 980	8 955
Pourcentage TTC des achats/du chiffre d'affaires de l'exercice	0%	0%	0%	0%	0%	1%	5%	0%	3%	10%
B°) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues					9					-
Montant total TTC des factures exclues (en K€)					161					-
C°) Délais de paiement de référence utilisés	Suivant délais contractuels					Suivant délais contractuels				

Le nombre de factures est calculé à partir du nombre d'occurrences présentes en solde ; les occurrences correspondants au nombre de factures présentant des retards de paiement non lettrées ou lettrées partiellement des comptes « fournisseurs de biens & services » et « fournisseurs d'immobilisations » pour les factures reçues et « clients » et « créances sur cession d'immobilisations » pour les factures émises.

Le montant total des factures concernées correspond au solde des factures concernées.

Les factures exclues du (A) correspondent aux créances sur client douteux.

N/A : pas de chiffres d'affaires déclaré par l'entité mais des autres produits d'exploitation.

Après que Messieurs les Commissaires aux comptes vous auront donné lecture de leurs rapports, nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés de la Société et l'affectation des résultats.

Si vous acceptez les propositions faites, nous vous demanderons de voter les résolutions soumises à vos suffrages.

Annexe 1

Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la Société au cours des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
I - Capital de fin d'exercice					
Capital social	1 137 120	1 206 036	1 206 036	1 206 036	1 085 302
Nombre des actions ordinaires existantes	118 203 700	125 367 560	125 367 560	125 367 560	112 817 223
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	69 004	67 898	59 794	70 455	72 075
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations/reprises aux amortissements et provisions	4 806	17 225	11 883	694	112 906
Impôts sur les bénéfices	24 631	22 203	21 575	21 038	22 496
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	94 592	(294 140)	(69 938)	22 596	30 429
Résultats distribués	-	-	-	-	10 041
III - Résultats par action (en euros)					
Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,23	0,31	0,27	0,17	1,20
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,75	(2,35)	(0,56)	0,18	0,27
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	0,0890
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	310	297	260	258	272
Montant de la masse salariale de l'exercice	25 546	28 355	23 927	25 223	27 628
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales)	11 850	13 303	11 106	11 831	12 669

Annexe 2

Déclaration de performance extra-financière

I. Transdev, un groupe mondial en pleine expansion au coeur des enjeux de la mobilité



Notre métier est indispensable pour réussir la transition écologique

Thierry Mallet, Président-directeur général

La mobilité est une nécessité vitale. Pouvoir se déplacer au quotidien est indispensable pour étudier, travailler, se soigner, voir sa famille, ses amis, se cultiver... C'est un facteur de cohésion sociale et de développement économique. La faciliter, l'encourager, mais aussi la décarboner est au cœur du métier de Transdev.

Nous devons répondre à trois enjeux : tout d'abord, celui de proposer une mobilité pour tous, pour tous les bassins de vie, adaptée aux besoins locaux. C'est ensuite le défi de la décarbonation, avec des solutions qui contribuent à réduire notre empreinte et à protéger notre environnement et nos territoires. C'est enfin, celui du recrutement et de l'attention portée à nos collaborateurs. Ils sont nos forces en présence sur le terrain, permettant de délivrer le bon service partout où nous menons nos activités.

Or précisément, tous les collaborateurs du Groupe - plus de 100 000 sur quatre continents - embrassent une même raison d'être : « Permettre à chacun de se déplacer chaque jour grâce à des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun ».

Nous y ajoutons des valeurs fondamentales : l'engagement, le partage, l'innovation. La diversité, l'inclusion et l'équité se trouvent également au cœur des priorités du Groupe : nous sommes des femmes et des hommes au service de la mobilité de tous.

Ce socle commun donne à Transdev les atouts pour être au rendez-vous des enjeux d'un monde en mutation. Le Groupe s'est fixé des objectifs de réduction de gaz à effet de serre et s'est doté d'une stratégie environnementale, « *Moving Green* », pour les atteindre.

Le Groupe, dans toutes ses organisations, se trouve mobilisé autour de l'adaptation au changement climatique. Nous proposons des solutions de mobilité adaptées aux besoins de chaque territoire en nous appuyant sur la grande diversité de nos réalisations partout dans le monde. Depuis la fin de l'année 2023, le Groupe exploite 2 900 véhicules électriques*. En parallèle, le mix énergétique proposé à nos clients permet d'ores et déjà de sortir graduellement du tout pétrole,

avec le déploiement croissant d'une flotte de véhicules alimentés au biogaz renouvelable ou aux biocarburants, tout en poursuivant le recours à l'électrique, à batteries ou à hydrogène.

Tout ne se réduit pas à une question de technologies. L'objectif est de faire accéder le plus grand nombre de personnes aux transports

collectifs et partagés, en augmentant les offres chaque fois que possible. Transdev est devenu ainsi une des entreprises les plus « multimodales », capable de proposer tous les modes sur terre (le train, le métro, le tramway, le bus, le car, le vélo, le transport à la demande) ou sur l'eau (les navettes fluviales et maritimes).

Transdev sait desservir des centres urbains aussi bien que des zones peu denses

en périphérie. Chaque jour, nous accompagnons près de 12 millions de passagers dans 19 pays, avec l'objectif de rendre leurs déplacements quotidiens plus faciles, plus efficaces et plus durables. Voilà le sens que nous donnons à notre métier, aujourd'hui et demain : nous rapprochons des personnes et des territoires.

Nous proposons des solutions de mobilité adaptées au besoin de chaque territoire en nous appuyant sur la grande diversité de nos réalisations partout dans le monde

*périmètre opéré incluant First Transit

Note de lecture méthodologique :

En 2023, le périmètre environnemental n'inclut pas les données des entités de First Transit États-Unis. Elles seront progressivement intégrées lors de l'exercice 2024.

Par ailleurs, le document présente des informations sur la flotte "zéro émission". La flotte zéro émission correspond aux bus et cars électriques et à hydrogène dont les émissions de dioxyde de carbone à l'échappement sont nulles (cf annexe 1 des actes délégués du règlement Taxonomie).

La création de valeur

Nos ressources

Des équipes engagées partout dans le monde

102 027 collaborateurs

+150 métiers et **320 experts internes**,

26 % de femmes dans le Groupe

19 pays

Un modèle d'affaires contribuant au respect des ressources

Environnementales

18,1 %* de flotte alternative**

1 622* bus et cars « zéro émission »

Financières

773 M€ de capitaux propres et un actionariat engagé sur le long terme

9,3 Md€ de chiffre d'affaires

99,2 % du chiffre d'affaires (hors First Transit) éligible à l'objectif d'atténuation du changement climatique

596 M€ d'EBITDA

Un écosystème de partenaires

309 k€ versés par la **Fondation Transdev**

2 600 fournisseurs qualifiés comme fournisseurs inclusifs***

Une stratégie au service des territoires MOVING YOU

- Accueillir de **nouveaux passagers**
- Enrichir notre **proposition de valeur** pour nos clients
- Être le leader de l'**innovation verte**
- Garantir une **performance durable**
- Forger des **équipes diverses et soudées**

*périmètre consolidé hors First Transit États-Unis

Nos domaines d'action

La raison d'être de Transdev : Permettre à chacun de se déplacer chaque jour grâce à des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun.

NOTRE DÉMARCHE RSE



DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES



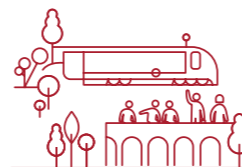
EMPREINTE CARBONE GLOBALE



ATTRACTION, ENGAGEMENT ET RÉTENTION DES TALENTS



ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ



SÛRETÉ ET SÉCURITÉ DE TOUS

NOS ENGAGEMENTS POUR 2030

-30 % d'émissions de gaz à effet de serre par 100 km (année de ref. 2018)

+50 % de flotte alternative** (année de ref. 2018)

34 % Femmes Top Executives (année de ref. 2021)

NOS ACTIVITÉS

Urbain

Interurbain

Rail

Véhicules légers

Transport maritime

Activités supports

**flotte routière non diesel (gaz naturel compressé, biogaz, électrique, biocarburant, hydrogène)

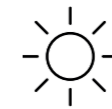
Notre création de valeur

-16 %* de GES (en intensité) entre 2018 et 2023

-41 %* de NOx entre 2018 et 2023

38 %* d'entités certifiées ISO 14001

Pour notre planète

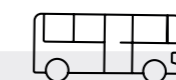


94 % d'emplois en CDI

98 % de collaborateurs formés au cours de l'année

Pour nos collaborateurs

+5 000 managers ayant obtenu la certification Santé et Sécurité



29 426 recrutements dans les territoires

2 500 clients privés et publics accompagnés

Pour nos territoires

29 projets soutenus par la Fondation Transdev

8 % des dépenses effectuées auprès de fournisseurs du secteur inclusif***

12 M de passagers chaque jour dans le monde

Pour nos communautés

3,8 Md€ en moyenne d'achats de produits et services sur les 6 pays clés

62 M€ d'impôts et taxes France

Pour nos partenaires



***périmètre France

Le modèle d'affaires

Transdev, c'est une expertise mondiale appuyée sur plus de **150 métiers**. Tous les jours, **70 837** conductrices et conducteurs sont engagés au service des collectivités locales clientes.

Bus, bus à haut niveau de service (BHNS), car, navette solidaire, train, métro, tramway et tram-train, ambulance, transport pour les personnes à mobilité réduite (TPMR), transport à la demande (TAD), véhicule autonome, vélopartage, funiculaire, téléphérique, transport maritime et fluvial : autant de modes et de systèmes de transport et d'infrastructures du quotidien que Transdev déploie partout dans le monde. Au-delà de son rôle d'opérateur, Transdev se positionne en véritable intégrateur de solutions de mobilité au service de ses clients, pour une mobilité durable et inclusive.

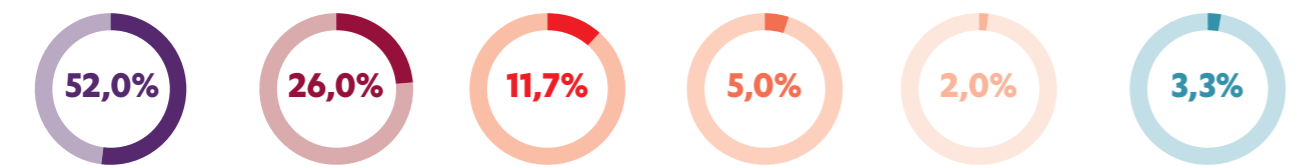
L'année 2023 a été marquée par un fait notable : Transdev est devenu le premier opérateur de transport public en Amérique du Nord avec l'acquisition de l'entreprise First Transit. L'offre du Groupe couvre une variété complète de modes de transport, notamment les bus et cars, le TPMR, les services de navettes et la maintenance de flottes.

Le marché nord-américain du transport public est un marché en croissance avec des perspectives attractives pour les bus et cars, le transport scolaire, le TPMR et les services de navettes. Avec des activités commerciales et des implantations géographiques très complémentaires aux États-Unis et au Canada, ce rapprochement stratégique bénéficie aux passagers et aux clients, avec une offre enrichie par le savoir-faire des équipes des deux entreprises.

Activités du Groupe

Urbain	Interurbain	Transport ferroviaire	Véhicules légers	Transport maritime	Autres
<ul style="list-style-type: none"> Bus urbain et périurbain Rail urbain Tramway Métro 	<ul style="list-style-type: none"> Autocars périurbain et interurbain Autocars longue distance Transport de personnel Tourisme & charter 	<ul style="list-style-type: none"> Rail BtoG Rail commercial 	<ul style="list-style-type: none"> Ambulances et transport médical non urgent Transport adapté Taxis Véhicules autonomes Véhicules navettes 	<ul style="list-style-type: none"> Ferries 	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructures ferroviaires Conseil AMO* Numérique Centre d'appel Fret aéroportuaire Fret routier Holding et moyens Autres activités

* assistance à maîtrise d'ouvrage



Solutions de mobilité

Les solutions de mobilité (urbaines, interurbaines, ferroviaires, maritimes) déployées par Transdev :

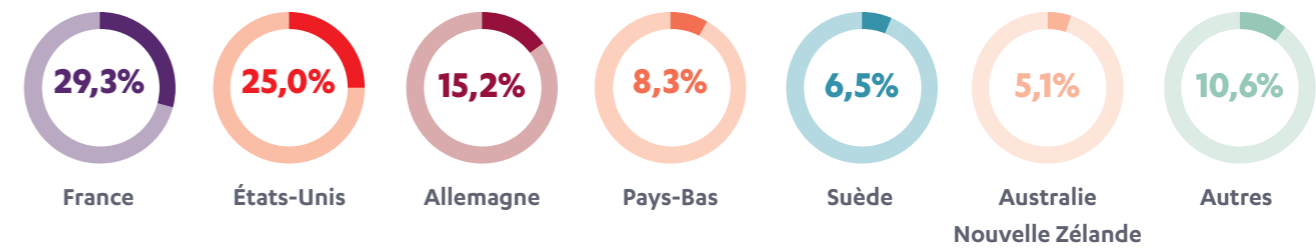
- répondent aux attentes des clients (autorités organisatrices de mobilité (AOM) nationales, régionales et municipales et clientèles privées) dans le respect, la transparence et l'intégrité ;
- s'adaptent aux spécificités des populations et des territoires ;
- sont en phase avec les attentes sociétales actuelles : facilité d'utilisation, prise en compte des contraintes et opportunités environnementales, des impératifs sanitaires et des règles d'équité.

Implantations géographiques

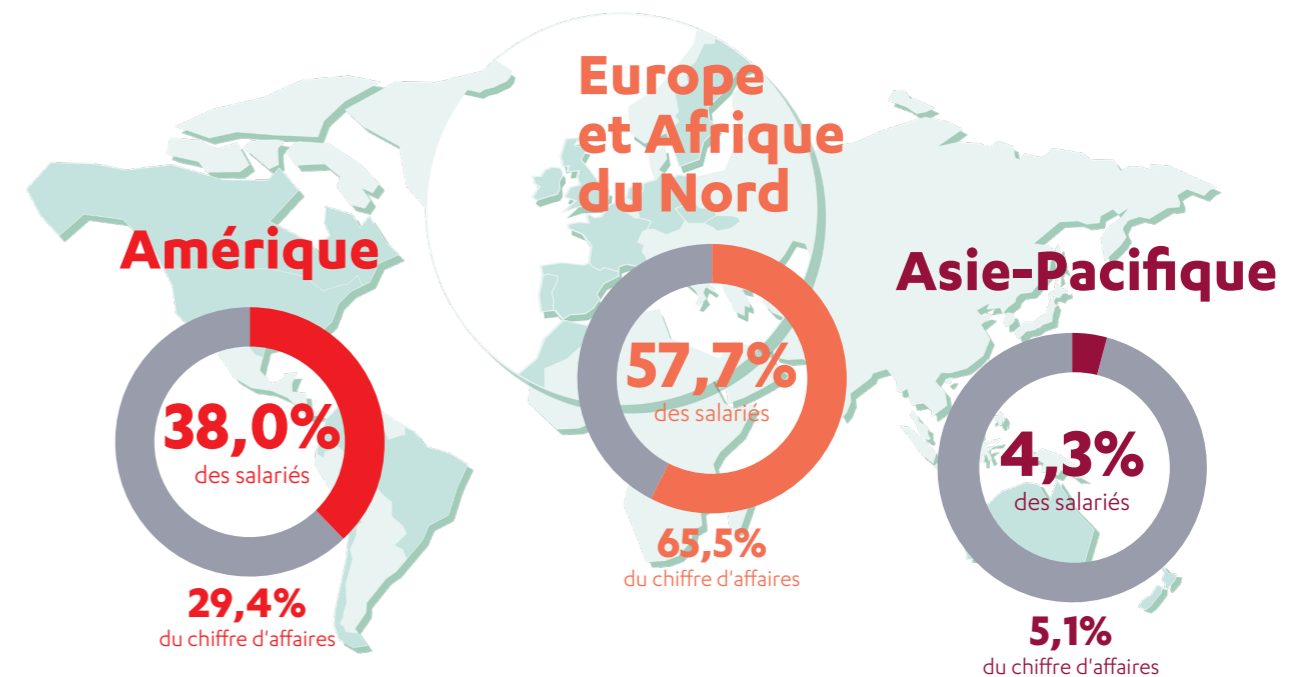
Pour répondre aux attentes propres à chaque population et à chaque territoire et intervenir au plus près des besoins locaux des communautés qu'elles servent, les équipes de Transdev sont implantées dans 19 pays répartis sur quatre continents.



Répartition du chiffre d'affaires par pays



Répartition du chiffre d'affaires et des effectifs par zones géographiques



Les chiffres clés 2023

9,3
milliards d'euros
chiffre d'affaires (CA)

595,8
millions d'euros
EBITDA

169,1
millions d'euros
résultat opérationnel
courant

20,1
millions d'euros
résultat net part
Groupe

21%**
de hausse du
CA en 2023

1,3
milliard d'euros
d'endettement
financier net

19
pays

12
millions de
passagers
chaque jour

16
modes de
transports

46 801*
véhicules
exploités

1 622*
bus et cars
« zéro émission »***

69%
de personnels
de conduite

102 027
collaborateurs

94%
d'emplois
en CDI

26%
de femmes

+150
métiers
différents

*périmètre consolidé hors First Transit Etats-Unis
**incluant First Transit
***au sens de la Taxonomie

Ecosystème de concurrents et partenaires

OPÉRATEURS HISTORIQUES	AUTORITÉS ORGANISATRICES	FOURNISSEURS	CONSTRUCTEURS	START-UP DE LA MOBILITÉ	GÉANTS DU NUMÉRIQUE

Les concurrents traditionnels se développent sur de nouvelles zones géographiques :

- en Australie, RATP Dev a gagné le contrat d'exploitation et de maintenance de la ligne de métro WSA à Sydney ;
- en Egypte, Deutsche Bahn gagne un contrat de TGV ;
- en Arabie Saoudite, les sociétés espagnoles Alsa et Moventia ont chacune remporté un important contrat de bus interurbain ;
- Pour le réseau du métro du Grand Paris, ComfortDelGro s'allie à la RATP et remporte l'exploitation de la future ligne 15 ;
- en France, Trenitalia et Renfe se sont lancées sur le marché ferroviaire des TGV ;
- en Europe Centrale, Renfe a acquis 50% de Leo Express et accompagne son développement.

Les opérateurs se retirent par ailleurs des marchés et des contrats jugés peu rentables ou avec une forte volatilité :

- en Allemagne, après Keolis et Abellio, Go-Ahead est le nouvel opérateur à se retirer du marché ferroviaire ;
- au Royaume-Uni, un nouveau modèle de franchises bus se développe dans les grandes agglomérations en commençant avec Manchester.

Dans différents pays, certains concurrents connaissent une évolution de l'actionariat en étant rachetés par des fonds d'investissement le dernier en date étant Arriva vendu par Deutsche Bahn à I Squared Capital.

Les fournisseurs, comme les constructeurs, ont été fortement touchés par la crise tout en bénéficiant des plans de relance annoncés. Ils voient également leur modèle d'affaires se transformer dans un marché de plus en plus électrique, intelligent et connecté. Une place prépondérante s'annonce pour les développeurs de logiciels.

Les constructeurs accélèrent leur transition vers une offre électrique impulsée par les plans de relance. Face à l'augmentation des prix des matières premières, ceux du secteur automobile ont été amenés à rationaliser leurs offres de service de mobilité (autopartage, taxi).

Tous les acteurs de l'écosystème ont développé leur présence

géographique et, pour certains, de nouveaux segments d'activité.

Les start-ups se transforment en plateformes de mobilité multimodale avec un portefeuille d'activités qui s'étend (transport de personnes, logistique, livraison repas, courses) : Flix Mobility ou Blablacar continuent à lever des fonds pour se développer sur de nouvelles géographies (États-Unis, Royaume-Uni, Portugal). Les start-ups ont par ailleurs cherché à se désengager partiellement des activités de véhicules autonomes pour partager le poids des investissements en R&D.

Les géants du numérique enrichissent leurs offres de mobilité avec de nouveaux services. À titre d'exemple, Google a élargi son offre de transport multimodal en intégrant plusieurs nouveaux services ainsi qu'une brique de paiement sur Google Maps.

Pour les opérateurs de transport public, la pénurie de conducteurs est aujourd'hui un enjeu majeur, qui concerne l'ensemble des pays du Groupe. Cette situation, liée à une combinaison de facteurs structurels et conjoncturels tels que le vieillissement de la population et les effets de la crise sanitaire de la Covid-19, a un impact direct sur la capacité à fournir le service attendu et sur les conditions de travail. Pour y faire face, Transdev déploie d'importants moyens pour attirer de nouveaux conducteurs et créer des conditions favorables à leur rétention.

Dans ce contexte, le Groupe cherche à maintenir sa proposition de valeur :

- en attirant et retenant les talents ;
- en obtenant le soutien des autorités organisatrices de la mobilité, pour construire ensemble les services dont les territoires ont besoin ;
- en adaptant en continu l'offre de services aux besoins et aux modes de vie en mutation ;
- en poursuivant la transition énergétique de sa flotte pour répondre aux défis climatiques et au renchérissement des matières premières ;
- en innovant et en s'engageant plus que jamais pour préserver les emplois et maintenir le service, clé de la cohésion sociale sur les territoires.

Contrats, coûts et financements

Dans le cadre de ses activités, Transdev s'engage à imaginer, construire, organiser et opérer les solutions de mobilité adéquates pour chacun, dans un marché mondial du transport de personnes extrêmement régulé et dont l'accès est inégalement ouvert à la concurrence d'un pays à l'autre selon les modes de transport.

Plus de 95% des activités concernent des contrats de gestion des services de transport pour le compte de collectivités locales – activités BtoG (villes, métropoles, départements, régions ou gouvernements nationaux). Le Groupe travaille également pour d'autres communautés privées ou associatives comme au Canada, où il assure le transport collectif de plusieurs établissements scolaires ou en France et au Chili, à travers une offre de transport aéroportuaire.

Quand le marché est ouvert à la concurrence, son accès est principalement organisé par des appels d'offres. Lors de la rédaction des cahiers des charges, les autorités organisatrices de mobilité (les clients) déterminent des besoins spécifiques. Le candidat dont la réponse est la plus proche de ces attentes en termes de compréhension des spécificités locales et au meilleur prix, remporte l'appel d'offres. Chaque contrat est alors une réponse unique à une demande locale, en termes de modes de transport mais aussi en fonction du nombre de véhicules impliqués, de la fréquence du service, de la tarification et des engagements que le candidat peut prendre sur les évolutions futures de la fréquentation du système de transport.

Rémunération

Lorsque Transdev contracte avec les pouvoirs publics, ses clients sont des autorités organisatrices de mobilité. Deux formes de collaboration sont alors possibles :

- **les « gross contracts »** : l'autorité organisatrice de mobilité s'engage à régler un montant prédéfini sur la base d'un volume de service (en heures ou en kilomètres par exemple). L'ensemble de la recette passagers lui est rétrocédé. Dans certains cas, le contrat prévoit des rémunérations variables liées à l'augmentation de la fréquentation. Hormis ces rémunérations variables, Transdev ne supporte pas le risque de recettes passagers mais les coûts nécessaires à la bonne réalisation du niveau de service conformément au contrat sont le plus souvent à sa charge ;
- **les « net contracts »** : avec ces contrats Transdev bénéficie d'une subvention, de la part de l'autorité organisatrice de mobilité, dont le montant est convenu à la signature. Tout ou partie des bénéfices liés aux recettes passagers revient à Transdev (directement ou indirectement dans le cas d'un système de bonus/malus), qui assume les risques liés aux recettes et à la gestion des coûts. La subvention sert alors à couvrir la différence entre les recettes projetées et les coûts projetés.

En règle générale, l'activité du Groupe est répartie entre ces deux types de contrats même si cette répartition peut varier sensiblement d'un pays à l'autre et en fonction des activités.

Dans toutes ses activités, Transdev crée de la valeur en :

- répondant à tous les besoins de ses clients passagers, autorités organisatrices de mobilité et entreprises ;
- imaginant de nouvelles solutions pour les besoins et marchés à venir ;
- se concentrant sur l'excellence opérationnelle afin d'assurer en permanence le meilleur service au meilleur coût.

Maîtrise des coûts

Les principaux coûts sont les suivants :

- la rémunération des collaborateurs ;
- le financement de la flotte de véhicules ;
- les coûts liés à l'énergie et au carburant ;
- les financements des opérations.

Rémunération des collaborateurs

Il est d'usage que Transdev emploie directement les équipes réalisant ses prestations. Les équipes sont la première richesse de Transdev.

Financement de la flotte de véhicules

Pour les contrats avec les autorités organisatrices de mobilité (en fonction des zones géographiques, des modes de transport), la flotte est fournie :

- soit par l'autorité organisatrice de mobilité ;
- soit par Transdev.

Dans ce cas, deux situations sont possibles :

- Transdev est propriétaire du matériel ;
- Transdev loue le matériel auprès d'un tiers et ne porte pas le risque de valeur résiduelle.

Ainsi, le matériel répond au cahier des charges fixé par l'autorité organisatrice de mobilité.

Coûts liés à l'énergie et au carburant

Les véhicules du Groupe sont principalement alimentés par le diesel, l'électricité, le gaz ou l'hydrogène. La plupart des contrats conclus avec les autorités organisatrices de mobilité prévoient des clauses d'indexation qui couvrent principalement les coûts liés à l'énergie et la rémunération des collaborateurs, a posteriori. Ces clauses ne permettent pas dans tous les cas de compenser les variations à l'euro l'euro car l'évolution des indices ne s'avère parfois pas alignée sur celle des coûts réellement encourus.

Financement des opérations

Le Groupe s'appuie sur une combinaison de financements à savoir :

- du capital : la société mère du Groupe Transdev, *Transdev Group*, est codétenue à hauteur de 66% par la Caisse des Dépôts et à hauteur de 34% par Rethmann France ;
- des obligations ;
- des prêts bancaires et un placement *Schuldschein* ;
- des financements d'actifs consistant principalement en des locations ;
- des ressources dégagées par le fonds de roulement d'exploitation ;
- des bénéfices générés par les opérations.

Un secteur en transformation

Le secteur est en constante transition pour répondre aux mutations des modes de vie et à l'urgence du défi climatique. Face à ces enjeux, en tant qu'acteur leader, Transdev occupe un rôle essentiel en proposant des solutions de mobilité au service d'une transformation durable des territoires.

Changement des habitudes de mobilité

Depuis la crise sanitaire, le secteur doit s'adapter à une modification des habitudes de mobilité. Des alternatives aux transports publics, telles que le vélo électrique ou la voiture, ont été privilégiées et intégrées aux plans de relance actant un changement durable des habitudes de mobilité.

Si les réseaux de transport sont dans une dynamique retrouvée, les comportements se sont modifiés : huit vagues d'enquêtes menées en France par Transdev entre 2020 et 2022 ont permis de suivre le comportement des usagers des transports publics et détecter les signaux faibles. Malgré une fréquentation qui augmente progressivement depuis la sortie de la pandémie, la part des usagers des transports publics avant Covid a diminué au fur et à mesure des enquêtes. De nouvelles pratiques se sont en effet ancrées dans les habitudes, comme l'institutionnalisation du télétravail ou encore le report modal. Cependant, cette baisse des anciens usagers est compensée par une hausse de nouveaux utilisateurs, due à un nouveau lieu de résidence, un nouveau travail, donc à des transitions de vie. La clientèle se renouvelle et ses usages aussi.

Transition écologique et cohésion territoriale

Dans un contexte de crise énergétique, face à des concentrations record de gaz à effet de serre et à des phénomènes météorologiques inquiétants, les gouvernements se sont accordés sur l'avancement de l'objectif d'adaptation au niveau mondial et la résilience des pays les plus vulnérables. En effet, disposer d'infrastructures de transport résilientes est aujourd'hui fondamental pour la viabilité environnementale, sociale et économique des territoires et également un véritable défi pour les opérateurs de transport dont Transdev, acteur international de mobilité.

Plus que jamais Transdev doit jouer son rôle dans le contexte mondial d'urgence climatique :

- un rôle d'accompagnement de la transition énergétique sur les territoires avec des solutions de mobilité de haute qualité qui réduisent les émissions par passager ;
- un rôle de développeur de connectivité des réseaux de transport efficaces notamment via le transport ferroviaire, l'un des plus à même de répondre aux défis climatiques ;
- un rôle de levier de développement pour les populations dans les zones péri-urbaines grâce à des offres de mobilité partagées, multimodales et inclusives, offrant l'accès à la mobilité aux citoyens.

À travers des réseaux de mobilité adaptés et une bonne gestion des infrastructures, Transdev dispose de moyens pour contribuer à la décarbonation des mobilités :

- en s'engageant dans la transition énergétique du parc de

véhicules (déploiement d'une flotte alternative ouetrofit de véhicules existants) ;

- en limitant les impacts environnementaux dans toutes ses activités (solarisation des dépôts et des bâtiments) ;
- en mettant l'accent sur le développement des modes ferroviaires qui restent les meilleurs garants d'un transport public à moindre émission de gaz à effet de serre et en promouvant des infrastructures urbaines adaptées (type Bus à Haut Niveau de Service) ;
- en améliorant l'expérience client pour favoriser l'usage des transports publics et ainsi réduire l'utilisation de la voiture particulière y compris dans les zones peu denses ;
- en innovant et en concevant un nouveau paradigme de mobilité (Transport à la demande - TAD, autopartage).

Les différentes politiques de décarbonation de la mobilité portées par les États se distinguent par des approches favorisant plus ou moins le report modal de la voiture individuelle vers les transports publics. Convaincu que les transports publics ont un rôle déterminant à jouer dans la transition écologique, le Groupe Transdev s'engage à accompagner les décideurs publics dans leur transition vers une mobilité durable.

La mobilité à horizon 2030

Des travaux prospectifs permettent d'observer quatre tendances majeures à horizon 2030 :

- **la prise en compte des enjeux climatiques** : tant au niveau des actions publiques et privées mises en oeuvre pour lutter contre le réchauffement climatique (transition énergétique des véhicules, économies d'énergie, restrictions de circulation des véhicules privés dans les centres urbains), qu'au niveau des efforts nécessaires pour s'adapter aux effets du changement climatique (évaluation et gestion des risques liés aux catastrophes naturelles, adaptation des infrastructures) ;
- **l'accentuation de la pénurie de conducteurs** : cette problématique mondiale et commune à l'ensemble du secteur - qui s'est renforcée depuis la crise sanitaire de la Covid-19 - est en partie liée à un déséquilibre démographique au sein de la population des conducteurs et une évolution des aspirations professionnelles au sein de la société.

Afin d'attirer de nouveaux collaborateurs, et les retenir, les opérateurs de transports ont la nécessité de travailler sur l'attractivité et l'amélioration des conditions de travail ;

- **l'accroissement de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et de l'autonomisation de la mobilité** : le développement de systèmes de transport autonomes et intelligents, l'un des bouleversements majeurs de la mobilité de demain, est un enjeu stratégique pour le secteur. Ces révolutions technologiques permettront d'améliorer la performance globale de l'entreprise à tous les niveaux. L'intelligence artificielle servira dans de nombreux cas d'usage comme la maintenance prédictive des flottes ou encore la formation de collaborateurs. Un autre cas d'usage emblématique est l'utilisation de l'IA pour la conduite autonome.

54 %
des conducteurs du Groupe ont plus de 50 ans et prendront leur retraite dans les 10 à 15 prochaines années.

L'autonomisation de la mobilité se fera à travers les navettes autonomes et les robots-taxis, deux moyens qui vont s'intensifier à horizon 2030 : le premier majoritairement en Europe et le second d'abord aux États-Unis et en Asie ;

- **la digitalisation et la mobilité à la demande** : l'innovation au service des passagers continue d'accroître la digitalisation de l'expérience client. Le concept est passé d'une phase pilote à une phase d'appropriation par les utilisateurs. Les opérateurs de transport ont un rôle à jouer dans cette tendance, notamment dans l'apparition de solutions de mobilité à la demande qui se traduit par la rencontre entre la mobilité personnalisée et la digitalisation.

MOVING YOU, le plan stratégique du Groupe Transdev

Le Groupe élabore la stratégie globale, fixe les orientations financières et accompagne ses filiales sur le développement des expertises. Les filiales, elles, ont pour leur part été renforcées dans leur rôle de réponse aux besoins de leurs clients autorités organisatrices de mobilité. Elles déploient la stratégie du Groupe, *Moving You*.

Dans ce contexte et au service de la raison d'être de Transdev « permettre à chacun de se déplacer chaque jour grâce à des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun », la stratégie s'adapte aux défis actuels.

Le Groupe accélère sa transformation autour des trois axes stratégiques :

- Être un employeur de choix et leader inclusif. Transdev accueille ses collaborateurs au sein d'équipes dynamiques, portées par le bien commun. En 2022, un manifeste et une charte pour une entreprise diverse, équitable et inclusive ont été déployés dans

l'ensemble des pays du Groupe.

- Investir avec sélectivité – avec le retour des passagers et la fin des confinements, Transdev renoue avec la dynamique pré-crise de la mobilité. Cependant, la crise énergétique fragilise encore les opérations du Groupe en Europe. Dans ce contexte, les décisions d'investissement font l'objet d'une analyse en amont pour assurer les bonnes conditions de réalisation des services. Un pas important dans la croissance du Groupe a été franchi en Amérique du Nord avec le rachat de First Transit.
- Développer la valeur ajoutée des contrats – Transdev a concentré ses efforts sur des contrats à fort impact social et sociétal, à l'image de l'opération du téléphérique de Bogotá*, en Colombie, qui a permis de désenclaver des quartiers entiers. Les innovations pensées au plus près des territoires et des clients démarquent Transdev et le positionnent parmi les leaders mondiaux de la mobilité inclusive et responsable.

Ces axes communs sont déployés dans les 19 pays dans le cadre de la feuille de route stratégique *Moving You* construite par chaque équipe dirigeante et validée une fois par an par le Comité Exécutif (COMEX). Cette feuille de route intègre désormais les engagements RSE du Groupe.

Chez Transdev, une ligne directrice guide l'ensemble des comportements :

- Prendre soin des salariés, des communautés et des voyageurs (*Care*) ;
- Partager les meilleures pratiques et construire en collectif (*Share*) ;
- Innover pour inventer les solutions qui répondent au défi climatique et à toutes les évolutions du mode de vie des passagers (*Dare*).

*opéré par Transdev de 2019 à 2023

MOVING YOU, LES MANAGERS DE TRANSDEV S'ENGAGENT

Le Groupe réaffirme ses engagements sur tous les territoires desservis.

 <p>Accueillir de nouveaux passagers</p>	 <p>Enrichir la proposition de valeur pour les clients</p>	 <p>Être le leader de l'innovation verte</p>	 <p>Garantir une performance durable</p>	 <p>Forger des équipes diverses et soudées</p>
<p>Une approche holistique des habitudes de mobilité basée sur l'analyse de données, pour concevoir les solutions qui permettront aux passagers de choisir le transport public.</p>	<p>Promouvoir l'expertise mondiale de Transdev dans ses offres, pour que tous ses clients bénéficient des meilleures pratiques et expertise d'un groupe global.</p>	<p>Une position d'opérateur au cœur de la transition énergétique des flottes et des transformations des métiers pour concevoir des services qui tiennent compte des contraintes environnementales.</p>	<p>Une utilisation consciente des ressources pour réduire les coûts et améliorer l'impact de Transdev sur le climat.</p>	<p>Un engagement de chacun en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion pour faire de Transdev un employeur de choix.</p>

Dialogue avec les parties prenantes

Transdev maintient un dialogue continu avec un écosystème très riche de parties prenantes, à tous les niveaux de l'organisation. Le Groupe cherche à créer, entretenir et développer des relations de confiance dans le temps long avec ses parties prenantes.

Cela permet de faire face collectivement aux défis d'aujourd'hui et d'accompagner les transitions en cours dans un esprit de co-construction, concertation et transparence.

ENGAGEMENT ET MODALITÉS DE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

QUELQUES INITIATIVES EN 2023

COLLABORATEURS

Pour favoriser un environnement de travail sûr et inclusif et permettre à ses collaborateurs de développer les compétences nécessaires pour progresser dans l'écosystème professionnel actuel et futur du Groupe, Transdev a mis en place des enquêtes d'engagement régulières, des programmes et outils RH innovants (modèle managérial *we@transdev*, programme *drivers@transdev*, offres de formation).

- En avril 2023, une enquête sociologique pilote a été menée en France auprès d'environ 2000 conducteurs. Elle a permis de recueillir des informations sur leur sentiment d'appartenance, leurs motivations ou encore leurs modes de vie.
- Durant les mois de juin et novembre 2023, 50 managers venant de 10 pays ont participé respectivement aux 10ème et 11ème éditions d'IN'PULSE, le programme d'intégration des cadres du Groupe qui réunit une diversité de métiers et de profils.

PASSAGERS

Le Groupe s'engage à oeuvrer activement au développement de solutions de transport public adaptées aux communautés desservies afin de favoriser une croissance économique locale durable. Transdev entretient un dialogue continu et régulier avec les acteurs des territoires d'implantation par le biais d'enquêtes régulières mais également en mettant en place des dispositifs de gestion de la relation client. Le Groupe participe également au financement de projets à fort impact social.

- En janvier 2023, neuf collaborateurs Transdev de *Heathrow Airport Services* ont été formés à la facilitation grâce au programme *Objectif Client (Going for Care)*. Ce programme de Transdev permet de sensibiliser les collaborateurs aux besoins des clients passagers et internes afin de leur garantir la meilleure expérience client possible.
- En 2023, la fondation Transdev a financé 29 nouveaux projets associatifs portant sur la culture, l'éducation, l'emploi, la santé et le sport à hauteur de 309 200€.

FOURNISSEURS

Transdev place la fiabilité au cœur de sa démarche en établissant des relations durables et éthiques avec ses fournisseurs, soutenues par des discussions régulières, des groupes de travail et une Charte des Relations Fournisseurs axée sur la responsabilité sociétale et environnementale. Le Groupe a également mis en place un processus d'évaluation rigoureux permettant de renforcer cette approche et garantir une chaîne d'approvisionnement solide et durable.

- En octobre 2023, Transdev US a rejoint le *Hydrogen Fuel Cell Council*. Le collectif est composé d'agences de transport public, de fournisseurs et fabricants travaillant ensemble pour promouvoir l'utilisation des bus à hydrogène aux États-Unis mais également partager les bonnes pratiques.
- En 2023, Transdev Rabat-Salé a lancé une campagne de sensibilisation à la plateforme d'alerte *SpeakUP* pour les employés et les fournisseurs de l'entreprise.

AUTORITÉS RÉGLEMENTAIRES

Animé par l'intérêt général, Transdev participe à la promotion de politiques permettant d'encourager le déploiement optimal des transports publics. Notre dialogue étroit avec des organisations clés, telle que l'Union des Transports Publics (UTP) en France ou l'American Public Transport Association (APTA) aux États-Unis au niveau national, et avec l'Union Internationale des Transports Publics (UITP) à l'échelle internationale, assure une approche complète et mondiale.

- Le Groupe Transdev a participé au 64ème sommet de l'UITP organisé à Barcelone cet été. Cette année, Transdev Pays-Bas et son partenaire la startup *Mobyyou* ont été récompensés pour leur solution de paiement « *Be in, be out* » déployée dans près de 250 bus à Eindhoven.
- Lors de l'édition 2023 des Rencontres Nationales du Transport Public (RNTP), Transdev est intervenu au congrès organisé par l'UTP et le GART (Groupement des autorités responsables de transport) sur des sujets d'accessibilité des transports publics, de transition énergétique ainsi que les modèles économiques pour financer les mobilités.

ACTIONNAIRES

Transdev entretient un dialogue étroit avec ses actionnaires, la Caisse des Dépôts et Rethmann France, qui participent aux décisions de l'entreprise selon les règles de gouvernance.

- Le Groupe échange avec ses actionnaires lors des réunions pluriannuelles avec les instances de gouvernance telles que le comité stratégique, le comité des investissements ou encore le comité d'audit.
- Depuis 2022, le comité RSE du Conseil d'Administration se réunit trimestriellement autour des enjeux RSE du Groupe.

CLIENTS

Transdev cherche à établir une relation durable avec ses clients autorités organisatrices de mobilité en répondant à leurs besoins, en adaptant ses services et en écoutant attentivement leurs attentes. Cela se concrétise par des rencontres régulières, des programmes dédiés et la mise à disposition d'outils afin d'alimenter les liens avec nos clients.

- ARR'IV est le programme incarnant la vision de Transdev sur l'information voyageur au service des utilisateurs, des équipes et des partenaires (autorités organisatrices de mobilité).
- En 2023, Transdev a publié le livre blanc *Information Voyageur en France*. Ce livre présente une synthèse des éléments de vision et de stratégie à horizon 2027, appuyés par une enquête client et un diagnostic terrain, adressés aux AOM.

PARTENAIRES SOCIAUX

Transdev met un point d'honneur à entretenir un dialogue de qualité avec ses partenaires sociaux. Pour atteindre cet objectif, le Groupe a mis en place différentes instances d'échange avec les représentants des collaborateurs, au niveau local, au niveau des pays et au niveau européen.

- En novembre 2023, une journée thématique sur la digitalisation des opérations a été organisée au sein du Comité d'entreprise européen de Transdev.
- En avril 2023, Transdev Pays-Bas a signé un accord de négociation d'une nouvelle convention collective de travail avec les syndicats néerlandais.

Nouvelles solutions environnementales



Le premier Ebusco® 3.0 mis en service aux Pays-Bas

Transdev Pays-Bas a mis en service le premier Ebusco® 3.0. Fabriqué en composite, il dispose d'une grande autonomie et consomme en moyenne 30% d'énergie en moins que le modèle précédent, l'Ebusco 2.2 que Transdev avait intégré à sa flotte.

À Amboise, Transdev, Rétrofleet et l'ADEME ont dévoilé le premier car scolaire rétrofité homologué en Europe



Le véhicule sélectionné, un autocar Iveco Crossway Euro 6, modèle largement déployé en France et en Europe pour le transport scolaire notamment, possède désormais une autonomie de 150 kilomètres.

Cet autocar nouvelle génération sera affecté dès la rentrée sur un service scolaire de la ville d'Amboise, idéal pour prouver l'autonomie du rétrofit électrique. Les 150 kilomètres sans recharge sont largement

suffisants : en moyenne, l'autocar scolaire réalise 80 kilomètres le matin. Il ne roule pas de 10 heures à 16 heures, ce qui lui laisse le temps de se recharger car il est prêt en deux heures.

En Allemagne, les premiers essais du train hydrogène



Suite au partenariat conclu en 2021 entre l'Etat de Bavière, Siemens Mobility et Transdev, les premiers essais ont été réalisés cette année pour le train à hydrogène Mireo Plus H. La mise en service du Mireo Plus H est prévue pour la mi-2024. Il transportera ses passagers sur les lignes Augsburg-Füssen et Augsburg-Peissenberg du réseau ferroviaire de la Bayerische Regiobahn, filiale du Groupe Transdev.

En France, 18 bus articulés électriques ont été mis en service sur la ligne Nice-Menton



Sur la ligne phare des Alpes-Maritimes reliant la Ville de Nice à Menton, Transdev a mis en service 18 bus articulés électriques alimentés par la technologie du pantographe inversé. Concrètement, chaque bus de la ligne est équipé de rails en toiture. Le « bras » du pantographe vient dès lors se rattacher à ces rails pour assurer une recharge à hauteur de 300kW du véhicule. Cette puissance lui permet d'assurer en moyenne trois tours de ligne, sans nécessité de recharge dans l'intervalle.

En Colombie, Transdev va exploiter à titre expérimental le premier bus à hydrogène d'Amérique Latine

Il s'agira d'hydrogène vert d'origine renouvelable. Cette expérimentation, d'une durée de huit ans, sera menée à Bogotà via Green Móvil, filiale de Transdev.



Connexion Taxi Services vers un transport plus durable

Aux Pays-Bas, Connexion Taxi Services - filiale du Groupe Transdev - a franchi une nouvelle étape vers un transport plus électrique. Pas moins de 168 véhicules électriques ont été achetés à cet effet. Les véhicules circulent notamment dans les concessions récemment acquises de Breda, Etten-Leur, Zundert et Almelo.



II. Transdev, acteur engagé

La démarche RSE du Groupe Transdev

Transdev lie plus que jamais sa croissance durable à son impact social et environnemental sur les territoires et à sa capacité à être une entreprise attractive et inclusive. La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) est au cœur de la stratégie du Groupe, de ses engagements et de sa trajectoire.

Elle est un moteur de performance, de transformation, de croissance et d'engagement. S'engager dans une démarche RSE, c'est se transformer et innover individuellement et collectivement, avec et au service de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise : les collaborateurs, les partenaires sociaux, les clients, les passagers, les fournisseurs, les actionnaires et partenaires financiers.

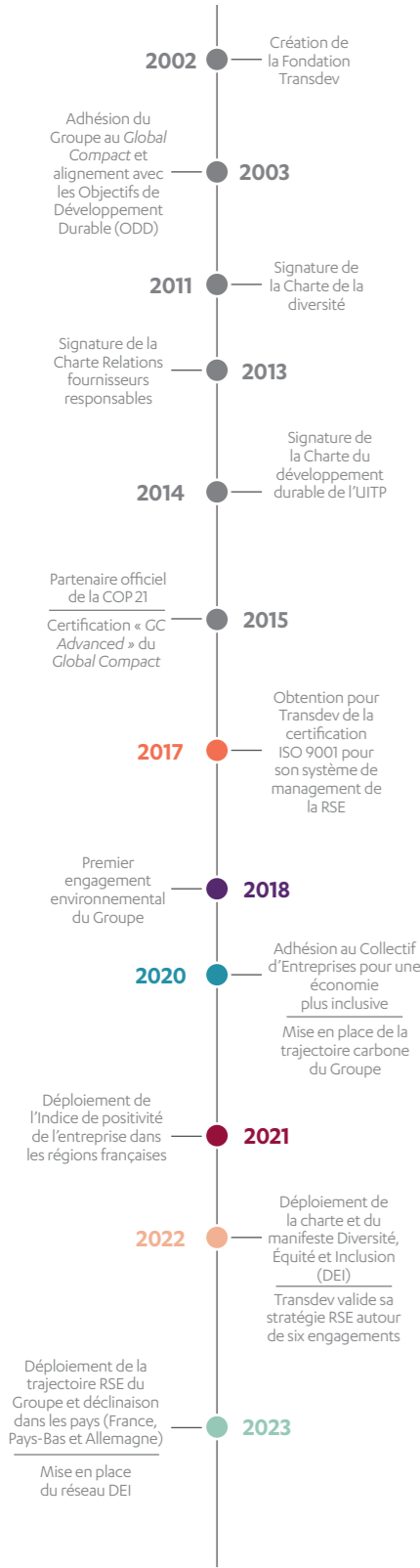
Enjeux RSE de Transdev

Une analyse de matérialité, actualisée fin 2021, a permis au Groupe Transdev d'identifier ses axes de travail prioritaires sur les sujets environnementaux, sociaux et économiques, de construire en conséquence la stratégie RSE et de nourrir le dialogue avec les parties prenantes.

Les résultats de cette analyse mettent en exergue les thématiques sur lesquelles les attentes des parties prenantes se renforcent :

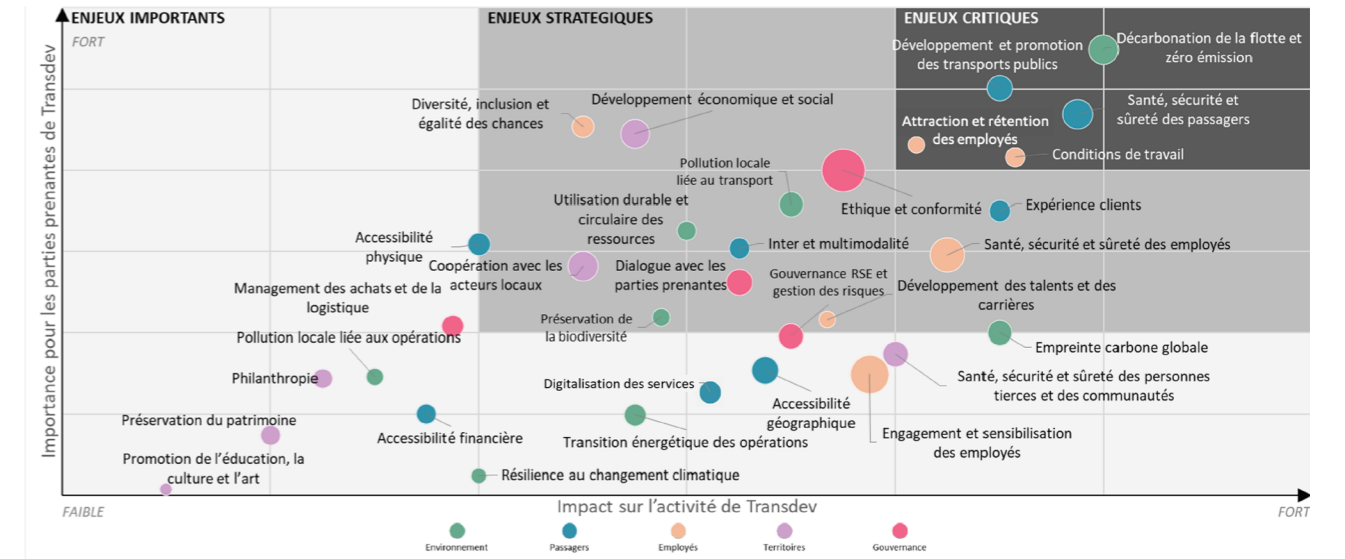
- Les enjeux environnementaux : plus que jamais Transdev est attendu comme acteur de la transition écologique et énergétique. Sur les territoires desservis, c'est à travers la décarbonation de la flotte, mais aussi la maîtrise des pollutions et l'utilisation responsable des ressources que le Groupe contribue à la transition écologique.
- Sécurité et sûreté : proposer une mobilité apaisée, à travers des services sûrs, est et reste la priorité du Groupe.
- Le développement et la promotion des transports publics : le transport public est l'une des réponses aux défis sociaux auxquels font face nos sociétés. Développer une offre multimodale et accessible participe aux enjeux d'inclusion et d'égalité de tous sur les territoires.
- Les enjeux sociaux : les enjeux d'attractivité des métiers, de recrutement et de conditions de travail ont été mis en évidence par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Le contexte de pénurie des conducteurs est une problématique mondiale. Garantir de bonnes conditions de travail pour les collaborateurs, dans le contexte de transformation qu'est celui de la mobilité, est un enjeu majeur.

Depuis cinq ans, l'analyse de matérialité est complétée par une analyse des risques extra-financiers permettant d'alimenter la stratégie RSE du Groupe. La maîtrise des risques matériels et le développement des opportunités permettent de structurer les politiques et objectifs extra-financiers de Transdev ainsi que le pilotage de sa stratégie RSE pour répondre aux exigences de la déclaration de performance extra-financière introduites par la transposition de la directive européenne 2014/95/UE. La méthode d'identification et de priorisation des risques RSE principaux est détaillée dans la note méthodologique (chapitre « Le suivi de la performance extra-financière »). En 2023, les risques extra-financiers significatifs du Groupe restent inchangés et sont couverts par les politiques déployées par le Groupe.



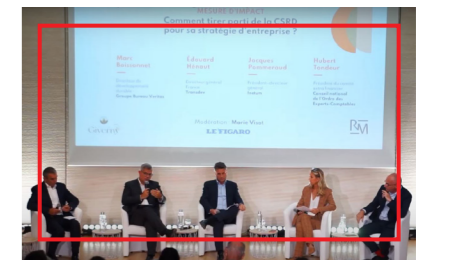
En 2023, des analyses de matérialité ont également été réalisées au niveau des pays, afin de compléter la trajectoire Groupe et définir des engagements RSE complémentaires adaptés aux spécificités locales. Ainsi, aux Pays-Bas, le déploiement de la trajectoire RSE du Groupe s'enrichit par exemple sur les thèmes de l'économie circulaire et l'expérience client. En France, la préservation de la biodiversité est identifiée comme un sujet prioritaire tandis qu'en Allemagne, les sujets d'adaptation au changement climatique et achats responsables ont été identifiés en complément de la stratégie Groupe.

La matrice de matérialité Transdev



32 enjeux RSE ont été identifiés par la communauté des représentants RSE de tous les pays du Groupe, puis validés par un partenaire expert. Ces enjeux ont été prioritaires, en 2021, grâce à une analyse qualitative approfondie menée auprès des parties prenantes dans huit pays du Groupe (France, États-Unis, Allemagne, Pays-Bas, Suède, Australie, Canada et Irlande). L'évaluation de l'impact de ces enjeux sur le modèle d'affaires a été établie avec le Comité Exécutif du Groupe.

Afin de se préparer à l'application prochaine de la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), Transdev met en œuvre différents chantiers pour répondre à ces nouvelles exigences de reporting extra-financier. Pour cela, plusieurs travaux ont déjà été réalisés comme la *gap analysis*. Confiée à un partenaire externe, cette analyse se fonde sur les exigences de la CSRD. Une première analyse de double matérialité, réalisée par Transdev en 2021, a servi de base à l'identification des thématiques prioritaires pour le Groupe. À l'issue de cette première analyse, Transdev mettra à jour sa méthodologie au regard des exigences des futures normes européennes de reporting (European Sustainability Reporting Standards, ESRS).



Feuille de route RSE du Groupe Transdev

En 2022, Transdev a validé sa trajectoire RSE, en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et les attentes de l'ensemble de ses parties prenantes. Cette feuille de route fixe des ambitions pour le Groupe autour des piliers d'engagement : empreinte carbone globale ; sûreté et sécurité de tous ; attraction, rétention et engagement des talents ; diversité, équité et inclusion ; développement économique et social des territoires ; éthique et conformité.

Les ambitions du Groupe en matière de RSE sont :

- d'être un employeur de référence et un leader inclusif d'ici 2025 ;
- d'être un leader en matière de sûreté et sécurité et un acteur majeur du développement économique et social inclusif des territoires à horizon 2035 ;
- de contribuer à la neutralité carbone en 2050 conformément aux accords de Paris sur le climat ;
- de faire de la démarche éthique et conformité, à la fois un incontournable et un levier de performance.

6 roadshows menés dans les pays depuis 2022, dont trois en 2023, pour présenter la stratégie RSE Groupe

En 2023, Transdev était un partenaire officiel de la cinquième édition du Forum de Giverny, un événement annuel dédié à la RSE en France. Dans ce cadre, Edouard Hénaut Directeur Général France de Transdev, a participé au groupe de travail « Mesure d'impact : comment tirer parti de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) pour sa stratégie d'entreprise ? », dont les propositions ont été présentées en table ronde lors de l'événement.

Trajectoire RSE et objectifs du Groupe Transdev

La trajectoire RSE matérialise la raison d'être du Groupe : elle est le moteur de sa performance à long terme, de sa transformation et sa croissance, avec et pour l'ensemble des parties prenantes. La trajectoire RSE est transversale et holistique : elle représente l'engagement collectif de Transdev, partout où le Groupe opère.

Dans le cadre de sa trajectoire RSE, Transdev s'est fixé 3 objectifs quantitatifs d'ici 2030

- 30% de gaz à effet de serre / 100 km	+50% de flotte alternative	34% de femmes Top Executives
--	----------------------------	------------------------------





Pour les atteindre, le Groupe poursuit le déploiement de politiques, programmes et initiatives dédiés. Ces objectifs sont soutenus et déclinés au niveau local. L'ensemble des politiques, réalisations et avancées en 2023 relatifs à l'objectif sur la mixité au sein des Top Executives (TOPEX) sont détaillés au chapitre « Transdev, employeur responsable ». Quant aux politiques, réalisations et avancées en 2023 en lien avec les deux objectifs environnementaux, ils sont détaillés au chapitre « Transdev, acteur d'une mobilité durable ».

PILIERES RSE	2022	2023	2025	2030
EMPREINTE CARBONE GLOBALE	VISION SCOPE 3 Conception et déploiement de la méthodologie Groupe du calcul de l'empreinte carbone globale		Définition de nouveaux engagements sur l'ensemble de la chaîne de valeur	Pilotage de l'empreinte carbone globale
SURETE ET SECURITE DE TOUS	Renforcement des politiques de sécurité et sûreté du Groupe	Renforcement du leadership et des pratiques comportementales	Alignement des SMS avec les normes internationales (ex : ISO 45001, EFQM)	Pilotage d'une culture proactive de la sécurité et sûreté
ATTRACTION, RÉTENTION ET ENGAGEMENT DES TALENTS	Structuration des programmes RH	Déploiement des programmes au service de l'attractivité et la rétention des collaborateurs	Pilotage de la performance RH	Amélioration continue en matière d'engagement des collaborateurs
DIVERSITE, EQUITE ET INCLUSION	Lancement du manifeste et de la charte diversité, équité et inclusion du Groupe	Déploiement de la feuille de route diversité, équité et inclusion du Groupe	Définition de nouveaux objectifs en matière de diversité	Labellisation des engagements et pratiques en matière de diversité, équité et inclusion
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES	Structuration de la proposition de valeur sociale du Groupe et mise en place du plan d'action		Déploiement de la proposition de valeur sociale dans l'ensemble des pays du Groupe	
ETHIQUE ET CONFORMITE	Actualisation du code d'éthique et de conformité	Mise à jour du système de management de l'éthique et de la conformité (ECMS)	Faire de l'éthique et de la conformité un levier de performance	

Évaluation de la démarche

Les piliers d'engagement et trajectoires font l'objet d'un suivi au plus haut niveau, avec un sponsor dédié, membre du Comité exécutif. Une fois par an les sponsors se réunissent pour viser l'état d'avancement des trajectoires. Dans un souci constant de progression et de transparence, Transdev est également engagé dans des démarches d'évaluation et de certification. Depuis 2023, les sponsors de la trajectoire RSE se réunissent à minima 1 fois par an pour revoir et valider les avancées. Les pays d'implantation mettent également en place des démarches d'évaluation et de certification.

En 2022, suite à un audit du SMI*, Transdev Rabat-Salé a obtenu une quadruple certification

Sécurité (ISO 45001)	Qualité (ISO 9001)	Environnement (ISO 14001)	Énergie (ISO 50001)
			
Par ailleurs, la démarche de responsabilité de Transdev Rabat-Salé est labellisée ISO 26001 sur un statut « Avancé ».			

*Système de Management Intégré

En 2023, aux Pays-Bas, Transdev a obtenu le niveau 3 du processus « CSR Performance Ladder » (échelle de performance RSE), un système de gestion et de certification RSE néerlandais. Inspirée de normes internationales (ISO 26000, ISO 9001:2015, AA1000, GRI), cette évaluation se structure autour de 31 thèmes et sur la mise en place d'une consultation des parties prenantes. Transdev Pays-Bas a également obtenu le « CO₂ Performance Ladder » niveau cinq délivré par SGS une société indépendante et experte dans l'inspection, l'audit, et la certification, attestant que Transdev répond aux exigences de son secteur en matière de réduction des émissions de CO₂.

Gouvernance et mise en oeuvre de la RSE

La RSE occupe une place à part entière au sein des instances stratégiques et décisionnaires du Groupe Transdev. Elle est portée au sein du Comité Exécutif par la Direction des Ressources Humaines et de la RSE, et s'appuie formellement sur plusieurs cercles de collaboration :

Direction RSE

Anime ces différentes instances et pilote la feuille de route RSE du Groupe.

Conseil d'administration

Composé de cinq comités dont le Comité RSE, il détermine les orientations stratégiques du Groupe intégrant la dimension RSE.

Comité RSE

Mis en place en 2022, il se réunit en moyenne trois fois par an autour des enjeux extra-financiers et valide la DPEF.

Comité exécutif

Il examine la stratégie RSE du Groupe et les progrès réalisés en matière de performance extra-financière.

Comité stratégique RSE

Composé de trois membres du Comité Exécutif, il se réunit au minimum deux fois par an autour des enjeux de performance extra-financière.

Les principales instances de pilotage transverse de la stratégie RSE

Comité corporate RSE

Y sont représentées les fonctions finance, éthique, RH, achats, environnement, santé & sécurité, sûreté, communication et business développement. Il supervise le processus extra-financier et s'appuie sur l'animation d'un réseau de correspondants dans toutes les filiales du Groupe.

Communauté internationale RSE

Regroupe les correspondants RSE des pays d'implantation du Groupe. Son rôle est de définir les feuilles de route RSE pour chaque pays et de déployer des politiques et outils qui permettent d'atteindre les engagements et objectifs RSE du Groupe.

En 2023, le Groupe Transdev a décidé d'intégrer un objectif RSE dans l'évaluation de la performance annuelle des cadres dirigeants du Groupe. L'objectif défini doit être relié à l'un des trois piliers RSE suivants : empreinte carbone globale - santé et sécurité - diversité, équité et inclusion. Au printemps 2023, Transdev Allemagne a créé son organe de gouvernance RSE *Sustainability Board* regroupant 14 représentants de différents départements de la filiale. Les membres sont aussi divers que possible en termes d'âge, de genre et de régions allemandes dont ils sont originaires. Leur objectif est d'élaborer des recommandations pour la future stratégie de RSE de Transdev Allemagne. Il a notamment décliné la stratégie RSE du Groupe pour définir six domaines stratégiques pour répondre attentes des parties prenantes locales. Le niveau d'ambition dans ces six domaines constitue la base des objectifs allemands en matière de RSE.

Les ambitions RSE du Groupe Transdev

2022

2050



III. Transdev, employeur responsable

Attirer, engager et retenir les talents

Transdev emploie plus de 100 000 collaborateurs répartis dans 19 pays. En tant qu'employeur de choix et leader inclusif, Transdev met en œuvre des moyens et des actions pour donner à tous l'accès à ses métiers, attirer les meilleurs talents, permettre à chaque collaborateur de se développer, maintenir un dialogue social de qualité et offrir un environnement de travail sûr.

Enjeu primordial pour le Groupe, l'attraction et la rétention des talents, tous profils confondus, est aussi un véritable levier de performance afin de disposer des bonnes ressources au bon endroit et délivrer le plus haut niveau de service.

Favoriser la diversité des profils, des points de vue et des parcours au sein des équipes est à la fois un moteur de performance, un levier d'attractivité et un facteur différenciant, permettant de construire des équipes diversifiées à même de servir au mieux les communautés où le Groupe est présent. Pour l'ensemble du secteur, la féminisation des métiers du transport est un défi à relever.

DOMAINE	ENJEUX	RISQUES
   	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de travail • Diversité, inclusion et égalité des chances • Développement de talents et carrières • Attraction et rétention des collaborateurs • Engagement et sensibilisation des collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Absentéisme et faible engagement des collaborateurs (incluant les risques psychosociaux) • Mauvaise planification des compétences

Engagements

La stratégie RH du Groupe Transdev s'appuie sur trois fondamentaux de l'entreprise – la RSE, la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) et le dialogue social – et s'oriente autour des domaines d'intervention suivants :

- améliorer l'attractivité de Transdev ;
- assurer la performance du recrutement ;
- développer le potentiel des collaborateurs, accompagner les parcours et la mobilité ;
- renforcer la culture Groupe ;
- améliorer la performance du Groupe, notamment à travers le programme « Drivers@Transdev » ;
- favoriser la Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) ;
- déployer des outils de mesure et de pilotage de la performance RH.

Au plus haut niveau de l'entreprise, Transdev poursuit l'ambition d'être un leader inclusif. Une trajectoire dédiée à la diversité, l'équité et l'inclusion a été définie. Elle est portée, déployée et déclinée dans tous les pays d'implantation.

Organisation

La Direction des Ressources Humaines et RSE (DRH & RSE) du Groupe anime le réseau des DRH pays, chaque DRH pays rapportant aussi au directeur pays auquel il est rattaché. La DRH Groupe est garante des politiques, processus et outils RH. Elle intervient et coordonne la partie développement professionnel des cadres dirigeants (Top Executives) du Groupe. Elle pilote les processus de recrutement, d'entretiens annuels et de mobilité.

La gestion de l'encadrement supérieur (Top 500) est partagée entre la DRH groupe, qui cadre les grands processus et les DRH pays qui assurent le suivi individuel et la gestion courante.

Dans un objectif d'amélioration continue, chaque année, la DRH du Groupe initie de nouveaux projets « People », s'appuyant sur un réseau interne de plus de 90 contributeurs d'expertise et nationalités diverses.

Les DRH pays sont responsables de la gestion des cadres intermédiaires (mobilité, carrière). Les DRH des entités locales (dans les pays) sont en charge de la gestion RH des cadres de premier niveau, des conducteurs, agents de maintenance et administratifs.

En 2023, un réseau de référents DEI a été mis en place. Les référents DEI sont en charge du déploiement dans leur pays des programmes ou initiatives Groupe, du développement et du suivi de la feuille de route locale. Cette communauté se réunit une fois par trimestre, à l'initiative du Groupe, afin de faciliter la collaboration entre les pays, d'échanger sur les bonnes pratiques identifiées ou encore décider de la mise en place de projets conjoints.

Système de management des ressources humaines

Un système d'information des ressources humaines (SIRH) hors paie est partagé au niveau mondial entre les différentes entités Groupe. Il permet de gérer les processus de développement et la formation, ainsi que les processus d'entretiens annuels et people review.

Politiques, processus et programmes

Attractivité et recrutement

En 2022, un travail de fond a été engagé dans tous les pays afin de définir les quatre piliers constituant la proposition de valeur du Groupe en tant qu'employeur. En 2023, ce travail a servi de socle pour adapter la marque employeur du Groupe à ces quatre piliers. Dans le cadre de ce projet, la plateforme de marque employeur a été actualisée. Elle est notamment composée d'outils de communication à déployer dans tous les pays du Groupe pour promouvoir les opportunités de carrières et stimuler le recrutement local. La France est le pays pilote dans le cadre du démarrage de la campagne marque employeur « What drives you? » (« Et vous, qu'est-ce qui vous fait avancer ? » en France). Elle sera ensuite déployée début 2024 dans l'ensemble des pays d'implantation du Groupe.



Campagne marque employeur - Piliers EVP



Campagne marque employeur

En parallèle du lancement de cette campagne, les équipes RH et communication des pays travaillent actuellement à la mise en place de campagnes de recrutement et au déploiement de kits de communication pour les équipes locales.

69 %
des collaborateurs du Groupe sont des conducteurs

Dans tous les pays d'implantation, le Groupe est confronté à une pénurie de collaborateurs, particulièrement sur le poste de conducteur, mais également d'autres métiers comme la maintenance. La réponse à cet enjeu se situe à la fois dans le renforcement de l'attractivité du métier, par le biais de l'amélioration des conditions de travail et la mise en place d'actions d'intégration et de formation pour attirer de nouveaux collaborateurs de tous horizons mais également retenir les talents du Groupe.

Depuis 2019, le programme « Drivers@Transdev » concrétise l'ambition du Groupe d'attirer de nouveaux conducteurs, en donnant envie de découvrir ce métier, en travaillant sur les conditions de travail et en anticipant les évolutions du métier. À travers ce



WeHire
@transdev

Cette formation permet de développer les compétences en recrutement des managers opérationnels, qui sont le premier contact des candidats sur le terrain. Cette formation leur apporte un cadre commun, des outils pratiques essentiels et des conseils clés.

programme, Transdev améliore les pratiques existantes, développe de nouveaux concepts et outils et déploie à grande échelle les meilleures pratiques identifiées.

Le programme « *Drivers@Transdev* » constitué de 16 experts internes issus de cinq pays différents concentre ses efforts à la détection et la diffusion de pratiques innovantes ainsi qu'à la proposition de nouveaux outils notamment destinés à la structuration et l'enrichissement des pratiques managériales. Un plan d'actions a été défini autour de quatre axes prioritaires :

- renforcer la ligne managériale ;
- développer des outils digitaux à l'usage des conducteurs ;
- améliorer l'expérience collaborateur des conducteurs ;
- proposer une gestion du planning centrée sur les besoins des conducteurs.

Dans ce contexte de pénurie de conducteurs, les équipes de la DRH Groupe et de la Direction Stratégie ont travaillé sur une étude prospective afin de faire émerger de nouvelles pistes d'actions pour les prochaines années. Les conclusions de cette étude ont été présentées et validées par le Comité Exécutif du Groupe en 2023. Les principales recommandations sont d'accentuer la féminisation du métier, de continuer de soutenir les managers, renforcer la flexibilité dans l'organisation du travail au bénéfice des conducteurs.

Le besoin de mieux connaître les conducteurs est également ressorti de cette étude. C'est pourquoi, en avril 2023, une enquête sociologique pilote a été menée en France auprès des conducteurs. Ils ont été près de 2000 à avoir répondu à l'intégralité du questionnaire. La diffusion d'un questionnaire via différents canaux a permis de recueillir des informations sur leur sentiment d'appartenance, leurs motivations dans leur métier ou encore leurs modes de vie. Cette enquête, partagée avec le Comité de direction RH France, a permis au Groupe de renforcer sa connaissance des conducteurs et également d'adapter sa communication auprès de cette population.

La gestion du planning individuel est une source d'insatisfaction qui pèse sur l'attractivité du métier. Depuis 2022, le Groupe travaille sur l'expérimentation d'un outil de gestion du planning dont l'approche est centrée sur les besoins des conducteurs et sur un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Testé aux Pays-Bas auprès de 200 conducteurs, cet outil leur donne la possibilité de participer à la construction des plannings, en émettant en amont leurs souhaits. Suite à une enquête de satisfaction auprès des conducteurs ayant testé l'outil, 60% d'entre eux expriment ne pas vouloir retourner à l'ancien système. De nouvelles expérimentations vont être initiées en 2024 aux Pays-Bas, en Suède et en France.

Offrir un environnement de travail agréable aux conducteurs a été identifié comme un sujet prioritaire dans le plan stratégique 2023-2024 de Transdev Portugal. Plusieurs entités au Portugal réalisent ou ont réalisé des aménagements et des améliorations des lieux utilisés par les conducteurs (salles de pause, terminaux), comme des travaux revêtements de sol ou de peinture, ou encore la mise en place de nouveaux meubles.

En France, depuis 2020, Académie by Transdev favorise l'accès aux métiers de la mobilité et œuvre pour l'inclusion des publics les plus

éloignés de l'emploi. Chaque année, elle met en place des sessions de formations d'apprentis conducteurs dédiées aux territoires et dispensées localement, au plus près des besoins. Le cursus permet d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel afin d'exercer le métier de conducteur de transport en commun en donnant toutes les conditions de réussite pour un emploi au sein du Groupe.

2 000
conducteurs sont entrés en formation depuis 2020 grâce à Académie by Transdev

Par ailleurs, en 2023, le Groupe a continué de déployer le programme « *Wehire@Transdev* ». Cette formation permet de développer les compétences en recrutement des managers opérationnels, qui sont le premier contact des candidats sur le terrain. Elle leur apporte un cadre commun, des outils pratiques essentiels et des conseils clés. Un module elearning est mis à disposition des managers sur la plateforme *me@transdev*. De plus, pour les sept pays clés du Groupe, des ressources adaptées aux enjeux locaux ont été créées et partagées avec les collaborateurs.

Intégration et renforcement de la culture Groupe

L'intégration est une étape primordiale dans un parcours professionnel et un levier important pour diffuser une culture commune au sein du Groupe. En complément des programmes d'intégration des pays, deux programmes sont déployés au niveau Groupe :

- « *In'Pulse* » : un séminaire d'intégration des nouveaux managers impliqués dans des projets internationaux. Il réunit une diversité de métiers et de profils venant de tous les pays d'implantation de Transdev et a pour objectif de renforcer les connaissances des participants sur les questions stratégiques et opérationnelles du Groupe. Le programme est également une opportunité pour chacun d'échanger sur les bonnes pratiques et les spécificités de chaque pays tout en élargissant leur réseau et leurs connaissances de l'organisation. En 2023, plus de 30 intervenants sont intervenus pour partager leurs expertises aux 54 participants.
- « *Transdev Discovery* » : un programme digital, déployé en 2023, qui permet de développer la connaissance globale de l'entreprise de chaque collaborateur nouvellement recruté et de renforcer le sentiment d'appartenance au Groupe. Ce programme offre une vue d'ensemble sur les activités, les métiers, les chiffres clés, les implantations ou encore les possibilités d'évolution au sein du Groupe. Ce programme peut être suivi en individuel sur la plateforme *me@transdev* ou sous forme de session collective, pour les conducteurs notamment.

En France, le programme « *Trans'Days* » permet l'intégration spécifique des nouveaux arrivants cadres ou récemment promus cadres en France, sur des fonctions support ou opérationnelles. Il est l'occasion pour les participants d'approfondir leur connaissance du Groupe et ses activités, de la stratégie 2025, ou encore du modèle de management *we@transdev*. Il est également une excellente opportunité pour les participants de développer leur réseau en interne.

150
participants pour les trois sessions des *Trans'Days*

Accompagnement des parcours

Les processus en place (entretien annuel, entretiens carrière, *people review* et plan de succession) permettent de disposer d'une connaissance fine des collaborateurs, de leur performance et de leurs aspirations professionnelles. Ils permettent également de construire et de proposer des parcours de développement adaptés et ambitieux, garantissant à l'entreprise des plans de succession solides sur l'ensemble des positions clés du Groupe.

Les processus dédiés au management des talents sont déployés et pilotés par le Groupe avec les pays pour les 500 top managers et dirigeants du Groupe. Ils sont conçus par le Groupe puis les pays ont la responsabilité de les décliner localement. Un réseau de référents Talents déploie ces processus au sein des pays. Depuis 2023, ce réseau de référents est animé par la direction Talent du Groupe et une réunion en présentiel a été mise en place afin de se rencontrer, d'échanger sur l'évolution des politiques et processus et de partager les bonnes pratiques. L'objectif est de déployer ces processus sur l'ensemble des cadres du Groupe.

Une plateforme dédiée, *me@transdev*, permet de regrouper les informations clés du parcours collaborateur (entretien annuel et entretien de carrière, propositions de formations et de développement, mobilités internes). Par ailleurs, cette plateforme donne accès à une offre de formation complète : formations cœur de métier, formations en matière de diversité, équité et inclusion, sur les thématiques environnementales, de la sécurité, de l'éthique et de la conformité. L'utilisation de cette plateforme, initialement destinée à la population des cadres, a été élargie en France à la population des agents de maîtrise encadrants en 2023.

4 800
entretiens annuels enregistrés en 2023 sur la plateforme *me@transdev*

Développement et formation

Le Groupe déploie une démarche « *Learning* » qui s'articule avec le *Talent Management*. L'intention est de permettre l'évolution des compétences individuelles, de favoriser l'apprentissage continu et de partager les meilleures pratiques des équipes à travers le monde. Les plans de développement sont déclinés dans chacun des pays du Groupe en fonction des besoins spécifiques.

L'objectif est de permettre à 80% des collaborateurs de bénéficier d'au moins une formation par an. En 2023, 97,9% des collaborateurs du Groupe ont bénéficié d'une formation.

Plusieurs programmes de développement sont proposés au niveau du Groupe :

- « *Trans'Lead TOPEX* » : démarré en 2022, ce programme de développement, en partenariat avec le département Executive Education d'HEC Paris, est dédié aux managers TOPEX. Il repose sur quatre piliers : Stratégie, Clients, Leadership, Culture Groupe ;
- « *Trans'Lead Top Managers* » : destiné aux top managers identifiés lors des *people reviews*, ce programme permet de développer leurs compétences en termes de leadership et leur connaissance du Groupe ;
- « *Trans'Lead Frontline Manager* » : ce programme a été développé afin de renforcer les compétences socle de l'ensemble des managers de première ligne, nécessaires à l'exercice de leurs missions. Après la définition d'un cadre commun au niveau Groupe, ce socle de formation est actuellement déployé au sein des différents pays, dont la France, les Pays-Bas et l'Australie.

40
participants à *Trans'Lead TOPEX* et *Trans'Lead Top Managers* en 2023

30
des managers de proximité du Groupe ont été formés en 2023

En outre, la plateforme *Moving Digital*, accessible à l'ensemble des salariés du Groupe,

Encadrement de Proximité : un parcours adapté et certifiant

En France, huit collaborateurs de la région Nouvelle Aquitaine-Occitanie ont suivi le parcours d'Encadrement de Proximité en 2023. L'objectif de ce parcours de formation de 21,5 jours est de permettre aux participants de se positionner dans leur fonction d'encadrant de proximité en tenant compte du contexte et des enjeux de leur entreprise. Il leur donne des clés essentielles pour informer, communiquer, proposer et décider au quotidien. Ce parcours se clôture par un certificat de connaissances et de compétences professionnelles.



4^{ème} édition de « *Trans'lead Top Managers* »

Pour cette 4^{ème} édition de *Trans'Lead Top Managers*, les 18 participants venus de neuf pays, se sont retrouvés en Allemagne et en France afin de découvrir les différents écosystème de mobilité dans lesquels le Groupe opère mais également renforcer leur compréhension des enjeux du secteur.

a pour objectifs de donner à chacun les moyens de s'approprier les outils collaboratifs, d'augmenter la performance collective, de renforcer et stimuler l'innovation. En 2023, quatre e-books sur la maîtrise des usages digitaux ont été publiés sur la plateforme.

we@transdev est le modèle de management déployé au sein du Groupe. Levier de développement pour les managers et leurs équipes, il s'organise autour de trois dimensions - la performance, l'innovation et la collaboration - déclinées en 10 compétences managériales clés qui s'expriment dans les actions des managers du Groupe et de leurs équipes. L'ambition est de créer une culture commune avec des définitions partagées pour chaque compétence. Chaque manager est encouragé à connaître, comprendre et s'approprier les compétences du modèle pour travailler avec son équipe sur sa stratégie, sa feuille de route, son plan d'action et ses modes de collaboration par exemple.

Mobilité interne et à l'international

La mobilité fait partie intégrante de la culture d'entreprise du Groupe et représente un pilier fondamental de la politique RH. En 2023, le Groupe a travaillé sur des guidelines en matière de mobilité qui seront partagées avec l'ensemble des pays afin de favoriser la transmission des savoir-faire et développer le potentiel des collaborateurs.

Pour répondre aux besoins de compétences des opérations, aux attentes des clients et prendre en compte les aspirations de carrière des collaborateurs, le Groupe déploie une politique et des dispositifs tournés vers l'international. S'adressant à tous les collaborateurs, qui peuvent avoir l'envie, l'ambition ou la possibilité de faire une carrière internationale, la démarche s'articule autour de trois axes :

- gérer la mobilité des collaborateurs à l'international ;
- constituer un vivier de jeunes talents à dimension internationale ;
- permettre la mobilisation des expertises où et quand elle est requise.

Le dispositif *e-Team* permet d'identifier et de mobiliser des expertises internes sur 27 filières. À travers ce dispositif, les collaborateurs peuvent se positionner, déclarer leur expertise et faire part de leur disponibilité pour contribuer à des projets ponctuels. Validés par le référent de la filière, les experts intègrent la communauté des experts internationaux du Groupe mobilisés pour faire rayonner les solutions de mobilité proposées par Transdev et mettre ces solutions au service des clients. En 2023, 95 experts dans plus de 13 pays ont effectué près de 220 missions d'assistance dans le Groupe.

Depuis 2018, le groupe Transdev accompagne ses jeunes talents grâce au programme de Volontariat International en Entreprise (V.I.E.) géré par *Business France*. Un dispositif dédié a été développé : « VIE@Transdev ». Il permet de suivre, guider, accompagner, développer les collaborateurs pendant toute la durée de leur V.I.E., puis de les intégrer au sein d'un réseau Transdev, une fois la mission terminée. L'ambition de Transdev est de former ces jeunes talents et de les faire se développer au sein du Groupe, dans leur pays d'affectation ou à l'étranger.

En 2023, le nombre de collaborateurs en V.I.E. a triplé : à date, le Groupe compte 42 collaborateurs en V.I.E. Au sein de toutes les filiales, plusieurs jeunes talents ont été accueillis, et ce sur toutes les filières métier : Ingénierie Exploitation et Maintenance, Ingénierie Zéro Émission, Finance & Achats, Communication et Marketing, Business Development, Ressources Humaines, RSE et Qualité, IT, Stratégie, etc.

Accompagnement au bien-être physique et mental

Depuis plusieurs années, Transdev France accompagne ses collaborateurs en mettant à leur disposition une plateforme d'accompagnement social. À date, dans le cadre d'une convention avec Stimulus France, spécialiste de l'assistance sociale et du soutien psychologique, les collaborateurs Transdev peuvent bénéficier d'un accompagnement et de solutions concrètes sur des difficultés liées à la famille, au logement, la santé, le travail, le budget, etc.

En juillet 2022, une ligne de soutien psychologique est venue compléter le dispositif, permettant une mise en relation directe avec un psychologue. Les deux dispositifs



Transdev Solidarité vient en aide aux salariés dans le besoin avec Stimulus.

Afin d'améliorer les conditions de vie de ses salariés en état de nécessité, Transdev France a mis en place Transdev Solidarité.

Le dispositif permet de recevoir appui, aide ou secours en considération avec les situations individuelles rencontrées par les salariés.

sont accessibles 7j/7 et 24h/24, anonymes et en toute confidentialité, via un numéro vert unique et gratuit, ou la plateforme de prise de rendez-vous en visio conférence.

Afin de renforcer cette démarche, l'association Transdev Solidarité a été créée en mars 2023. En lien direct avec Stimulus et administrée paritairement avec plusieurs organisations syndicales représentatives, l'association prône le soutien, l'accompagnement et la réalisation de prestations d'aides aux personnes en situation d'urgence sociale, tout en ayant également vocation à mener des actions structurantes de plus long terme avec l'aide d'une assistante sociale ou en finançant toutes associations poursuivant les mêmes objectifs qu'elle.

Par ailleurs, il existe un fonds social au sein du Groupe qui renforce les actions sociales des organismes assureurs. Ce fonds social apporte un soutien financier complémentaire aux affiliés (salariés et ayants droit) du dispositif de santé complémentaire de Transdev, ayant des difficultés financières en lien avec des problématiques de santé.

Dans le cadre de la promotion et le développement des activités physiques et sportives, Transdev propose à ses collaborateurs des cours collectifs de yoga, boxe et circuit training en partenariat avec la plateforme de coaching sportif *Trainme*. Les séances ont lieu chaque semaine au siège du Groupe et sont animées par un coach. Des cours en ligne sont également proposés à tous les adhérents. Depuis le lancement du programme en octobre 2023, près de 30 cours ont été organisés.

Dialogue social

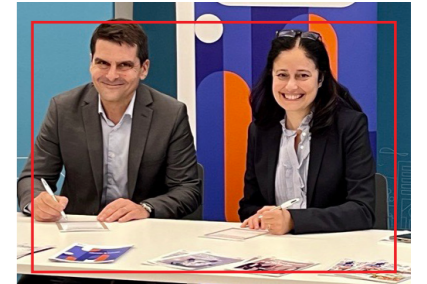
Au-delà de sa vocation à négocier des accords collectifs, le dialogue social est un levier de compétitivité, qui permet de faire remonter les difficultés et de trouver des solutions adaptées. Les crises – sanitaire, puis économique – ont renforcé la place centrale du dialogue social dans la stratégie RH du Groupe. Facteur déterminant de résilience collective, il est indispensable pour expliquer et construire les adaptations nécessaires, afin de continuer à servir dans les meilleures conditions possibles les clients et les passagers et proposer aux équipes un cadre correspondant au mieux aux aspirations de chacun.

Chez Transdev, il repose sur 4 piliers			
un dialogue social :			
à chaque niveau de la société	fondé sur la transparence et le respect des règles	fondé sur la confiance et le respect mutuel	fondé sur le respect des engagements

Depuis 2020, le Groupe Transdev fait partie de la plateforme du *Global Deal*, partenariat mondial entre gouvernements, entreprises, organisations syndicales et autres organisations pour la promotion du dialogue social en tant que voie de développement du travail décent et de la croissance inclusive. À ce titre, le Groupe participe régulièrement à plusieurs initiatives d'échanges, de réflexions et de discussions autour de ces thématiques. Ces discussions sont également remontée et partagée lors des réunions de la Direction RH du Groupe.

Acteurs clés du dialogue social, le management, les organisations syndicales, les ressources humaines et les collaborateurs s'engagent au travers d'un dialogue structuré à différents échelons du Groupe.

Depuis 2012, un Comité d'entreprise européen est en place. Composé de représentants du personnel issus des filiales allemandes, espagnoles, portugaises, néerlandaises, britanniques et françaises, ce Comité se réunit environ trois fois par an pour échanger sur l'actualité du Groupe au niveau européen. Il est consulté sur les sujets transnationaux qui impactent le Groupe : situation de l'emploi, organisation du Groupe, transferts de production, investissements,



Le Groupe Transdev signe la charte « Cancer et emploi »

Afin d'améliorer les conditions de travail et l'accompagnement des collaborateurs touchés directement ou indirectement par le cancer, Caroline Gonin, DRH et RSE Groupe Transdev a signé la charte « Cancer et emploi » en septembre 2023, en présence de Thierry Breton, Directeur Général de l'Institut National du Cancer. Cette charte comprend 11 engagements et a pour objectifs principaux d'agir sur la perception de la maladie dans l'univers professionnel, d'accompagner les salariés dans le retour et le maintien en emploi et de promouvoir la santé.

etc. Il est également consulté tous les ans sur les orientations stratégiques du Groupe, les plans à long terme et leur suivi. Chaque année, les membres de ce Comité bénéficient de formations spécifiques.

En novembre 2023, une journée thématique sur la digitalisation des opérations dans les entreprises du Groupe avec les représentants syndicaux a été organisée au sein du Comité d'entreprise européen de Transdev. Cette journée a ainsi été l'occasion de présenter la stratégie de digitalisation au sein du Groupe et de ses filiales, et d'échanger sur les différents outils digitaux déployés dans les filiales et les processus d'accompagnement qui sont mis en œuvre. En 2023 également, la démarche RSE Groupe et France ont été présentées aux instances européennes.

En France, chaque filiale dispose d'institutions représentatives locales : les comités sociaux et économiques. Ces comités, éléments clés du dialogue social au sein du Groupe, permettent l'information et la consultation au plus près du terrain et des problématiques locales.

Un Comité Groupe France représente les collaborateurs des filiales françaises. Composé de 22 représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe et choisis parmi les élus des instances de leurs filiales, il se réunit environ trois fois par an. Il est informé des perspectives d'évolution de l'activité, des projets d'investissements, des tendances de l'emploi, de la situation économique, financière et sociale et des comptes consolidés du Groupe et des filiales. Il est aussi systématiquement consulté sur les orientations stratégiques du Groupe et sur toute opération pouvant impacter la situation économique et sociale ou sur l'organisation.

Depuis 2021, une commission nationale des frais de santé permet de suivre au mieux les dispositifs de remboursement des frais de santé des filiales du Groupe en France.

L'accord de Groupe sur « l'exercice du droit syndical et le dialogue social au sein du Groupe Transdev » conclu en 2015 et amélioré en février 2019, a été résigné en février 2023. Il vise à pérenniser des relations sociales constructives et à organiser le bon déroulement de l'exercice du droit syndical dans le Groupe, des délégués syndicaux nationaux et des délégués syndicaux coordinateurs nationaux ont été mis en place. Des ressources humaines et financières leur ont été attribuées.

Enfin, au-delà de ces moyens, l'accord de Groupe de février 2019 a complété l'organisation du dialogue social par la mise en place d'un Comité national de suivi du dialogue social réunissant la DRH France et les Délégués syndicaux nationaux, qui se réunit deux fois par an pour planifier le calendrier des négociations sociales au niveau du Groupe et en assurer le suivi avec les organisations syndicales représentatives. Cet accord a aussi harmonisé le cadre de mise en place des Comités sociaux et économiques des filiales, tout en laissant des espaces de négociation aux entités locales adaptables à leur contexte.

En réponse aux différentes crises traversées, les instances centrales du Groupe ont accueilli le nombre de réunions, généralement dans un mixte de présence physique et de participation à distance : trois réunions du Comité de Groupe France, trois réunions du Comité d'Entreprise Européen, deux réunions de la Commission

Nationale Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail et trois réunions de la Commission Nationale des frais de santé ont ainsi pu être organisées en 2023 pour maintenir un dialogue social constant et prévenir les conflits sociaux.

En mars 2023, au sein de Transdev Rabat-Salé, une convention collective a été signée. Elle décrit les modalités de fonctionnement des instances représentatives du personnel, les règles et procédures de gestion des relations professionnelles et du dialogue social ; le cadre régissant la politique de rémunération, la couverture sociale, le développement des compétences et la promotion sociale ; les engagements réciproques de l'entreprise, des partenaires sociaux et de l'ensemble des salariés (respect des droits fondamentaux et des règles internes en matière de sécurité, d'organisation du travail, de prévention des risques professionnels et de réalisation des objectifs de performance économique de l'entreprise).

En avril 2023, Transdev Pays-Bas a signé un accord de négociation d'une nouvelle convention collective de travail avec les syndicats néerlandais. Cette convention comprend notamment une augmentation salariale de 15% sur 27 mois, l'attribution d'une indemnité et la mise en place de mesures destinées à réduire la charge de travail.

En 2023, un accord collectif sur la mobilité au sein de Transdev France a été signé. Celui-ci est basé sur un dispositif d'accompagnement commun des mobilités individuelles et volontaires, favorisant ainsi les évolutions de poste au sein ou en dehors d'une même région.

Promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion

La feuille de route « Diversité, Équité et Inclusion » est prioritaire au sein du Groupe Transdev, elle est pilotée par le Comité Exécutif. Elle définit la trajectoire globale fixée par le Groupe. Au sein des filiales, la feuille de route est alignée avec les enjeux locaux et la culture d'implantation.

Feuille de route DEI du Groupe

À travers les projets, programmes et processus mis en œuvre, le Groupe vise à ce que chaque collaborateur bénéficie des mêmes chances pour réussir, indépendamment de son âge, de son origine, de son appartenance ethnique, de son niveau d'éducation, de son sexe, de son handicap, de son orientation sexuelle, de sa religion/croyance, de son statut marital, de son syndicat, de son organisation ou de son groupe minoritaire, lui permettant ainsi de développer ses compétences et de servir les clients au quotidien.

Transdev a publié en 2022, ses engagements dans deux documents, un manifeste et une charte de la diversité, l'équité et l'inclusion.

Ils formalisent les ambitions et les moyens mis en œuvre :

- tendre ou dépasser systématiquement les obligations légales et réglementaires en matière de diversité et d'inclusion, dans toutes les régions d'implantation ;
- travailler de manière collaborative, mener les activités et remplir les obligations à l'égard de la communauté et des parties

prenantes, sans aucune discrimination, partialité ou avantage indu pour un groupe ou un individu par rapport à un autre ;

- mesurer et évaluer les avancées en matière de diversité et d'inclusion, tant en interne que par rapport à des critères de référence externes appropriés, et mettre au point des solutions pour accélérer les progrès jusqu'à ce que les objectifs soient atteints et que la culture de la diversité devienne une réalité ;
- accélérer le changement en termes d'équilibre entre les sexes, pour tendre vers la parité hommes-femmes à tous les niveaux de l'organisation ;
- évaluer et récompenser les performances, le potentiel et le talent des collaborateurs en fonction de leurs capacités individuelles et de leur contribution à l'activité, indépendamment de leur origine ou de leurs différences individuelles ;
- surveiller et examiner l'application des politiques et processus RH, afin de s'assurer qu'ils fonctionnent sans préjugés ni discrimination ;
- sensibiliser et former les équipes sur la diversité, l'équité et l'inclusion.

Au sein des filiales, une feuille de route est définie, alignée avec les enjeux locaux et la culture d'implantation.

En Australie-Nouvelle Zélande, la feuille de route engage l'entreprise sur six priorités : l'orientation sexuelle, le genre, l'âge, l'accessibilité, la multiculturalité et la réconciliation avec les populations aborigènes. En 2023, Transdev Australasie a initié un « *Dignity Audit* » dont l'objectif est d'identifier les opportunités et les domaines d'amélioration au sein de l'entreprise, tout en poursuivant les efforts en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, pour le bénéfice à long terme de tous les collaborateurs.

Aux États-Unis, une feuille de route a été définie autour de ces trois piliers stratégiques : la construction d'une culture inclusive, la promotion de la DEI et le recrutement d'équipes diversifiées. En 2023, cela s'est traduit par la mise en place d'un critère de diversité dans les panels de recrutement, la création d'un plan de communication spécifique, l'organisation d'une journée « *Diversity Day* » ou encore la définition d'exigences minimales et de systèmes de reporting dédiés.

La DEI et en particulier le programme prioritaire pour accélérer le changement en matière de mixité font l'objet d'une revue en Comité Exécutif, en comité RSE du Conseil d'Administration puis en Conseil d'Administration du Groupe. Deux fois par an et pour les principaux pays du groupe, un point est fait entre la Directrice RH & RSE du Groupe et le ou la DRH Pays auxquels sont associés les référents DEI des pays autour des avancées locales en matière de mixité et plans d'actions associés.

Aux Etats-Unis se déploie le *Diversity & Inclusion Council*, composé de 17 membres représentatifs de la diversité des collaborateurs. Il défend, coordonne, étudie et surveille les actions stratégiques en faveur de la diversité et de l'inclusion. Au sein de Transdev Australasia, des conseils « Diversité, Équité et Inclusion » sont systématiquement mis en place dans chaque unité opérationnelle, composés d'une variété de profils.

Accompagnement des talents féminins

Transdev a mis en place un programme prioritaire qui vise à accélérer le changement en matière de mixité et s'est fixé l'objectif d'atteindre 34% de femmes parmi les Top Executives d'ici 2030.

Les leviers d'actions du programme prioritaire DEI			
le recrutement : développer les conditions pour des équipes diversifiées	le développement des collaborateurs : assurer un égal accès à la formation et renforcer le développement des équipes	la communication : célébrer la diversité, sensibiliser et développer des partenariats	le déploiement d'outils de mesure et de pilotage de la performance, en lien avec les équipes RH et les pays

Le programme de mentorat au féminin par le COMEX marque la volonté du Groupe de développer la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion à tous les niveaux de



Transamo s'engage en faveur de la mixité

En 2023, Transamo, filiale de Transdev, a signé la Charte de la mixité élaborée par Syntec-Ingénierie. Transamo s'engage ainsi à faire évoluer la place des femmes dans l'ingénierie et à mettre en place des actions pour faire évoluer l'image de l'ingénierie auprès des jeunes, en particulier des jeunes filles ; veiller à une égalité de traitement entre les femmes et les hommes tout au long de leur carrière ; favoriser un équilibre vie personnelle et vie professionnelle pour tous et encourager l'accès aux postes de direction pour les femmes, en développant la mobilité ascendante.



Les parcours féminins mis à l'honneur

À l'occasion de la **Journée internationale des droits des femmes**, le 8 mars 2023, Transdev a déployé la campagne de communication « *Embrace equity* ». Le dispositif a mis en avant une diversité de parcours féminins au sein du Groupe, à travers différents supports : une page internet dédiée, des publications sur les réseaux sociaux ou encore des interviews croisées, sous le format original de « cartes postales » vidéos.

l'entreprise, au service de la performance, de l'innovation mais aussi son attractivité en tant qu'employeur. Dans le cadre de ce programme, chaque participante se voit attribuer un mentor, membre du Comité Exécutif du Groupe Transdev. Ils fixent ensemble des objectifs de développement pour la mentorée puis échangent une fois par mois. L'objectif est de favoriser le développement de chacun, tant pour la mentorée que pour le mentor, en capitalisant sur le partage d'expériences. Les participantes bénéficient également d'un programme de formation pour les accompagner à développer leur leadership. **En 2023, le programme a été mis en place pour la deuxième année consécutive, neuf collaboratrices ont pu en bénéficier.**

L'ambition du Groupe est également de développer le mentorat au féminin dans les pays, comme c'est déjà le cas en France, aux États-Unis et au Portugal.

En France, le programme "Leader au féminin" vise à développer un vivier de talents féminins, qui occuperont demain des postes opérationnels clés, et cible un public de talents aussi bien en externe qu'en interne. Il se construit autour de grandes étapes pour assurer une intégration réussie : une période d'immersion dans différents réseaux (urbains, interurbains) pour découvrir la diversité des métiers et les différentes facettes d'une direction de réseau, des rencontres avec des collaborateurs du siège, le suivi d'un programme de formation nommé « Parcours de direction de société » proposant plusieurs modules (management, pilotage du dialogue social, gestion budget), l'opportunité de passer la capacité transport ou encore un dispositif de mentorat. Le programme est ponctué d'entretiens réguliers avec leur référent RH. En 2023, quatre femmes ont participé au programme « Leader au féminin ».

Sensibilisation et formation des collaborateurs

Le Groupe vise à créer une culture de travail où les différences individuelles sont comprises, anticipées, valorisées et pleinement exploitées. Cela passe notamment par des formations, des sensibilisations et le partage de bonnes pratiques en interne.

Un module « Diversité, Équité et Inclusion » est accessible sur la plateforme de digital learning du Groupe. Il présente la stratégie et les objectifs de Transdev, des exemples d'application et des initiatives existantes dans les pays ou dans d'autres entreprises. Ce module apporte aussi des conseils d'actions concrètes à mettre en place à un niveau individuel et au niveau managérial.

Depuis 2023, un module dédié à la DEI est également inclus dans le parcours d'intégration Groupe (module à distance individuel), dans les programmes de développement tels que « *Trans'Lead* », « *On the Launch Pad* » et « *In'Pulse* » (module à distance et/ou atelier en présentiel) et dans le programme de formation « *Trans'Lead frontline manager* ».

Des outils de communication interne sont développés, comme par exemple la création d'une webradio dédiée. Les collaborateurs sont également incités à partager les bonnes pratiques sur le réseau d'entreprise VivaEngage, où une communauté dédiée à la diversité, l'équité et l'inclusion a été créée.

Inclusion des personnes les plus vulnérables

Cette année, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord handicap agréé, des travaux ont été menés par la mission handicap du Groupe, avec les RH de proximité, les représentants du personnel (IRP) et le service juridique social. L'accord handicap agréé a pour vocation de poursuivre et amplifier les travaux menés dans le cadre de la convention Agefiph qui a permis à Transdev de mener des actions suivantes en 2022 et 2023 :

- sensibilisation du collectif de travail ;
- recrutement de trois personnes en situation de handicap au siège du Groupe ;
- accompagnement de collaborateurs vers la reconnaissance de leur handicap et l'adaptation de leur poste pour les pérenniser dans l'emploi ;
- soutien à la Direction des Achats sur la croissance des achats vers le secteur du handicap.

Indicateurs clés de performance

KPIs	2022	2023
Taux d'absentéisme	8,1 %	6,8 %
Taux de rotation du personnel	24,0 %	23,0 %
Part des salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'année	83,9 %	97,9 %
Taux d'employés ayant eu un entretien annuel (Top Executives & Top managers du Groupe)	82,9 %	91,3 %
Pourcentage de femmes parmi les Top Executives	26 %	23,3 %

En 2023, l'ensemble des initiatives déployées par les équipes se sont avérées payantes et l'on observe une amélioration de 4 sur 5 de nos indicateurs RH. Depuis 2022, tous les pays du Groupe se sont engagés pour améliorer la rétention et l'engagement des collaborateurs de Transdev dans une approche holistique touchant les éléments clé autour de « l'Expérience Employé ».

Le lancement en 2023 d'une campagne mondiale de marque employeur a contribué à aider nos services de recrutement à attirer les meilleurs candidats qui ont pu, en outre, bénéficier d'un parcours d'intégration plus complet et plus robuste grâce au programme « *Welcome@Transdev* ».

L'année 2023 a permis d'ancrer les processus de management des talents dans les rituels managériaux et Transdev a ouvert de nouvelles opportunités de carrière notamment en termes de mobilité internationale.

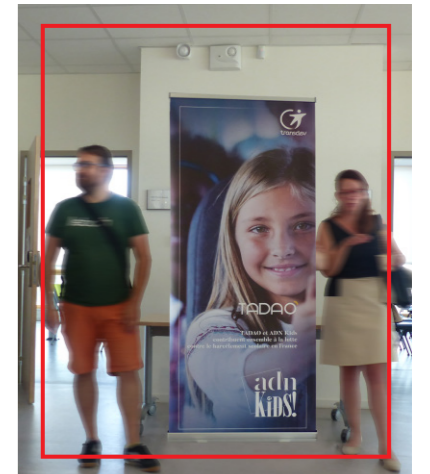
Les managers du Groupe (et notamment les managers de premier niveau) ont participé à de nouveaux programmes de formation dédiés aux compétences clé de leur rôle et à la culture Groupe et le programme *Drivers@Transdev* a soutenu l'effort du terrain pour proposer des conditions de travail différenciantes notamment en termes de flexibilité du travail.

En 2023, le turnover a régressé de 1 point, un inversement de tendance porté par les performances de six pays du Groupe dont les États-Unis et le Canada qui bénéficient de performances constatées dans les équipes de First Transit, intégrées cette année.

En matière d'absentéisme, l'amélioration mesurée de 1,3 point reflète l'impact positif des actions engagées dans les sept pays principaux du Groupe malgré des performances dégradées pour les pays pénalisés par les mouvements sociaux en 2023, en Europe et en Amérique du Nord.

Les processus d'entretiens annuels et de formation sont matures et largement déployés, les performances continuent de progresser grâce au travail collectif entre fonctions corporate et pays.

Restant à consolider dans la durée, l'amélioration globale de la capacité du Groupe à fidéliser ses collaborateurs, restera au cœur de la stratégie et des projets RH. En 2023, Transdev a renforcé ses actions en faveur de la mixité ; malgré cela, la part des femmes dans le cercle managérial des Top Executives recule. Le déséquilibre structurel de la répartition femmes - hommes dans le secteur du transport public et notamment dans les fonctions opérationnelles, a impacté négativement le taux avec l'intégration des équipes de First Transit ainsi que l'intégration de positions opérationnelles en Allemagne, position majoritairement tenues par des hommes.



En mai dernier, Transdev et ADN Kids signaient un partenariat pour lutter ensemble contre le harcèlement scolaire.

Tadao est fier d'être le premier réseau du Groupe à pouvoir s'associer concrètement aux côtés de cette association.

Le réseau a organisé une journée de sensibilisation dédiée au partenariat avec ADN KIDS début septembre, avec au programme pour les 80 invités :

- Une présentation complète de la démarche ;
- Une session de formation dispensée par l'association aux référents Tadao pressentis et à tout salarié souhaitant s'engager à titre personnel aux côtés d'ADN Kids.

Tadao a également profité de la rentrée scolaire pour travailler deux documents d'information avec ADN KIDS :

- l'un destiné aux établissements scolaires et associations pour faire connaître le dispositif ;
- l'autre destiné aux jeunes et à leurs familles reprenant les infos et contacts utiles.

Prochaines étapes : l'appropriation de la méthode ADN Kids par le personnel formé et la mise en pratique dans les établissements scolaires qui en feraient la demande.

Chiffres clés

102 027
collaborateurs

29 426
recrutements

26%
de femmes dans les effectifs

220 missions d'assistance
réalisées grâce aux
95 experts e.team

Réalisations

La campagne « Destination 500 emplois » de Transdev Île-de-France

Transdev Île-de-France a besoin de recruter près de 500 conducteurs. Pour relever ce défi, la campagne « Destination 500 emplois », lancée en 2022, a permis d'activer plusieurs leviers d'actions. Des partenariats avec des acteurs clés de l'emploi (agences d'intérim, associations, Pôle Emploi) ont été développés ainsi qu'un plan de formation dédié afin de recruter et former de nouveaux conducteurs.

Une campagne de communication, largement déployée, a permis d'augmenter significativement le nombre de candidatures. Tout au long de l'année, le « Bus pour l'Emploi » a assuré des tournées dans les territoires. Ce dispositif innovant, équipé d'un simulateur de conduite, a permis aux personnes en recherche d'emploi de rencontrer une équipe de professionnels et ainsi de parler des métiers avec les personnes qui les exercent.



Transdev Australasie reconnu « 5-Star Employers of Choice »



En 2023, Transdev Australasie a obtenu le prix « 5-Star Employers of Choice », décerné par HRD Magazine. Chaque année, ce prix distingue les organisations à la pointe et les meilleures pratiques en management des ressources humaines. Cette reconnaissance témoigne de l'engagement de Transdev Australasie pour créer les conditions d'un environnement de travail de haut niveau pour ses collaborateurs.

CareProjects : une nouvelle plateforme collaborative

Accessible depuis 2023, CareProjects est une plateforme qui vise à optimiser la diffusion de l'information autour des sujets en lien avec la Qualité de vie et des Conditions de travail (QVCT) ainsi que la promotion de la Diversité, de l'Équité et de l'Inclusion (DEI).

La plateforme, dont la cible principale est la ligne managériale ainsi que les filières RH, RSE et QSE, a pour ambition d'être une source d'inspiration pour les équipes en centralisant les informations sur les dispositifs de soutien. Elle regroupe de l'information généraliste sur les sujets QVCT et DEI, un agenda des actions menées chez Transdev autour des journées thématiques nationales et/ou mondiales, des actualités, ainsi qu'une base de données des bonnes pratiques qui existent en France et à l'international.

Un dispositif de formation dédié aux personnes éloignées de l'emploi

Aux Pays-Bas, un nouveau projet pilote a été initié en partenariat avec l'Employer Service Desk d'Amsterdam. Il permet à des personnes éloignées du marché du travail de trouver un emploi dans le secteur des transports. Dans ce cadre, en 2023, neuf bénéficiaires ont intégré une formation de conducteur de bus. Pendant toute la période de leur formation et les premiers mois de leur contrat de travail, ils seront accompagnés par un coach professionnel.



Transdev Rabat-Salé signe un partenariat avec Handicap International

En 2023, Transdev Rabat-Salé a signé un partenariat avec l'association Handicap International pour le recrutement et l'intégration des personnes handicapées. Dans le cadre de ce partenariat, plusieurs actions ont été menées : un diagnostic sur l'accessibilité des locaux (bâtiments, agences commerciales, gare) ; un diagnostic sur les postes de l'entreprise pouvant être occupés par des personnes handicapées en collaboration avec le responsable des ressources humaines ; des sessions de formation des contrôleurs aux bonnes pratiques en matière d'accueil des passagers handicapés. Les prochaines actions vont consister à la mise en place de missions de bénévolat en dehors des heures de travail pour les collaborateurs qui le souhaitent.

En France, transdev lance son premier « Graduate Program »

A l'automne 2023, Transdev France a lancé son « Graduate Program », intégrant une formation diplômante en partenariat avec l'ENTPE, école qui forme des ingénieurs et des doctorants sur les sujets de l'aménagement durable des territoires. Chaque année, une promotion d'une vingtaine de personnes, débutants et confirmés, pourront accéder à ce programme. Il s'adresse en interne, à des collaborateurs déjà expérimentés dans les métiers de l'exploitation et qui souhaitent faire reconnaître leur expérience par l'obtention d'un diplôme et en externe, à des candidats récemment diplômés, qui souhaitent intégrer le monde de la mobilité et accéder rapidement à des responsabilités opérationnelles. Cette formation en alternance délivre un Diplôme d'école « Management opérationnel des transports de personnes » et l'attestation de Capacité Transport par équivalence.

IV. Transdev, garant d'une mobilité sûre

Assurer la sécurité de tous

En tant qu'opérateur de mobilité, assurer la santé et la sécurité est un impératif absolu pour Transdev, dans tous ses pays d'implantation et pour l'ensemble de ses activités. Pour les collaborateurs, passagers, clients et communautés, cette responsabilité est aussi le socle indispensable de leur satisfaction, leur bien-être et leur confiance.

Garantir la santé et la sécurité de tous, dans un environnement de déplacement et de travail sûr et sain, nécessite une mobilisation quotidienne et collective. Pour prévenir les accidents et faire face aux risques liés à ses activités, le Groupe Transdev déploie une démarche globale d'amélioration continue, s'appuyant sur la diffusion d'une culture sécurité à tous les niveaux de l'entreprise.

DOMAINE



ENJEUX

- Santé et sécurité des passagers
- Santé et sécurité des collaborateurs

RISQUES

- Accidents graves de train
- Accidents graves de bus
- Accidents sur le lieu de travail

Engagements

L'engagement du Groupe Transdev en matière de santé et sécurité repose sur une vision claire : viser le « zéro dommage. »

Élément fondamental de la culture commune du Groupe, Transdev vise l'excellence opérationnelle en se concentrant sur ces quatre piliers stratégiques :

- développer et déployer la politique Santé et Sécurité du Groupe Transdev ;
- renforcer la gouvernance et la conformité de Transdev en matière de santé et sécurité ;
- améliorer la performance en matière de santé et sécurité ;
- promouvoir une culture de bien-être et de sécurité positive et proactive.

La mise en œuvre de cette vision s'appuie sur un système de management de la sécurité compatible avec la norme ISO 45001, une organisation et une communauté dédiées et sur un objectif partagé : améliorer chaque année le taux de fréquence des accidents du travail.

Politique et organisation dédiées

La politique de Transdev énonce son engagement et son approche de la gestion de la santé et de la sécurité, y compris les responsabilités de la direction et des collaborateurs.

Cette politique irrigue toute l'entreprise par un dispositif d'actions

continues. Localement, les équipes déploient des plans d'action en partenariat avec tous les acteurs mobilisés sur ces enjeux (clients, autorités routières, autorités ferroviaires, inspection du travail)

La Direction Sécurité du Groupe définit la politique, assure sa mise en œuvre et promeut une culture de sécurité positive et proactive auprès des différents pays. Elle accompagne les pays dans la définition d'un plan d'action et l'amélioration de la performance.

Des indicateurs de performance sont définis au niveau du Groupe : le taux de fréquence des accidents du travail, le taux de gravité des accidents du travail et le taux d'accidents majeurs. Chaque pays reporte et suit également des indicateurs plus détaillés, comme le taux de blessure grave passager ou le taux de blessure grave causé à un tiers, le taux d'accidents routiers ou le nombre de déraillement. Tous ces indicateurs sont déclinés par mode de transport.

Tous les trimestres, un rapport consolidé sur la sûreté et la sécurité est produit afin d'avoir une vue d'ensemble sur la performance et les besoins d'amélioration de chaque pays. La performance en matière de sécurité est évaluée avec la direction du pays et des plans d'actions sont mis en place pour corriger les écarts.

La Direction Sécurité du Groupe assure un reporting auprès du Comité exécutif Groupe une fois par trimestre.

Depuis septembre 2023, la performance en matière de santé et sécurité des sept pays majeurs pour Transdev est également présentée en Conseil d'administration.

Système de management de la sécurité

Le Groupe Transdev a conçu son système de management de la sécurité (SMS) à partir de ses nombreuses années d'expérience en tant qu'opérateur de transport. Il fournit une approche de management structuré pour identifier, surveiller et contrôler les risques de santé et de sécurité. Les activités doivent se conformer aux exigences du Groupe en matière de SMS, dans les domaines suivants : organisation, leadership et engagement, planification (y compris identification des dangers et évaluation des risques), communication et consultation, documentation et suivi, mesure, analyse et évaluation des performances en matière de sécurité.

Ce SMS est cohérent et compatible avec la norme ISO 45001. Des audits internes et externes réguliers et rigoureux sont menés dans toutes les entités pour s'assurer de sa mise en œuvre.

Communauté santé et sécurité

Pour faciliter le partage et la diffusion d'une culture commune, des échanges permanents avec les pays afin de diffuser et dupliquer les bonnes pratiques sont assurés à travers une communauté de correspondants dédiés. Les correspondants contribuent au déploiement de la trajectoire du Groupe, avec l'ambition d'être un leader en matière de santé et sécurité.

La Direction Sécurité du Groupe coordonne cette communauté. Elle les réunit périodiquement pour échanger sur les performances, les risques émergents, les bonnes pratiques mises en place ou sur des solutions innovantes. Les expertises des pays ayant une culture sécurité avancée peuvent bénéficier à l'ensemble des pays.

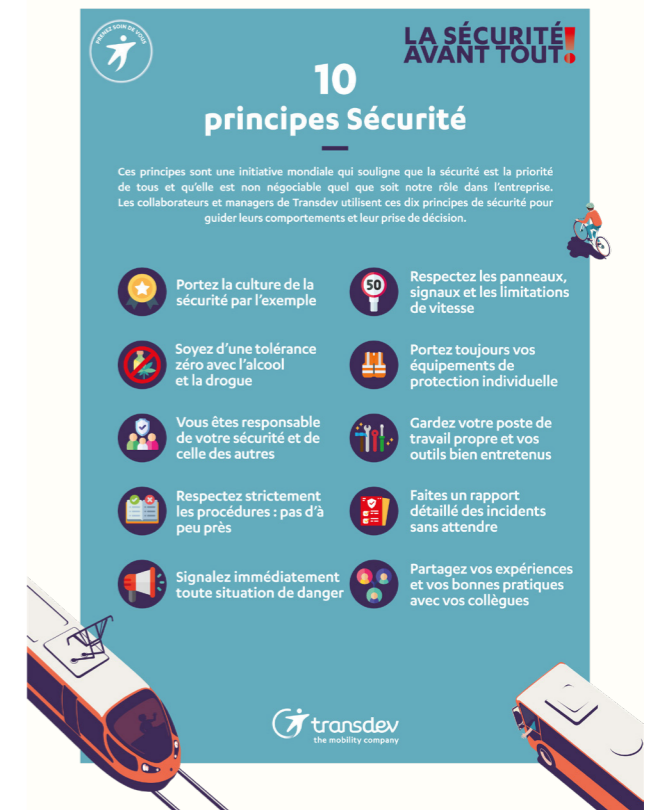
Chaque année, la Direction Sécurité Groupe organise un séminaire Santé et Sécurité, à destination de tous les directeurs Sécurité des pays. Il est l'occasion de faire le point sur les performances et de mettre en avant une thématique particulière. En 2023, le séminaire était consacré au rôle central des managers dans la promotion et la diffusion d'une culture de santé et de sécurité au travail. Les 28 participants, provenant de 12 pays, ont pu assister à des présentations rappelant les ambitions de Transdev en matière de santé et sécurité et les programmes dédiés, des ateliers de réflexion collective ou encore des échanges de bonnes pratiques.



Actions déployées

Les 10 principes sécurité de Transdev

Issus d'un travail collaboratif de la communauté Santé & Sécurité, avec la participation des entités locales, 10 principes de sécurité de Transdev ont été définis. À tous les niveaux de l'entreprise, ces principes de sécurité sont des éléments non négociables. Déclinés sous différents formats (affiches, dépliants, cartes et vidéos), les 10 principes de sécurité de Transdev guident les comportements et les décisions des collaborateurs et de leurs managers.



Formation et sensibilisation

Les collaborateurs sont régulièrement formés et sensibilisés aux enjeux de la santé et de la sécurité. C'est notamment le cas à travers le programme de conduite sûre. Dans ce cadre, des techniques et des solutions technologiques sont proposées pour aider les conducteurs à adopter une conduite plus sûre, telles que l'accélération douce, le freinage en douceur et le respect des distances de conduite. Ces initiatives contribuent directement à la réduction du nombre d'accidents.

Aux États-Unis, Transdev s'est associé à *Mobileye*® pour mettre en place un système de capteur de vision qui intègre des avertissements et des alertes en temps réel. Le capteur de vision surveille en permanence la route (piétons, cyclistes, dangers, autres véhicules). Lorsqu'une collision ou un danger est imminent, des alertes visuelles et sonores avertissent le conducteur. Ces alertes permettent d'apporter les corrections nécessaires en temps utile pour éviter les collisions potentielles.



Transdev Australasie s'engage en faveur de la santé mentale dans le cadre de la journée « R U OK? »

Cette année encore, Transdev Australasie a participé à la journée d'action nationale « R U OK? » visant à réduire la stigmatisation entourant les conversations sur la santé mentale sur les lieux de travail mais également d'aider les personnes présentant des troubles mentaux. Ainsi, plusieurs évènements ont été organisés dans les filiales du pays :

- Transdev John Holland a organisé une journée de sensibilisation à destination de ses collaborateurs afin de promouvoir la santé mentale positive.
- À Sydney, les équipes de Transdev se sont déplacées sur l'ensemble du réseau de ferries pour engager la conversation sur le thème du bien-être et de la santé mentale.

ou pour atténuer leur gravité. Dès 2019, la dernière mise à niveau de Mobileye a été déployée sur l'ensemble de la flotte de Transdev États-Unis., soit environ 1 700 bus de différentes tailles et catégories.

Chaque année, Transdev France organise une campagne de sensibilisation à la sécurité. En 2023, l'accent a été mis sur les risques liés à la circulation sur les sites et dépôts. Durant toute la période de l'opération, du 20 mars au 28 avril, chaque site a mis en place des animations sous la forme de quarts d'heure sécurité et d'ateliers thématiques. Obligatoires ou facultatifs, ces ateliers ont permis de mobiliser le plus grand nombre de collaborateurs Transdev autour de cette opération dédiée à la sécurité, comme par exemple une sensibilisation au stationnement en marche arrière, au port du gilet haute visibilité ou encore autour des risques liés aux angles morts et de collisions avec les usagers de mobilités douces.

Santé mentale

La prise en compte des risques psychosociaux occupe une place majeure dans les engagements de Transdev pour assurer la santé et la sécurité de ses collaborateurs. Cet enjeu s'est renforcé depuis la crise sanitaire de la Covid-19. Le Groupe accorde une attention particulière à la santé mentale de ses collaborateurs. Les évaluations régulières et les retours des collaborateurs ont une utilité importante dans l'identification des ajustements nécessaires et pour répondre aux besoins spécifiques. Que ce soit en fournissant des équipements ergonomiques, en partageant des bonnes pratiques ou en mettant en place des initiatives de soutien mental. Depuis plusieurs années, Transdev France collabore avec *Stimulus Care Service*, un leader en matière de bien-être et de santé psychologique au travail. Ce cabinet soutient les entreprises en élaborant des stratégies de santé mentale au travail, en promouvant des pratiques managériales saines et en offrant des services aux collaborateurs, comme un accompagnement en ligne par un réseau d'experts et de conseillers. Par ailleurs, des journées de sensibilisation à la santé mentale sont régulièrement organisées comme cela a été le cas en 2023 en Australie, en Nouvelle-Zélande et en France.

Indicateurs clés de performance

KPIs	2022	2023
Taux de fréquence des accidents du travail	20,68	16,65
Taux de gravité des accidents du travail	2,19	1,77
Taux d'accidents majeurs	0,03	0,03
Nombre d'accidents majeurs	54	65

Transdev pilote sa performance en matière de sécurité via les trois indicateurs clés de performance ci-dessus. En 2023, les activités du Groupe ont retrouvé leur niveau d'avant la pandémie. Le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents du travail ont diminué grâce à l'accent qui a été mis sur la santé et la sécurité au travail et dans les opérations. Des plans d'actions ont été mis en place pour identifier les sources d'accidents et leurs tendances. Des mesures correctives ont également été déployées afin de réduire la probabilité que des événements similaires se reproduisent. Malgré la stabilisation du taux d'accidents majeurs, le nombre d'accidents majeurs a augmenté par rapport à l'année dernière. Le Groupe veille à ce que les enseignements tirés des accidents majeurs soient partagés et responsabilise l'ensemble des collaborateurs afin de réduire la probabilité que des événements similaires se reproduisent. Transdev continuera à être proactif dans la gestion de la santé et sécurité de ses employés, passagers et communautés.

Chiffres clés

10

principes de sécurité définis

+5 000

managers ayant obtenu la Certification Santé et Sécurité

96,5%

de conformité du système de management de la sécurité (SMS) pour les entités auditées

48

réunions organisées par la Direction Sécurité du Groupe pour suivre la performance sécurité des pays

Réalisations

Campagne « Hold the bar » dans le tramway de Barcelone



En Espagne, sur la ligne de tramway de Barcelone, Transdev a initié une campagne de sensibilisation visant à inciter les passagers à utiliser la barre de maintien pendant leur trajet en station debout. Durant toute la campagne, entre avril et juin 2023, des visuels et des messages audio ont été diffusés à l'intérieur de tous les tramways, dans les arrêts et billetteries, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Transdev États-Unis lance son « Safety Corner »



Aux États-Unis, une page dédiée à la sécurité a été intégrée sur le site de Transdev. Elle permet de présenter les engagements de Transdev en matière de santé et sécurité et, tous les deux mois, de mettre en avant un thème en particulier. Par exemple, pour les mois de septembre et octobre 2023, le thème « *Expect the Unexpected* » mettait l'accent sur la sécurité des piétons, notamment en période de rentrée scolaire et de changement de saison, qui implique des dangers spécifiques sur la route.

Programme d'indemnisation des travailleurs aux États-Unis

Transdev États-Unis a permis à ses employés (qui ont des restrictions suite à un accident de travail) de reprendre le travail en s'associant à *Transitional Work Solutions* qui aide à placer les employés au sein d'organisations locales à but non lucratif. L'objectif de ce programme est de permettre à un employé de reprendre un travail productif dans une capacité modifiée immédiatement après une blessure ou une maladie, lorsqu'il n'est pas en mesure d'effectuer son travail à plein temps conformément aux restrictions prescrites par son médecin. Bien que l'objectif principal de ce programme soit de permettre à l'employé de recouvrer la santé et de reprendre ses activités, les avantages supplémentaires d'une reprise immédiate du travail peuvent inclure des économies, une amélioration du moral, une réduction de la période de guérison, une augmentation de la productivité ainsi qu'une diminution des temps d'arrêt et des heures supplémentaires.

Programme Vitaal de Transdev Pays-Bas

Transdev Pays-Bas a mis en place un programme de santé et de bien-être, appelé Vitaal Transdev, qui vise à fournir un environnement de travail sain et sûr aux employés ainsi qu'à renforcer la résilience de l'organisation. Un calendrier d'activités, comprenant une variété de sujets (santé mentale, alimentation saine, sommeil, pratique régulière d'une activité physique, arrêt du tabac), est partagé avec tous les chefs d'équipe. Des programmes sont également proposés pour aider les employés sur ces sujets en partageant des vidéos, des conseils et des formations.



Culture sécurité en Suède



Transdev Suède a entamé une conversation sur la définition et l'amélioration de sa culture de la sécurité. La force motrice de ce programme est de comprendre que Transdev est une entreprise fondée sur des valeurs qui définissent clairement ce qu'est une bonne culture de la sécurité et comment elle nous aide dans notre vie de tous les jours. Les piliers du programme sont le leadership, la culture juste, l'engagement en faveur de la sécurité, la communication et les systèmes de travail sûrs. Une bonne culture de la sécurité est également requise pour l'obtention du permis d'exploitation des transports publics. Pour les opérations ferroviaires, cette exigence est inscrite dans la législation européenne.

Garantir la sûreté de tous

Veiller à la sûreté de tous et garantir un environnement sécurisé est une préoccupation essentielle pour l'ensemble des parties prenantes et une priorité quotidienne pour Transdev.

La sûreté a un impact direct sur le niveau de fréquentation, la qualité des conditions de travail ou encore la satisfaction client. Le Groupe Transdev met en place toutes les mesures humaines, techniques et organisationnelles, destinées à protéger l'intégrité physique et psychologique des passagers et collaborateurs et leur apporter un sentiment de sécurité, tout en assurant la continuité de service.

DOMAINE



ENJEUX

- Sûreté des passagers
- Sûreté des collaborateurs

RISQUES

- Attaques à caractère terroriste
- Agressions des passagers
- Agressions des collaborateurs

Politique sûreté

L'identification des risques en matière de sûreté, l'évaluation de leur importance et la mise en œuvre d'un traitement adapté relèvent d'une dynamique complexe, devant considérer une pluralité de facteurs contextuels et exigeant une approche à la fois globale et opérationnelle. Dans l'ensemble des pays d'implantation, le déploiement d'une politique dédiée et de mesures concrètes, comme la mobilisation des équipes, le déploiement d'équipements innovants ou la mise en place de partenariats, participent activement à faire des transports des lieux sûrs pour tous. La politique Sûreté du Groupe Transdev précise son approche globale pour garantir la sûreté des personnes et des biens. Elle est fondée sur quatre piliers :

- la gestion locale de la sûreté en coopération étroite avec les institutions et autorités locales ;
- la sensibilisation des passagers pour une meilleure prévention des principaux risques en matière de sûreté ;
- la conformité des actions, méthodes et outils de sûreté avec les principes éthiques du Groupe et réglementations nationales ;
- le partage de bonnes pratiques entre les pays via la communauté sûreté.

Système de management de la sûreté

Transdev développe un système de management de la sûreté (SMSu) commun à toutes les entités du Groupe. Il permet d'optimiser et d'homogénéiser la gestion du risque sûreté dans toutes ses spécificités et d'évaluer rigoureusement la performance des dispositifs de protection et d'intervention mis en œuvre localement.

Le Groupe travaille continuellement à son amélioration. Dans sa stratégie RSE à horizon 2030, le Groupe a pour objectif de faire évoluer son système de management de la sûreté, en travaillant avec les pays pour adopter des standards communs harmonisés dans le Groupe, et alignés avec les exigences internationales.

Le reporting sûreté est accessible dans un outil commun d'analyse et de représentation graphique des données (Power BI). Depuis décembre 2021, le reporting est effectué mensuellement, au niveau de l'entité, par les contributeurs référents de chaque pays. Cela permet de renforcer la fiabilité et la qualité des données et de faciliter la comparaison entre les pays.

En 2023, l'accent a été mis sur l'exhaustivité des données relatives aux agressions physiques contre les passagers et sur l'augmentation de la couverture de cet indicateur dans tous les pays. Ce processus évoluera dans le sens d'une amélioration continue pour les années à venir.

Communauté sûreté

Conformément à la politique Sûreté du Groupe (mise à jour en 2023), un référent sûreté est identifié dans chaque pays d'implantation. La Direction de la Sûreté coordonne et anime la communauté des responsables sûreté pays à travers des échanges réguliers afin de partager les bonnes pratiques et les plans d'action à l'échelle mondiale.

En France, un séminaire annuel rassemble les référents sûreté sur deux jours. En 2023, il a été l'occasion de réunir environ 40 personnes afin de partager expériences, bonnes pratiques, évolutions réglementaires et d'inviter des experts, internes et externes, à intervenir sur des sujets clés, comme par exemple la médiation sociale dans les transports publics ou l'importance de la qualité des données liées à la sûreté.



Actions déployées

Formation et sensibilisation

La formation et la sensibilisation des collaborateurs est la condition indispensable pour une gestion opérationnelle optimale de la sûreté.

Le Groupe Transdev a développé une formation en ligne relative à l'intégration de la sûreté dans le management opérationnel des activités. Elle vise à sensibiliser 3 000 managers aux enjeux de sûreté et plus précisément à la gestion et au signalement des incidents de sûreté dans le respect des procédures d'alerte définies par le Groupe.

En France, Transdev a créé un module de formation dédié à la prévention et la gestion des situations conflictuelles. Ce module s'adresse principalement aux conducteurs et à toutes les personnes en contact direct avec les passagers. Les stagiaires découvrent et comprennent les mécanismes du conflit et apprennent à anticiper afin d'en atténuer l'impact. Ils mettent également en pratique toutes les techniques d'évitement ou de désescalade du conflit à travers des cas pratiques. Ces sessions sont aussi le moment de partager et d'échanger sur les situations conflictuelles déjà vécues dans l'exercice de leur fonction. Ce module de formation a notamment servi de modèle au Canada pour construire la formation « Prévention des agressions ». Destinée à tous les salariés de Transdev Canada, cette formation vise à enseigner les attitudes et le langage à adopter pour bien réagir et désamorcer une situation de conflit avec un usager.

Un module de formation spécifique à la prévention et la lutte contre le harcèlement sexiste et les violences faites aux femmes dans les transports, a été également développé par les équipes de Transdev France. A l'issue de cette formation principalement organisée en ateliers et mises en situation, les stagiaires sont en mesure d'identifier un outrage sexiste et une agression sexuelle, et d'appliquer la procédure de prise en charge des victimes en adoptant les postures d'accompagnement adaptées.

Partagées au sein de la communauté sûreté internationale, ces initiatives inspirent les pays du Groupe pour développer des modules de formation adaptés aux problématiques locales de sûreté.

Présence humaine rassurante et dissuasive

La présence humaine dans les véhicules, les rames et les gares est le moyen le plus efficace pour assurer la tranquillité et la sûreté des transports publics. C'est la raison pour laquelle Transdev met en place des prestations externalisées de sécurisation confiées à des sociétés privées pour renforcer ses dispositifs de sûreté dans de nombreux réseaux. Ces agents de sûreté sont formés aux techniques d'intervention en milieu confiné et dans les espaces ouverts au public.

Innovations au service de la sûreté

Les innovations technologiques participent à rendre les transports de plus en plus sûrs. Via des outils internes et externes, le recueil d'informations sur les incidents et incivilités permet d'enrichir les bases de données et

le reporting des déclarations d'incidents et d'incivilités en diversifiant les canaux d'alimentation (crowdsourcing passager, récupération de signaux d'alerte depuis les véhicules, détection des situations à risque par analyse de son, d'images). Ces informations consolidées et partagées avec les collectivités, permettent d'apporter des réponses pour rassurer et encourager l'usage des transports publics, dissuader les incivilités et améliorer la rapidité et l'efficacité des interventions.

En 2022, lors de la journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes, Transdev France a signé un accord de partenariat avec UMay, une application mobile de référence contre le harcèlement de rue et les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public.



Cette collaboration permet d'étendre cette lutte aux transports publics et se traduit par la mise en place d'un ensemble d'actions comme :

- la formation et la sensibilisation des collaborateurs aux postures d'accompagnement à adopter envers les victimes d'agressions ou de harcèlement ;
- la création de « Safe Places » labellisées (lieux sûrs dans lesquels les personnes en situation de détresse peuvent se rendre) au sein des agences commerciales ;
- le développement dans l'application de fonctionnalités adaptées liées à la mobilité en transport en commun.

Au sein du réseau pilote de Vitrolles, rattaché à l'entité Transdev Alpilles Berre Méditerranée, des points de ventes et agences commerciales ont été labellisés « safe place » dans l'application et les équipes ont été formées par UMay à la « méthode R » (Recueillir, Rassurer, Renseigner) pour la prise en charge des victimes. Depuis novembre 2023, six agents du réseau sont également devenus formateurs internes afin de former à leur tour les conducteurs sur le sujet.



Ce partenariat est en train de s'étendre au niveau national et de nouveaux développements sont en cours d'étude, comme la mise en place d'un module de conversation permettant aux usagers en insécurité de contacter directement le PC sécurité.



Transdev rejoint le réseau des partenaires de la défense

Transdev et la Garde nationale s’engagent sur une collaboration de long-terme à travers la signature, le 18 décembre 2023, d’une convention de partenariat.

Si cet accord a pour objectif premier de soutenir les réserves opérationnelles, il crée aussi un cadre de travail conjoint mené dans une logique de service public, puisque Transdev va faciliter l’engagement et la disponibilité de ses collaborateurs réservistes. C’est une forme de mobilisation citoyenne pour contribuer à la mise en œuvre de solutions sûres au cœur des villes et des territoires.

Avec cette signature, le Groupe Transdev rejoint le réseau des partenaires de la défense, regroupant plus de 1 000 entreprises, collectivités et établissements d’enseignement supérieur qui soutiennent la réserve opérationnelle.

Collaborations et partage d’expertises

Dans tous ses pays d’implantation, Transdev développe une stratégie de partenariat avec les autorités de police et les institutions publiques. Cette action se concrétise souvent par la signature de conventions et la participation des responsables sûreté à des sessions de formation ou de sensibilisation dispensées par les forces de l’ordre. En Suède, les managers en charge de la sûreté sont conviés régulièrement par les forces de l’ordre locales à des réunions de sensibilisation sur des thèmes d’enjeu majeur tels que la lutte contre le trafic de stupéfiants, la lutte contre la délinquance et la récidive ou encore la prévention de la radicalisation et la lutte contre le terrorisme. Transdev accompagne également les autorités organisatrices de mobilité dans l’étude de nouvelles stratégies de sécurisation et des opportunités de mise en place d’une police des transports ou d’agents de sécurité privée dans les réseaux. L’intérêt est de disposer d’un renfort et d’une interface opérationnelle pour les missions de prévention et de lutte contre la délinquance.

Lutte contre le terrorisme et prévention de la radicalisation

En relation avec les forces de police et conformément aux directives gouvernementales, Transdev adapte ses postures de vigilance au niveau de la menace terroriste. Dans chaque pays, Transdev porte une attention particulière au recrutement de ses agents, notamment des conducteurs, en lien direct avec les usagers. La politique de lutte contre le terrorisme est gérée par les pays conformément aux directives nationales. En France, tous les candidats à un poste classé par décret comme sensible dans les entreprises de transports publics, font systématiquement l’objet d’une enquête administrative de sécurité diligentée par la Police Nationale.

Indicateurs clés de performance

KPIs	2022	2023
Taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression	3,10	2,47
Taux de gravité des accidents du travail dus à une agression	0,42	0,37
Taux d’agressions physiques envers les passagers	1,03	0,37

L’année 2023 a été marquée par une augmentation du périmètre consolidé, des heures travaillées et des kilomètres parcourus, due notamment à l’acquisition de First Transit aux Etats-Unis et au Canada, au démarrage de l’exploitation du métro de Quito et de nouveaux contrats dans plusieurs pays. Pour autant, le nombre d’agressions recensées à l’encontre d’un collaborateur ou entre passagers est resté stable par rapport à l’année précédente, ce qui explique une baisse de la fréquence et de la gravité de ces faits en 2023. D’un point de vue global, la qualité de la donnée reportée a été améliorée grâce aux travaux d’analyse et de fiabilisation du reporting effectués en étroite liaison avec les référents sûreté dans tous les pays. Aussi, sur le périmètre de la France, les faits caractérisés de bagarres et rixes ont été exclus de la définition de l’indicateur taux d’agressions physique envers les passagers, conformément à la nomenclature nationale de recensement des faits de délinquance dans les transports élaborée par le Ministère chargé des transports et partagée par l’ensemble des opérateurs. De plus, une nouvelle organisation de la filière sûreté a été créée en France, appuyée sur une politique sûreté adaptée aux enjeux du pays, la nomination d’un référent sûreté dans chaque région et la définition d’un processus de reporting robuste. Cette organisation a notamment permis une nette amélioration du taux de couverture pour cet indicateur en 2023.

Chiffres clés

100 %

des pays d'implantation sont couverts par un référent national sûreté

2250

managers sensibilisés aux enjeux de sûreté

Réalisations

Enquête sur la perception de la sûreté dans les transports publics

En 2023, le Groupe Transdev a réalisé, en partenariat avec le cabinet d'études Enov, une enquête sur la perception de la sûreté dans les transports publics, afin d'actualiser et renforcer sa connaissance du sujet et identifier des pistes efficaces d'améliorations du sentiment de sécurité dans les transports en commun. Cette enquête a notamment révélé que l'insécurité est la deuxième source de préoccupation pour plus de la moitié des personnes interrogées (56%) et que les trois leviers jugés les plus efficaces sont les caméras de vidéoprotection à bord, le renforcement de la présence d'agents de sécurité et le dispositif de descente à la demande. Ces actions sécurisantes inciteraient 87% des répondants à utiliser davantage les transports en commun pour leurs déplacements.

Nouveau partenariat entre Transdev et la Gendarmerie Nationale



En mars 2023, Edouard Hénaut, Directeur Général de Transdev France et le Général de corps d'armée Olivier Kim, Directeur des opérations et de l'emploi ont signé une convention cadre qui renforce la coordination opérationnelle et les échanges d'informations en matière de sûreté dans les domaines routier, ferroviaire, maritime, des infrastructures et des cybermenaces. Dans ce cadre, avec le soutien de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN), Transdev déploie des actions de sensibilisation et de formation auprès de ses collaborateurs.

Un colloque sur la sécurité dans l'espace public



En tant que partenaire du colloque « La sécurité dans l'espace public est l'affaire de tous » organisé par UMay en février 2023, Transdev a contribué aux réflexions sur les moyens à mobiliser pour améliorer le sentiment de sécurité dans l'espace public. Introduite par Marlène Schiappa, alors Secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative, cette journée était l'occasion pour Transdev de rappeler ses engagements pour des mobilités plus sûres et sereines pour tous. Lors d'une table ronde consacrée aux rôles des acteurs privés, Transdev a partagé son savoir-faire en matière de collaboration et d'animation des écosystèmes locaux, comme les interventions auprès de publics scolaires avec des associations ou les opérations de sécurisation conjointes avec les forces de l'ordre.

Une formation pour apprendre à lutter contre les incivilités

En juillet 2023 à Meaux, la police nationale de Seine-et-Marne a proposé une formation conjointe, regroupant des policiers et dix employés de Transdev (conducteurs et contrôleurs), afin d'apprendre à lutter contre les incivilités dans les transports en commun. Après une matinée à assimiler la théorie, l'après-midi a été consacrée à des exercices et mises en situations dans des bus Transdev. Cette formation renforce les compétences des collaborateurs en matière de gestion de conflit. Elle permet de poursuivre un double objectif : travailler la technique tout en apprenant aux agents de la police nationale et de Transdev à mieux à se connaître pour améliorer leur coopération sur le terrain.



V. Transdev, acteur d'une mobilité durable

Agir pour l'environnement et le climat

À l'échelle mondiale, la mobilité occupe un rôle majeur dans les enjeux environnementaux et climatiques. Pour construire une mobilité durable qui contribue à la neutralité carbone, il faut convaincre le plus grand nombre de personnes possible d'opter pour les transports publics. En effet, le Groupe est convaincu que les transports publics ouvrent la voie à une transition qui préserve le droit de jouir d'un environnement sain tout en offrant l'opportunité de se déplacer librement.

C'est la raison pour laquelle Transdev travaille à proposer des solutions de mobilité plus respectueuses des enjeux environnementaux, plus équitables et plus inclusives. En étroite collaboration avec ses parties prenantes, le Groupe continue de développer des alternatives pertinentes à la voiture individuelle, qui tiennent compte des besoins locaux et assurent un maillage optimal sur les territoires.

Transdev poursuit notamment ses efforts dans la transition de sa flotte : fin 2023, le Groupe exploite 1 622* bus et cars « zéro émission » au sens de la Taxonomie dans le monde et propose à chaque nouveau projet la solution énergétique la plus adaptée aux contraintes locales : électrique, biogaz, biocarburant.

DOMAINE



ENJEUX

- Décarbonation de la flotte et zéro émission
- Pollution locale liée au transport et aux opérations
- Utilisation durable et circulaire des ressources
- Empreinte carbone globale
- Préservation de la biodiversité
- Transition énergétique des opérations
- Résilience au changement climatique

RISQUES

- Pollutions accidentelles et graduelles du sol
- Pollutions graduelles de l'air
- Non-conformité réglementaire et contractuelle en matière environnementale

Engagements

Face à la nécessité de décarboner le secteur du transport, l'écosystème se structure, les réglementations se durcissent, les engagements politiques dans les géographies où Transdev opère sont de plus en plus ambitieux.

Transdev s'inscrit dans cet écosystème et s'engage en prenant en compte les analyses de marché, les nouvelles réglementation, les engagement politiques locaux et nationaux et les capacités de production du secteur (en particulier aux États-Unis, en Europe et en Australie).

*périmètre consolidé hors First Transit États-Unis



* ou équivalent

Depuis 2020, la stratégie « Moving Green », programme prioritaire pour le Groupe, formalise ces engagements :

- diminuer l'intensité carbone de la flotte de 30% d'ici 2030 (année de réf. 2018) ;
- augmenter de 50% la flotte alternative d'ici 2030 (année de réf. 2018) ;
- réduire de 50% les émissions de NOx de la flotte diesel routière entre 2018 et 2030.

La stratégie « Moving Green » est déployée dans les pays en cohérence avec les enjeux de leur territoire, les attentes des clients et les réglementations locales.

Par ailleurs, le Groupe Transdev s'engage à accompagner ses clients et fournisseurs dans le déploiement de solutions de mobilité efficaces et bas-carbone, en s'appuyant sur les expertises de ses équipes « zéro émission » et sur les opportunités offertes par les financements responsables.

Pour accompagner les pays, Transdev renforce les outils de mesure de l'impact environnemental, tant au niveau de l'empreinte par passager transporté que de l'ensemble de la chaîne de valeur (scope 3). Ce dernier est une condition essentielle à l'atteinte des objectifs et à la mobilisation des capitaux nécessaires au financement de cette transition.

Reporting et transparence

Dans le cadre de sa stratégie « Moving Green », Transdev renforce ses dispositifs de reporting afin de répondre notamment aux exigences du Règlement Taxonomie, adopté par l'Union européenne en 2020, visant à réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables ; promouvoir la transparence sur le long terme et intégrer la notion de durabilité dans la gestion des risques - et anticiper la mise en application de la *Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)*.

La transparence de l'impact carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur est une évolution réglementaire majeure. Afin de l'évaluer, le projet « Vision scope 3 » a été lancé en 2022 au sein du Groupe. L'objectif est de récolter des données concernant les émissions indirectes de Transdev, c'est-à-dire les émissions des fournisseurs (scope 3 amont) et des clients (scope 3 aval). Ce projet est une étape importante pour obtenir une vue globale des émissions totales. Plusieurs pays tels que la France, l'Allemagne, l'Australie, les Pays-Bas et la Suède ont pris part à ce projet afin de réaliser une première estimation de leur émissions du scope 3.

Transdev a réalisé le calcul complet de l'ensemble des catégories du scope 3 sur un pays et l'ensemble des modes. Ce calcul a permis d'identifier comme significatives les catégories suivantes : 1. *Purchased goods and services*, 3. *Fuel and energy related activities*, 6. *Business Travel*, 7. *Employee commuting*, 8. *Upstream leased assets*. Ces catégories qui couvrent plus de 95% du scope 3 sont celles qui sont en cours de déploiement dans



Transdev Pays-Bas, qui regroupe les divisions opérationnelles Transdev/Connexion OV, Connexion Taxi Services et Witte Kruis, s'est fixé des objectifs revus à la hausse pour la période 2022-2025, conformément aux engagements gouvernementaux :

- au moins 50% du parc de véhicules de transport public commercial alimenté à l'électricité ou à l'hydrogène ;
- réduire de 10% la consommation annuelle totale de gaz des bâtiments et des installations ;
- réduire de 30% la consommation totale d'électricité des bâtiments et des installations par rapport à 2019.



En Australie, Transdev a lancé, au cours de l'année 2023, un nouveau système de suivi des émissions de sa flotte qui participera à améliorer les performances des bus dans certaines villes australiennes. Ce tableau de bord environnemental permettra de suivre au plus près la quantité de combustibles fossiles utilisés (diesel, gaz naturel comprimé, essence et électricité) ainsi que la consommation d'eau de plus de 2 000 bus, tramways et ferries Transdev à Sydney et bus à Perth et à Brisbane.

l'ensemble des pays du Groupe pour une collecte annuelle. En 2023, le scope 3 est calculé pour 65% du chiffre d'affaires du Groupe.

Par ailleurs, Transdev exerçant une activité de service de transport de personnes, ses activités ne comportent donc pas de transport aval. Les « émissions indirectes de transport aval » (3.9) sont par conséquent nulles.

Les émissions liées au transport des produits achetés (véhicules, pièces détachées, équipements), sont comptabilisées par ailleurs avec les émissions relatives à la fabrication de ces produits dans les catégories du scope 3 correspondantes.

Sont donc comptabilisées au sein de la catégorie « émission indirectes de transport amont » (3.4), les émissions de sous-traitance transport évaluées en 2023 à 187 kt de CO₂e.

Politique environnementale

La maîtrise des impacts environnementaux passe par l'analyse des risques significatifs inhérents au devoir de vigilance et au respect de la directive 2014/95/UE du Parlement européen.

Cette analyse a mis en exergue les principaux risques environnementaux :

- pollutions graduelles de l'air : problématique climat et qualité de l'air ;
- pollutions graduelles et accidentelles des sols sur lesquels le Groupe opère ;
- non-conformité réglementaire et contractuelle en matière environnementale.

Le Groupe Transdev s'inscrit dans une démarche de préservation durable des écosystèmes selon les grands axes suivants :

- minimiser les impacts grâce à la mise en œuvre d'un Système de Management Environnemental (SME) : l'application de cette politique et le respect des engagements sont surveillés et contrôlés annuellement (nombre d'entités respectant les critères du SME de Transdev, taux de déploiement de la politique Environnement dans les filiales du Groupe, taux de sites certifiés ISO 14001) ;
- assurer la conformité : à travers ses démarches d'amélioration continue, expérimentations et initiatives pilotes, Transdev s'inscrit dans le respect des exigences réglementaires environnementales ou cherche à les dépasser pour une mobilité respectueuse de l'environnement (nombre de non conformités / nombre de contrats) ;
- engager grâce à une communication forte : Transdev promeut l'excellence environnementale dans ses pratiques métier (conduite responsable, optimisation des trajets) et dans sa communication passager en particulier par des systèmes d'information multimodaux, donnant à l'utilisateur toute l'information nécessaire à la réalisation de son voyage « porte à porte », en utilisant plusieurs modes de transport.

Système de management environnemental

Transdev assure le suivi de ses impacts environnementaux par la mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME). Il permet de détecter et mesurer les impacts avec un objectif d'amélioration continue, via une démarche qualité des processus et de labellisation des infrastructures. Le SME fournit un suivi détaillé : pollution locale, consommation d'énergie, émissions carbone, gestion de l'eau et des déchets. Il permet de s'assurer de la conformité réglementaire et de l'atteinte des objectifs de la politique environnementale de Transdev.

Outil efficace de pilotage qualité des réseaux, ce système est déployé dans une grande partie des entités et adapté aux spécificités locales.

Le suivi du SME, le pilotage des objectifs du Groupe et le déploiement des programmes sont portés par l'équipe Climat & Environnement, rattachée à la Direction Stratégie et Transformation du Groupe. La Direction Climat & Environnement travaille avec les référents environnement des filiales du Groupe. Dans les pays, les communautés QSE sont en charge d'assurer la mise en oeuvre du SME dans les opérations.

Actions déployées

Les 3 leviers d'action

Agir avec les clients

L'équipe « Zéro Emission » de Transdev fournit une assistance experte dans le monde entier pour **favoriser le déploiement de la transition énergétique auprès des clients**

Proposer des offres spécifiques pour **aider les collectivités à réduire leur empreinte carbone locale au travers de financements**

Attractivité des transports en commun et report modal

Adapter l'offre de transport **aux besoins des passagers**

Amélioration de l'**expérience client**

Déploiement sur les territoires de **plans marketing dédiés au report modal**

Excellence opérationnelle

Préservation et protection des **écosystèmes**

Solutions d'**économie circulaire**

Formation et sensibilisation

Mobilité « Zéro Émission* »

Partout dans le monde, l'électrification des réseaux de transport est un enjeu fort pour les autorités organisatrices de mobilité, qui contribue à la transition énergétique et à la réduction des pollutions atmosphériques. Le Groupe Transdev y participe activement en déployant une flotte « zéro émission* » à grande échelle. En développant ses connaissances sur l'ensemble de la chaîne de valeur, Transdev cherche à identifier des solutions opérationnelles optimales, innovantes et adaptées. Afin de développer ces solutions, qui représentent des coûts importants, la question du financement est un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs.

Transition de la flotte de véhicules

Transdev déploie des solutions de transport « zéro émission* », s'appuyant sur la mixité énergétique, adaptées aux spécificités géographiques, climatiques et d'usage de chaque territoire. Fin 2023, le Groupe exploite 1 622 véhicules « zéro émission* » (périmètre consolidé hors First Transit États-Unis) faisant de Transdev un leader international de l'électrification des flottes de transport public. A cela s'ajoute une flotte de 4 773 bus et cars au gaz et biogaz (périmètre consolidé hors First Transit États-Unis).

Il s'agit d'un programme prioritaire pour le Groupe, qui s'est fixé des ambitions fortes en matière d'électrification de la flotte en lien avec des réglementations exigeantes tels que la directive européenne relative à la promotion de véhicules de transport routier propres et économes en énergie, ainsi que la mise en place de programmes de financement dédiés en Europe et hors Europe (programme Zebra lancé par le gouvernement du Royaume-Uni). En 2023, de nouvelles solutions électriques ont été largement déployées :

- au Chili à Santiago, Transdev, avec sa société Redbus Urbano (RBU) a mis en exploitation 238 bus électriques. Dans le même temps, trois dépôts ont été équipés des installations nécessaires à la recharge de ces bus ;
- en Colombie, à Bogotá, Transdev et son partenaire local Fanalca exploitent la plus grande flotte de bus électriques du continent sud-américain, composée de 406 bus et ont construit le plus grand dépôt de bus électriques du monde (hors Chine), d'une superficie de plus de 40 000 m² ;
- au Royaume-Uni, une commande de 39 nouveaux bus électriques a été passée par Transdev Blazefield dont l'objectif est d'électrifier entièrement sa flotte à Harrogate ;
- au Portugal, 10 nouveaux bus électriques et un navire électrique ont été mis en service ;
- en Suède, dans le Gästrikland, 53 bus électriques sont désormais en circulation ;
- aux Pays-Bas, Connexion Taxi Services (filiale du Groupe Transdev) a fait l'acquisition de 168 véhicules électriques qui circuleront dans les concessions récemment acquises de Breda, Etten-Leur, Zundert et Almelo ;
- en Nouvelle-Zélande, Transdev Australasie a ajouté trois nouveaux bus électriques sur le réseau d'Auckland ;
- en Allemagne, en Bavière, un premier train à hydrogène a été expérimenté en partenariat avec Bayerische Regiobahn, une entité de Transdev Allemagne. Son lancement est prévu pour 2024.

Transdev est également un pionnier du transport public à hydrogène, qui, comme la technologie électrique à batterie, est une solution « zéro émission* » à l'échappement. C'est une solution énergétique qui convient à certaines situations opérationnelles où les batteries ne sont pas adaptées. En 2023, au total, la flotte Transdev est composée de 49 véhicules roulant à l'hydrogène (périmètre consolidé hors First Transit États-Unis).

A Bogotá (Colombie), Green Mòvil, filiale de Transdev, exploite à titre expérimental le premier bus à hydrogène d'Amérique Latine pour une durée de huit ans. Il s'agira d'hydrogène vert certifié d'origine renouvelable. Avec une seule recharge d'hydrogène, réalisée en huit minutes, le bus aura une autonomie de 450 km.

Transdev participe également à l'émergence d'écosystèmes hydrogène à l'échelle des territoires afin d'optimiser le marché de l'énergie via une logique de circuit court et de volume à grande échelle, comme c'est le cas à Toulouse, avec l'inauguration en 2023, d'une station de production, de stockage et de distribution d'hydrogène renouvelable pour faire circuler les navettes de Transdev Occitanie Ouest vers l'aéroport.

* au sens de la Taxonomie

En octobre 2023, Transdev États-Unis a rejoint le *Hydrogen Fuel Cell Council*. Le collectif est composé d'agences de transport public, de fournisseurs et fabricants travaillant ensemble pour promouvoir l'utilisation des bus à hydrogène aux États-Unis et partager les bonnes pratiques.

Transdev participe à la conversion progressive des parcs de bus et d'autocars diesel vers l'électrification. Par exemple, en Australie, Transdev a remporté un contrat de huit ans (2022-2030) qui vise à remplacer progressivement 136 bus diesel par des électriques.

Expertise « zéro émission »

Dans le but d'accompagner les autorités organisatrices de mobilité dans la conversion de leur parc de véhicules, une unité spécifique a été créée au sein du Groupe, l'équipe « Zéro Émission » (ZE). Elle intervient en soutien expert des filiales partout dans le monde. Les experts de cette équipe se tiennent à la pointe de la connaissance en matière d'électromobilité et interviennent afin de faire bénéficier aux clients des technologies les plus récentes. L'équipe ZE anime une communauté de correspondants ZE dans chacune des filiales du Groupe où sont déjà exploitées des flottes converties à l'électrique. En octobre 2023, un séminaire de deux jours a réuni l'ensemble de la communauté afin de partager les enjeux de l'électrification, les spécificités et les actualités de chaque pays. Au cours du séminaire, les participants ont aussi eu l'occasion de découvrir le réseau d'Eindhoven, berceau de la mobilité électrique de Transdev aux Pays-Bas.

Transdev renforce sa position de leader dans la gestion des grandes flottes de bus électriques grâce au déploiement de plusieurs outils d'optimisation, comme par exemple "TakeCharge" aux Pays-Bas. Mené avec plusieurs partenaires spécialisés notamment dans la data, la solution fournit en temps réel des informations capitales pour assurer le bon fonctionnement d'un réseau passé à l'électrique : état de charge des batteries, projection future de l'autonomie du véhicule, état de fonctionnement des chargeurs. Ces outils vont aussi permettre à Transdev d'améliorer sa connaissance du vieillissement des batteries au cours du temps et de réaliser des recharges plus « intelligentes ».

Financements verts

La transition écologique des territoires engendre des coûts importants pour l'ensemble des acteurs et ce, dans un contexte de ressources de plus en plus limitées. Ces coûts concernent tout autant les investissements liés aux infrastructures, au renouvellement des flottes de véhicules ou encore au développement de nouvelles technologies. Le financement joue un rôle déterminant en mobilisant des capitaux vers des investissements et en soutenant des projets favorables à la transition écologique des territoires.

Acheter des certificats verts est une solution destinée à soutenir la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable, comme l'éolien, le solaire, l'hydroélectricité ou la biomasse.

C'est le cas notamment pour Transdev en France, où la Région Sud a confié à Transdev l'exploitation à l'été 2025 des TER de la ligne Marseille – Toulon – Nice, une ligne qui concerne 10% de l'offre régionale. L'énergie de traction sera « 100% verte » d'origine française via l'achat de certificats verts. En parallèle, les conducteurs du réseau seront également formés à l'éco-conduite ferroviaire.

En 2023, le Groupe Transdev a financé l'acquisition de First Transit

avec la mise en place de son premier prêt en dollars (USD) indexé sur des indicateurs de développement durable, avec ses banques partenaires.

Attractivité des transports en commun et report modal

Utiliser les transports en commun est une solution qui permet de réduire l'empreinte carbone du secteur et décongestionner le trafic routier. L'enjeu principal est d'attirer les voyageurs vers les transports en commun et de sortir du modèle « tout voiture ». Pour cela, Transdev déploie plusieurs actions en ce sens :

- en adaptant l'offre aux besoins des passagers :
 - avec des solutions plus flexibles pour les premiers et les derniers kilomètres (transport à la demande),
 - en adaptant en temps réel les capacités en fonction de l'évolution quotidienne de la fréquentation (mesure des flux de mobilité des clients-voyageurs précis et en continu grâce à Flowly),
 - en maîtrisant les impacts environnementaux des solutions de transports déployées et en fournissant aux passagers des informations sur l'impact de leur voyage (comparaisons entre plusieurs modes de transport, émissions de GES kg/100km parcourus) ;
- en améliorant l'expérience client :
 - en proposant des voyages en toute fluidité : multimodalité,
 - en mettant en œuvre des conditions de confort attrayantes ;
- en déployant sur les territoires un plan marketing dédié au report modal.

Préservation et protection des écosystèmes

La façon dont les systèmes de mobilité sont planifiés, développés et utilisés a un impact significatif sur la santé des écosystèmes. En tant qu'opérateur de mobilité et partenaire des collectivités, Transdev s'implique avec les parties prenantes locales pour concevoir des solutions qui participent à la préservation des écosystèmes sur le long terme.

Ainsi, en France, depuis 2016, Transdev a établi un partenariat avec CDC Biodiversité, filiale du Groupe Caisse des Dépôts, à travers le programme Nature 2050, entièrement dédié aux actions en faveur de la biodiversité. L'objectif du programme est d'assurer la protection et la préservation des écosystèmes locaux. En 2021, Transdev a formalisé son engagement en signant avec CDC Biodiversité une convention-cadre sur le territoire français pour suivre les directions territoriales dans le soutien d'actions concrètes en faveur de la biodiversité. En 2023, ce partenariat a permis au Groupe de s'engager dans la restauration de plus de 118 900 m² d'espaces verts sur les territoires dans lesquels Transdev opère et dont la préservation est assurée jusqu'en 2050.

En 2023, Transdev a participé à un dispositif de mesure de la santé de la biodiversité à Rouen en France, plus particulièrement sur la population des chauves-souris. sept bus, se déplaçant sur des zones urbaines, rurales et forestières, ont été équipés d'un micro positionné sur un rétroviseur. Le dispositif a contribué à la politique de la Métropole de Rouen, devenue en 2023 capitale française de la biodiversité.

Solutions d'économie circulaire

Bien que l'analyse de matérialité du Groupe a conclu que la gestion des déchets n'était pas un axe de travail prioritaire de Transdev, le suivi du taux de recyclage des déchets dangereux et non dangereux est assuré dans le cadre du reporting environnemental. En effet, le Groupe suit les évolutions du tonnage de déchets dangereux et non dangereux ainsi que leur taux de recyclage et ce depuis 2018. Les réglementations nationales précisent ce cadre et les pays assurent la conformité quant à leur cadre législatif.

La gestion des déchets est effectuée dans les entités pays, au niveau des réseaux, et répond à des objectifs ambitieux. L'ensemble des réseaux se conforme aux législations locales. Par exemple, les pays membres de l'Union européenne (UE) respectent à la fois la directive-cadre sur les déchets de 2008, visant à faire de l'UE une « société du recyclage », et leurs normes nationales. Ainsi, en France, le tri des déchets, qu'ils soient dangereux ou non, est une obligation dans les réseaux. Pour répondre à cette obligation, différentes bennes sont mises à disposition. Afin de tracer le déchet jusqu'à sa fin de vie, le traitement des bordereaux de suivi des déchets dangereux et non dangereux est appliqué, conformément aux réglementations. Des contrats-cadres sont développés pour permettre aux entités de bénéficier des réseaux nationaux des fournisseurs et ainsi garantir un niveau homogène de traitement des déchets comme par exemple, pour le traitement des huiles usagées, des aérosols ou des chiffons souillés. Aux Pays-Bas, une politique environnementale à destination des conducteurs et mécaniciens définit des consignes spécifiques liées à la gestion des déchets (collecte séparée des déchets, utilisation de matériaux réutilisables, incitation à la réutilisation ou au recyclage, gestion des déchets informatiques). Par ailleurs, il existe des initiatives de recyclage de certains composants, comme la réutilisation des housses de sièges de bus.

En juillet 2023, Transdev Australie a expérimenté une opération de recyclage des uniformes de ses collaborateurs opérant sur le réseau de tramway et de bus à Sydney et dans le Queensland. En partenariat avec la société de BlockTexx, 400 kg de vêtements ont été recyclés puis transformés en vêtements, lunettes de soleil ou encore en aires de jeux. Hors Union européenne, Transdev États-Unis possède notamment une procédure de gestion des déchets intégrée au système de management environnemental (SME) ainsi qu'un « *Green Garage Advantage* », document d'orientation élaboré dans le cadre de la série *Advantage*, qui met l'accent sur les pratiques durables. Enfin, le Groupe incite les pays à suivre le standard ISO 14 001 qui assure l'engagement vers un traitement optimal des déchets. Le taux d'entité et de pays certifiés ISO 14001 ou équivalent est suivi dans le cadre du reporting annuel du Groupe.

Le cas particulier des batteries de tractions

Concernant le recyclage des batteries de traction, il existe deux cas de figure :

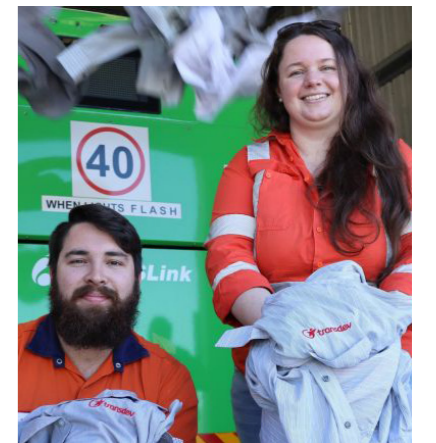
- les batteries sont louées par Transdev et leur fin de vie est gérée par le propriétaire (souvent le constructeur/metteur sur le marché) ;
- Transdev est propriétaire et une clause de retour prévoit que les batteries en fin de vie sont renvoyées au constructeur/émetteur sur le marché.

La responsabilité du recyclage des batteries revient aux fournisseurs. En vertu du règlement du parlement européen et du conseil relatif aux batteries et aux déchets de batterie, les pays membres de l'UE obéissent à une vaste série de directives en faveur du recyclage des batteries. Aux États-Unis, la gestion et le recyclage des batteries en fin de vie sont à la charge du fournisseurs qui sont tenus de respecter les réglementations locales.

Dans le cadre du projet « Anubis » mené avec le fabricant néerlandais d'autobus VDL Bus & Coach et l'énergéticien allemand RWE, les batteries de 43 bus électriques, avec lesquels Transdev circule à Eindhoven aux Pays-Bas ont pu être réutilisées avant d'être recyclées. Les batteries usagées sont utilisées comme système de stockage d'énergie. D'une capacité totale de stockage de 7,5 mégawatts, elles sont connectées à la centrale RWE de Moerdijk. L'expérience acquise devrait permettre un déploiement à grande échelle et participer au développement de nouvelles solutions d'économie circulaire aux Pays-Bas. L'ensemble de ces démarches s'inscrit dans l'approche d'économie circulaire de Transdev.



Dispositif de mesure de la santé de la biodiversité à Rouen en France



Recyclage des uniformes - Australie

En effet, afin d'apporter des solutions pertinentes à la réduction de l'empreinte environnementale de la flotte de véhicules, il s'agit de considérer les ressources nécessaires à la création du châssis, de la fabrication de la batterie du véhicule électrique ou encore à la production du biogaz qui sert de carburant, mais aussi de réfléchir à étendre la durée de vie du véhicule avant de s'en séparer ou de le recycler.

Dans cette optique, Transdev expérimente le retrofit qui apparaît, à l'heure actuelle, comme une solution très pertinente. Cette opération consiste à convertir les véhicules diesel existants en remplaçant leur chaîne de traction thermique par un moteur électrique, des batteries et éventuellement une pile combustible et des réservoirs à hydrogène. Ces solutions contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques liés à la mobilité, tout en ouvrant la voie à une nouvelle filière.

C'est le cas en France dans la Région Normandie, où Transdev est à l'initiative et acteur du projet Nomad Car Hydrogène (NCH2), mené pendant deux ans en coopération avec une douzaine d'acteurs institutionnels, industriels et universitaires. Toujours en France, en Touraine, le premier autocar de transport scolaire rétrofité à l'électrique homologué a été mis en circulation en 2023.

En Suède, suite au retrofit du ferry M/S Rex en 2022, les équipes Transdev, en partenariat avec Scania, ont poursuivi leurs objectifs de transition énergétique : deux ferries supplémentaires disposent d'un moteur hybride fonctionnant au biodiesel et à l'électricité.

Formation et sensibilisation

En 2022, un module de e-learning « *Environmental Awareness* », dédié à la sensibilisation aux enjeux environnementaux mondiaux actuels, a été créé. Cette formation aborde les enjeux pour le secteur des transports, ainsi que de la stratégie, les ambitions et les solutions de Transdev pour réduire son impact environnemental.

En juin 2023, Transdev France et l'association Les Shifters ont signé une convention afin de déployer les ateliers de la Fresque de la Mobilité sur l'ensemble des réseaux du territoire national. La mise en place de ces ateliers a permis de sensibiliser 300 collaborateurs aux enjeux carbone de la mobilité des personnes.

Après avoir conclu ce premier partenariat, le Groupe a décidé d'étendre le dispositif à l'international. Des ateliers seront organisés dans neuf autres pays, permettant ainsi aux équipes de Transdev de développer des connaissances en faveur d'une mobilité décarbonée mais également de placer l'enjeu environnemental au cœur des réflexions et des actions à tous les niveaux de l'entreprise.

Le retrofit permet

87 %

de réduction de GES

par rapport au maintien du véhicule diesel

Source : Ademe, Étude Retrofit, mars 2021

2 419

collaborateurs ont suivi le module « *Environmental Awareness* » en 2023

Plan d'adaptation au changement climatique

Au-delà des effets des activités du Groupe sur le climat, Transdev anticipe les effets du dérèglement climatique sur ses propres activités et travaille actuellement à la définition et la mise en place d'un plan d'adaptation. Ce travail vise à prendre en compte l'impact du changement climatique sur sa propre organisation afin de se préparer et d'opérer les orientations stratégiques nécessaires à sa propre adaptation. Pour ce faire, le Groupe considère l'ensemble des risques directs et indirects, c'est-à-dire ceux qui impactent directement les conditions dans lesquelles opère le Groupe, comme les phénomènes climatiques extrêmes (inondations, canicule) - et ceux liés à la transition (plans de sobriété énergétique, accès aux énergies).

Aléas climatiques – description des enjeux

Dans le secteur de la mobilité, les aléas liés au changement climatique s'accompagnent d'enjeux humains et sociétaux majeurs. Face au risque grandissant de catastrophes naturelles, Transdev a mis en place un plan d'adaptation visant à minimiser l'impact du changement climatique sur ses activités. Ce plan présente une dimension avant tout préventive, dans l'optique de protéger les salariés, les usagers, et toute personne pouvant être impactée négativement par un dommage subi par Transdev. Les mesures proposées pour répondre aux aléas climatiques couvrent l'ensemble des opérations et s'adressent aux 19 pays dans lesquels Transdev est implanté.

De plus, ce type de démarche nécessite l'intégration de multiples paramètres afin d'adopter une vision globale sur les implications de chaque aléa pour le Groupe. Ainsi, des dimensions financière, humaine, légale, réputationnelle, sociale et de continuité ont été prises en compte dans cette analyse comme types d'impacts.

S'ajoute à cela la dimension stratégique du plan d'adaptation au changement climatique. L'analyse des risques liés au changement climatique, qui se trouve être une étape structurante de la mise en place du plan d'adaptation, permet entre autres d'identifier les freins à l'atteinte de l'objectif de réduction d'émissions de GES du Groupe. Le sujet de la transition énergétique de la flotte Transdev en est un bon exemple : les véhicules électriques sont bien plus sensibles aux aléas climatiques, comme les vagues de froid, que les véhicules thermiques. Il est donc crucial pour le Groupe d'anticiper le risque et de penser à des solutions d'adaptation dès aujourd'hui.

Risques liés au changement climatique

Parmi les aléas climatiques listés dans la Taxonomie Européenne, certains présentent un risque élevé pour les activités de Transdev. Ce niveau de risque est déterminé par la probabilité d'occurrence de l'aléa, ainsi que par son niveau d'impact. La criticité de chacun de ces risques comprend les différents types d'impacts cités plus haut et constitue un indicateur de gestion du risque au sein du Groupe.

Des analyses internes ont révélé que les activités du Groupe

Transdev étaient particulièrement exposées à trois grandes catégories d'événements climatiques : les vagues de chaleur, le changement des régimes et types de précipitations (inondation en particulier), incendies. Certaines de nos géographies sont sensibles aux risques de glissement de terrains et de séismes (le Sud de la Californie par exemple). Les vagues de chaleur en particulier présentent un risque important pour toutes les parties prenantes du Groupe, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Selon les données relayées dans les projections du GIEC dans le scénario SSP5-8.5 (scénario le plus pessimiste considérant de fortes émissions de GES), ces risques affichent des fréquences d'occurrence et des intensités croissantes. Elles s'accompagnent généralement d'épisodes de sécheresse et d'un risque accru d'incendie, pouvant également impacter les activités de transport. Les vagues de chaleur, alternées avec des précipitations changeantes, notamment des pluies de plus en plus fortes sur des périodes réduites, augmentent le risque d'inondation et de crue.

La sensibilité aux impacts climatiques a été plus finement mesurée dans trois régions de Transdev : Sydney, le Sud de la Californie et le Sud de la France confirmant ainsi l'analyse préliminaire. Les résultats de cette étude ont été présentés au Top Management de Transdev lors d'une formation de sensibilisation au risque climatique.

Méthodologie et cadre d'analyse

Pour mettre en place ce plan d'adaptation, la Direction Stratégie Climat & Environnement et la Direction des Risques se sont appuyées sur les trajectoires d'émissions les plus pessimistes parmi les projections du GIEC (scénario SSP5-8.5).

Un plan d'adaptation rigoureux passe par l'inclusion de tous les modes de transports opérés par Transdev suivant les catégories de la Taxonomie Européenne. Ainsi, l'analyse des aléas climatiques traite le transport ferroviaire interurbain de voyageurs (6.1) ; les transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs (6.3) ; le transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (6.5) ; les transports fluviaux de passagers (6.7) ; activités d'assistance en escale pour le transport aérien (6.20). De plus, cette démarche comprend la gestion de deux types d'infrastructures face aux aléas climatiques : les infrastructures de transport ferroviaires (6.14) et les infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone (6.15).

Gestion des risques – consultation des experts internes

Certains aléas climatiques peuvent présenter un risque spécifique à un mode de transport, c'est pourquoi dans la démarche d'élaboration d'un plan d'adaptation global, il a été jugé nécessaire de consulter les expertes et experts internes du Groupe sur les différents modes de transport représentés chez Transdev. Ainsi, des consultations ont été menées auprès des experts du transport ferroviaire (rail lourd, rail léger), mais aussi du côté de la flotte routière avec les experts en bus urbains et suburbains, et enfin auprès de notre experte en modes actifs (tels que le vélo et la trottinette).. La Direction des Assurances du Groupe a également été consultée. Ce plan est avant tout préventif et intègre les aspects financiers, humains, juridiques, réputationnels, sociaux et de continuité, tout en restant au cœur de la stratégie du Groupe. Il permet au Groupe d'identifier les menaces que font peser les effets du dérèglement climatique sur son activité et sur ses parties prenantes (clients, fournisseurs, collaborateurs, personnes transportées)

Plan d'action

En 2023, ces collaborations en interne ont mené à la formulation d'un plan d'action au niveau du Groupe, détaillant des mesures d'adaptation implémentées ou à implémenter par aléa et par mode de transport : la Direction Stratégie Climat & Environnement a collaboré avec les experts internes de la Direction Sécurité ainsi que de l'équipe Zéro Emission afin d'identifier les mesures de sécurité déjà implémentées aux échelles groupe, pays et région. En particulier, les équipes américaines ont lancé le programme « *Beat the*



Transdev, en partenariat avec l'association Les Shifters, donne une dimension internationale à la Fresque de la Mobilité

Après avoir conclu un premier partenariat le 22 juin 2023 pour mettre en place, en France, des ateliers collaboratifs de sensibilisation aux enjeux carbone de la mobilité des personnes, Transdev et l'association Les Shifters vont étendre le dispositif sur les quatre continents où le Groupe opère ses activités. Allemagne, Espagne, Irlande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Australie et Canada sont, après la France, les premiers pays dans lesquels les équipes de Transdev, formées par les membres de l'association, vont organiser des ateliers pour développer les connaissances en faveur d'une mobilité décarbonée. Inspirée de la Fresque du Climat, la Fresque de la Mobilité entend faire comprendre les défis de la mobilité, du point de vue écologique, mais aussi en termes économiques et de santé.



Aux États-Unis, Transdev lance sa campagne de communication dédiée aux vagues de chaleur

La campagne « *Beat The Heat* » a permis de sensibiliser les collaborateurs et les passagers aux bons comportements à adopter lors des vagues de chaleur. En 2023, parmi les sujets abordés, un focus a été apporté sur l'hydratation, l'entretien des véhicules ou les maladies liées à la chaleur.

Heat » pour limiter les impacts des vagues de chaleur survenues les années précédentes. De même, pour prévenir le risque de dommage aux biens sur le matériel de la flotte électrique en cas d'inondation, il est prévu d'installer en hauteur les infrastructures de charge des bus électriques. Ce matériel est également sensible aux vagues de froid et est donc équipé de systèmes de chauffage pour assurer la continuité de la charge.

Indicateurs clés de performance

KPIs	2018*	2022	2023	
Taux d'entités ayant eu une pollution accidentelle au cours de l'exercice	1,6 %	1,25 %	1,84 %	
Émissions de GES kg/100 km parcourus⁽¹⁾	95,1	85,7	79,6	
Taux de flotte alternative⁽²⁾ : flotte routière non diesel (GNC, biogaz, électrique, biocarburant, hydrogène)	12,2 %	17,1 %	18,1 %	
Émissions de polluants g/100 km parcourus	CO	74,1	41,2	27,3
	NOx	1224,6	825,2	725,8
	PM	8,1	4,3	3,2
	HC	NC ⁽³⁾	10,8	5,5

(1) Hors activités maritimes. L'intensité carbone de la flotte du Groupe pour 2023 serait de 87,6 kg CO₂e/100 km, en intégrant les activités maritimes.

(2) Définition flotte alternative : bus et cars non diesel, ie GNC, biogaz, électrique, biocarburant, hydrogène.

(3) NC : Non calculé. Indicateur non couvert par l'audit en 2018.

* 2018 année de référence

Les indicateurs de performance présentés ci-dessus ont été dimensionnés en cohérence avec les impacts significatifs de l'activité de Transdev. Le Groupe opère en effet avec une flotte composée principalement de moteurs thermiques à l'origine de 2 impacts :

- un impact sur le réchauffement climatique par une empreinte carbone importante (GES) ;
- un impact sur la qualité de l'air par la production de polluants : monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NOx), micro particules (PM) et hydrocarbure (HC).

C'est pourquoi Transdev suit de très près ces indicateurs au kilomètre afin de réduire au maximum son impact. Pour garantir la pertinence et la fiabilité de ces indicateurs, une mise à jour des bases de facteurs d'émissions a été faite cette année. Les émissions sont maintenant calculées à partir des bases ADEME et l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) mises à jour annuellement (la méthodologie utilisée est détaillée dans la section "note méthodologique" au chapitre VIII).. Le processus de collecte de données a également été affiné en passant de 5 à 15 sources d'énergies permettant ainsi une plus juste comptabilisation des biocarburants.

Le Groupe observe une réduction de son intensité carbone de 6 points entre 2022 et 2023 et de 16 points entre 2018, année de référence, et 2023. Cette réduction a été permise par l'intégration d'indicateurs carbone permettant d'avoir une vision plus fine de l'impact de Transdev, ainsi que par l'avancée de la transition énergétique et l'augmentation des bus et cars alternatifs entre 2022 et 2023 : 1 025 GNC, 253 biocarburants, et 544 électriques.

La mesure des polluants est réalisée sur les moteurs thermiques. Ainsi, la modernisation de la flotte et le remplacement des bus et cars diesel les plus anciens permettent la diminution en émission des CO (33,7%), NOx (12%), PM (25,6 %) et HC (49,1%) par rapport à 2022.

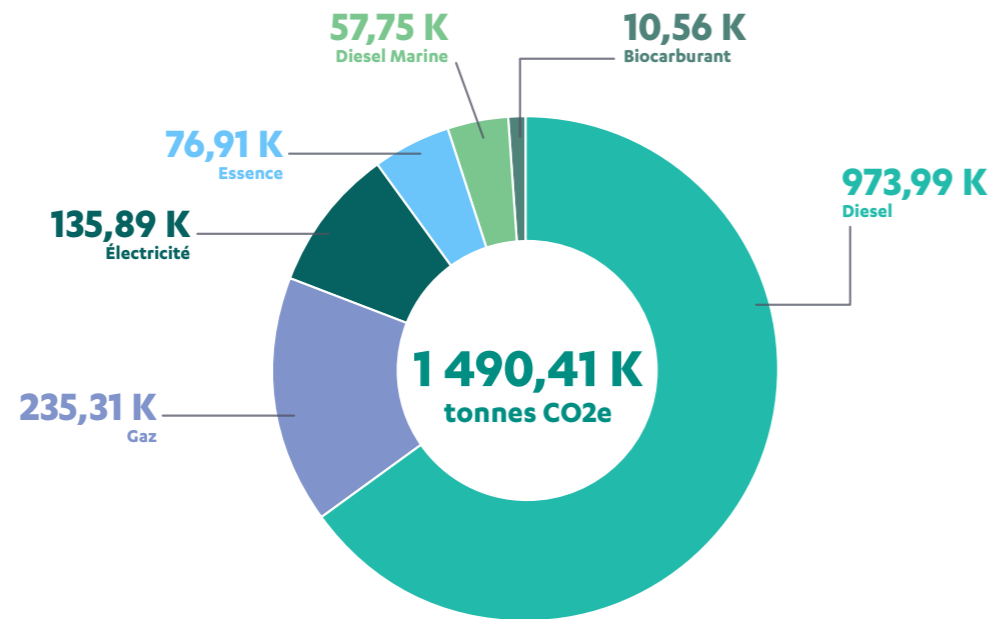
Transdev a poursuivi ses actions d'éco-conduite dans les opérations qui sont un fort contributeur à la réduction des impacts carbone mais aussi de qualité de l'air.

Les opérations ont remonté cette année un nombre plus important de pollutions accidentelles (1,84%). Cela renforce l'importance de la mise en place de plans d'actions en réaction à cette augmentation. Un plan d'action sera établi en 2024, en priorité dans les pays dans lesquels les pollutions sont intervenues.

Moving Green vers une mobilité bas-carbone

Empreinte carbone de la flotte de Transdev en 2023

Scopes 1 et 2 (tonne CO2e)



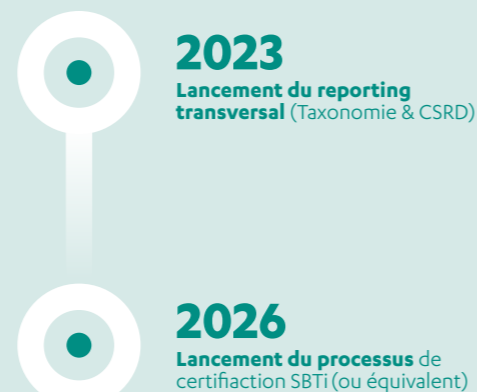
Scope 3

Mesurer nos émissions liées au scope 3 pour maintenir la crédibilité de notre positionnement



S'assurer d'une trajectoire à 1,5°C

Conformément aux engagements de nos actionnaires

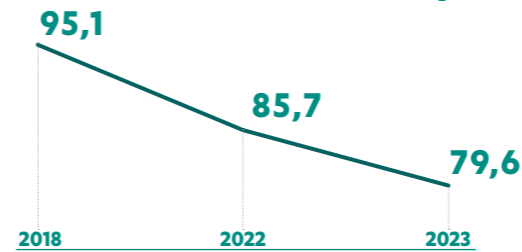


Engagement clés pour 2030

- 30 %

D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR RAPPORT À 2018 (en intensité)

Émissions GES* (en intensité - kg CO₂/100km)

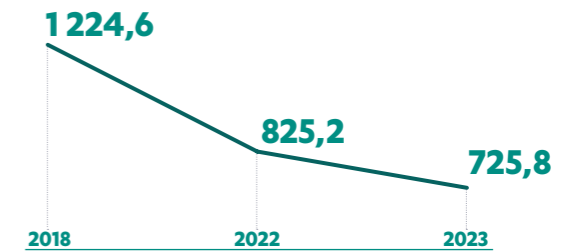


+50 % DE FLOTTE ALTERNATIVE PAR RAPPORT À 2018

- 50 %

D'ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE (NOx) PAR RAPPORT À 2018

Émissions de Nox (g/100 km parcourus)



EN 2023, +1 point d'augmentation du taux de flotte alternative

- 4 773 véhicules gaz et biogaz
- 1 573 véhicules électriques
- 49 véhicules à hydrogène

véhicules = bus et cars

Performance 2023

Changement climatique
-16 % d'intensité entre 2018 et 2023 (GES /100 km)

Qualité de l'air
-41 % de Nox entre 2018 et 2023

Transition énergétique
18,1 % de véhicules alternatifs

2 ferries à moteur hybride fonctionnant au biodiesel et à l'électricité

1 622 bus et cars zéro émission

118 900 m² d'espaces verts restaurés

Part des kilomètres parcourus par mode en 2023



Chiffres clés

1 622*

**bus et cars
« zéro émission »**

4 773*

**bus et cars
au gaz et biogaz**

**Le scope 3 est calculé pour
65%
du chiffre d'affaires du Groupe**

**périmètre consolidé hors First Transit États-Unis*

Réalisations

Mobilité électrique : l'expertise de Transdev au Canada

Au Canada, Transdev est le plus important opérateur privé d'autobus électriques scolaires d'Amérique du Nord, avec 84 véhicules au total à ce jour.

L'introduction de ces véhicules garantit une réduction des émissions de GES par rapport aux véhicules thermiques. En travaillant avec des constructeurs de véhicules locaux ainsi que des fournisseurs d'électricité (HydroQuébec), l'objectif de Transdev Canada est d'atteindre 100% de bus électriques sur la flotte d'autobus scolaires d'ici 2025.



Transdev Blazefield transitionne sa flotte vers du biodiesel

En juin 2023, Transdev Blazefield a signé un partenariat avec Argent Fuels, un fournisseur majeur de biodiesel durable au Royaume-Uni. Dans le cadre de cet accord, Argent Fuels aidera Transdev à transitionner vers du biodiesel d'origine renouvelable et 100% biodégradable, pour l'ensemble de sa flotte britannique répartie sur 10 centres d'exploitation. Cette collaboration permettra de réduire les émissions de CO₂ de plus de 3 600 tonnes par an.



Déploiement du biogaz en région Picardie

En tant qu'opérateur du réseau TIC avec sa filiale Transdev Picardie, Transdev accompagne la transition énergétique du territoire compiégnois. Fruit d'un travail collaboratif entre l'Agglomération de la Région de Compiègne, Transdev Picardie et ses partenaires GRDF, Iveco, Scania et Total Energies, une nouvelle station d'avitaillement en biogaz est opérationnelle depuis janvier 2023. Cette station permet d'approvisionner les nouveaux bus du réseau (à terme une quinzaine) utilisant le BioGNV comme source d'énergie.



Le siège du Groupe Transdev obtient le label « Or Employeur Pro Vélo »

En septembre 2023, le siège de Transdev, à Issy les Moulineaux, a obtenu le label « Or Employeur Pro Vélo », décerné par la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette). Cette réalisation démontre l'engagement de Transdev en faveur de la mobilité durable et de la promotion de l'utilisation du vélo comme moyen de transport pour les collaborateurs du siège. Il atteste de la qualité de ses infrastructures cyclables, de ses incitations à l'utilisation du vélo, ainsi que de ses initiatives visant à améliorer la qualité de vie des collaborateurs du siège.



Transdev, partenaire officiel de ChangeNOW

En 2023, Transdev était partenaire officiel de l'événement ChangeNOW. Chaque année, il rassemble les solutions les plus innovantes et les acteurs du changement les plus influents, autour de conférences, d'ateliers ou encore d'expositions.

C'est dans ce cadre, que Thierry Mallet, Président-directeur général du Groupe Transdev, est intervenu lors de la conférence sur le thème « Construire des villes durables et résilientes » aux côtés de Minna Arve, Maire de Turku en Finlande. Antoine Grange, Directeur Général Europe de Transdev et Edouard Hénaut, Directeur Général de Transdev France, ont participé au « Sustainable Cities Program » en compagnie d'une délégation internationale de maires.







VI. Transdev, partenaire des territoires

Contribuer au développement des territoires

À l'échelle d'un territoire, la mobilité est un levier de développement et les transports publics, en particulier, sont un actif clé pour s'adapter aux défis économiques, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain. Ils permettent de désenclaver les territoires, de favoriser leur dynamisme et leur attractivité et d'améliorer le confort de vie des passagers avec des déplacements plus simples, plus rapides, et moins chers. Avec près de 12 millions de voyages opérés en moyenne chaque jour, le Groupe Transdev est un acteur socio-économique essentiel des territoires. Les solutions de mobilité déployées par Transdev permettent l'accès aux lieux de travail, d'études, de consommation, de loisirs ou encore de sociabilité.

Dans un contexte d'évolution rapide, de renforcement des exigences et de ressources limitées, les mobilités territoriales se transforment et doivent relever de nouveaux défis à la croisée des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux. Il est essentiel de s'interroger sur les différentes dynamiques qui structurent le territoire et sur leurs effets à long terme. Transdev s'engage à créer de la valeur sur les territoires et à accompagner les collectivités dans la durée pour construire ensemble des solutions de mobilité sur-mesure, intégrées et inclusives.

Afin de répondre à une grande diversité d'exigences et de besoins, Transdev s'appuie sur un ensemble de leviers : promotion de l'usage des transports publics, soutien au report modal, électrification des flottes de véhicules, solutions plus accessibles et connectées, etc. Le Groupe mise également sur des stratégies d'innovation, basées sur des approches partenariales et participatives, afin de concevoir des nouvelles réponses adaptées aux besoins de la société. À travers ses offres innovantes, ses expérimentations, sa politique d'achats responsables, ou encore ses initiatives solidaires auprès d'associations locales, Transdev contribue concrètement à la transition écologique et à la cohésion sociale des territoires.

DOMAINE	ENJEUX	RISQUES
   	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience passagers et information • Coopération avec les acteurs locaux • Management des achats et logistique • Accessibilité financière, physique et géographique • Inter et multimodalité • Digitalisation des services • Développement et promotion des transports publics • Coopération avec les acteurs locaux • Promotion de l'éducation, des arts et culture • Préservation du patrimoine • Philanthropie 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en cause RSE d'un fournisseur

Engagements

Transdev est un opérateur et intégrateur global de mobilités qui développe et exploite des solutions sûres, efficaces et innovantes afin de permettre à chacun de se déplacer au quotidien.

Promouvoir l'usage de transports est le fondement de la raison d'être du Groupe Transdev, en proposant des réseaux qui répondent aux besoins concrets du quotidien, exploités dans la plus haute qualité de service, avec des standards élevés en matière d'expérience client.

Transdev s'engage auprès des autorités organisatrices de mobilité (AOM) et de ses clients voyageurs à améliorer l'expérience proposée aux voyageurs.

Transdev s'est notamment fixé l'objectif « d'être orienté clients voyageurs ». Plusieurs actions sont déployées en ce sens, dont le projet engagement de service en France. Axe fort de ce projet, une charte « Engagements de service » a été définie. Elle incarne la proposition de valeur de Transdev envers ses clients voyageurs sur six dimensions majeures :

- maîtrise de son voyage ;
- qualité de la relation humaine ;
- « mobilité + » ;
- bien-être des voyageurs ;
- sécurité et sûreté ;
- mobilité responsable.

Afin de répondre à son ambition de développer une mobilité accessible et au service de tous, Transdev mise sur l'innovation et noue de nombreux partenariats pour concevoir des solutions innovantes et adaptées aux besoins d'une société en constante évolution, rendre les parcours plus fluides, rapprocher les populations éloignées, adapter l'offre à la demande, rendre le transport toujours plus écologique et développer les solutions et services de la ville de demain.

Actions déployées

Orientation « clients voyageurs »

Dans le cadre de la mise en place de la charte « Engagements de service » un kit d'accompagnement complet est à disposition des réseaux pour décliner les engagements en signatures spécifiques à chacun.

Il contient notamment une campagne de communication « Itinéraire d'un passager heureux » qui permet de faire connaître et de valoriser les engagements du réseau, auprès des utilisateurs, des équipes et des partenaires AOM.

En 2023, le déploiement de la charte « Engagements de service » a déjà été expérimenté sur plusieurs réseaux en France et se poursuivra ensuite dans d'autres pays du Groupe.

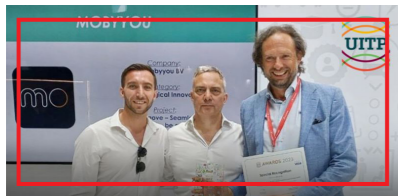
Amélioration de l'information voyageur

Transdev cherche à faire de chaque voyage une expérience maîtrisée et positive, grâce à la diffusion de la juste information : contextualisée, cohérente et répondant aux besoins immédiats des voyageurs. L'information voyageur est un élément primordial de l'expérience client, elle joue un véritable rôle de guide et permet de rassurer les usagers tout au long de leur trajet et dans toutes les situations. L'information voyageur représente une vitrine au travers de laquelle la qualité de service est évaluée.

En France, une réflexion a été menée sur les attentes de ses clients vis-à-vis de l'information voyageur et sur les leviers d'amélioration associés, qui a donné lieu à la publication d'un livre blanc Information Voyageur en 2023. Ce livre blanc présente une synthèse des éléments de vision et de stratégie à horizon 2027, appuyés par une enquête client et un diagnostic terrain, adressés aux partenaires AOM, ainsi qu'aux équipes Transdev en réseau et en central.



Campagne « Itinéraire d'un passager heureux »



Transdev Pays-Bas récompensé pour sa solution « Be in, be out »

Lors du 64^{ème} sommet de l'Union Internationale des Transports Publics (UITP), organisé à Barcelone cet été, Transdev et son partenaire la startup Mobyyou ont reçu le « *Special Recognition Award* » (ou Prix Spécial d'Appréciation) pour leur solution de paiement « *Be in, be out* » déployée dans près de 250 bus à Eindhoven.

ARR'IV est le programme incarnant la vision de Transdev sur l'information voyageur au service des utilisateurs, des équipes et des partenaires AOM.

La valeur ajoutée de ce programme repose sur :

- le repositionnement du voyageur au cœur des projets information voyageur, en repartant de ses besoins exprimés ;
- l'accompagnement et la montée en puissance des réseaux au travers de la définition de standards, la mise à disposition d'outils et de démarches d'amélioration continue ;
- l'accessibilité de l'information voyageur à tous les voyageurs pour le développement de la multimodalité ;
- la promotion du territoire au travers de chaque information voyageur diffusée.

Le programme ARR'IV capitalise sur les meilleures pratiques des réseaux Transdev en matière d'information voyageur pour en faire des standards et améliorer tant la qualité perçue que la qualité produite de l'information voyageur sur l'ensemble du territoire. Un diagnostic terrain, conduit auprès de 10 réseaux Transdev en 2022, a permis de recenser certaines de ces pratiques.

Par ailleurs, la Direction Client Voyageur a conduit une double étude qualitative (focus groupe, triades) et quantitative permettant d'approfondir la compréhension des attentes des clients en matière d'information voyageur. Selon cette étude, 87% des voyageurs sont globalement satisfaits de l'information voyageur sur leur réseau et 73% déclarent que le manque d'informations en situation perturbée peut les décourager de prendre les transports en commun. Cette étude, riche en enseignements sur les canaux d'information préférés par les voyageurs ou encore sur l'utilisation de l'information voyageur quelle que soit la situation et le type de trajet, permet aux équipes Transdev de s'appuyer sur des données précises pour répondre aux besoins des voyageurs.

Digitalisation

L'innovation au service des passagers est au cœur des préoccupations de Transdev, qui continue d'accentuer la digitalisation de l'expérience client afin d'assurer la liberté de mouvement des citoyens dans les meilleures conditions.

Dans le cadre de la digitalisation, le Groupe déploie deux axes de travail :

- **la digitalisation interne** : l'innovation mise au service du développement d'outils dédiés aux collaborateurs. Comme par exemple l'application *MobiMe*, la solution connectée destinée aux conducteurs, qui permet de faciliter les échanges entre exploitants et conducteurs et d'engager les conducteurs dans la performance globale de l'entreprise ;
- **la digitalisation externe** : l'innovation mise au service du développement d'outils externes à destination des passagers. Partout dans le monde, les réseaux opérés par Transdev ont accéléré le développement de solutions de paiement dématérialisées, telles que les titres SMS, le M-ticket ou l'open payment (utilisation d'une carte bancaire comme support des titres de transport), pour faciliter l'achat des titres et réduire ainsi le volume de supports physiques jetables. Aux Pays-Bas, la solution de paiement sans-contact via l'application *Mobyyou*, déployée à bord de 250 bus électriques à Eindhoven, permet aux passagers de voyager sans avoir à utiliser une carte à puce ou une carte de débit mais en ayant simplement un téléphone portable dans la poche.

Soutien au report modal et aux mobilités actives

Afin de contribuer à la réduction des émissions de CO₂ liées aux mobilités sur les territoires, basculer de la voiture individuelle vers les transports partagés est un des leviers disponibles. Pour cela, Transdev propose une offre efficace et attractive pour favoriser le report modal et développer de nouvelles formes de mobilité durable, en particulier par des systèmes d'information multimodale, permettant de fournir au voyageur toute l'information nécessaire à la réalisation de son voyage, de « porte à porte », en utilisant plusieurs modes de transport.

En France, dans le cadre de LEMON®, le Laboratoire d'Expérimentation des Mobilités, un nouveau service de vélos et trottinettes électriques a été expérimenté, « *Captain Bike* », rassemblant Nantes Métropole, le réseau Tan et Transdev. Ce projet répond à

la problématique du dernier kilomètre, en reliant le quartier Chantrerie, qui n'est pas traversé par des lignes de transports publics, aux services de bus limitrophes. Cette expérimentation de 24 mois a montré des résultats particulièrement intéressants. Trois objectifs avaient été fixés :

- mieux connaître les attentes et besoins des usagers liés à l'adoption des micro-mobilités en observant une communauté sélectionnée ;
- évaluer le degré de complémentarité entre micro-mobilités et transports en commun ;
- identifier des cas d'usages de report modal entre véhicule privé et mobilité collective.

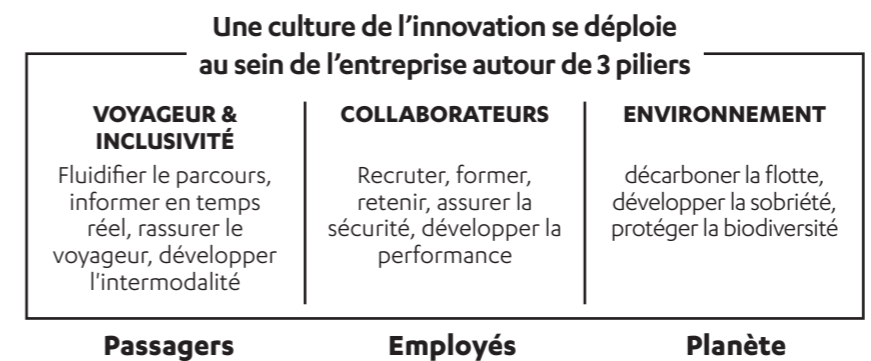
En 2023, les équipes de la Direction Marketing Groupe ont développé un nouveau plan marketing dédié au report modal, qui a déjà pu être testé sur la collectivité de Mulhouse en France. L'objectif est de réussir à toucher une plus large audience, en s'adressant notamment aux automobilistes. La première étape de ce plan est donc de mieux comprendre, sur un secteur précis, les profils, les usages et pratiques. Afin d'inciter ces utilisateurs potentiels à la pratique du report modal, il s'agit ensuite de déployer une campagne marketing via des canaux directs et indirects, comme par exemple en mettant en place des partenariats avec des entreprises du secteur automobile. Par ailleurs, l'ambition du Groupe est de proposer ce plan marketing dans toutes les réponses aux appels d'offres.

Transdev soutient activement l'utilisation du vélo à l'échelle des territoires. En France, un partenariat national a été signé avec la Fédération Française de Cyclisme. Un premier projet a été mis en œuvre sur l'agglomération d'Evian afin de proposer une école de cyclisme aux adultes n'ayant jamais pratiqué le vélo, et des remises en selles pour ceux qui veulent reprendre confiance pour une pratique en ville.

En parallèle, les services vélo opérés par Transdev rencontrent leur succès. Véligo Location est le service de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique (VAE) d'Île-de-France Mobilités, l'autorité organisatrice des mobilités en Île-de-France. Ce service a été pensé pour encourager le développement de la pratique du vélo en permettant à l'ensemble des Franciliens de découvrir l'usage du VAE pour leurs déplacements du quotidien. Il est aujourd'hui opéré par Fluow, groupement créé pour répondre à l'appel d'offres d'Île-de-France Mobilités, qui réunit quatre entreprises françaises au service de la mobilité active : La Poste, Transdev, Velogik et Cyclez. Né en 2019, Véligo Location représentait au lancement une flotte de 10 000 vélos classiques à assistance électrique. En 2021, 500 VAE cargos ont rejoint la flotte Véligo Location afin de répondre aux besoins de tous les Franciliens, dont 3 000 déjà souscripteurs. En 2023, ce sont 20 000 VAE classiques déployés auprès des 73 000 souscripteurs en Île-de-France.

Innovation et dynamiques collaboratives

Le Groupe Transdev collabore au quotidien avec les acteurs des territoires pour imaginer de nouveaux modèles de mobilité, impulser de nouvelles habitudes et favoriser des initiatives participatives.



C'est dans cette dynamique que Transdev a créé une démarche unique de co-construction : LEMON®, le Laboratoire d'Expérimentation des Mobilités, qui s'appuie sur l'innovation partagée, pour imaginer et tester des solutions de mobilités durables et adaptées au contexte territorial.



L'École du Bus : un dispositif au service des personnes en situation de handicap

Dans le cadre du Laboratoire d'Expérimentation des Mobilités LEMON® à Lens, Transdev a mené des expérimentations afin de favoriser l'utilisation du réseau régulier par les personnes en situation de handicap.

Afin de s'approprier le sujet, de mieux comprendre les pratiques et de faire émerger de nouvelles idées, une méthodologie de co-construction et de participation citoyenne a été déployée : implication de personnes en situation de handicap et de leurs accompagnants, immersion en instituts spécialisés, ou encore voyages accompagnés sur le terrain.

Suite à ces expérimentations, le concept retenu est l'École du Bus. Un animateur propose à un groupe de personnes en situation de handicap de vivre un trajet en bus avec des animations ludiques et dynamiques pendant une heure environ. L'objectif est de leur permettre de comprendre et de se familiariser avec les étapes essentielles d'un trajet. Une fiche trajet personnalisable leur est également remise avec les informations clés auxquelles ils devront penser systématiquement pour leurs prochains trajets, utile également pour demander de l'aide en agence ou à d'autres passagers.

Un livret voyageurs détaille des étapes et conseils, des supports visuels et des contenus faciles d'accès. En mai et juin 2023, cinq groupes de personnes en situation de handicap, avec des handicaps variés, ont testé une première version de l'École du Bus.

Une initiative active au sein de sept territoires (Strasbourg, Montpellier, Nantes, Lens, Mulhouse, Villefranche-sur-Saône et l'interurbain du Rhône), qui a permis la co-construction de plus de 30 projets d'expérimentation autour de thématiques variées telles que la mobilité partagée, l'accessibilité des transports, la qualité de l'air, ou encore l'accès à l'emploi.

Depuis le lancement de LEMON®, ces projets - menés avec l'autorité organisatrice et l'exploitant local - ont été l'opportunité de réunir plus de 70 partenaires et de consulter 5 000 usagers et citoyens. LEMON® est une démarche innovante, différenciante et unique, qui rassemble des collectivités locales, des opérateurs locaux et Transdev. À travers une approche structurée, une gouvernance collective, des moyens humains et financiers dédiés et une communauté d'expertises, elle permet d'installer à long terme une volonté commune d'innovation et d'expérimentation sur toute la durée du contrat.

Accessibilité des transports pour tous

Transdev s'efforce de garantir l'accès pour tous aux transports publics. En France, le Groupe est partenaire du Laboratoire de la Mobilité Inclusive (LMI). Dans ce cadre, un travail a été mené, avec le soutien du Ministère des Transports, afin de mettre en place la démarche « #TousMobiles ». Elle permet de donner aux acteurs territoriaux les clés et les outils nécessaires pour s'engager dans la voie de la mobilité solidaire. Le LMI a célébré ses 10 ans en octobre 2023, à l'Académie du Climat à Paris. À cette occasion, les membres du LMI, dont Transdev, ont publié une déclaration commune, dans laquelle ils s'engagent à intensifier leurs actions, face aux urgences écologique et sociale et face aux enjeux liés à la mobilité.

En Suède, sur le site de Linköping, un projet de recherche a été lancé afin de développer une solution digitale pour les passagers porteurs de handicap visuel. Le projet déploie des outils digitaux audios et tactiles pour communiquer les instructions aux passagers quant à l'arrivée de la navette et l'emplacement sur le quai.

Au Maroc, Transdev Rabat-Salé a signé un partenariat avec l'association Handicap International, qui a notamment permis de former les contrôleurs aux bonnes pratiques en matière d'accueil des passagers handicapés.

En Angleterre, à Harrogate, Transdev propose des voyages gratuits à bord de ses bus pour les personnes atteintes de handicap, afin de les encourager à utiliser les transports publics.

En France, depuis deux ans, les équipes du réseau STAS (Transdev Saint-Étienne) travaillent avec des voyageurs porteurs de handicap, des associations locales et les instances territoriales pour veiller à l'accessibilité du réseau. En 2023, un service de SMS a été spécifiquement conçu pour que les personnes handicapées puissent signaler toute anomalie durant leur trajet. Des lignes spécifiques du réseau sont parcourues en binômes handicapés - valides et tous les aspects du voyage accessible y sont analysés : audibilité, lisibilité des affichages, hauteur ou présence des valideurs, etc.

À Dunkerque, sur le réseau DK'Bus, des services de transport à la demande (TAD) sont proposés aux seniors, via le service Etoile et aux Personnes à Mobilité Réduite via le service Handibus. Depuis 2023, une application permet de réserver un TAD jusqu'à deux heures avant le trajet.

Lutte contre la fraude

Le sujet de la fraude reste une priorité du quotidien sur les réseaux. Transdev met en place un plan de lutte contre la fraude, s'appuyant sur les dernières technologies disponibles et impliquant l'ensemble des collaborateurs du Groupe, des contrôleurs et conducteurs au marketing (pour des offres tarifaires adaptées), en passant par la maintenance, les fonctions support de l'entreprise et la direction générale.

En 2022, Transdev France a publié les résultats d'une enquête nationale sur la lutte contre la fraude. Cette enquête a ciblé directement les passagers, afin de comprendre de leur point de vue les comportements de fraude et les leviers d'action possibles. Elle révèle notamment qu'une partie des voyageurs souhaitent la mise en place d'une stratégie forte de lutte contre la fraude dans les transports en commun. Une grande partie des passagers interrogés s'accordent à dire que la fraude nuit à la qualité et à l'efficacité des réseaux : 65% trouvent qu'elle pénalise les personnes en règle qui paient pour les fraudeurs.

81 %
des voyageurs estiment que la fraude n'est pas un comportement acceptable

Au sein des réseaux, les équipes de terrain sont directement impliquées dans la lutte contre la fraude. En France, la formation SMILE déployée sur le réseau de Reims à destination de tous les conducteurs, contrôleurs et personnels d'encadrement, a pour objectifs de contribuer à l'amélioration de la qualité de service et à la réduction de la fraude, en donnant les clés essentielles d'une bonne relation client. Dans la région d'Artois Cohelle, des équipes de médiation sont déployées sur le réseau. Leur rôle est d'alerter en cas de problèmes, d'informer les clients et de faire respecter le règlement. Ils assurent une présence dissuasive et rassurante à bord des véhicules en adoptant une posture orientée sur le dialogue, l'information, la gestion de conflit et l'accès à bord.

Des actions de sensibilisation des passagers et d'incitation à la validation sont aussi régulièrement déployées, comme par exemple :

- l'opération Switch incite les fraudeurs aux bons comportements en leur donnant la possibilité de payer leur contravention ou de l'échanger contre un titre de transport du réseau (abonnement, titre 10 voyages) ;
- le programme de fidélité Transdev « My Club », qui permet à chaque voyage de cumuler des points fidélité à dépenser auprès d'un réseau de commerçants partenaires. Ce programme, déployé dans plusieurs réseaux en France (Saint-Etienne, Lens, Reims, Rouen) vise à rendre attractif le geste de validation ;
- en France, en région Normandie, un challenge de validations sur la journée permet de transformer les points en acte solidaire, sous la forme d'un don auprès d'une association ;
- Transdev Suède a conclu en 2023 un partenariat avec l'école de communication de Berghs, à Stockholm, qui a offert l'opportunité à un groupe d'étudiants de développer une campagne de communication visant à augmenter le taux de validation des billets.

Transition écologique des territoires

Les métropoles, face aux enjeux climatiques, de santé publique et confrontées aux mutations du monde du travail, cherchent des solutions pour réduire ces externalités négatives et cela passe par une nouvelle donne en matière de transports : solutions électriques et partagées, réintroduction du tram, vélos en location longue durée, transports doux et transports collectifs, tous pensés et combinés pour créer des intermodalités innovantes.

L'électrification des réseaux de transports est devenue un enjeu fort pour les AOM qui y voient un levier majeur pour réussir la transition énergétique et assurer la qualité de vie sur les territoires, en réduisant les pollutions atmosphériques. Afin d'accompagner les collectivités dans la transition énergétique de leur parc, Transdev déploie des flottes plus performantes via des énergies alternatives (électrique, hydrogène, GNC, biogaz, biocarburant) et partage son expertise quant aux choix relatifs à l'infrastructure, à la technologie ou encore au matériel roulant. Transdev a été le premier opérateur à déployer une flotte électrique de grande ampleur en Europe avec l'exploitation, en 2017, du contrat de la région d'Amsterdam, représentant le plus gros parc européen de bus électriques.

En France, sur la ligne reliant Nice à Menton, 18 bus articulés électriques, alimentés par la technologie du pantographe inversé, ont été mis en service en 2023 par le Groupe. Cette ligne est la plus empruntée des Alpes-Maritimes, qui assure plus de 100 courses par jour et compte en moyenne deux millions de voyageurs par an.



Le positionnement de ces pantographes permet de convertir cette ligne phare en 100% électrique. Ce choix de technologie opéré par Transdev, assure un confort de conduite, contribue à la réduction de la pollution de l'air aux terminus et des nuisances sonores et répond également à l'amélioration constante de la qualité de la prise en charge des usagers.

L'économie circulaire joue également un rôle important dans le développement de territoires plus durables, résilients et économes en ressources. Le Groupe considère ce sujet tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, depuis le tri du déchet jusqu'à son traitement, conformément aux réglementations. Transdev développe des contrats-cadres pour permettre à ses entités locales de bénéficier des réseaux nationaux et de garantir un niveau homogène de traitement des déchets comme par exemple, le traitement des huiles usagées, aérosols, chiffons souillés, etc.

Actions solidaires



Née de l'ancrage du Groupe Transdev au cœur des villes et des territoires, la fondation Transdev porte, depuis 2002, les valeurs de l'entreprise et de ses collaborateurs dans le champ de la mobilité sociale. Dans les villes et les départements desservis par les réseaux de transport dont l'entreprise est opérateur en France, la fondation Transdev accompagne ainsi chaque année des dizaines d'associations qui œuvrent en faveur d'une société à la fois plus ouverte et plus inclusive.

Depuis sa création, en 2002, la fondation Transdev a soutenu 393 projets.

En 2023, le comité exécutif de la fondation Transdev a choisi de soutenir 29 nouveaux projets associatifs. Plus de 300 000€ ont ainsi été attribués au bénéfice de la culture, de l'éducation, de l'emploi, de la santé et du sport. Le point commun de ces projets : ils ont tous pour objectif d'accompagner des publics fragilisés vers une insertion ou réinsertion sociale et/ou professionnelle. Ces projets permettront de toucher près de 8 000 bénéficiaires.

3,9 M€
C'est le montant des subventions versées par la fondation Transdev depuis sa création en 2002.

Les 6 axes d'action de la fondation Transdev



Par ailleurs, au sein des réseaux Transdev, des initiatives solidaires adaptées aux enjeux locaux sont déployées. En 2023, Transdev Suède a offert huit bus à l'Ukraine. Ce don s'inscrit dans le cadre d'une série d'actions de secours initiées par le Groupe. Un second don de 23 véhicules destinés à servir de bus scolaires aux enfants d'Ukraine, a été réalisé à la suite d'une initiative de la Commission européenne. Aux États-Unis, des campagnes « Stuff-a-Bus » sont organisées plusieurs fois par an pour collecter des fournitures scolaires en été et des jouets ou des fournitures pour les nécessiteux en hiver. Les réseaux de Transdev États-Unis des villes de Phoenix, Baltimore, Las Vegas ou encore New York, participent à cet effort.

Transdev Pays-Bas se construit une matrice de décision au service des achats

Aux Pays-Bas, les équipes de Transdev développent une matrice de décision qui met en évidence l'impact de certains sujets durables comme le climat, l'environnement, la chaîne d'approvisionnement, la diversité et inclusion et la responsabilité sociale. La mise en œuvre progressive de cette méthode, dans le processus des achats, permettra au Groupe d'améliorer continuellement ses pratiques d'achat de biens et services mais également d'aider ses fournisseurs à prendre les mesures nécessaires conjointement. Transdev peut ainsi faire correspondre son ambition spécifique aux offres et aux fournisseurs.

Favoriser des relations durables avec les fournisseurs

Le Groupe assure un rôle important dans le maillage territorial et dans le développement des économies locales. Transdev contribue à la vitalité des territoires à travers ses décisions d'achats et ses relations fournisseurs. Au-delà de l'achat et de l'approvisionnement de biens et de services, Transdev cherche à entretenir une relation à long terme avec ses fournisseurs sur la base de ses engagements :

- sensibiliser les fournisseurs et sous-traitants à une démarche responsable ;
- s'assurer qu'ils s'engagent à suivre les principes éthiques du Groupe ;
- prendre en compte leur engagement pour un commerce responsable ;
- évaluer la relation avec les fournisseurs ;
- vérifier l'implémentation de cette politique au sein des pays du Groupe.

Transdev est également signataire de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables qui l'engage à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs, en sensibilisant l'ensemble des acteurs économiques aux enjeux inhérents aux achats responsables et à la qualité des relations clients-fournisseurs.

Politique Achats Responsables

La mise en place d'une politique Achats Responsables est aussi une opportunité pour renforcer la maîtrise des risques et améliorer les pratiques commerciales. De nouvelles réglementations émergent - en Amérique, en Europe - comme celle sur le devoir de vigilance en France avec la loi de 2017 et en Allemagne avec la loi de 2021 qui oblige les entreprises à prévenir les risques découlant de leurs activités et de celles des entités constituant leur chaîne d'approvisionnement. Par souci de cohérence et dans une démarche éthique, le Groupe Transdev se doit de se conformer aux exigences qu'il requiert de ses fournisseurs, et construire avec eux des relations équilibrées. La politique Achats Responsables intègre la Charte fournisseurs que Transdev demande aux fournisseurs de signer pour tout contrat supérieur à 100 000 euros. Fondée sur le Code de conduite, elle définit le périmètre de la collaboration (quel que soit le pays ou le domaine d'expertise) et énonce les différentes politiques du Groupe Transdev en matière d'éthique, de conformité, de droits humains, du travail, de l'environnement, de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, ou encore le financement du terrorisme. En y adhérant, les fournisseurs s'engagent à respecter les attentes du Groupe et sont incités à suivre ces principes. La charte fournisseurs intègre notamment un paragraphe qui encourage toute la chaîne de valeur, de ses fournisseurs aux fournisseurs de rang 2, à aller vers plus de transparence.

Un dispositif d'alerte permet à tout collaborateur et toute partie prenante externe du Groupe, dont les fournisseurs, de signaler un problème de non-conformité, via la plateforme SpeakUp®, directement en lien avec la Direction de la Conformité du Groupe.

Pilotage de la démarche

La mise en œuvre de cette politique Achats Responsables passe par le déploiement d'une feuille de route qui repose sur trois piliers, l'empreinte carbone, le développement économique et social des territoires et l'éthique et la conformité.

Les objectifs phares de la feuille de route concernent un plan de réduction des émissions de GES avec les fournisseurs ciblés, l'augmentation des achats inclusifs et le suivi de la performance RSE des fournisseurs stratégiques. Concernant l'inclusion, un tableau de bord comprenant les achats réalisés auprès du secteur du handicap, de l'insertion, de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), dans les quartiers prioritaires de la villes, et dans les zones rurales à revitaliser, a été développé en France et a été partagé avec les pays.

Lors de la réunion mensuelle de la communauté Achats, les achats responsables font partie intégrante de l'ordre du jour. Afin de s'assurer que l'ensemble des parties prenantes se mobilise, une sensibilisation spécifique « Achats Responsables » est intégrée au parcours d'intégration de chaque nouvel arrivant sur la fonction Achats. Un point RSE est également réalisé dans le cadre des business reviews menées avec les fournisseurs stratégiques.

Sélection et évaluation des fournisseurs

Dans le cadre de la politique Achats Responsables du Groupe, les équipes locales déploient des processus d'évaluation et de sélection des fournisseurs intégrant des critères liés aux performances sociales, sociétales et environnementales.

Les critères peuvent concerner des mesures générales relatives au respect des droits humains, à la lutte contre l'esclavage, à la présence de systèmes de gestion environnementale, aux actions liées aux aspects sociaux et à l'inclusion comme c'est le cas au Maroc, ou encore à des critères adaptés au contexte local comme en Australie avec les populations indigènes. En Suède, les critères passent en revue cinq domaines : la livraison et la qualité, la facturation, le système de gestion de la qualité, le code de conduite et la durabilité sociale, ainsi que le système de gestion environnementale.



Indicateur clé de performance

KPIs	2022	2023
Taux de contrats-cadres > 1 million d'euros intégrant la Charte fournisseurs	94,2%	96,9%

En 2023, les achats de produits et services effectués par Transdev ont représenté 3,8 milliards d'euros en moyenne sur les six plus gros pays, sur plus de 300 familles d'achats différentes et avec plus de 50 000 fournisseurs. En 2023, l'atteinte d'un taux de 96,9% a été possible grâce à l'intégration de l'indicateur dans le reporting trimestriel du processus achats ainsi que son déploiement dans 11 pays significatifs du Groupe, permettant ainsi de sensibiliser davantage de fournisseurs aux achats responsables et aux principes éthiques de Transdev.

Chiffres clés

Connexion* a été élue
2^{ème}** entreprise de
transport public la plus
conviviale des Pays-Bas

87%*** des
voyageurs français sont
globalement satisfaits de
l'information sur leur réseau

SATISFACTION

*filiale de Transdev aux Pays-Bas
**Source : résultat de l'étude menée en 2023 par MarketResponse
(agence indépendante dédiée aux études de marché) auprès des
voyageurs néerlandais
***Source : Enquête nationale « Information Voyageur », 2022, Direction
Client Voyageur Transdev

38 000
vélos et trottinettes
exploités**** dans 22
collectivités en France

MOBILITÉS DOUCES

****exploités par Transdev et par des sociétés au sein desquelles Transdev
est actionnaire

+150
experts réunis au premier
Forum « *Mobility Sphere* »

INFLUENCE

Réalisations

Transdev s'engage à déployer la Fresque de la Mobilité

En 2023, Transdev a signé une convention de partenariat avec Les Shifters, association qui œuvre à l'élaboration de solutions pour la transition carbone de l'économie. À travers cet engagement, Transdev contribuera à déployer La Fresque de la Mobilité dans les territoires. Inspirée de la Fresque du Climat, cet atelier collaboratif de sensibilisation cible les enjeux carbone de la mobilité des personnes. Sur le terrain, une trentaine d'animateurs volontaires de Transdev seront mobilisés pour sensibiliser collaborateurs, citoyens, entreprises et collectivités.

Transdev intègre le *Mobility Club*

Depuis 2023, Transdev a rejoint le *Mobility Club*. Cette plateforme d'accélération dédiée aux acteurs de la mobilité - lancée en 2018 par Via ID, le fonds d'investissement et accélérateur de startups des nouvelles mobilités de Mobivia - regroupe grands groupes et startups autour de la mobilité. Une collaboration qui permettra au groupe de renforcer sa compréhension des nouvelles tendances en matière de mobilité, d'explorer les stratégies d'innovation et les nouveaux modèles économiques dans le secteur de la mobilité et d'accéder à un écosystème européen de startups de la mobilité. Dans ce cadre, en septembre 2023, Transdev et le *Mobility Club* ont co-organisé un événement consacré à l'intelligence artificielle (IA) et à la mobilité, dont l'objectif était de chercher à identifier des hypothèses d'impact réel à moyen et long terme de l'IA sur les activités de Transdev.

Transdev implique ses fournisseurs avec le projet « Vision scope 3 »

Plusieurs pays du Groupe, dont la France, la Suède, les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Australie ont participé au projet « Vision scope 3 » afin de calculer les émissions de GES sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Le travail réalisé en 2022 en France a permis d'amorcer des discussions avec des fournisseurs clés, comme des constructeurs de bus, d'identifier des axes de travail et de formaliser la remontée des données. À compter de 2024, la priorité sera mise sur l'accompagnement au déploiement des plans d'actions définis avec les fournisseurs stratégiques.

« *The Mobility Sphere* » : explorer et façonner l'avenir de la mobilité en Europe



En 2023, Transdev a initié « *The Mobility Sphere* », un groupe de réflexion européen, dirigé par Thierry Mallet, Président-directeur général du Groupe Transdev, et Antoine Grange, Directeur général Europe du Groupe, qui explore l'avenir de la mobilité. C'est François Gemenne, expert en géopolitique de l'environnement et conseiller scientifique pour le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui a été nommé Conseiller scientifique afin de garantir une approche solide. En rassemblant des experts issus des milieux universitaires, public et privé, « *The Mobility Sphere* » vise à développer des solutions novatrices adaptées aux besoins des villes de demain et à favoriser la transition vers des villes plus vivables et durables. Les réflexions s'appuient sur une plateforme en ligne intitulée « 50 questions pour 2050 », qui aborde 50 thématiques clés qui auront un impact significatif sur la mobilité dans les espaces urbains européens.

Le premier Forum « *Mobility Sphere* », s'est tenu le 4 octobre 2023 à Amsterdam, sur le thème « Mobilité décarbonée, mobilité pour tous : quel avenir voulons-nous pour nos déplacements ? ». Ce forum a réuni plus de 150 experts venus de plusieurs pays européens pour discuter des solutions de mobilité décarbonée et inclusives.

Déploiement d'une offre multimodale au Portugal

Portugal a lancé la nouvelle ligne Serra Shuttle, un service qui relie Covilhã et Penhas da Saúde et la tour Serra da Estrela. Ce service permet aux habitants d'accéder à un système de transport multimodal qui comprend de nouveaux bus, plus d'itinéraires, la gestion des ascenseurs, funiculaires, vélos, scooters, parking et une application mobile qui assure le lien entre tous ces modes de transport.





Transdev signe un Manifeste pour une économie plus inclusive

Le développement des achats inclusifs est un axe important des engagements de Transdev. C'est pourquoi, en 2018, le Groupe a rejoint le Collectif des entreprises pour une économie plus inclusive, dont Thierry Mallet, Président-directeur général du Groupe Transdev, est co-sponsor du groupe de travail dédié aux achats inclusifs. Lors de son Forum annuel en octobre dernier, le Collectif a dévoilé un Manifeste, dont l'objectif est d'accélérer le développement des achats inclusifs. Pour l'atteindre, chaque entreprise se mobilise pour qu'ensemble le Collectif augmente de 30% les achats effectués avec le secteur du travail protégé et adapté (STPA) et le secteur de l'insertion par l'activité économique (SIAE) à horizon 2025 ; atteigne à minima 200 millions d'euros d'achats inclusifs par an, soit l'équivalent de plus de 5 000 emplois à temps plein ; et évalue annuellement les progrès réalisés.



VII. La démarche éthique et conformité de Transdev

Pour réaliser leurs missions au service du bien commun, les décisions et les actions quotidiennes des collaborateurs du Groupe Transdev sont guidées par une éthique forte. En ligne avec ses valeurs, les principes éthiques façonnent l’image du Groupe Transdev, contribuent à la relation de confiance construite avec ses différents interlocuteurs, guident les choix et assurent une cohérence entre les actions et les engagements.

DOMAINE	ENJEUX	RISQUES
 	<ul style="list-style-type: none"> • Éthique des affaires • Management des risques et transparence • Dialogue avec les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Non-respect des droits humains • Atteintes aux données personnelles • Corruption • Pratiques anti-concurrentielles

Gouvernance dédiée

Au niveau du Groupe, un comité éthique et conformité, composé de membres du Comité Exécutif et de Directeurs Fonctionnels du Groupe, se rassemble deux fois par an. Le Directeur Risques, Conformité et Contrôle Interne du Groupe anime ce comité, et intervient en Comité Exécutif deux fois par an et en Comité d’audit une fois par an.

Le dirigeant de chaque pays dans lequel le Groupe est présent, nomme un manager éthique et conformité. Il est en charge du déploiement effectif des outils et exigences du Groupe ainsi que de la prise en compte des exigences nationales. Tous les deux mois, la Direction Conformité Groupe réalise un point de situation avec le référent de chaque pays, et réunit l’ensemble du réseau.

Code éthique Transdev

Transdev a formalisé un Code d’éthique basé sur 21 principes. Mis à disposition de toutes ses parties prenantes, ce code est déployé dans toutes les zones géographiques d’implantation et concerne l’ensemble des collaborateurs, quelle que soit leur fonction dans l’entreprise. Il est complété par des dispositifs spécifiques, permettant d’expliquer la vision du Groupe et l’organisation dont il se dote pour la mettre en œuvre.

Système de management de l’éthique et de la conformité

L’analyse des risques éthiques et leurs traitements ont conduit le Groupe à compléter sa démarche et à mettre en œuvre dès 2019 un système global de management de l’éthique et de la conformité (ECMS). Validé par le Comité Exécutif puis par le Comité d’audit, il est déployé par tous les pays et est fondé sur des exigences Groupe, mises en œuvre aux différents niveaux de l’organisation :

- un réseau de responsables éthique et conformité pays, rattachés fonctionnellement à la Direction Risques, Conformité et Contrôle Interne, chargés de déploiement effectif du dispositif ;
- la cartographie des risques de conformité ;
- l’analyse préalable des tiers (KYC – Know Your Counterparts) ;
- la formation et la sensibilisation des acteurs ;
- le dispositif de signalement éthique.

Le pilotage périodique de l’ECMS comporte un exercice d’évaluation annuel et des contrôles de second niveau. Il permet au Groupe et à sa gouvernance de faire le point sur l’ensemble du dispositif éthique et conformité. En 2023, les contrôles ont été repris dans les systèmes d’information du contrôle interne du Groupe pour en optimiser la cohérence et l’efficacité.

Signalements et alertes

Dans tous les pays du groupe, un dispositif d’alerte éthique est disponible pour toutes les parties prenantes, dont les collaborateurs et leur permet de signaler un incident, tout en étant protégé de toutes représailles. Tout manquement, ou tentative de manquement, au code d’éthique doit être signalé : soit à un supérieur hiérarchique, et/ou au Responsable Risques et Conformité, et/ou au Directeur Juridique, et/ou par le dispositif de signalement éthique accessible via la plateforme SpeakUp®.



L’ECMS intègre l’obligation pour chaque pays de mettre en place un dispositif d’alerte éthique assurant la protection du lanceur d’alerte. Ces alertes font l’objet d’un reporting semestriel au Groupe et, pour certains types d’incidents considérés comme inacceptables pour le Groupe (comme la corruption par exemple, ou l’atteinte à la protection des données personnelles), d’une information immédiate.

Le dispositif « alertes et incidents » assure la remontée immédiate de tout incident grave (humain, environnemental) pour un traitement approprié. « Alertes et Incidents » et « Signalement Éthique » permettent au Groupe Transdev de capter, de traiter et de suivre tout risque extra-financier matériel avéré.

Actions déployées

Respect des droits fondamentaux

Compte tenu de son modèle d’affaires et de la localisation de ses implantations, l’exposition du Groupe Transdev au non-respect des droits humains tel que le travail forcé ou le travail des enfants passe principalement par les tiers avec lesquels il travaille (fournisseurs, sous-traitants). D’autres sujets tels que le harcèlement, la discrimination ou le non-respect de la liberté d’association peuvent se matérialiser dans l’activité du Groupe.

Le Groupe a formalisé dès 2018 une politique de protection des droits fondamentaux rappelant ses principes de fonctionnement :

- conditions de travail acceptables ;
- heures de travail, salaires, congés décents ;
- traitement équitable (refus du harcèlement et de la discrimination, respect de la vie privée) ;
- liberté d’association ;
- refus du travail forcé et du travail des enfants ;
- maîtrise de l’impact des opérations sur les communautés locales.

Ces principes, en ligne avec le Code d’éthique du Groupe, sont mis en œuvre par les collaborateurs et managers du Groupe et font l’objet d’une analyse détaillée dans le cadre du processus de validation des projets (développement, acquisition, cession, organisation) significatifs revus par le Comité d’Engagement du Groupe.

Protection des données personnelles

Le Groupe Transdev interagit quotidiennement avec 100 000 collaborateurs et près de 12 millions de passagers, ce qui implique la gestion d’importantes quantités de données personnelles, qu’il convient de protéger et de traiter au mieux dans l’intérêt des différentes parties prenantes.

La mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a été l’occasion pour le Groupe de mettre en place une politique visant à assurer la gestion optimisée et protégée des données personnelles. Au-delà du règlement européen, sept principes ont été établis et permettent d’avoir un langage commun dans l’ensemble des zones géographiques. Ils visent à assurer la protection effective des données des personnes concernées et à en optimiser la gestion. Le RGPD est ainsi vu par le Groupe et déployé en interne comme un outil de progrès et non comme une simple contrainte réglementaire.

La démarche « Data Privacy » est portée par un réseau de Data Protection Officers (DPO) dans les pays européens et doit intégrer des Data Protection Referents (DPR) pour tous les autres pays, afin d’avoir l’assurance que les données personnelles sont traitées en cohérence avec les principes Groupe, tels que la minimisation, la fiabilité et la sécurisation, ainsi qu’avec la réglementation locale.

En fonction de cette réglementation locale, de la taille et de l'organisation des pays, des DPO ou correspondants locaux peuvent être désignés.

Le réseau des DPO pays se réunit périodiquement pour partager ses expériences, bonnes pratiques et difficultés et pour travailler à l'amélioration du dispositif. Le déploiement effectif de la démarche fait l'objet d'un suivi, sur la base de 12 critères applicables par entité et par groupes d'entités.

Concurrence loyale

En 2023, Transdev s'est doté d'une politique Groupe en matière de concurrence loyale. Elle précise les risques types en la matière, fixe les principes à appliquer et les comportements à éviter pour que chaque collaborateur sache se comporter loyalement.

Cette politique s'appuie sur les réseaux existants (conformité, juridique, contrôle interne) afin de capitaliser sur l'existant. Elle rappelle le rôle majeur des dirigeants en matière de conformité.

Comme pour la lutte contre la corruption ou la protection des données personnelles, la politique relative à la concurrence loyale fera l'objet d'une campagne de formation Groupe.

Lutte contre l'évasion fiscale

Parmi les sujets incontournables de conformité, la lutte contre l'évasion fiscale a été renforcée en 2023, avec la mise en œuvre d'une politique Groupe formalisée. Ce document rappelle les objectifs du Groupe sur le sujet : respect de la réglementation, transparence dans les relations avec les autorités fiscales, et gestion des risques fiscaux. Il explique le rôle central de la fonction fiscale, représentée au niveau Groupe et au niveau pays.

Éthique fiscale

Le Groupe Transdev est implanté dans 19 pays, ce qui a des impacts économiques locaux tels que la création d'emplois. La contribution fiscale (paiement des impôts) est localisée dans ces pays et respecte les règles fiscales locales et internationales. Au-delà de l'impôt sur les sociétés, Transdev est assujéti aux contributions des pays d'implantation : contributions sociales, prélèvements sur salaire, taxes prélevées sur les biens et les services (TVA, GST.), impôts locaux, taxes sur l'énergie et autres taxes locales.

Lorsqu'il exerce des activités dans des États où le taux d'impôt sur les sociétés est inférieur à celui pratiqué en France, le Groupe est à même de justifier qu'il exerce une réelle activité commerciale et qu'il y dispose d'une substance économique.

Transparence fiscale

Le Groupe entretient une relation professionnelle, de coopération et de confiance avec les autorités fiscales des pays où il est implanté et communique de manière transparente toutes les informations pertinentes dans le respect de ses obligations juridiques et fiscales.

À titre d'exemple, Transdev en Australie a obtenu en 2019 au titre des exercices 2015-2018 une excellente appréciation de la part de l'administration fiscale australienne dans le cadre du « *Top 1000 Streamlined Assurance Review* » notamment

en matière de prix de transfert, de gouvernance fiscale, de gestion des risques fiscaux et réconciliation entre le résultat fiscal et comptable. Les sociétés du Groupe s'assurent que les déclarations fiscales et les paiements sont effectués conformément aux réglementations locales en vigueur. Par ailleurs, l'administration fiscale française a accepté la candidature de Transdev pour entrer dans le partenariat fiscal dont l'objectif est la transparence et collaboration entre l'entreprise et l'administration.

La conduite fiscale de Transdev s'inscrit dans le cadre des évolutions internationales : principes directeurs de l'OCDE, projet *Base Erosion and Profit Shifting (BEPS)*, *Directive Anti Tax Avoidance Directive (ATAD)*, Directive « DAC 6 », qui s'inscrit dans la lignée du projet BEPS. La Directive relative à l'impôt minimum mondial de 15% a été adoptée fin 2022 et après transposition sera en vigueur au 1er janvier 2024. Etant dans le champ d'application de cette nouvelle règle, la Caisse des Dépôts et le Groupe Transdev travaillent sur la mise en œuvre de cette nouvelle directive pour être en conformité à la législation internationale.

Chaque année, le Groupe prépare et communique les éléments suivants :

- le reporting pays par pays (CBCR) depuis 2016 ;
- les documentations de prix de transfert en conformité avec les administrations fiscales et l'action 13 du projet du BEPS.

Lutte contre la corruption

Le Groupe Transdev réalise une large partie de son chiffre d'affaires avec des collectivités publiques, par voie d'appels d'offres. Il est donc naturellement exposé au risque de corruption d'agent public et de trafic d'influence, qui pourrait, à titre d'exemple, dans certains cas, passer par des actions de sponsoring inappropriées.

Le respect de l'ensemble des parties prenantes étant au cœur de l'éthique du Groupe, Transdev a posé le principe de « tolérance zéro » en matière de corruption et de trafic d'influence. Il a rédigé un code de conduite spécifique, complété lorsque c'est nécessaire ou utile par des procédures adaptées, notamment sur les intermédiaires commerciaux.

Le déploiement de la démarche anticorruption s'appuie sur le réseau des correspondants éthique et conformité pays et passe par la formation des collaborateurs. Un e-learning est suivi par chaque manager du Groupe. Il rappelle et explique les attentes fortes du Groupe, les procédures en vigueur dont le signalement éthique et la possibilité pour chacun de solliciter le management et des directions fonctionnelles s'il a besoin d'aide, d'information ou d'explication.

Au cours des dernières années, certaines filiales du Groupe ont fait l'objet d'investigations par les autorités administratives ou judiciaires locales. Le Groupe Transdev suit chacun de ces potentiels incidents et coopère systématiquement avec les autorités.

Le Groupe rappelle régulièrement à ses collaborateurs son exigence d'éthique, d'intégrité et l'absolue nécessité de lutter contre toute forme de corruption.

En 2023, la Direction Risques, Conformité et Contrôle Interne a aidé chaque pays à actualiser et à approfondir sa cartographie des risques de corruption, avant d'en établir une version consolidée. Des plans d'actions ont été identifiés et élaborés. Leur mise en œuvre progressive permet de renforcer l'efficacité du dispositif.

Indicateurs clés de performance

KPIs	2022	2023
Pourcentage annuel de projets approuvés en CEG* pour lesquels les risques droits humains ont été évalués et réduits à un niveau acceptable⁽¹⁾	85,7 %	96,3 %

*CEG : Comité d'Engagement du Groupe

(1) Non respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement (travail forcé et travail des enfants), non respect de la liberté d'association, discrimination, harcèlement

Les actions menées en 2023 ont permis de continuer à améliorer le ratio, et d'arriver à une couverture de près de 96%. Les informations collectées début 2024 ont permis de finaliser l'analyse et d'atteindre 100% des projets examinés en 2023.

KPIs	2022	2023
Part de pays couverts par un référent protection des données personnelles par rapport au nombre total de pays inclus dans le périmètre consolidé	94,1 %	94,4 %

Transdev dispose d'un référent protection des données personnelles dans quasiment chaque pays, notamment en Europe, ce qui permet d'assurer une bonne couverture du sujet. L'atteinte d'un taux de 100 %, qui reste la cible, peut s'avérer difficile à une date précise, compte tenu des variations de périmètre et des mobilités dans le Groupe.

KPIs	2022	2023
Pourcentage de managers formés à la lutte contre la corruption tous les trois ans glissants (périmètre Top Executives & Top Managers du Groupe)	81 %	78,5 %

Le taux de réalisation est en légère diminution sur l'exercice, du fait notamment de l'intégration en cours d'année des collaborateurs de First Transit. Ces collaborateurs ont été sensibilisés dans le cadre du processus d'intégration et ont suivi la formation début 2024. Au 31 janvier 2024, le taux de managers formés à la lutte anti-corruption est de 90%.

VIII. Le suivi de la performance extra-financière

Note méthodologique

Méthodologie d'élaboration du modèle d'affaires

Le modèle d'affaires met en évidence la manière dont le Groupe créé de la valeur et la préserve à long terme grâce à son offre de services. Il reflète la vision stratégique de Transdev.

Sa formalisation est le résultat d'un travail commun, au niveau du Groupe, entre la Direction des Affaires Juridiques, Finances, Risques et Conformité et la Direction de la Stratégie et de la Transformation.

Méthodologie d'identification des principaux risques extra-financiers

Dans l'ensemble du Groupe, est déployée une politique de gestion des risques globale, visant à l'identification, à l'évaluation et la hiérarchisation des événements négatifs majeurs pouvant affecter. En fonction de l'appétence aux risques du Groupe, les événements potentiels sont alors traités, par ordre d'importance, pour les réduire à un niveau acceptable.

Cette méthodologie prend en compte l'ensemble des risques et des activités. Elle s'appuie sur une vision terrain, consolidée, revue et ajustée au niveau Groupe.

Pour l'analyse des risques extra-financiers, ce mode de fonctionnement a été appliqué, avec un niveau de détail supplémentaire et une exigence spécifique. Sur chaque famille de risques (environnement, sécurité, social, droits fondamentaux), des scénarios ont été définis, avec les experts concernés du Groupe et de certains pays, en visant l'exhaustivité. Ces scénarios ont été compilés dans une liste partagée avec l'ensemble des contributeurs Groupe pour en assurer la pertinence et la cohérence.

Dans chaque pays du Groupe, tous les scénarios ont été analysés et évalués en impact et en probabilité, en mentionnant le cas échéant les dispositifs de maîtrise en place et les plans d'action complémentaires. Ces analyses ont ensuite été consolidées par la Direction des Risques pour proposer une hiérarchisation par famille de risques. Ces dernières ont été examinées par les experts du Groupe concernés pour donner les risques de chaque famille. L'ensemble de cette analyse a enfin été présentée au Comité Exécutif pour revue finale.

L'analyse des risques est actualisée tous les ans, afin de prendre en compte les évolutions du Groupe, de son activité et de

son environnement. Sur l'exercice 2023, cette analyse n'a pas conclu à la prise en compte de risques nouveaux.

Périmètre de reporting

Le périmètre de consolidation des informations extra-financières est identique au périmètre retenu pour l'établissement des états financiers consolidés. Ces informations extra-financières sont ensuite consolidées selon la méthode d'intégration de la société dans le périmètre de consolidation du Groupe :

- les données extra-financières des sociétés intégrées globalement sont retenues en totalité pour leur période d'intégration en consolidation ;
- les données extra-financières des sociétés mises en équivalence (co-entreprises et entreprises associées) ne sont pas retenues.

En 2023, les entités issues de l'acquisition de First Transit par le Groupe Transdev ont été intégrées au périmètre des indicateurs sociaux, santé/sécurité, sûreté, achats, et éthique. La part en terme de collaborateurs de First Transit dans les effectifs du Groupe est de 16,4%. Le périmètre environnemental n'inclut pas les données des entités de First Transit États-Unis. Elles seront progressivement intégrées lors de l'exercice 2024.

Méthodologie de reporting

Dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière (DPEF), la Direction RSE coordonne et anime l'ensemble du processus. Chaque direction est en charge de ses indicateurs et la Direction RSE centralise les indicateurs afin de les intégrer dans la DPEF. Les informations sont collectées et consolidées selon les deux méthodes suivantes :

- les données peuvent être collectées et analysées par des sites puis consolidées par exemple pour les indicateurs RH, environnement, santé/sécurité et sûreté ;
- les données peuvent être directement traitées en central comme c'est le cas par exemple pour les indicateurs achats ou éthique.

Méthodologie bilan carbone

Le bilan carbone est réalisé conformément aux standards et recommandations du *Greenhouse Gas Protocol* (GHG) et de l'ADEME. Ce bilan couvre l'ensemble des entités contrôlées par Transdev, opérées depuis au moins six mois et incluses dans le périmètre financier.

Le reporting environnemental couvre les catégories ou scope d'émissions :

- **Scope 1** : émissions directes des véhicules et infrastructures par combustion ou fuite du périmètre organisationnel ;
- **Scope 2** : émissions indirectes associées à la production d'électricité de chaleur ou de vapeur importées pour l'activité de l'organisation ;
- **Scope 3** : les autres émissions regroupées au sein de ce scope sont nouvellement calculées uniquement sur le périmètre France.

Transdev a réalisé le calcul complet de l'ensemble des catégories du scope 3 sur un pays et l'ensemble des modes. Ce calcul a permis d'identifier comme significatives les catégories suivantes : 1. *Purchased goods and services*, 3. *Fuel and energy related activities*, 6. *Business Travel*, 7. *Employee commuting*, 8. *Upstream leased assets*. Ces catégories qui couvrent plus de 95% du scope 3 sont celles qui sont en cours de déploiement dans l'ensemble des pays du Groupe pour une collecte annuelle. Les émissions sont calculées à partir des facteurs d'émission fournis par l'ADEME et le GHG protocol.

Détail des facteurs d'émissions :

Les émissions de GES sont calculées à partir des consommations d'énergies auxquelles sont appliquées des facteurs d'émission en CO₂ équivalent.

Pour assurer la transparence et la cohérence des émissions carbone, les facteurs d'émission GES sont issus des bases de données suivantes :

- Base Empreinte 2023 ADEME pour les facteurs d'émission globaux ;
- Base DEFRA 2023 ou autres bases nationales pour les facteurs d'émission locaux présentant un écart significatif avec les facteurs de la Base Empreinte ;
- Base AIE pour l'intensité carbone des mix électriques avec l'approche « *location-based* » ;
- Base AIB pour l'intensité carbone des contrats d'électricité avec l'approche « *market-based* » ;
- « 2019 l'Affinement des lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de GES » pour les fluides réfrigérants.

Par ailleurs, les émissions de polluants sont calculées à partir des kilomètres parcourus auxquels sont appliqués les facteurs d'émissions de NOx, PM, CO, et HC mesurés par l'ADEME dans l'étude « Panorama et évaluation des différentes filières d'autobus urbains » pour les Euros II à VI. En raison d'absence de données, les facteurs d'émissions des motorisations Euro 0 et Euro I correspondent aux données de l'Euro II.

Indicateurs et année de référence :

- Flotte alternative : bus et cars non-diesel (GNC, biogaz, électrique*, biocarburant, hydrogène).
- Flotte zéro émission : flotte dont les émissions de dioxyde de carbone à l'échappement sont nulles au sens de la Taxonomie (annexe 1 des actes délégués). La flotte zéro émission correspond aux bus et cars électriques et à hydrogène.

En raison d'une montée de version logicielle ne permettant pas l'actualisation des données de 2017 et l'actualisation de facteurs d'émission, 2018 remplace 2017 en année de référence.

En raison des incertitudes sur les émissions de la flotte marine, l'indicateur d'émission carbone aux 100 km est suivi sur la flotte hors marine qui représente 95% des émissions totales de la flotte.

Les indicateurs de polluants locaux sont calculés pour la flotte routière diesel (à moteur thermique) incluant les bus et cars.

Liste des indicateurs clés de performance et définitions

La liste suivante regroupe les principaux indicateurs clés de performance audités dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière.

Taux d'absentéisme : il mesure le nombre total de jours calendaires d'absence entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023 pour tous les salariés pour les raisons suivantes :

- Maladie (quelle que soit la nature et la durée) ;
- Congés parentaux (maternité, paternité ou adoption) ;
- Raisons familiales ;
- Autres raisons (hors congés payés, congés parentaux, stages de formation, délégation syndicale, devoir militaire, absences non rémunérées de longue durée).

Il est calculé comme suit : (Total des jours calendaires d'absence – total des jours d'absence pour maladie, congés parentaux, raisons familiales et autres raisons) ÷ effectif total au 31/12/2023 × 365.

Taux de rotation du personnel : il est mesuré sur la population des salariés en CDI (ou équivalent) de l'entreprise.

Il est calculé comme suit : [Total des départs CDI sur l'année 2023 – (départs CDI consécutifs à un licenciement collectif (incluant une perte de marché) + départs CDI consécutifs à une mobilité + départs de CDD)] ÷ effectif CDI au 31/12/2023.

Part des salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'année : correspond au nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023 sur l'effectif total au 31/12/2023.

Pourcentage de femmes parmi les Top Executives : correspond au nombre de femmes occupant une position Top Executives sur l'ensemble des positions Top Executives occupées. Les Top Executives représentent le premier cercle managérial de l'entreprise (en dehors du Comité Exécutif).

Taux d'employés ayant eu un entretien annuel : est mesuré sur la population des Top Executives et Top managers de l'entreprise.

Émissions de GES kg/100 km parcourus : correspond aux émissions de gaz à effet de serre émises par la consommation d'énergie de la flotte hors maritime du Groupe, exprimées en kilogrammes d'équivalent CO₂ par 100 km parcourus.

Taux de flotte alternative : correspond au rapport entre le nombre d'autobus, autocars et trolleybus non diesel utilisant le GNC, le biogaz, l'électricité, le biocarburant et l'hydrogène sur le total des autobus, autocars et trolleybus.

* Les achats de certificats verts sont associés aux flottes électriques dans les pays où cela est possible.

Émissions de polluants g/100 km parcourus : correspond aux émissions de monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NOx), microparticules (PM) et hydrocarbure (HC) émises par la flotte routière à moteur diesel du Groupe.

Taux d'entités ayant eu une pollution accidentelle au cours de l'exercice : correspond au nombre d'entités ayant subi une pollution accidentelle au cours de l'année 2023 sur l'ensemble des entités du Groupe.

Taux de fréquence des accidents du travail : il mesure le nombre d'accidents du travail avec arrêt pour les salariés du Groupe. Dans la définition des accidents avec arrêt de travail, sont pris en compte les accidents ayant donné lieu à au moins un jour complet d'arrêt (hors déplacements entre le domicile et le lieu de travail). Les maladies professionnelles, les accidents de trajet et les rechutes sont exclus.

Il est calculé comme suit : $(\text{Nombre d'accidents du travail avec arrêt} \div \text{nombre total d'heures travaillées}) \times 1\,000\,000$.

Taux de gravité des accidents du travail : Ce taux mesure la gravité des accidents survenus en évaluant le nombre de jours total d'arrêts dus à des accidents du travail (exception faite du jour de survenance de l'accident du travail). Sont exclus les accidents de trajet.

Il est calculé comme suit : $(\text{Nombre de journées perdues} \div \text{nombre total d'heures travaillées}) \times 1\,000$.

Taux d'accidents majeurs : il mesure le nombre d'accidents majeurs sur la base du nombre total de kilomètres parcourus par la flotte du Groupe.

Il est calculé comme suit : $(\text{Nombre d'accidents majeurs} \div \text{nombre total de kilomètres}) \times 1\,000\,000$.

Un accident majeur correspond à un décès et/ou trois blessés transportés à l'hôpital depuis la scène de l'accident. Sont exclus les suicides, les décès liés à une mort naturelle ainsi que les décès survenus à posteriori.

Taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression : il mesure le nombre d'accidents du travail avec arrêt dus à une agression physique ou verbale d'un salarié du Groupe.

Il est calculé comme suit : $(\text{Nombre d'accidents du travail avec arrêt dus à une agression} \div \text{nombre total d'heures travaillées}) \times 1\,000\,000$.

Taux de gravité des accidents du travail dus à une agression : il mesure la gravité des accidents du travail survenus à la suite d'une agression physique ou verbale d'un salarié du Groupe.

Il est calculé comme suit : $(\text{Nombre de journées perdues dus à une agression} \div \text{nombre total d'heures travaillées}) \times 1\,000$.

Taux des agressions physiques envers les passagers : correspond au nombre d'agressions physiques contre les passagers sur la base du nombre total de kilomètres parcourus. Un passager est considéré comme une personne qui voyage en utilisant les services de transports de l'entreprise.

Ce taux est calculé comme suit : $(\text{Nombre d'agressions physiques envers les passagers} \div \text{nombre total de kilomètres}) \times 1\,000\,000$.

Taux de contrats-cadres > 1 million d'euros intégrant la

Charte fournisseurs : correspond au rapport entre le nombre de contrats-cadres dont le montant est supérieur à 1 million d'euros intégrant la Charte fournisseurs du Groupe sur le total des contrats-cadres. La Charte fournisseurs Transdev, fondée sur le Code de conduite, définit le périmètre de la collaboration (quel que soit le pays ou le domaine d'expertise) et énonce les différentes politiques en matière d'éthique, de conformité, de droits humains, du travail, de l'environnement, de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, ou encore le financement du terrorisme. En y adhérant, les fournisseurs s'engagent à respecter les attentes du Groupe et sont incités à suivre ces principes.

Pourcentage de managers formés à la lutte contre la corruption tous les trois ans glissants : correspond au nombre de managers sur la population des Top Executives et Top managers du Groupe, ayant complété le e-learning anti-corruption sur les trois dernières années.

Pourcentage annuel de projets approuvés en CEG : correspond au nombre de projets approuvés au cours de l'année par le Comité d'Engagement Groupe pour lesquels les risques droits humains ont été évalués et réduits à un niveau acceptable.

Part de pays couverts par un référent protection des données personnelles : correspond au nombre de pays possédant un référent protection des données personnelles sur l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe opère.

Indicateurs développés ou en évolution en 2023

Ethique et conformité : en 2023, le pourcentage de managers formés à la lutte contre la corruption tous les trois ans glissants évolue. Calculé initialement sur l'ensemble des managers du Groupe, il est recentré sur la population des Top Executives et Top managers du Groupe. Ce nouveau périmètre, s'il est plus restreint que le précédent, permet de se focaliser sur les collaborateurs en situation de décision, notamment vis-à-vis des clients et des fournisseurs. Il est par ailleurs cohérent avec les modalités de pilotage Groupe des Ressources Humaines. Chaque pays reste néanmoins responsable du déploiement de la formation Groupe sur l'ensemble de ses managers.

Contrôles mis en place dans les dispositifs du Groupe pour le reporting social, environnemental, achats, santé & sécurité, sûreté

Des référentiels de définition sont, chaque année, partagés avec le réseau des contributeurs et les évolutions éventuelles partagées et expliquées auprès des contributeurs sont réalisées dans des échanges en amont du lancement des campagnes de reporting afin de garantir au maximum la bonne compréhension des données attendues et la fiabilité de ces informations.

La qualité de l'information extra-financière est une priorité pour le Groupe et mobilise à ce titre les équipes engagées dans l'amélioration continue des données. Dans tous les pays, des démarches d'optimisation sont déployées en activant tous les leviers disponibles sur la chaîne de production de l'information : exhaustivité et fiabilité des sources de données, architectures modernisées de collecte, valorisation et restitution de l'information, mise en cohérence des données au niveau du Groupe.

Lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, le bien-être animal et le respect d'une alimentation responsable, équitable et durable

À la date du présent document, Transdev n'a pas connaissance d'actions pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire ou l'amélioration du bien-être animal. Bien que ces thématiques soient primordiales, elles ne concernent pas le secteur d'activité du Groupe.

Transdev contribue au respect d'une alimentation responsable, équitable et durable à travers les accords conclus avec le prestataire du restauration inter-entreprise qui :

- propose aux consommateurs des choix de vie sains et les encourage à les suivre ;
- promeut le développement local et les pratiques commerciales équitables, inclusives et durable ;
- achète de manière responsable et fournit des services de gestion qui réduisent les émissions de carbone.

Les informations contenues dans le présent document répondent aux exigences issues de l'Ordonnance numéro 2017-1180 et du décret d'application numéro 2017-1265 ayant transposé la Directive 2014/95/UE du Parlement Européen et du Conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières.

Le présent document constitue une annexe au rapport de gestion du Groupe Transdev.

Le suivi de la performance extra-financière

	ENJEUX	RISQUES SIGNIFICATIFS	POLITIQUES ET PLANS D'ACTION	ENGAGEMENTS	KPIS	CIBLES
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ■ Décarbonation de la flotte et zéro émission ■ Pollution locale liée au transport et aux opérations ■ Utilisation durable et circulaire des ressources ■ Empreinte carbone globale ■ Préservation de la biodiversité ■ Transition énergétique des opérations ■ Résilience au changement climatique 	Pollution graduelle de l'air	Politique Environnement + Actions et programmes pour accompagner la transition énergétique et écologique et lutter contre le changement climatique	Contribuer à la réduction des émissions de CO ₂ dans les territoires.	Emissions de gaz à effet de serre (GES) kg/100km parcourus	Réduire de 30% l'intensité carbone de la flotte d'ici 2030 (année de réf. 2018)
		Non-conformité réglementaire et contractuelle en matière environnementale		Réduire la congestion et contribuer à la préservation de la qualité de l'air.	Émissions de polluants g/100km parcourus	Décroissance par rapport à N-1
		Pollutions accidentelles et graduelles du sol		Augmenter le parc non diesel.	Taux de flotte alternative : flotte routière non diesel (GNC, biogaz, électrique, biocarburant, hydrogène)	50% d'augmentation de la flotte alternative en 2030 (année de réf. 2018)
PASSAGERS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Expérience passagers et information ■ Accessibilité financière, physique et géographique ■ Inter et multimodalité ■ Santé, sécurité et sûreté des passagers ■ Digitalisation des services ■ Développement et promotion des transports publics 	Accidents graves de train, de bus	Politique Santé Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer la gouvernance et la conformité, améliorer la performance en matière de Santé et Sécurité. ■ Mettre en place des mesures sanitaires strictes dans les véhicules et stations pour lutter contre la Covid-19 afin d'assurer la sécurité des passagers et du public. ■ Mettre en place tous les moyens pour assurer la santé, la sécurité, la sûreté et la tranquillité des passagers. 	Taux d'accidents majeurs	Transdev met tout en œuvre au quotidien pour atteindre un objectif de zéro accident
		Agression des passagers Attaque à caractère terroriste	Politique Sûreté		Taux des agressions physiques envers les passagers	Garantir un environnement de voyage sécurisé
COLLABORATEURS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conditions de travail ■ Santé, sécurité et sûreté des collaborateurs ■ Diversité, inclusion et égalité des chances ■ Développement de talents et carrières ■ Attraction et rétention des collaborateurs ■ Engagement et sensibilisation des collaborateurs 	Accidents sur le lieu de travail	Politique Santé Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer la gouvernance et la conformité, améliorer la performance en matière de santé et sécurité. ■ Promouvoir la culture du bien-être et de sécurité positive et proactive. ■ Mettre en place tous les moyens pour assurer la santé, la sécurité, la sûreté des collaborateurs et sous-traitants. 	Taux de fréquence des accidents du travail	Cibles annuelles de performance
		Agression des collaborateurs Attaque à caractère terroriste	Politique Sûreté		Taux de gravité des accidents du travail	Garantir un environnement de voyage et de travail sécurisé
		Absentéisme et faible engagement des collaborateurs (incluant les risques psychosociaux)	Programme « Drivers@transdev » + Programmes gestion des Talents et Learning + Programme Diversité & Inclusion		Taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression	
					Mauvaise planification des compétences	<ul style="list-style-type: none"> ■ Attirer les meilleurs talents en renforçant l'attractivité du Groupe. ■ Soutenir le développement et le bien-être des collaborateurs. ■ Améliorer et renforcer le dialogue social. ■ Promouvoir la mixité sociale et la parité à tous les niveaux de l'entreprise.
TERRITOIRES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coopération avec les acteurs locaux ■ Développement économique et social ■ Promotion de l'éducation, des arts et culture ■ Santé, sécurité et sûreté des parties tierces et des communautés ■ Préservation du patrimoine ■ Philanthropie 	Mise en cause RSE d'un fournisseur	Politique Achats Responsables	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sensibiliser les fournisseurs et sous-traitants à la démarche responsable. ■ S'assurer qu'ils s'engagent à suivre les principes éthiques du Groupe. ■ Prendre en compte leur engagement pour un commerce responsable. ■ Evaluer la relation avec les fournisseurs. ■ Surveiller l'implémentation de la politique Achats Responsables au sein des pays du Groupe. 	Taux de contrats-cadres > 1 million d'euros intégrant la Charte fournisseurs	Intégration de la Charte pour 100% des contrats de plus de 1 million d'euros
GOUVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ethique des affaires ■ Management des risques et transparence ■ Dialogue avec les parties prenantes ■ Management des achats et de la logistique 	Non-respect des Droits Humains	Politique des droits fondamentaux + Politique protection des données personnelles + Système de management de l'éthique et de la conformité (ECMS)	Permettre à chaque collaborateur d'exercer sans crainte son droit d'alerte.	Pourcentage annuel de projets approuvés en CEG* pour lesquels les risques droits humains ont été évalués et réduits à un niveau acceptable	100% des projets approuvés en CEG
		Atteintes aux données personnelles		Protéger les données personnelles des parties prenantes.	Part de pays couverts par un référent protection des données personnelles par rapport au nombre total de pays inclus dans le périmètre consolidé	100% des pays couverts
		Corruption		Tolérance zéro en matière de corruption.	Pourcentage de managers formés à la lutte contre la corruption tous les trois ans glissants	100% de managers formés au moins tous les trois ans
		Pratiques anti-concurrentielles		Aujourd'hui couvert par l'ECMS de Transdev		

* Comité d'Engagement du Groupe











Les résultats 2023

Axes	KPIs	Résultats 2022	Résultats 2023	Tendances 2023	Objectifs
Environnement	Taux d'entités ayant eu une pollution accidentelle au cours de l'exercice	1,25 %	1,84 %	↗	Décroissance par rapport à N-1
	Émissions de GES kg/100 km parcourus (hors activités maritimes)	85,7	79,6	↘	Atteindre -30 % d'ici 2030
	Taux de flotte alternative : flotte routière non diesel (GNC, biogaz, électrique, biocarburant, hydrogène)	17,1 %	18,1 %	↗	Atteindre +50 % de flotte alternative d'ici 2030
	Émissions de polluants g/100 km parcourus	CO 41,2 NOx 825,2 PM 4,3 HC 10,8	27,3 725,8 3,2 5,5	↘	Décroissance par rapport à N-1
Achats responsables	Taux de contrats-cadres > 1 million d'euros intégrant la Charte fournisseurs	94,2 %	96,9 %	↗	100 %
Sécurité	Taux de fréquence des accidents du travail	20,68	16,65	↘	Décroissance par rapport à N-1
	Taux de gravité des accidents du travail	2,19	1,77	↘	Décroissance par rapport à N-1
	Taux d'accidents majeurs	0,03	0,03	=	Décroissance par rapport à N-1
Sûreté	Taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression	3,10	2,47	↘	Décroissance par rapport à N-1
	Taux de gravité des accidents du travail dus à une agression	0,42	0,37	↘	Décroissance par rapport à N-1
	Taux des agressions physiques envers les passagers	1,03	0,37	↘	Décroissance par rapport à N-1
RH	Taux d'absentéisme	8,1 %	6,8 %	↘	Décroissance par rapport à N-1
	Taux de rotation du personnel	24,0 %	23,0 %	↘	Décroissance par rapport à N-1
	Part des salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'année	83,9 %	97,9 %	↗	80 % des salariés
	Taux d'employés ayant eu un entretien annuel (périmètre Top Executives et Top managers du Groupe)	82,9 %	91,3 %	↗	100 %
Diversité, équité et inclusion	Pourcentage de femmes parmi les Top Executives	26 %	23,3 %	↘	Atteindre 34% de femmes parmi les Top Executives d'ici 2030
Droits fondamentaux	Pourcentage annuel de projets approuvés en CEG ⁽¹⁾ pour lesquels les risques droits humains ont été évalués et réduits à un niveau acceptable	85,7 %	96,3 %	↗	100 %
Protection des données personnelles	Part de pays couverts par un référent protection des données personnelles par rapport au nombre total de pays inclus dans le périmètre consolidé	94,1 %	94,4 %	↗	100 %
Lutte anti-corruption	Pourcentage de managers formés à la lutte contre la corruption tous les trois ans glissants (périmètre Top Executives et Top managers du Groupe)	81 %	78,5 %	↘	100 % (tous les trois ans)

(1) Comité d'Engagement Groupe

L'ensemble des résultats est calculé sur la base du périmètre financier consolidé à l'exception des indicateurs environnementaux qui excluent les données des entités issues de First Transit États-Unis.

Contribution aux objectifs de développement durable des Nations Unies

ODD	CIBLES	LIBELLÉS	CONTRIBUTION DE TRANSDEV	CHAPITRE CORRESPONDANT
 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	3.6	D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	Transdev déploie sa politique Sécurité et sa politique Sûreté dans l'ensemble de ses pays d'implantation. La santé, la sécurité et la sûreté sont des enjeux primordiaux. Ils constituent la base indispensable de la confiance accordée par les collaborateurs, les passagers et les communautés que le Groupe accompagne	Transdev, garant d'une mobilité sûre
	3.9	D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol		Transdev, acteur d'une mobilité durable
 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES Réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes et autonomiser toutes les femmes et les filles	5.5	Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	Transdev s'engage à promouvoir le respect des droits fondamentaux. Convaincus que la diversité et l'inclusion sont un levier de performance, le Groupe s'est engagé à travers son programme « Diversité, Équité et Inclusion » à créer une culture de travail où les différences individuelles sont comprises, anticipées, valorisées et pleinement exploitées	Transdev, employeur responsable
	5.c	Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent		
 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE Promouvoir une croissance économique inclusive et durable, le plein emploi et l'emploi productif et le travail décent pour tous	8.2	Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	Transdev déploie une politique pour le respect des droits fondamentaux ainsi qu'un plan de vigilance. Le dialogue social étant au cœur de la stratégie en matière de ressources humaines, le Groupe reste attentif aux besoins de l'ensemble de ses employés. Transdev promeut également l'inclusion sociale et économique en travaillant avec les acteurs locaux des territoires d'implantation du Groupe	Transdev, garant d'une mobilité sûre
	8.2	Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire		Transdev, employeur responsable
 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et encourager l'innovation	9.1	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité	Transdev déploie des engagements environnementaux et un système de management environnemental. Le Groupe développe et promeut des solutions de mobilité propres, autonomes et électriques. Transdev fournit également des solutions de financement intelligentes pour accompagner à la transition écologique	Transdev, partenaire des territoires
		Transdev, acteur d'une mobilité durable		
 10 INÉGALITÉS RÉDUITES Réduire les inégalités au sein des pays et entre les pays	10.3	Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	Transdev déploie un système de gestion de l'éthique et de la conformité ainsi qu'une politique de promotion du respect des droits fondamentaux. Nous faisons du transport public un levier de cohésion sociale en intégrant des solutions de mobilité universelles et inclusives. Transdev développe des programmes d'apprentissage pour développer ses talents ainsi qu'un programme de diversité et d'inclusion	Transdev, employeur responsable
		La démarche éthique et conformité de Transdev		
 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES Rendre les villes et les établissements humains inclusives, sûres, résilientes et durables	11.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et fiables, à un coût abordable. Améliorer la sécurité routière, notamment en développant les transports publics et en accordant une attention particulière aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	Transdev contribue à la résilience territoriale par une coopération étroite avec les acteurs locaux pour concevoir la mobilité de demain. Le Groupe connecte les offres de mobilité et assure un transfert modal efficace. Transdev déploie sa politique Environnement et sa politique Achats Responsables afin de fournir des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun	Transdev, partenaire des territoires
	11.3	D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays		Transdev, acteur d'une mobilité durable
	11.6	D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets		
 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES Etablir des modes de consommation et de production durables	12.2	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	En tant qu'acteur économique et social, Transdev contribue également au développement des territoires à travers les relations entretenues avec les fournisseurs. Définie au niveau Groupe, la politique Achats Responsables établit des critères communs pour les achats et approvisionnements, ainsi que des exigences en faveur de la protection de l'environnement et du développement économique et social sur les territoires d'implantation	Transdev, acteur d'une mobilité durable
	12.4	D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement		
 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement et ses conséquences	13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	Transdev déploie sa politique Environnement et s'engage pour une mobilité plus écologique et plus propre. Le Groupe améliore l'expérience des clients pour accélérer le passage de la voiture individuelle à des solutions alternatives. Transdev s'engage également à travailler avec les collectivités pour la transition écologique	Transdev, acteur d'une mobilité durable
	13.3	Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide		
 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux	16.5	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	Transdev déploie un système de Management de l'Éthique et de la Conformité et une politique pour le respect des droits fondamentaux. Les principes éthiques du Groupe contribuent à la relation de confiance construite avec les différents interlocuteurs. Ils aident dans les choix et assurent la cohérence des actions avec les paroles	La démarche éthique et conformité de Transdev
	16.10	Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide		
 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable	17.17	Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	Pour réaliser ses missions au service du bien commun, les décisions et actions quotidiennes du Groupe sont guidées par une éthique forte. Transdev s'engage en faveur du lien social à travers la Fondation Transdev et développe des partenariats locaux sur les territoires desservis. En 2003, Transdev devient partenaire du <i>Global Compact</i> et réaffirme en 2022 son soutien aux principes du Pacte mondial des Nations Unies	Transdev, partenaire des territoires
				La démarche éthique et conformité de Transdev

Annexe Taxonomie

Application du règlement Taxonomie des activités durables de l'Union européenne

Le Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 établit un cadre, appelé « Taxonomie », visant à favoriser les investissements durables dans l'Union européenne et s'inscrivant ainsi dans les objectifs climatiques et environnementaux du Pacte Vert européen. Ce règlement, complété par des actes délégués, liste des activités économiques et les critères permettant de qualifier le caractère durable de celles-ci.

Conscient des responsabilités que lui confèrent ses activités, mais aussi de sa capacité à contribuer positivement à la transition écologique, Transdev présente, par anticipation de la *Corporate Sustainability Reporting Directive*, la part de son activité éligible et alignée à la Taxonomie (chiffre d'affaires et dépenses d'investissement en matériel de transport – CapEx –) au titre des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Pour les contrats avec les autorités organisatrices de mobilité qui correspondent à l'essentiel de l'activité du Groupe, le matériel répond au cahier des charges fixé par ces dernières. Depuis de nombreuses années, Transdev est activement engagé à leurs côtés pour la transition énergétique dans le transport public. La stratégie environnementale de Transdev « *Moving Green* » est décrite dans le chapitre « Transdev, acteur d'une mobilité durable ».

Le périmètre couvert est celui des entités consolidées au 31 décembre 2023, à l'exception du Groupe First Transit, acquis le 6 mars 2023 (déploiement du reporting environnemental du Groupe en 2024).

1. Synthèse liée aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

Le tableau ci-dessous résume les ratios d'éligibilité et d'alignement pour le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement en matériel de transport, au titre des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

(en millions d'euros)

		Chiffre d'affaires		CapEx, matériel de transport ⁽²⁾	
		2023	%	2023	%
Eligible aligné ⁽¹⁾	CCM	887,1	10,9%	28,6	8,7%
Eligible non aligné du fait des critères sur les pneumatiques	CCM	337,3	4,1%	50,7	15,4%
Eligible non aligné	CCM	6 863,3	84,2%	241,0	73,4%
Total éligible	CCM	8 087,7	99,2%	320,3	97,5%
% aligné / éligible			11,0%		8,9%
Total non éligible		65,5	0,8%	8,3	2,5%
TOTAL HORS FIRST TRANSIT		8 153,2	100,0%	328,6	100,0%
First Transit (acquisition en 2023)		1 176,4		92,4	
TOTAL		9 329,6		421,0	

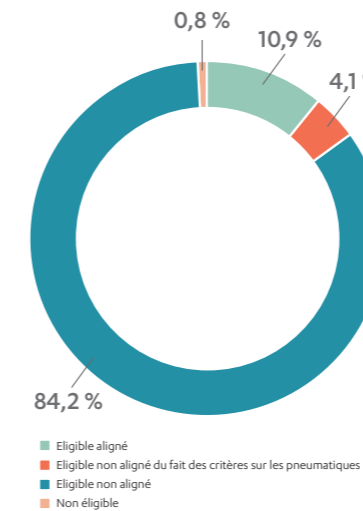
⁽¹⁾ Activité exploitant des véhicules électriques ou à hydrogène ou bi-mode pour l'activité 6.1 "Transports ferroviaires interurbains de voyageurs" (critère technique Euro VI non retenu pour l'interurbain dans l'activité 6.3 "Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs").

⁽²⁾ Hors actifs financiers opérationnels issus de l'application de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services".

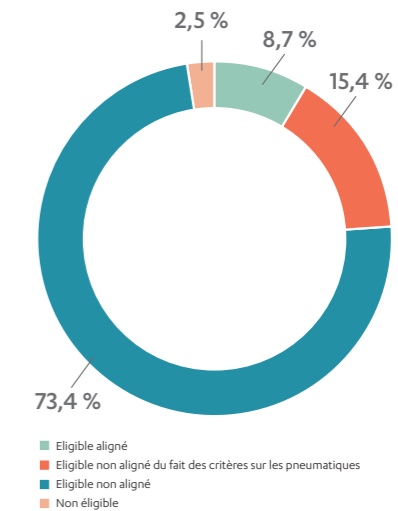
Après déduction des subventions d'investissement.

Y compris les CapEx provenant de regroupements d'entreprises de l'exercice.

Chiffre d'affaires 2023 (hors First Transit)



CapEx, matériel de transport 2023 (hors First Transit)



2. Grands principes de la Taxonomie

La Taxonomie est un système de classification permettant de déterminer les modalités selon lesquelles certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables.

Pour être considérée comme durable ou alignée, une activité doit remplir les trois conditions cumulatives suivantes :

- contribuer de façon substantielle à l'un des six objectifs environnementaux listés ci-dessous en satisfaisant à des critères techniques spécifiques ;
- ne pas porter atteinte aux cinq autres objectifs selon le principe dit « *Do No Significant Harm* » ;
- respecter des garanties minimales sur les droits humains, la lutte contre la corruption, la conformité au droit de la concurrence et aux règles fiscales.

6 objectifs environnementaux

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines
4. Transition vers une économie circulaire
5. Prévention et réduction de la pollution
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

4 critères cumulatifs à respecter pour être durable

1. Être éligible
Activité couverte par la taxonomie
2. Contribution substantielle à l'un des 6 objectifs environnementaux
Respect des critères techniques
3. Absence d'effets collatéraux sur les cinq autres objectifs environnementaux
Respect des critères *Do No Significant Harm (DNSH)*
4. Respect de garanties minimales
Droits humains, corruption, fiscalité et concurrence loyale

3. Eligibilité des activités à l'objectif d'atténuation du changement climatique

Une activité est considérée comme éligible à la Taxonomie si elle est incluse dans la liste des activités décrites dans les actes délégués au règlement Taxonomie, correspondant aux activités identifiées comme susceptibles d'apporter une contribution substantielle à au moins l'un des six objectifs environnementaux (voir note 2).

En 2023, les principales activités éligibles à l'objectif d'atténuation du changement climatique sont les suivantes :

- CCM 6.1 « Transports ferroviaires interurbains de voyageurs » ;
- CCM 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs » ;
- CCM 6.5 « Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers » ;
- CCM 6.7. « Transports fluviaux de passagers » ;
- CCM 6.14 « Infrastructures de transport ferroviaire » ;
- CCM 6.15 « Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone » ;
- CCM 6.20 « Activités d'assistance en escale pour le transport aérien ».

Chiffre d'affaires

99,2% du chiffre d'affaires de l'exercice 2023 (hors First Transit) est éligible à l'objectif d'atténuation du changement climatique. Sont exclues des activités éligibles principalement les activités de *holding*.

Cette très forte éligibilité reflète l'importance de la contribution des activités du Groupe à l'amélioration de l'empreinte carbone globale du secteur des transports, qui est un pilier fondamental de sa trajectoire RSE (voir chapitre « Transdev, acteur d'une mobilité durable »).

CapEx (matériel de transport)

La quasi-totalité des CapEx liés au matériel de transport est éligible à l'objectif d'atténuation du changement climatique.

4. Alignement des activités à l'objectif d'atténuation du changement climatique

Critères techniques

Les termes « zéro émission » et « émission nulle » sont utilisés pour désigner les véhicules dont les émissions de dioxyde de carbone à l'échappement sont nulles. Les modalités de fabrication, de distribution et de production de l'énergie utilisée ne sont pas prises en compte dans l'analyse.

En ce qui concerne l'activité 6.1 « Transports ferroviaires interurbains de voyageurs », pour déterminer les activités alignées à la Taxonomie, ont été retenus les véhicules électriques et les véhicules bimodaux, c'est-à-dire les véhicules qui ont des émissions directes de CO₂ à l'échappement nulles lorsqu'ils sont utilisés sur une voie équipée de l'infrastructure nécessaire et qui utilisent un moteur conventionnel lorsqu'une telle infrastructure n'est pas disponible.

Pour les activités 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs » et 6.5 « Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers », le Groupe a pris en compte uniquement les véhicules zéro émission au sens de la Taxonomie dans la détermination de ses activités alignées. Pour l'activité 6.3 en particulier, le Groupe n'a pas retenu la possibilité de considérer comme durables les véhicules Euro VI utilisés dans l'activité interurbaine jusqu'en 2025.

Les critères techniques d'alignement retenus dans la Taxonomie reflètent l'objectif de l'Union européenne de neutralité carbone d'ici 2050. Ils ne valorisent pas certains leviers importants déjà mobilisés par le Groupe pour atteindre sa trajectoire carbone ; par exemple, l'activité 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs », qui représente environ 78,0% du chiffre d'affaires total de Transdev en 2023, ne permet pas de retenir les véhicules hybrides et ceux utilisant des biocarburants ou du biogaz comme alignés à la Taxonomie, alors qu'ils constituent une flotte à faible émission nette.

Ne pas causer de préjudice important aux cinq autres objectifs environnementaux - Critères DNSH (Do No Significant Harm)

Adaptation au changement climatique

A cours de l'exercice 2023, le Groupe a commencé à élaborer un plan d'adaptation au changement climatique, en réalisant un travail de cartographie et d'évaluation des risques climatiques. Des solutions pour anticiper ces risques ont été proposées (voir chapitre « Transdev, acteur d'une mobilité durable »).

Ce plan d'adaptation, qui remplit ce critère DNSH, devra être enrichi au fil des prochaines années.

Prévention et réduction de la pollution

En ce qui concerne les activités 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs » et 6.5 « Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers », le critère DNSH porte sur la conformité des pneumatiques aux exigences en matière de bruit de roulement externe dans la classe d'efficacité énergétique la plus élevée et au coefficient de résistance au roulement dans les

deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées. Cette conformité a été analysée à partir de la base de données *European Product Registry for Energy Labelling* (EPREL), en se basant sur les classes de pneumatiques les plus élevées disponibles sur le marché. Toutefois, dans certaines géographies, principalement en Amérique du Nord, l'étiquetage des pneumatiques ne correspond pas à celui retenu en Europe ; dans ce cas, le Groupe a considéré que le critère DNSH « Prévention et réduction de la pollution » était par défaut rempli.

Certains parcs de véhicules électriques n'ont pas pu être considérés comme alignés, du fait du non-respect des critères européens sur les pneumatiques. Pour l'exercice 2023, hors First Transit, cela concerne environ 4,1% du chiffre d'affaires et 15,4% des CapEx (matériel de transport).

Transition vers une économie circulaire

Les critères DNSH « Transition vers une économie circulaire » pour les activités 6.1 « Transports ferroviaires interurbains de passagers », 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs » et 6.5 « Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers », portent essentiellement sur la mise en œuvre de mesures de gestion de déchets, tant dans la phase d'utilisation du matériel roulant (maintenance) qu'en fin de vie.

Les dispositifs de gestion des déchets, qui sont détaillés dans le chapitre « Transdev, acteur d'une mobilité durable », permettent de satisfaire ce critère DNSH ; ils devront être renforcés.

Garanties minimales

L'évaluation a couvert quatre dimensions : (i) droits humains, (ii) corruption, (iii) fiscalité et (iv) concurrence loyale. Elle s'est appuyée sur :

- les politiques appliquées par le Groupe ;
- l'absence d'impact ou d'évènement négatif grave concernant l'une des quatre dimensions (notamment l'absence de violations ou de condamnations graves).

Transdev a mis en place un système de management de la Conformité, qui vise à s'assurer du respect de la réglementation et des règles internes ; il intègre directement un code de conduite et des mesures anticorruption, qui sont détaillées dans des procédures spécifiques. Ce dispositif est complété par des politiques portant sur les droits humains, la fiscalité et la concurrence loyale.

Sur les quatre dimensions citées ci-dessus,

- les politiques appliquées par le Groupe sont détaillées dans le chapitre « La démarche éthique et conformité de Transdev » et dans le Plan de vigilance ;
- en 2023, Transdev n'a pas fait l'objet de condamnation de nature à remettre en cause le respect du critère « garanties minimales ».

5. Résultats d'éligibilité et alignement des activités du Groupe

Chiffre d'affaires

	Chiffre d'affaires 2023 (hors First Transit)	
	Part du chiffre d'affaires éligible par objectif	Part du chiffre d'affaires aligné par objectif
Objectifs	99,2%	10,9%
CCM	99,2%	10,9%
CCA	-	-
WTR ⁽¹⁾		
PPC ⁽¹⁾		
CE ⁽¹⁾		
BIO ⁽¹⁾		

⁽¹⁾ Ces quatre objectifs environnementaux seront approfondis en 2024.

Au titre de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires aligné à la Taxonomie est de l'ordre de 887,1 millions d'euros, soit 10,9% du chiffre d'affaires total (hors First Transit) (11,0% du chiffre d'affaires éligible).

Sur l'exercice 2023, cet alignement se décompose de la manière suivante par activité taxonomique :

Activités économiques	Code	Chiffre d'affaires 2023	Part du chiffre d'affaires ⁽³⁾	Critères de contribution substantielle				Critères d'absence de préjudice important						
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Activité habilitante	Activité transitoire
				%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	H
		En millions d'euros	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	H	T
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE														
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)														
Transports ferroviaires interurbains de voyageurs	CCM 6.1	524,3	6,4%	100%	0%	-	O	O	O	O	O	O	O	T
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs ⁽¹⁾	CCM 6.3	283,2	3,5%	100%	0%	-	O	O	O	O	O	O	O	T
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	78,5	1,0%	100%	0%	-	O	O	O	O	O	O	O	
Activités d'assistance en escale pour le transport aérien	CCM 6.20	1,1	0,0%	100%	0%	-	O	O	O	O	O	O	O	
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		887,1	10,9%											
<i>dont habilitante</i>														
<i>dont transitoire</i>		807,6	9,9%	100%										T
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)														
Transports ferroviaires interurbains de voyageurs	CCM 6.1	571,3	7,0%											
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs	CCM 6.3	5 546,1	68,0%											
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs ⁽²⁾	CCM 6.3	313,6	3,8%	100%	0%	-	O	O	N	O	O	O	O	
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	365,0	4,5%											
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers ⁽²⁾	CCM 6.5	23,7	0,3%	100%	0%	-	O	O	N	O	O	O	O	
Transports routiers de fret	CCM 6.6	7,0	0,1%											
Transports fluviaux de passagers	CCM 6.7	189,8	2,3%											
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	68,4	0,8%											
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	CCM 6.15	11,5	0,1%											
Activités d'assistance en escale pour le transport aérien	CCM 6.20	104,2	1,3%											
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		7 200,6	88,3%											
Total (A.1 + A.2)		8 087,7	99,2%											
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE														
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		65,5	0,8%											
Total (A + B)		8 153,2	100,0%											
First Transit (acquisition 2023)		1 176,4												
TOTAL TRANSDEV		9 329,6												

⁽¹⁾ Activité exploitant des véhicules électriques ou à hydrogène (critère technique Euro VI non retenu pour l'interurbain dans l'activité 6.3 "Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs").

⁽²⁾ Chiffre d'affaires relatif à des véhicules électriques ou à hydrogène non aligné, du fait des critères sur les pneumatiques (DNSH pollution).

⁽³⁾ L'allocation du chiffre d'affaires par activité n'inclut pas First Transit, contrairement à celle présentée dans le modèle d'affaires.

Cet alignement est majoritairement porté par l'activité 6.1 « Transports ferroviaires interurbains de passagers », qui correspond au transport ferroviaire électrique et bi-mode, principalement en Allemagne et en Nouvelle-Zélande.

Sur l'activité 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs », le chiffre d'affaires aligné est réalisé par les entités du Groupe exploitant :

- des tramways ;
- et un parc de véhicules à émission nulle au sens de la Taxonomie (bus principalement), équipés de pneumatiques conformes aux exigences en matière de bruit de roulement externe et de coefficient de résistance au roulement (efficacité énergétique).

Le chiffre d'affaires associé aux véhicules zéro émission au sens de la Taxonomie n'ayant pas pu être considéré comme aligné, du fait du non-respect des critères d'efficacité des pneumatiques, représente environ 4,1% du chiffre d'affaires du Groupe (hors First Transit) de l'exercice 2023.

CapEx (matériel de transport)

CapEx 2023, matériel de transport (hors First Transit)		
	Part des CapEx éligibles par objectif	Part des CapEx alignés par objectif
Objectifs	97,5%	8,7%
CCM	97,5%	8,7%
CCA	-	-
WTR ⁽¹⁾		
PPC ⁽¹⁾		
CE ⁽¹⁾		
BIO ⁽¹⁾		

⁽¹⁾ Ces quatre objectifs environnementaux seront approfondis en 2024 .

En ce qui concerne le matériel de transport, les CapEx alignés à la Taxonomie représentent 28,6 millions d’euros en 2023, soit 8,7 % des CapEx totaux de matériel de transport (hors First Transit) et 8,9% des CapEx éligibles.

Sur l’exercice 2023, cet alignement se décompose de la manière suivante par activité taxonomique :

Activités économiques	Code	CapEx 2023	Part des CapEx	Critères de contribution substantielle				Critères d'absence de préjudice important							
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Activité habilitante	Activité transitoire	
				%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	H	T	
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE															
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)															
Transports ferroviaires interurbains de voyageurs	CCM 6.1	7,4	2,3%	100%	-	O	O	O	O	O	O	O	O		T
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs ⁽¹⁾	CCM 6.3	21,2	6,5%	100%	-	O	O	O	O	O	O	O	O		T
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		28,6	8,7%												
<i>dont habilitante</i>		28,6	8,7%	100%											T
<i>dont transitoire</i>															
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)															
Transports ferroviaires interurbains de voyageurs	CCM 6.1	62,0	18,9%												
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs	CCM 6.3	164,2	50,0%												
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs ⁽²⁾	CCM 6.3	41,9	12,7%	100,00%	-	O	N	O	O	O	O	O	O		
Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	9,8	3,0%												
Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers ⁽²⁾	CCM 6.5	8,9	2,7%	100,00%	-	O	O	N	O	O	O	O	O		
Transports fluviaux de passagers	CCM 6.7	3,9	1,2%												
Activités d'assistance en escale pour le transport aérien	CCM 6.20	1,1	0,3%												
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		291,7	88,8%												
Total (A.1 + A.2)		320,3	97,5%												
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE															
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)		8,3	2,5%												
Total (A + B)		328,6	100,0%												
First Transit (acquisition en 2023)		92,4													
TOTAL TRANSDEV		421,0													

⁽¹⁾ Hors CapEx Euro VI.

⁽²⁾ Véhicules électriques ou à hydrogène non alignés, du fait des critères sur les pneumatiques (DNSH pollution).

En 2023, les CapEx (matériel de transport) alignés à la Taxonomie correspondent principalement à des locations et à des acquisitions de véhicules zéro émission au sens de la Taxonomie, équipés de pneumatiques conformes aux exigences en matière de bruit de roulement externe et de coefficient de résistance au roulement.

Dans certaines géographies, les CapEx liés aux véhicules zéro émission au sens de la Taxonomie n'ont pas pu être considérés comme alignés, du fait du non-respect des critères d'efficacité des pneumatiques ; ils représentent environ 15,4% des CapEx du Groupe en 2023 (matériel de transport, hors First Transit).

6. Perspectives

En 2023, Transdev a entrepris, de manière volontaire, un premier exercice sur l'alignement à la Taxonomie. Compte tenu du caractère évolutif du cadre réglementaire de l'Union européenne, du niveau de complexité de la législation et de la marge d'interprétation possible, le Groupe s'attend à ce que ce *reporting* s'affine au fil des prochaines années, notamment avec :

- l'analyse des CapEx relatifs aux dépôts et ateliers,
- le renforcement du plan d'adaptation au changement climatique et du recensement des CapEx d'adaptation,
- l'enrichissement des procédures de gestion de déchets,
- l'analyse, lors du renouvellement de certains marchés, de l'intégration des exigences de la Taxonomie en matière de pneumatiques,
- la prise en compte des actes délégués relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux publiés le 13 juin 2023.

7. Méthodologie de calcul

Une attention particulière a été portée sur le risque de double comptage.

Indicateurs

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total utilisé correspond au chiffre d'affaires du Groupe tel qu'établi dans les états financiers consolidés (voir compte de résultat publié dans la note I des états financiers consolidés), c'est-à-dire après neutralisation des transactions internes et après prise en compte de la sous-traitance externe.

Pour certaines entités, afin de déterminer la part de chiffre d'affaires contribuant substantiellement à l'alignement Taxonomie, le Groupe a appliqué le pourcentage de kilomètres parcourus avec un véhicule zéro émission au sens de la Taxonomie (pour les activités 6.1 « Transports ferroviaires interurbains de voyageurs », 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs » et 6.5 « Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers ») et en bi-mode (uniquement pour l'activité 6.1) sur les kilomètres totaux.

CapEx (matériel de transport)

Les dépenses d'investissement en matériel de transport (CapEx) sont constituées des ajouts aux immobilisations corporelles et droits d'utilisation au cours de l'exercice, avant toute dépréciation, amortissement, réévaluation (voir notes VI.5.2 et VI.5.3 des états financiers consolidés). Elles comprennent également les investissements provenant de regroupements d'entreprises durant l'exercice (goodwill acquis exclu).

Les CapEx sont nets des subventions d'investissement, qui sont enregistrées en déduction de la valeur brute des actifs au titre desquelles elles ont été reçues. Ils n'intègrent pas les actifs financiers opérationnels issus de l'application de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » (voir note VI.5.4 des états financiers consolidés).

Pour l'exercice 2023, Transdev a concentré son analyse sur le matériel de transport. Les autres CapEx, notamment les dépôts et les ateliers de maintenance sont en cours d'analyse.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31/12/2023

Aux actionnaires

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Transdev Group SA, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31/12/2023, présentées dans le rapport de gestion de Transdev Group SA (ci-après la « Société » ou l'« Entité »), en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE_SQ_Programme de vérification_DPEF.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre novembre 2023 et février 2024 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générale, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (mauvaise planification des compétences, mise en cause RSE d'un fournisseur, non-respect des droits humains, atteinte aux données personnelles, lutte contre la corruption), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'Entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'Entité consolidante et dans une sélection d'entités⁽¹⁾ ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 le cas échéant : avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽²⁾ et couvrent entre 36% et 66% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,
Mazars SAS

Paris La Défense, le 12 mars 2024

Eddy Bertelli
Associé

Edwige REY
Associée Sustainability

Annexe 1 : Informations revues en tests de détail

Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques :

- Politique achats responsables
- Politique protection des données personnelles
- Politique éthique et compliance
- Politique engagement

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

Indicateurs sociaux :

- Taux d'absentéisme
- Part des salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'année
- Taux de rotation du personnel
- Pourcentage de femmes parmi les Top Executives
- Taux d'employés ayant eu un entretien annuel (périmètre Top Executives et Top managers du Groupe)

Indicateurs sécurité :

- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité des accidents du travail
- Taux d'accidents majeurs

Indicateurs sûreté :

- Taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression
- Taux de gravité des accidents du travail dus à une agression
- Taux des agressions physiques envers les passagers

Indicateurs environnementaux :

- Taux d'entités ayant eu une pollution accidentelle au cours de l'exercice
- Taux de flotte alternative
- Emission de polluants / 100km parcourus
- Emissions de GES / 100 km parcourus (hors activités maritimes)

Indicateur achats :

- Pourcentage de contrats-cadres > 1 million d'euros intégrant la Charte fournisseurs

Indicateur corruption :

- Pourcentage de managers formés à la lutte contre la corruption tous les 3 ans glissants (périmètre Top Executives et Top Managers du groupe)

Indicateur droits fondamentaux :

- Pourcentage de projets approuvés en Comité d'Engagement groupe pour lesquels les risques droits Humains ont été évalués et réduits à un niveau acceptable

Indicateur protection des données personnelles :

- Part de pays couverts par un référent protection des données personnelles par rapport au nombre total de pays inclus dans le périmètre consolidé

⁽¹⁾⁽²⁾ Transdev Bayerische Regiobahn GmbH et données consolidées au niveau Allemagne
Données consolidées au niveau France

Le plan de vigilance

Appliquer le devoir de vigilance du Groupe

Conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, le Groupe Transdev a établi et met en oeuvre un plan comportant les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant de ses activités et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L. 233-16 du Code de commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Ce plan comporte :

1. Un processus d'identification, analyse et hiérarchisation des risques
2. Des procédures d'évaluation établies, au regard de la cartographie des risques
 - 2.1 Evaluation des filiales
 - 2.2 Evaluation des sous-traitants et fournisseurs
3. Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves
 - 3.1 Un cadre de règles structurantes
 - 3.2 Une gouvernance responsable et responsabilisée
 - 3.3 Des actions concrètes de prévention et suivi
4. Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques
5. Un dispositif de suivi des mesures mises en oeuvre et d'évaluation de leur efficacité
 - 5.1 Risques et conformité
 - 5.2 Performance extra-financière
6. Compte rendu de mise en oeuvre

Le présent document constitue une annexe au rapport de gestion du Groupe Transdev.

1. Un processus d'identification, analyse et hiérarchisation des risques

Les principaux risques du Groupe concernant le devoir de vigilance concernent :

- la lutte contre le changement climatique, la réduction des pollutions et la transition énergétique ;
- la santé, sécurité et sûreté des passagers, collaborateurs tiers (prévention des accidents graves de bus et de train, des accidents sur le lieu de travail, des incivilités et des violences dans les transports publics, des attaques terroristes et armées et des agressions de collaborateurs ou passagers) ;
- les achats responsables ;

- les droits fondamentaux (lutte contre les risques de violation des droits fondamentaux, dont le harcèlement et les discriminations) ;
- l'éthique des affaires (lutte contre toute forme de corruption, de trafic d'influence, de blanchiment ou de financement du terrorisme).

La méthodologie de cartographie utilisée est décrite dans le chapitre VIII de la déclaration de performance extra-financière et de plus amples détails sont fournis dans la section « Note méthodologique » du même document.

2. Des procédures d'évaluation établies au regard de la cartographie des risques

2.1 Évaluation des filiales

Les risques du plan de vigilance ont été évalués pour chaque pays, dans une approche « bottom-up ». La méthodologie construite et utilisée permet à chaque pays de déployer cette analyse dans ses filiales.

Les indicateurs de performance Groupe mentionnés dans la déclaration de performance extra-financière sont déployés dans les différentes entités, pour permettre à chaque entité de connaître sa performance et son évolution dans le temps et pour les besoins du reporting.

2.2 Évaluations des sous-traitants et fournisseurs

L'évaluation et ses résultats sont détaillés dans le chapitre « Transdev, partenaires des territoires » de la déclaration de performance extra-financière.

3. Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

3.1 Un cadre de règles structurantes

Transdev s'est doté de politiques, de procédures et d'un Code de conduite contraignants pour ses parties prenantes (collaborateurs, sous-traitants, fournisseurs, consultants, prestataires de services). Parmi les thématiques abordées par le devoir de vigilance et faisant l'objet desdites politiques et procédures :

- Politique Sécurité ;
- Politique Environnement Groupe ;
- Système de Management de l'Éthique et de la Compliance, intégrant le Code de conduite anticorruption ;
- Procédure Groupe Parrainage Mécénat Sponsoring ;
- Procédure nomination des mandataires sociaux ;
- Procédure intermédiaires commerciaux prestataires lobbyistes ;
- Politique Risques ;
- Procédure Gestion de crise, Procédure Alerte incidents ;
- Code éthique ;
- Procédure Achats et Charte fournisseurs ;
- Charte du Contrôle Interne.

Ces politiques, procédures et codes font l'objet d'une approbation du Comité Exécutif et d'une diffusion à l'ensemble des collaborateurs. Par ailleurs, elles font l'objet, lorsque c'est pertinent, d'une communication aux parties prenantes du Groupe auxquelles il est demandé de s'engager à les respecter. Elles sont régulièrement revues et adaptées selon le même processus d'approbation.

3.2 Une gouvernance responsable et responsabilisée

Le Groupe a mis en place une chaîne de délégations de pouvoirs et de signatures définissant et limitant les pouvoirs des bénéficiaires et leur rappelant l'obligation de respecter et de prendre des mesures raisonnables et nécessaires pour que leurs équipes soient familiarisées et respectent, dans tous leurs aspects, les lois et réglementations relatives à la prévention du terrorisme et du crime organisé, au blanchiment d'argent ainsi que les procédures, politiques et codes adoptés par la société et notamment :

- sécurité ;
- corruption, trafic d'influence et autres conflits d'intérêts ;
- blanchiment d'argent et financement du terrorisme ;
- droits fondamentaux ;
- pratiques anti-concurrentielles ;
- protection des données personnelles ;
- environnement.

Il dispose par ailleurs d'une procédure d'examen des projets de développements et d'opérations pour revue et décision par les Comités d'Engagement Pays, Groupe et un Comité d'Investissements, en charge d'examiner lesdits projets et opérations selon des critères définis par le Groupe et qui intègre les enjeux objets du présent plan de vigilance et des plans de mitigation ou d'actions en cas de risques spécifiquement identifiés. Ces comités sont présidés par le manager responsable du périmètre considéré.

Les Comités d'Engagement Groupe sont gérés par la Direction Risques, Conformité et Contrôle Interne.

3.3 Des actions concrètes de prévention et de suivi

Outre des réglementations internes et une gouvernance attentive, le Groupe a mis en place des actions de traitement des risques (Systèmes de management Sûreté, Sécurité, Environnement, Formation, Audits, Enquêtes) plus amplement détaillées dans les chapitres relatifs à l'environnement, la sécurité et la sûreté de la déclaration de performance extra-financière.

4. Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques

Le Groupe dispose d'une procédure de gestion des alertes et des incidents permettant de faire remonter rapidement les informations sur les risques avérés significatifs et de s'assurer de leur traitement, que ce soit avec l'organisation courante ou avec un dispositif de gestion de crise.

Le système, piloté par la Direction Risques, Conformité et Contrôle Interne, fonctionne grâce à une astreinte, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Par ailleurs, plusieurs reportings fonctionnels permettent de faire remonter périodiquement les incidents par nature (santé & sécurité, sûreté, environnement, fraudes). Un croisement d'informations est réalisé périodiquement, entre la Direction Risques, Conformité et Contrôle Interne et les directions

fonctionnelles concernées, pour s'assurer de la cohérence des informations, du traitement et du suivi des incidents.

Enfin, une procédure d'alerte éthique est mise en œuvre dans les pays. Elle consiste, pour un collaborateur à signaler de bonne foi et de manière désintéressée une non-conformité grave ou mise en danger dont il a personnellement connaissance, en matière : comptable, financière, bancaire, de corruption, de trafic d'influence ou de blanchiment, de pratiques anticoncurrentielles, de discrimination, de harcèlement et plus généralement de respect des droits fondamentaux de santé et d'intégrité physique ou mentale de toute personne concernée par l'activité du Groupe, de protection de l'environnement et de la biodiversité. Ce processus, piloté par la Direction Risques, Conformité et Contrôle Interne, fonctionne dans le respect de la protection des droits des personnes concernées. L'existence du système d'alerte a fait l'objet d'une information interne. Le Groupe a par ailleurs mis en place une adresse mail dédiée « ethics@transdev.com » pour que chaque collaborateur puisse interroger la Direction Risques, Conformité et Contrôle Interne en cas de doute ou de besoin d'assistance.

5. Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

5.1 Risques et conformité

Semestriellement, le Comité Exécutif réuni en formation de Comité des Risques, fait le point sur la gestion des risques et de la conformité dans le Groupe, les réalisations, les actions en cours et leurs résultats et décide des actions complémentaires à mener. Les éléments nécessaires à cette revue sont préparés par la Direction Risques, Conformité et Contrôle Interne avec les pays, les directions fonctionnelles et les membres du Comité Exécutif.

Un travail préparatoire spécifique est mené sur les sujets liés à l'éthique et à la conformité. Semestriellement, les informations sur la mise en œuvre de ce dispositif font l'objet d'un reporting par les représentants des pays. Les contributions sont consolidées dans le rapport au Comité Éthique et Compliance. Les analyses et propositions de ce dernier sont soumises au Comité Exécutif, pour validation, avec le résultat des contrôles de second niveau réalisés. Le Comité d'Audit examine annuellement la revue des risques de la conformité et du contrôle interne, ainsi que les rapports de l'Audit interne, leurs recommandations et le suivi de leur mise en œuvre.

5.2 Performance extra-financière

Le rapport et ses conclusions sont examinés annuellement par le Comité d'Audit.

6. Compte rendu de mise en œuvre

Au cours de l'année 2023, le Groupe a entamé une revue globale de ses dispositifs éthique et conformité afin d'en faciliter la mise en œuvre effective et le pilotage. Il a, par ailleurs, revu les règles suivantes :

- Politique Achats;
- Politique Données Personnelles;
- Politique Concurrence loyale ;
- Politique fiscale;
- Procédure de nomination des administrateurs.

Ces avancées contribuent à l'amélioration de la maîtrise des risques et au renforcement de la mise en œuvre effective du plan, sur l'ensemble du périmètre d'activité.

Comptes consolidés Transdev Group S.A.

États financiers au 31 décembre 2023

Sommaire

Informations relatives au Groupe Transdev	116
I. Compte de résultat consolidé	117
II. Etat du résultat global consolidé	118
III. Etat de la situation financière consolidée	119
IV. Etat des flux de trésorerie consolidés	120
V. Etat de variation des capitaux propres	121
VI. Notes annexes aux états financiers consolidés	122
VI.1 Faits marquants	122
VI.1.1 Acquisition de First Transit	122
VI.1.2 Autres mouvements de périmètre de l'exercice	122
VI.1.3 Contexte inflationniste et hausse des taux d'intérêt	122
VI.1.4 Activité commerciale	123
VI.2 Principes et méthodes comptables, recours à des estimations	123
VI.2.1 Principes généraux d'établissement des états financiers consolidés	123
VI.2.2 Référentiel	123
VI.2.3 Recours à des estimations et à des appréciations	124
VI.2.4 Conversion des états financiers et opérations en devises	125
VI.3 Acquisition de First Transit	126
VI.3.1 Un projet créateur de valeur pour les parties prenantes	126
VI.3.2 Détermination provisoire des actifs et passifs acquis à la date de prise de contrôle	126
VI.3.3 Impact de l'intégration sur le résultat consolidé	127
VI.4 Données opérationnelles	128
VI.4.1 Résultat opérationnel	128
VI.4.2 Besoin en fonds de roulement	130
VI.4.3 Charges de personnel et effectif	132
VI.5 Autres actifs incorporels et corporels, droits d'utilisation et actifs financiers opérationnels	132
VI.5.1 Autres actifs incorporels (hors goodwill)	133
VI.5.2 Actifs corporels	134
VI.5.3 Contrats de location	135
VI.5.4 Activités de concession : actifs financiers opérationnels non courants et courants	136

VI.6 Goodwill	138
VI.6.1 Variation de la période et détail par unité génératrice de trésorerie	138
VI.6.2 Tests de dépréciation	139
VI.7 Sociétés mises en équivalence et titres non consolidés	141
VI.7.1 Co-entreprises et entreprises associées	141
VI.7.2 Titres non consolidés	142
VI.8 Financement, instruments financiers et gestion des risques financiers	142
VI.8.1 Endettement financier net	143
VI.8.2 Autres actifs financiers non courants et courants	145
VI.8.3 Résultat financier	147
VI.8.4 Gestion des risques financiers et instruments dérivés	147
VI.8.5 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	150
VI.9 Provisions	151
VI.9.1 Détail des provisions	152
VI.9.2 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	153
VI.10 Impôts	156
VI.10.1 Impôts sur le résultat	156
VI.10.2 Impôts différés actifs et passifs	157
VI.10.3 Contrôles fiscaux	158
VI.10.4 Pilier 2 de la réforme fiscale internationale portée par l'OCDE	158
VI.11 Engagements hors bilan et sûretés réelles	159
VI.11.1 Engagements hors bilan donnés et reçus	159
VI.11.2 Sûretés réelles données en garantie de dettes financières	159
VI.12 Informations complémentaires	160
VI.12.1 Opérations avec les parties liées	160
VI.12.2 Honoraires des commissaires aux comptes	161
VI.13 Procédures judiciaires ou d'arbitrage en cours	161
VI.14 Développement récent et événements post-clôture	161
VI.15 Principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés	162
VI.15.1 Périmètre de consolidation	162
VI.15.2 Liste des principales sociétés consolidées	163

Informations relatives au Groupe Transdev

La société Transdev Group, maison mère du Groupe Transdev (ci-après « Transdev » ou « le Groupe ») est une société anonyme de droit français au capital de 1 085 301 685,26 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 521 477 851 le 12 décembre 2011 ; son siège social est situé au 3 allée de Grenelle, 92130 Issy-les-Moulineaux, France.

Transdev est un acteur mondial des mobilités : il conçoit, met en œuvre et exploite des dispositifs de transport de passagers, qui combinent tous les modes de déplacement terrestres et maritimes, en alliant une offre de services de transport collectif et des solutions de mobilité à la demande et en y associant des services qui facilitent la vie des voyageurs au quotidien. Transdev conseille et accompagne ainsi, dans une collaboration durable, les collectivités territoriales et les entreprises dans la recherche de solutions de mobilité plus sûres et innovantes. Ainsi, sa raison d'être s'inscrit dans ces missions : « Permettre à chacun de se déplacer chaque jour grâce à des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun ».

Le Groupe réalise un chiffre d'affaires consolidé de 9,3 milliards d'euros en 2023⁽¹⁾. Présent dans dix-neuf pays, il est constitué de 559 filiales consolidées avec un effectif de 95 086 salariés (effectif moyen, équivalent temps plein). Par ailleurs, le Groupe est partenaire de Sociétés d'Economie Mixte (SEM) en France, dans lesquelles il détient des participations ne donnant pas le contrôle.

La Caisse des Dépôts⁽²⁾ est actionnaire de la société Transdev Group à hauteur de 66% au côté de Rethmann France qui détient 34% du capital.

⁽¹⁾ La contribution au chiffre d'affaires 2023 du Groupe First Transit, qui est consolidé depuis le 6 mars 2023, est de 1 176,4 millions d'euros.

⁽²⁾ La Caisse des Dépôts est un établissement spécial français établi en 1816 par décret ; elle est régie par le Code monétaire et financier aux articles L518-2 et suivants.

I. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

	2022	2023	Notes
CHIFFRE D'AFFAIRES	7 707,2	9 329,6	VI.4.1
Coûts des ventes	(6 928,1)	(8 307,5)	
Coûts commerciaux	(28,6)	(29,9)	
Coûts généraux et administratifs	(663,5)	(823,1)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	87,0	169,1	VI.4.1
Autres produits et charges opérationnels	(12,2)	(56,9)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	74,8	112,2	VI.4.1
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	6,2	5,7	
Dont quote-part de résultat net des co-entreprises	6,4	5,9	VI.7
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	(0,2)	(0,2)	VI.7
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	81,0	117,9	
Coût de l'endettement financier	(36,0)	(46,5)	VI.8.3
Autres revenus et charges financiers	(9,6)	(27,7)	VI.8.3
Impôts sur le résultat	(16,6)	(20,8)	VI.10.1
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	18,8	22,9	
Résultat net des activités non poursuivies	3,4	-	
RÉSULTAT NET	22,2	22,9	
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(1,8)	(2,8)	
PART DES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	20,4	20,1	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

II. État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	2022	2023
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	22,2	22,9
Pertes et gains actuariels	0,8	(10,6)
Impôts	(3,1)	0,2
Montant net d'impôts	(2,3)	(10,4)
Ajustements de valeur sur instruments de capitaux propres	(1,2)	(1,1)
Impôts	0,3	-
Montant net d'impôts	(0,9)	(1,1)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET	(3,2)	(11,5)
<i>Dont part des co-entreprises</i>	-	-
<i>Dont part des entreprises associées</i>	-	-
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,5	(8,3)
Impôts	(0,2)	1,1
Montant net d'impôts	0,3	(7,2)
Écarts de conversion		
<i>Sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères</i>	0,9	(6,5)
<i>Sur le financement net des investissements à l'étranger</i>	0,8	(1,7)
Impôts	(0,1)	0,4
Montant net d'impôts	0,7	(1,3)
Total des écarts de conversion net d'impôts	1,6	(7,8)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET	1,9	(15,0)
<i>Dont part des co-entreprises</i>	(0,9)	1,7
<i>Dont part des entreprises associées</i>	-	-
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(1,3)	(26,5)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	20,9	(3,6)
Dont quote-part des propriétaires de la société mère	18,6	(5,9)
Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	2,3	2,3

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

III. État de la situation financière consolidée

ACTIF (en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2023	Notes
Goodwill	643,9	968,3	VI.6.1
Autres actifs incorporels	96,1	115,1	VI.5.1
Actifs corporels	1 183,0	1 318,6	VI.5.2
Droits d'utilisation	885,6	899,8	VI.5.3
Participations dans les entreprises mises en équivalence	25,5	30,1	VI.7.1
Actifs financiers opérationnels non courants	512,0	596,5	VI.5.4
Autres actifs financiers non courants	48,4	52,6	VI.8.2
Instruments dérivés non courants - Actif	1,4	0,4	VI.8.4
Impôts différés actifs	24,4	25,8	VI.10.2
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)	3 420,3	4 007,2	
Stocks et travaux en cours	145,4	181,0	VI.4.2
Créances d'exploitation	1 612,6	1 769,9	VI.4.2
Actifs financiers opérationnels courants	116,2	90,9	VI.5.4
Autres actifs financiers courants	38,6	37,7	VI.8.2
Instruments dérivés courants - Actif	3,4	3,2	VI.8.4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	586,9	735,2	VI.8.1
Actifs détenus en vue de la vente	16,0	-	
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)	2 519,1	2 817,9	
TOTAL ACTIF (I+II)	5 939,4	6 825,1	

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2023	Notes
Capital	1 206,0	1 085,3	
Réserves et résultat attribuables aux propriétaires de la société mère	(448,1)	(336,7)	
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	757,9	748,6	
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	27,7	24,3	
CAPITAUX PROPRES (I)	785,6	772,9	
Provisions non courantes	438,4	613,9	VI.9
Dettes financières non courantes	701,4	1 038,7	VI.8.1
Dettes locatives non courantes	689,0	692,7	VI.8.1
Mise à disposition de matériels roulants dans le cadre de contrats de concession – part non courante	398,8	505,3	VI.5.4
Instruments dérivés non courants - Passif	-	6,9	VI.8.4
Autres dettes non courantes	24,2	27,7	
Impôts différés passifs	40,1	37,2	VI.10.2
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS (II)	2 291,9	2 922,4	
Dettes d'exploitation	2 294,3	2 526,3	VI.4.2
Provisions courantes	168,1	274,5	VI.9
Dettes financières courantes	81,6	40,3	VI.8.1
Dettes locatives courantes	218,6	206,2	VI.8.1
Mise à disposition de matériels roulants dans le cadre de contrats de concession – part courante	62,2	61,8	VI.5.4
Instruments dérivés courants - Passif	5,4	3,0	VI.8.4
Trésorerie passive	29,7	17,7	VI.8.1
Passifs détenus en vue de la vente	2,0	-	
TOTAL DES PASSIFS COURANTS (III)	2 861,9	3 129,8	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (I+II+III)	5 939,4	6 825,1	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

IV. État des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2022	2023
RÉSULTAT NET	22,2	22,9
Amortissements, provisions et pertes de valeur opérationnels	460,3	477,9
Amortissements et pertes de valeur financiers	0,7	(2,3)
Plus ou moins values de cession	(20,3)	(8,1)
Désactualisation des provisions	7,5	28,2
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	(6,2)	(5,7)
Dividendes reçus	(1,5)	(1,8)
Coût de l'endettement financier net	36,1	46,5
Impôts	16,6	20,8
Autres éléments	3,2	0,1
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	518,6	578,5
Impôts sur le résultat versés	(19,9)	(13,5)
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	(74,8)	256,1
Variation des coûts des contrats	(3,0)	(0,7)
I. FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	420,9	820,4
Investissements industriels	(353,8)	(353,1)
Cessions d'actifs industriels	71,2	60,9
Actifs financiers opérationnels		
Nouveaux actifs financiers opérationnels	(17,9)	(38,4)
Remboursements d'actifs financiers opérationnels	122,7	96,3
Investissements financiers ⁽²⁾	(24,7)	(453,9)
Cessions d'actifs financiers	29,9	15,0
Dividendes reçus (incluant les dividendes reçus des co-entreprises et des entreprises associées)	3,5	3,1
Créances financières non courantes décaissées	(1,8)	(6,9)
Créances financières non courantes encaissées	4,9	1,6
Variation des créances financières courantes	(6,3)	1,3
II. FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(172,3)	(674,1)
Augmentation de capital (part versée par les minoritaires des sociétés intégrées)	0,5	-
Dividendes versés	(1,1)	(2,2)
Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes ^{(1) (2)}	3,1	373,4
Remboursement d'emprunts et autres dettes non courantes ⁽¹⁾	(14,9)	(10,4)
Variation des dettes financières courantes ⁽¹⁾	(8,6)	(62,4)
Remboursement des dettes locatives	(249,1)	(239,6)
Intérêts financiers versés	(19,7)	(25,4)
Intérêts versés sur dettes locatives	(16,7)	(19,3)
Transactions entre actionnaires - acquisitions ou cessions sans changement de contrôle	(0,1)	(0,2)
III. FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(306,6)	13,9
IV. EFFETS DE CHANGE ET DIVERS	6,8	0,1
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	608,4	557,2
Variation de la trésorerie (I+II+III+IV)	(51,2)	160,3
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	557,2	717,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	586,9	735,2
Trésorerie passive	(29,7)	(17,7)

⁽¹⁾ La réconciliation entre la variation bilancielle de l'endettement financier net et les flux de trésorerie est présentée dans la note VI.8.1.

⁽²⁾ La variation de ces postes provient principalement de l'acquisition de First Transit (voir notes VI.1 et VI.3).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

V. État de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital social	Réserves de consolidation et résultat	Eléments recyclables en résultat		Eléments non recyclables en résultat		Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
			Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Réserves de juste valeur	Autres gains (pertes) latents			
MONTANT AU 1^{er} JANVIER 2022	1 206,0	(418,6)	(9,7)	0,8	(3,8)	(43,4)	731,3	25,8	757,1
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales et variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	0,5	0,5
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	(1,0)	(1,0)
Transactions entre actionnaires	-	(0,4)	-	-	-	-	(0,4)	0,1	(0,3)
TOTAL DES TRANSACTIONS ENTRE ACTIONNAIRES ET AUTRES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	-	(0,4)	-	-	-	-	(0,4)	(0,4)	(0,8)
Ecarts de conversion	-	-	1,2	-	-	-	1,2	0,4	1,6
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	(2,4)	(2,4)	0,1	(2,3)
Variation de juste valeur des dérivés de couverture et des actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	0,3	(0,9)	-	(0,6)	-	(0,6)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	1,2	0,3	(0,9)	(2,4)	(1,8)	0,5	(1,3)
AUTRES VARIATIONS	-	8,4	-	-	-	-	8,4	-	8,4
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	-	20,4	-	-	-	-	20,4	1,8	22,2
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 206,0	(390,2)	(8,5)	1,1	(4,7)	(45,8)	757,9	27,7	785,6
Variation de capital de la société mère	(120,7)	120,7	-	-	-	-	-	-	-
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales et variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,2
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	(2,2)	(2,2)
Transactions entre actionnaires	-	0,1	-	-	-	-	0,1	(3,7)	(3,6)
TOTAL DES TRANSACTIONS ENTRE ACTIONNAIRES ET AUTRES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	(120,7)	120,8	-	-	-	-	0,1	(5,7)	(5,6)
Ecarts de conversion	-	-	(7,4)	-	-	-	(7,4)	(0,4)	(7,8)
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	(10,3)	(10,3)	(0,1)	(10,4)
Variation de juste valeur des dérivés de couverture et des actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	(7,2)	(1,1)	-	(8,3)	-	(8,3)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	(7,4)	(7,2)	(1,1)	(10,3)	(26,0)	(0,5)	(26,5)
AUTRES VARIATIONS	-	(3,5)	-	-	-	-	(3,5)	-	(3,5)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	-	20,1	-	-	-	-	20,1	2,8	22,9
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2023	1 085,3	(252,8)	(15,9)	(6,1)	(5,8)	(56,1)	748,6	24,3	772,9

Au 31 décembre 2023, le capital social de Transdev Group s'établit à 1 085 301 685,26 euros ; il est divisé en 112 817 223 actions de 9,62 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées, dont 111 133 384 actions ordinaires et 1 683 839 actions de préférence sans droit de vote.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

VI. Notes annexes aux états financiers consolidés

VI.1. Faits marquants

VI.1.1. Acquisition de First Transit

Le 6 mars 2023, Transdev North America Inc., filiale contrôlée à 100% par Transdev Group, a finalisé l'acquisition de 100% du capital de la société First Transit Inc., qui avait été annoncée le 26 octobre 2022. Cette opération renforce l'offre de services de mobilité durable et de transports publics innovants du Groupe Transdev aux États-Unis et au Canada.

Le Groupe First Transit réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 1,4 milliard d'euros.

Cette acquisition a été financée principalement par un prêt syndiqué en dollars américains, d'une durée de cinq ans, dont une partie de la rémunération est indexée sur des objectifs de développement durable, renforçant les engagements en matière de trajectoire ESG du Groupe (voir notes VI.2.3.2 et VI.8).

Le Groupe First Transit est consolidé selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Transdev depuis le 6 mars 2023. L'incidence de cette prise de contrôle, comprenant l'évaluation provisoire des actifs et passifs à leur juste-valeur à la date de prise de contrôle, est détaillée dans la note VI.3.

VI.1.2. Autres mouvements de périmètre de l'exercice

Transdev a poursuivi sa stratégie de croissance au Canada au cours de l'exercice, en faisant l'acquisition de quatre sociétés. Au 31 décembre 2023, les mises à la juste valeur des actifs et passifs acquis sont en cours d'évaluation ; les goodwill reconnus individuellement pour ces quatre acquisitions ne sont pas significatifs.

Par ailleurs, le 18 janvier 2023, le Groupe s'est désengagé de son activité longue distance *Business to Consumer* (« BtoC ») au Portugal. Cette activité, qui ne constituait pas une unité génératrice de trésorerie avait été classée au 31 décembre 2022 en actifs non courants détenus en vue de la vente et évaluée au montant le plus faible entre sa valeur nette comptable et la juste valeur estimée nette de frais de cession. Cette cession n'a aucun impact significatif sur l'exercice clos au 31 décembre 2023.

VI.1.3. Contexte inflationniste et hausse des taux d'intérêt

En 2023, l'environnement mondial reste très incertain, marqué notamment par des tensions géopolitiques accrues, par le changement climatique, par des pressions inflationnistes et des difficultés de recrutement et de rétention de collaborateurs dans de nombreuses géographies, ainsi que par la hausse des taux d'intérêt, particulièrement sur les échéances courtes.

En outre, les prix de l'énergie ont été très volatils durant l'année, avec des évolutions différenciées entre d'une part l'électricité et le gaz qui ont globalement très fortement diminué en Europe après les niveaux de crise atteints en 2022, et d'autre part le diesel qui a connu une baisse limitée, avec à nouveau des tensions durant l'automne 2023.

Dans cet environnement, les activités du Groupe sont notamment impactées par :

- la pression inflationniste, en particulier sur les salaires, qui est accentuée par les manques de main d'œuvre ;
- la baisse des prix de l'électricité et du gaz et l'effet des formules d'indexation des contrats, étant rappelé que l'exercice 2022 avait été marqué par un impact négatif sur le résultat opérationnel courant estimé à 82 millions d'euros (impact net des mécanismes d'indexation et des mesures de soutien public) ;
- des retards de livraison de matériel de transport.

L'évolution de la performance opérationnelle est détaillée dans le rapport de gestion.

VI.1.3.1. Pression inflationniste et marché du travail en tension

Le contexte inflationniste a eu un impact défavorable sur la performance opérationnelle de l'exercice 2023. Certains coûts ont fortement augmenté, notamment les charges de personnel, dont la hausse est accentuée par les manques de main d'œuvre⁽³⁾ et les primes d'assurance.

Si la plupart des contrats conclus avec les autorités organisatrices de mobilité intègrent des clauses d'indexation qui couvrent notamment les salaires et l'énergie, ces clauses ne permettent pas dans tous les cas de compenser les variations en temps réel, ni à l'euro, car

- elles comportent souvent un différé temporel dans la prise en compte des compensations ;
- l'évolution des indices diffère parfois de celle des coûts réellement encourus.

Par ailleurs, le démarrage de récents contrats du Groupe, qui prévoyaient un transfert d'activité des anciens opérateurs, s'accompagne souvent d'une pénurie de conducteurs, le personnel effectivement présent n'étant pas celui annoncé lors des appels d'offres. Ce manque de main d'œuvre peut entraîner une production insuffisante des services et des pénalités de la part des autorités organisatrices de mobilité.

Transdev s'adapte à cet environnement incertain pour en atténuer l'impact défavorable, principalement en :

- participant de façon active au recrutement et à la formation de nouveaux conducteurs ;
- fidélisant ses collaborateurs et en renforçant l'attractivité de ses métiers ;
- poursuivant ses efforts de performance opérationnelle ;
- renégociant avec ses clients pour revoir les mécanismes d'indexation déficients ;
- et en ayant recours aux mesures de soutien public disponibles.

VI.1.3.2. Hausse des taux d'intérêt

À l'instar de 2022, l'exercice 2023 reste marqué par la hausse des taux d'intérêt sur les échéances courtes, dans la majorité des pays dans lesquels le Groupe est présent.

⁽³⁾ Pour l'Europe, l'*International Road Transport Organisation* (IRU) estime, à ce jour, le manque de conducteurs de bus et de cars à 105 000, ce qui représente près de 10% des besoins.

L'essentiel de la dette financière courante et non-courante de Transdev étant à taux fixes, cette hausse impacte principalement le coût de l'endettement financier, du fait des nouveaux financements contractés pendant l'exercice (voir note VI.8.1).

Comme en 2022, les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation de la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ont aussi fait l'objet d'ajustements à la hausse (voir note VI.6.2).

De façon plus générale, compte tenu des incertitudes liées au contexte macroéconomique, le Groupe a procédé à un examen approfondi de ses hypothèses et estimations (voir détail en note VI.2.3).

VI.1.4. Activité commerciale

Parmi les contrats remportés ou renouvelés par le Groupe depuis le début de l'année, les plus significatifs sont les suivants :

France

Transdev a renouvelé, entre autres, les contrats dans les agglomérations de Reims pour six ans (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 60 millions d'euros), de Lens pour six ans (chiffre d'affaires annuel d'environ 88 millions d'euros), du Havre pour six ans (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 77 millions d'euros) et de Niort pour six ans (chiffre d'affaires annuel d'environ 16 millions d'euros).

Par ailleurs, Transdev a remporté deux nouveaux contrats en Ile-de-France : la DSP 25 Cœur d'Essonne pour six ans et la DSP 28 Versailles Grand parc pour cinq ans (chiffres d'affaires annuel d'environ 44 et 42 millions d'euros).

Amérique du Nord

Aux Etats-Unis, la Regional Transportation Commission of Southern Nevada a attribué à First Transit, en mai 2023, l'exploitation et la maintenance de son réseau de bus, intégrant la ville de Las Vegas pour une durée de quatre ans (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 157 millions d'euros).

Transdev a renouvelé le contrat de Nassau (État de New York) pour sept ans (chiffre d'affaires annuel d'environ 151 millions d'euros).

Au Canada, Transdev a remporté quatre contrats de transport urbain à Montréal, pour un montant annuel de l'ordre de 40 millions d'euros et d'une durée allant de 8 à 10 ans.

Amérique du Sud

En décembre 2023, Transdev (51%) a mis en service la première ligne de métro de Quito (Equateur) pour une durée de six ans (chiffre d'affaires annuel d'environ 28 millions de dollars américains).

Australasie

En Nouvelle-Zélande, Transdev continuera à exploiter les trains du Grand Wellington jusqu'en 2031, après avoir renouvelé son contrat des cinq lignes ferroviaires métropolitaines de Metlink pour six ans (chiffre d'affaires annuel d'environ 43 millions d'euros).

Allemagne

En Allemagne, le contrat ferroviaire régional de Niers-Rhein-Emscher a été prolongé de trois ans (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 54 millions d'euros).

VI.2. Principes et méthodes comptables, recours à des estimations

VI.2.1. Principes généraux d'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Transdev Group et de ses filiales comprises dans le périmètre de consolidation. Les états financiers de la quasi-totalité des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Sur la base de l'information disponible, le Groupe a conclu qu'il n'existait pas d'incertitude significative susceptible de remettre en cause le principe de continuité d'exploitation.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 5 mars 2024.

VI.2.2. Référentiel

VI.2.2.1. Base de préparation de l'information financière

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2023 sont établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Ces normes sont disponibles sur le site internet de l'Union européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Les comptes de la société sont présentés avec l'exercice 2022 en comparatif, établi selon le même référentiel, en prenant en compte les nouveaux textes applicables à partir du 1^{er} janvier 2023 (voir note VI.2.2.2).

Les états financiers consolidés sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs destinés à la vente qui sont évalués selon la norme IFRS 5 (au plus bas entre leur valeur nette comptable et leur valeur de cession nette de frais de cession) et des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (conformément aux normes IAS 32 et IFRS 9).

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS et conformément à la norme IAS 8 « Principes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », le Groupe se réfère à d'autres normes IFRS traitant de problématiques similaires ou liées et au cadre conceptuel.

VI.2.2.2. Principales normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice 2023

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2022, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations applicables obligatoirement à compter du 1^{er} janvier 2023, qui sont décrits ci-après :

- Amendements à IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables », qui clarifient les informations à communiquer sur les méthodes comptables « significatives », à savoir celles susceptibles d'influencer sur les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers ;
- Amendements à IAS 8 « Définition d'estimations comptables », qui clarifient les différences entre les méthodes comptables et les estimations comptables ;
- Amendement à IAS 12 « Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une même transaction », qui supprime l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés pour les transactions résultant des différences temporaires taxables et déductibles d'un même montant ;
- Amendements à IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Modèle de règle du Pilier 2 », qui fournit une exception obligatoire et temporaire à la comptabilisation des impôts différés associés à la réforme fiscale Pilier 2 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'application de ces trois premiers amendements n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe. La note VI.10.4 porte sur l'avancement de travaux du Groupe sur le Pilier 2 de la réforme fiscale internationale.

VI.2.2.3. Principaux textes applicables postérieurement au 31 décembre 2023 et non appliqués par anticipation

Les principaux textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2023 sont présentés ci-après :

- Amendements à IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non-courants - Classement d'un emprunt assujéti à des clauses restrictives en tant que passif courant ou non courant » ;
- Amendements à IAS 16 « Passifs de location dans le cadre d'une cession-bail » ;
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financement des fournisseurs ».

Le Groupe est en cours d'appréciation des effets induits par leur première application.

VI.2.3. Recours à des estimations et à des appréciations

VI.2.3.1. Principales sources d'incertitudes et estimations

Transdev peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs, validés par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marché fondées sur des indicateurs externes et utilisées selon des méthodologies constantes et formalisées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue et l'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les états financiers consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, en intégrant des estimations comptables réalisées dans un contexte qui reste sensible aux évolutions du marché de l'énergie, de l'inflation, ainsi que des taux d'intérêt et dont les conséquences rendent difficile l'appréhension des perspectives économiques à moyen et à court terme. Aussi, il a été porté une attention toute particulière aux éléments suivants :

- la reconnaissance du chiffre d'affaires, qui a été appréciée au cas par cas, en fonction notamment de l'avancée des négociations sur les clauses d'indexation (salaires et énergie principalement) et l'évolution du trafic passagers lorsque le Groupe est exposé à la fréquentation ou à la recette passagers ;
- la détermination des taux d'actualisation pour les dépréciations d'actifs (IAS 36), les provisions (IAS 37 et IAS 19), ainsi que pour les contrats de location (IFRS 16). Leurs modalités de détermination sont détaillées dans les notes VI.6, VI.9 et VI.5 ;
- la détermination de la valeur recouvrable des goodwill, actifs incorporels et corporels. La note VI.6 présente les hypothèses de flux futurs et de taux d'actualisation utilisées dans le cadre de l'évaluation des valeurs recouvrables de ces actifs. Des calculs de sensibilité ont également été réalisés et sont restitués dans la note évoquée.

Au-delà des problématiques spécifiques liées au contexte macro-économique actuel, les autres estimations réalisées par le Groupe pour l'établissement de ses états financiers consolidés portent principalement sur :

- l'évaluation des provisions (note VI.9). Dans la détermination de ces provisions, Transdev a pris en compte la meilleure estimation de ses engagements. En particulier, l'évaluation des provisions pour propre

assureur et sinistres aux Etats-Unis s'appuie sur une estimation des règlements des contentieux et sur une évaluation actuarielle indépendante, qui prend notamment en compte la sinistralité (fréquence et gravité), le développement des litiges et les litiges non encore identifiés ; ces éléments reposent sur des jugements qui constituent une source d'incertitude ;

- les procédures judiciaires ou d'arbitrage en cours (note VI.13). Le Groupe considère, en application des critères de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », que ces procédures ne doivent pas faire l'objet d'une provision au 31 décembre 2023, lorsque leur issue est considérée comme plus incertaine que probable ou lorsque leurs conséquences financières ne sont pas quantifiables à ce jour ;
- la valeur recouvrable des impôts différés actifs sur déficits fiscaux, qui a été évaluée à la lumière de la situation actuelle et ses incertitudes, sur la base de projections des résultats fiscaux attendus, établies en cohérence avec les hypothèses opérationnelles retenues dans le plan long terme du Groupe (voir note VI.10) ;
- la détermination des durées de location et des options de renouvellement utilisées pour déterminer la valeur des dettes locatives et des droits d'utilisation conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note VI.6.3).

VI.2.3.2. Climat

Engagements climatiques du Groupe

Aux côtés de ses clients, Transdev est engagé de longue date dans un processus de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre via sa stratégie « *Moving Green* », qui formalise ses engagements et ses actions pour une mobilité durable et décarbonée (voir chapitre 5 « Transdev, acteur d'une mobilité durable » de la déclaration de performance extra financière, en annexe du rapport de gestion).

Les engagements climatiques de Transdev se traduisent également dans sa stratégie de financement. Ainsi, en 2023, le Groupe a contracté :

- un prêt syndiqué en dollars de cinq ans, dans le cadre de l'acquisition de First Transit (voir note VI.1). Une partie de sa rémunération est liée à l'atteinte d'objectifs annuels en matière d'environnement et de parité hommes-femmes (voir notes VI.1.1 et VI.8) ;
- un prêt vert pour financer la flotte de bus électriques du contrat de Gästrikland en Suède (prêt non tiré au 31 décembre 2023). Ce prêt de dix ans en couronnes suédoises est conforme aux principes émis par la *Loan Market Association* (LMA). Transdev s'engage à communiquer annuellement aux prêteurs les données relatives aux émissions de dioxyde de carbone évitées par rapport aux émissions de bus diesel.

Prise en compte des risques climatiques dans les processus d'appel d'offres

Une revue des risques climatiques est effectuée lors des comités statuant sur les projets d'acquisition et sur les appels d'offres.

En ce qui concerne les contrats conclus avec les autorités organisatrices de mobilité, le matériel de transport répond au cahier des charges qu'elles

ont fixé et les actifs immobiliers (dépôts, ateliers de maintenance, parkings) sont souvent mis à disposition. Avec des actifs et des contrats ayant des cycles de vie moyens entre cinq et quinze ans, le Groupe adapte son profil de risque, lors des différents appels d'offres (renouvellements et nouveaux contrats).

Les enjeux énergétiques sont intégrés dans l'analyse des projets du Groupe, afin que sa trajectoire carbone puisse être respectée.

Prise en compte des risques climatiques dans les états financiers consolidés

Le Groupe prend en compte, au mieux de sa connaissance, les risques climatiques dans ses hypothèses de clôture et porte une attention particulière aux éléments suivants :

- la durée d'utilité estimée des actifs, notamment du matériel de transport, utilisée pour le calcul des amortissements (voir note VI.5) ;
- l'estimation des risques pour déterminer le montant des provisions pour risques et charges (voir note VI.9).

A ce jour, le Groupe n'est pas en mesure d'apprécier les impacts d'éventuels changements réglementaires en matière d'émissions de dioxyde de carbone dans le transport public (notamment ceux liés à l'instauration d'une taxe carbone pour les carburants destinés au transport routier en Europe).

VI.2.4. Conversion des états financiers et opérations en devises

VI.2.4.1. Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

Les états de la situation financière, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie des filiales dont la devise de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes de la maison mère ont été convertis dans la devise de présentation des comptes consolidés, au cours de change de la date de clôture pour l'état de la situation financière consolidée et au cours de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Les cours de change des principales monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont les suivants :

1 € = X devise étrangère

COURS DE CHANGE MOYEN	2022	2023
Dollar américain	1,054	1,080
Dollar canadien	1,370	1,460
Dollar australien	1,517	1,630
Couronne suédoise	10,627	11,470
COURS DE CHANGE DE CLÔTURE	2022	2023
Dollar américain	1,067	1,110
Dollar canadien	1,440	1,460
Dollar australien	1,569	1,630
Couronne suédoise	11,122	11,100

VI.2.4.2. Opérations en devises

Les filiales du Groupe ont généralement pour devise de fonctionnement leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par les filiales dans leur monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par les filiales dans leur monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les résultats de change en découlant sont reconnus sur le résultat de la période.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Investissements nets à l'étranger

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique « réserves de conversion » et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Les gains et pertes de change sur les emprunts libellés en devises étrangères ou sur les dérivés de change utilisés à des fins de couverture des investissements nets dans des filiales étrangères, sont enregistrés dans les écarts de conversion imputés en autres éléments du résultat global. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat à la date de cession de l'investissement concerné.

VI.3. Acquisition de First Transit

VI.3.1. Un projet créateur de valeur pour les parties prenantes

L'acquisition de 100% du capital de la société First Transit Inc. le 6 mars 2023 (voir note VI.1.1) constitue une étape stratégique majeure pour Transdev, renforçant significativement sa position concurrentielle en Amérique du Nord. Le marché nord-américain du transport public est un marché en croissance, avec des perspectives attractives pour les bus et cars, le transport des personnes à mobilité réduite, ainsi que pour les services de navettes.

Avec des activités commerciales et des implantations géographiques très complémentaires aux États-Unis et au Canada, ce rapprochement donne à Transdev une nouvelle dimension, avec une offre enrichie par le savoir-faire des équipes des deux entreprises.

VI.3.2. Détermination provisoire des actifs et passifs acquis à la date de prise de contrôle

PRINCIPES COMPTABLES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3. En application de cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs assumés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent du montant total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Ce goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et est inscrit à l'actif de l'état de la situation financière consolidée.

Le Groupe a la possibilité d'opter, transaction par transaction, à la date d'acquisition, pour une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (méthode du « goodwill complet ») soit à la quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise (méthode du « goodwill partiel »).

Les frais connexes à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat des périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

Pour la comptabilisation des acquisitions de co-entreprises, le Groupe applique la méthode de l'acquisition telle que définie par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

Le Groupe First Transit est consolidé selon la méthode de l'intégration globale depuis le 6 mars 2023.

La prise de contrôle de First Transit s'est traduite par un paiement en numéraire des titres, inscrit dans la ligne « Investissements financiers » du tableau des flux de trésorerie consolidés. Il a été financé principalement par un prêt syndiqué en dollars américains, indexé sur des objectifs annuels en matière d'environnement et de parité hommes-femmes (voir notes VI.1.1 et VI.8.1).

Conformément à la norme IFRS 3, Transdev a procédé à l'évaluation de la juste valeur, à la date de prise de contrôle, des actifs et passifs identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés, de façon provisoire, en fonction des éléments disponibles. Les actifs et passifs acquis de First Transit à la date de prise de contrôle se présentent comme suit :

(en millions d'euros)

Autres actifs incorporels		5,4
Actifs corporels		114,6
Droits d'utilisation		44,2
BFR opérationnel		219,7
Provisions non courantes et courantes		(242,3)
Impôts différés actifs / (passifs)		5,8
Endettement financier net		(28,4)
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		16,6
<i>dont dettes locatives non courantes et courantes</i>		(45,0)
Autres		0,8
Actifs nets acquis	(a)	119,8
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(b)	-
Quote part d'actifs nets acquis	(c)=(a)-(b)	119,8
Juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée	(d)	454,4
GOODWILL PROVISOIRE	(d)-(c)	334,6

Ces valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables à la date du 6 mars 2023 et au taux de change euro / dollar américain pourront évoluer dans un délai maximum de douze mois à compter de cette date, en fonction des informations nouvelles éventuelles relatives aux faits et circonstances qui prévalaient lors de l'acquisition.

Le goodwill provisoire, déterminé comme détaillé ci-dessus, correspond principalement au potentiel de croissance des activités acquises, au capital humain et aux synergies attendues.

Les activités de First Transit sont allouées géographiquement aux Etats-Unis et au Canada, mais le goodwill provisoire est présenté dans l'unité génératrice de trésorerie « Etats-Unis » au 31 décembre 2023.

VI.3.3. Impact de l'intégration sur le résultat consolidé

Les contributions de First Transit au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel de l'exercice 2023 sont respectivement de 1 176,4 millions d'euros et 24 millions d'euros (après coûts d'intégration). Sur l'année pleine 2023, son chiffre d'affaires est estimé à 1,4 milliard d'euros.

VI.4. Données opérationnelles

VI.4.1. Résultat opérationnel

PRINCIPES COMPTABLES

Ventes de services (IFRS 15)

Modèle en cinq étapes

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » établit un modèle en cinq étapes afin de déterminer quand comptabiliser le chiffre d'affaires et pour quel montant. Le principe général du modèle est que toutes les sociétés doivent comptabiliser le chiffre d'affaires sur la base du transfert des biens ou services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie qu'elles s'attendent à recevoir en échange de ces biens ou services.

L'activité principale du Groupe est le transport public de voyageurs. Elle consiste à gérer un portefeuille de contrats pluriannuels pouvant avoir des caractéristiques très différentes (modes de transport, date de démarrage, durée, profils de marge et modalités de rémunération, formules d'indexation...). Dans la grande majorité des cas,

- un système de bonus/malus lié à la performance est appliqué à ces contrats ; il est mesuré et liquidé sur des périodes allant du mois à l'année et il est agréé par les organes de gouvernance des autorités organisatrices de mobilité ;
- les contrats présentent très généralement un chiffre d'affaires par unité d'œuvre (kilomètres, heures...) stable dans le temps, à mode de transport constant.

Les clients sont les autorités organisatrices de mobilité (généralement des collectivités territoriales). Dans la plupart des contrats, la promesse fournie aux clients est de rendre un service global qui est une prestation de gestion d'un réseau de transport public, dans lequel les services identifiés sont des composants interdépendants. L'essentiel des coûts pour rendre ce service global correspond principalement au matériel roulant (amortissement, location, financement), aux charges de personnel, ainsi qu'au coût de l'énergie (électricité, carburant, hydrogène) et de maintenance.

Les autorités organisatrices de mobilité reçoivent et consomment simultanément les avantages procurés par la prestation, au fur et à mesure qu'elle est rendue par le Groupe ; elles contrôlent le service public rendu au fur et à mesure de son exécution (i.e. au fur et à mesure des kilomètres/heures/services opérés).

Analyse agent/principal

Lorsqu'un tiers intervient dans la fourniture de biens ou de services à un client, une entité doit déterminer si elle intervient pour son propre compte (principal : reconnaissance du chiffre d'affaires à hauteur du montant brut auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange du bien ou du service spécifié fourni) ou bien en tant que mandataire (agent : comptabilisation du chiffre d'affaires pour un montant net, correspondant à la commission à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange des dispositions prises pour que le tiers fournisse le bien ou le service spécifié).

Le principe fondamental est qu'une entité agit comme principal si elle obtient le contrôle du bien ou du service promis avant qu'il ne soit transféré au client. La norme fournit trois indicateurs selon lesquels l'entité agit en tant que principal :

- la responsabilité première de l'exécution de la promesse incombe à l'entité, y compris la responsabilité de l'acceptabilité du bien ou service et de sa conformité aux spécifications du client ;
- l'entité supporte les risques liés à la possession des stocks, que ce soit avant le transfert des biens au client, ou bien en cas de retour ;
- l'entité dispose d'une latitude pour fixer les prix auxquels le client paye les biens ou services.

Le Groupe agit le plus souvent en tant que principal, notamment en ce qui concerne les droits d'accès au réseau ferré en Allemagne et les impôts et taxes.

Coûts des contrats

La norme IFRS 15 requiert l'activation des coûts d'obtention du contrat lorsque deux conditions cumulatives sont réunies :

- ces coûts sont marginaux, c'est-à-dire qu'il s'agit de coûts que l'entité n'aurait pas encourus si elle n'avait pas obtenu le contrat ; et
- l'entité s'attend à les recouvrer, c'est-à-dire que l'entité s'attend à ce que la marge dégagée au titre du contrat soit suffisante pour absorber ces coûts.

La norme traite également des coûts engagés pour l'exécution d'un contrat. Lorsque ces coûts entrent – à défaut de traitement comptable prescrit par une autre norme IFRS – dans le champ d'application d'IFRS 15, les coûts d'exécution du contrat doivent être constatés à l'actif uniquement s'ils répondent aux trois conditions suivantes : ils sont directement liés à un contrat, ils procurent à l'entité des ressources nouvelles ou accrues qui lui serviront à remplir son obligation de performance dans l'avenir et l'entité s'attend à les recouvrer. Les coûts capitalisés engagés pour l'exécution d'un contrat concernent certains frais supportés après que le Groupe ait été nommé *preferred bidder* (sélection restrictive des compétiteurs) lors des processus d'appel d'offres mais avant qu'il ne reçoive une rémunération des clients.

Les coûts de contrat capitalisés sont amortis sur la durée des contrats. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur comptable, diminuée des amortissements, est supérieure aux avantages économiques attendus du contrat.

Contrats de concession (IFRIC 12)

Se référer à la note VI.5.4 relative aux contrats de concession.

VI.4.1.1. Éléments constitutifs du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel

Les éléments constitutifs du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel sont les suivants :

(en millions d'euros)	2022	2023
Prestations de services	7 657,3	9 278,1
Ventes de biens	42,2	46,6
Revenus des actifs financiers opérationnels	7,7	4,9
CHIFFRE D'AFFAIRES	7 707,2	9 329,6
Charges de personnel	(4 124,2)	(5 244,9)
Dotations nettes de reprises aux pertes de valeur sur créances d'exploitation	10,2	(8,5)
Dotations nettes de reprises aux amortissements et provisions opérationnelles (hors restructurations, hors pertes de valeur sur créances d'exploitation et goodwill)	(458,9)	(442,4)
Plus ou moins-values sur cessions industrielles	8,6	7,5
Autres	(3 055,9)	(3 472,2)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	87,0	169,1
Coûts de restructuration (nets de dotations et reprises)	5,2	(16,3)
Plus ou moins-values sur cessions financières	10,6	0,3
Pertes de valeur résultant de tests de dépréciation et dotations aux provisions pour contrats déficitaires	(39,6)	(37,3)
Autres	11,6	(3,6)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	74,8	112,2
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	6,2	5,7
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	81,0	117,9

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ressort à 9 329,6 millions d'euros à fin 2023. Les principales zones d'activité sont la France (2 754,5 millions d'euros), les Etats-Unis (2 334,9 millions d'euros), l'Allemagne (1 419,7 millions d'euros), les Pays-Bas (777,4 millions d'euros) et la Suède (602,7 millions d'euros).

La contribution de First Transit au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel 2023 est détaillée dans la note VI.3.

La première analyse de l'éligibilité et de l'alignement du chiffre d'affaires du Groupe à la Taxonomie des activités durables de l'Union européenne (Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020) est disponible dans la déclaration de performance extra financière, en annexe du rapport de gestion.

VI.4.1.2. Passage de l'EBITDA au résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2022	2023
EBITDA (<i>Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization</i>) ⁽¹⁾	512,4	595,8
Dotations aux amortissements	(490,6)	(495,0)
Dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles	41,9	44,1
Plus ou moins-values de cessions industrielles	8,6	7,5
Autres	14,7	16,7
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	87,0	169,1
Coûts de restructuration (nets de dotations et reprises)	5,2	(16,3)
Plus ou moins-values sur cessions financières	10,6	0,3
Pertes de valeur résultant de tests de dépréciation et dotations aux provisions pour contrats déficitaires	(39,6)	(37,3)
Autres	11,6	(3,6)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	74,8	112,2
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	6,2	5,7
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	81,0	117,9

⁽¹⁾ Y compris les pertes de valeur liées au besoin en fonds de roulement opérationnel.

VI.4.1.3. Détail des dotations nettes aux amortissements, provisions et pertes de valeur

Le montant des dotations nettes aux amortissements, provisions et des pertes de valeur de l'exercice 2023 se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Opérationnel	Financier	Impôt	Total
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation d'éléments d'actifs ⁽¹⁾	(7,5)	2,3	(23,5)	(28,7)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	31,3	-	(18,9)	12,4
Dotations nettes aux provisions courantes et non courantes	23,8	2,3	(42,4)	(16,3)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	(248,4)	-	-	(248,4)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur droits d'utilisation	(224,6)	-	-	(224,6)
Pertes de valeur sur goodwill, autres charges non-courantes résultant de tests de dépréciation et mise à la juste valeur des actifs détenus en vue de la vente	(37,3)	-	-	(37,3)
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR	(486,5)	2,3	(42,4)	(526,6)

⁽¹⁾ Les pertes de valeur sur stocks et créances sont incluses dans la variation du besoin en fonds de roulement au tableau des flux de trésorerie.

Les provisions pour risques et charges sont détaillées dans la note VI.9 et les tests de dépréciation dans la note VI.6.2.

VI.4.2. Besoin en fonds de roulement

Le BFR net intègre le BFR « opérationnel » (stocks, créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes et créances d'exploitation, dettes et créances fiscales hors impôt courant), le BFR « fiscal » (créances et dettes d'impôt courant) et le BFR « investissement » (créances et dettes courantes sur acquisitions d'immobilisations).

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Les créances et les dettes commerciales sont enregistrées au montant nominal sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif.

Le Groupe applique l'approche simplifiée pour mesurer les dépréciations relatives à ses créances commerciales, conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 9.

Le traitement comptable des dettes fournisseurs correspond à celui des passifs au coût amorti.

VI.4.2.1. Évolution du besoin en fonds de roulement par catégorie

L'évolution de chacune de ces catégories de BFR au cours de l'exercice est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Autres mouvements	31 décembre 2023
Stocks et travaux en cours ⁽¹⁾	145,4	24,0	(2,1)	15,1	(1,4)	-	181,0
Créances opérationnelles	1 558,6	(136,4)	(6,5)	311,2	(21,5)	(0,4)	1 704,9
Dettes opérationnelles	(2 203,7)	(135,1)	-	(110,3)	14,7	(3,1)	(2 437,5)
BFR OPÉRATIONNEL ⁽²⁾	(499,7)	(247,5)	(8,6)	216,0	(8,2)	(3,5)	(551,6)
Créances fiscales (impôt sur le résultat)	17,1	11,5	-	5,4	(0,6)	-	33,4
Dettes fiscales (impôt sur le résultat)	(20,9)	0,5	-	-	0,2	(0,2)	(20,4)
BFR FISCAL	(3,8)	12,0	-	5,4	(0,4)	(0,2)	13,0
Autres créances	37,0	7,8	0,1	-	(0,1)	(13,2)	31,6
Autres dettes	(69,7)	2,7	-	(0,1)	(0,8)	(0,5)	(68,4)
BFR INVESTISSEMENT	(32,7)	10,5	0,1	(0,1)	(0,9)	(13,7)	(36,8)
BFR NET	(536,2)	(225,0)	(8,5)	221,3	(9,5)	(17,4)	(575,4)

⁽¹⁾ Les stocks et travaux en cours nets correspondent principalement à des stocks de matières premières et de pièces détachées.

⁽²⁾ La variation du besoin en fonds de roulement figurant au tableau consolidé des flux de trésorerie correspond à la somme des mouvements liés à l'activité et des pertes de valeur nettes du BFR opérationnel présenté ci-dessus.

VI.4.2.2. Évolution du besoin en fonds de roulement opérationnel

L'évolution des créances d'exploitation au cours de l'exercice est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur ⁽¹⁾	Reprises de pertes de valeur ⁽¹⁾	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Autres mouvements	31 décembre 2023
CRÉANCES D'EXPLOITATION								
Créances clients brutes	1 103,5	(60,2)	-	-	298,2	(20,1)	(0,7)	1 320,7
Pertes de valeur sur créances clients ⁽¹⁾	(23,3)	-	(8,7)	6,8	(9,4)	0,5	0,1	(34,0)
Créances clients	1 080,2	(60,2)	(8,7)	6,8	288,8	(19,6)	(0,6)	1 286,7
Autres créances d'exploitation courantes brutes	482,2	(76,2)	-	-	22,4	(1,9)	0,1	426,6
Pertes de valeurs sur autres créances d'exploitation courantes	(3,9)	-	(5,9)	1,3	-	-	0,1	(8,4)
Autres créances d'exploitation	478,3	(76,2)	(5,9)	1,3	22,4	(1,9)	0,2	418,2
Autres créances	37,0	7,8	-	0,1	-	(0,1)	(13,2)	31,6
Créances fiscales	17,1	11,5	-	-	5,4	(0,6)	-	33,4
CRÉANCES D'EXPLOITATION	1 612,6	(117,1)	(14,6)	8,2	316,6	(22,2)	(13,6)	1 769,9

⁽¹⁾ Les pertes de valeur sont enregistrées en résultat opérationnel, elles sont incluses dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » du tableau consolidé des flux de trésorerie.

L'évolution des dettes d'exploitation au cours de l'exercice est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Mouvements de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Autres mouvements	31 décembre 2023
DETTES D'EXPLOITATION						
Dettes fournisseurs	599,8	61,1	53,7	(5,0)	(0,9)	708,7
Autres dettes d'exploitation courantes	1 603,9	74,0	56,6	(9,7)	4,0	1 728,8
Autres dettes	69,7	(2,7)	0,1	0,8	0,5	68,4
Dettes fiscales	20,9	(0,5)	-	(0,2)	0,2	20,4
DETTES D'EXPLOITATION	2 294,3	131,9	110,4	(14,1)	3,8	2 526,3

VI.4.3. Charges de personnel et effectif

VI.4.3.1. Charges de personnel

Les charges de personnel représentent 5 244,9 millions d'euros environ en 2023 (4 124,2 millions d'euros en 2022).

Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont détaillés dans la note VI.9.2.

VI.4.3.2. Effectif

DÉFINITION

L'effectif, mesuré en « ETP consolidé », correspond à l'effectif par filiale, calculé en Equivalent Temps Plein sur l'exercice, en fonction des temps d'activité et des taux d'emploi du personnel. Il est ensuite consolidé selon la méthode d'intégration de la société dans le périmètre d'intégration :

- les effectifs des sociétés intégrées globalement sont retenus en totalité pour leur période d'intégration en consolidation ;
- les effectifs des activités conjointes ne sont pris en compte qu'à hauteur du taux d'intégration pour leur période d'intégration en consolidation ;
- les effectifs des sociétés mises en équivalence ne sont pas retenus.

L'effectif moyen des activités poursuivies s'élève à 95 086 salariés en ETP consolidé, dont 17 129 de First Transit (effectif moyen calculé sur dix mois environ). Il se répartit géographiquement comme suit :

EFFECTIF EN ETP CONSOLIDÉ	2022	2023
Etats-Unis	13 100	29 598
France	30 091	28 828
Allemagne	6 466	6 716
Pays-Bas	5 100	5 394
Suède	3 862	5 252
Pacifique	4 259	4 067
Canada	1 684	4 014
Autres	10 366	11 218
TOTAL	74 928	95 086

VI.5. Autres actifs incorporels et corporels, droits d'utilisation et actifs financiers opérationnels

Pour les contrats avec les autorités organisatrices de mobilité, le matériel roulant est fourni

- par l'autorité organisatrice de mobilité ;
- ou par Transdev, qui, est alors soit propriétaire du matériel ou le loue.

Dans tous les cas, le matériel répond au cahier des charges fixé par les autorités organisatrices de mobilité. Transdev est activement engagé à leurs côtés sur la transition énergétique dans le transport public depuis de nombreuses années.

Pour le matériel roulant dont il est propriétaire ou qu'il loue, Transdev s'assure de la pertinence des durées d'utilité retenues, ainsi que des valeurs résiduelles, en prenant en compte la durée des contrats associés à ces actifs, les évolutions technologiques et les réglementations environnementales en vigueur localement.

VI.5.1. Autres actifs incorporels (hors goodwill)

PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils comprennent principalement les droits d'entrée versés aux collectivités locales au titre de contrats, la valeur des contrats et des portefeuilles acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, les actifs constitués dans le cadre de contrats IFRIC 12, les marques, les brevets, les licences, les logiciels et les droits d'exploitation.

Les actifs incorporels (hors goodwill) sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les actifs incorporels sont amortis linéairement, sur leur durée d'utilité à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif. Les durées d'utilité sont les suivantes :

	Fourchette des durées d'utilité en années ⁽¹⁾
Droits contractuels	selon les dispositions du contrat
Portefeuilles	selon une durée permettant de couvrir 80% des flux actualisés
Logiciels acquis	3 à 10 ans

⁽¹⁾ La fourchette des durées d'utilité résulte de la diversité des immobilisations concernées.

L'ensemble des actifs incorporels hors goodwill font l'objet d'un test de dépréciation annuel, dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière consolidée.

Les actifs incorporels se détaillent par nature et par flux comme suit :

(en millions d'euros)	Actifs incorporels du domaine concédé	Coûts des contrats	Marques	Autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée	Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	Contrats et portefeuilles acquis	Logiciels acquis	Autres actifs incorporels à durée de vie définie	Actifs incorporels à durée de vie définie	Autres actifs incorporels
1^{er} janvier 2022	10,7	5,7	26,6	-	26,6	11,2	28,5	20,7	60,4	103,4
Investissements	4,8	3,0	-	-	-	-	5,2	10,9	16,1	23,9
Cessions	-	-	-	-	-	-	(0,2)	(2,6)	(2,8)	(2,8)
Pertes de valeur et amortissements	(6,8)	(1,1)	-	-	-	(1,3)	(9,8)	(6,1)	(17,2)	(25,1)
Effet de change	0,2	(0,3)	-	-	-	(0,1)	(0,2)	-	(0,3)	(0,4)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	(0,9)	(2,0)	(2,9)	(2,9)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2022	8,9	7,3	26,6	-	26,6	9,8	22,6	20,9	53,3	96,1
<i>Dont valeur brute</i>	<i>29,4</i>	<i>11,3</i>	<i>87,9</i>	<i>2,5</i>	<i>90,4</i>	<i>279,1</i>	<i>125,2</i>	<i>55,0</i>	<i>459,3</i>	<i>590,4</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	<i>(20,5)</i>	<i>(4,0)</i>	<i>(61,3)</i>	<i>(2,5)</i>	<i>(63,8)</i>	<i>(269,3)</i>	<i>(102,6)</i>	<i>(34,1)</i>	<i>(406,0)</i>	<i>(494,3)</i>
1^{er} janvier 2023	8,9	7,3	26,6	-	26,6	9,8	22,6	20,9	53,3	96,1
Investissements	0,8	0,7	-	-	-	1,3	7,3	10,0	18,6	20,1
Cessions	-	-	-	-	-	-	(0,1)	(2,0)	(2,1)	(2,1)
Pertes de valeur et amortissements	(5,7)	(1,5)	-	-	-	10,3	(9,0)	(4,6)	(3,3)	(10,5)
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	8,0	-	(0,1)	7,9	7,9
Effet de change	(0,3)	-	-	-	-	(0,7)	-	(0,1)	(0,8)	(1,1)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	0,3	7,5	(3,1)	4,7	4,7
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023	3,7	6,5	26,6	-	26,6	29,0	28,3	21,0	78,3	115,1
<i>Dont valeur brute</i>	<i>28,7</i>	<i>12,0</i>	<i>85,9</i>	<i>2,0</i>	<i>87,9</i>	<i>280,5</i>	<i>133,0</i>	<i>59,5</i>	<i>473,0</i>	<i>601,6</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	<i>(25,0)</i>	<i>(5,5)</i>	<i>(59,3)</i>	<i>(2,0)</i>	<i>(61,3)</i>	<i>(251,5)</i>	<i>(104,7)</i>	<i>(38,5)</i>	<i>(394,7)</i>	<i>(486,5)</i>

VI.5.2. Actifs corporels

PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Frais financiers associés au financement de l'acquisition et de la construction d'installations

Les frais financiers associés au financement de l'acquisition et de la construction d'installations identifiées et encourus pendant la période de construction, font partie intégrante du coût de l'actif conformément à la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt ».

Subventions d'investissement relatives aux actifs corporels

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues. Elles sont comptabilisées en réduction de la charge d'amortissement sur la durée d'utilité de l'actif amortissable.

Lorsque la construction d'un actif s'étale sur plusieurs périodes, la part de la subvention non encore utilisée est enregistrée au passif en autres dettes.

Amortissement et perte de valeur

Les actifs corporels font l'objet d'une comptabilisation par composant et chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité. Les immobilisations corporelles sont principalement amorties linéairement, à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif. La fourchette des durées d'utilité retenue pour le Groupe est la suivante par type d'immobilisations :

Type d'immobilisations	Fourchette des durées d'utilité en années ⁽¹⁾
Constructions	20 à 25 ans
Installations et agencements	8 à 15 ans
Installations générales	10 ans
Matériel et outillages industriels	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans
Autocars, bus	6,5 à 16 ans
Minibus	6 à 8 ans
Chassis / bogies / cabines locomotives	24 ans
Moteurs locomotives	18 à 24 ans
Grands levages périodiques ferroviaires	8 ans

⁽¹⁾ La fourchette des durées d'utilité résulte de la diversité des immobilisations concernées et des modes d'utilisation des actifs.

Les valeurs comptables des actifs corporels sont examinées à la clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur.

Les actifs corporels se détaillent par nature et par flux comme suit :

(en millions d'euros)	Matériels de transport	Installations techniques, matériel et outillage	Constructions	Terrains	Autres	Actifs corporels
1^{er} janvier 2022	725,5	67,0	84,7	64,3	149,3	1 090,8
Investissements	255,1	17,1	8,1	5,1	64,2	349,6
Cessions	(31,3)	(2,5)	(4,0)	(2,5)	(5,3)	(45,6)
Pertes de valeur et amortissements	(154,7)	(16,8)	(10,6)	(0,8)	(24,2)	(207,1)
Entrées de périmètre	10,8	0,5	2,8	0,4	-	14,5
Sorties de périmètre	-	-	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,3)
Effet de change	(8,5)	(0,3)	(0,5)	0,1	0,3	(8,9)
Reclassement en actifs destinés à la vente	-	-	(0,2)	-	-	(0,2)
Autres mouvements	9,2	14,7	8,5	3,3	(45,5)	(9,8)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2022	806,1	79,7	88,7	69,8	138,7	1 183,0
<i>Dont valeur brute</i>	<i>2 025,2</i>	<i>299,9</i>	<i>254,5</i>	<i>78,0</i>	<i>317,9</i>	<i>2 975,5</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	<i>(1 219,1)</i>	<i>(220,2)</i>	<i>(165,8)</i>	<i>(8,2)</i>	<i>(179,2)</i>	<i>(1 792,5)</i>
1^{er} janvier 2023	806,1	79,7	88,7	69,8	138,7	1 183,0
Investissements	218,3	14,4	8,9	0,8	91,0	333,4
Cessions	(21,5)	(3,7)	(12,6)	(7,4)	(9,6)	(54,8)
Pertes de valeur et amortissements	(189,7)	(21,2)	(7,5)	0,1	(36,2)	(254,5)
Entrées de périmètre	74,7	9,0	13,2	6,8	20,1	123,8
Sorties de périmètre	(0,9)	-	-	-	(0,1)	(1,0)
Effet de change	(5,9)	(1,1)	(0,4)	(0,8)	(1,1)	(9,3)
Autres mouvements	5,1	9,9	4,4	2,7	(24,1)	(2,0)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023	886,2	87,0	94,7	72,0	178,7	1 318,6
<i>Dont valeur brute</i>	<i>2 183,0</i>	<i>253,0</i>	<i>265,3</i>	<i>78,4</i>	<i>483,8</i>	<i>3 263,5</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	<i>(1 296,8)</i>	<i>(166,0)</i>	<i>(170,6)</i>	<i>(6,4)</i>	<i>(305,1)</i>	<i>(1 944,9)</i>

VI.5.3. Contrats de location

Les contrats de location du Groupe portent principalement sur du matériel roulant et des biens immobiliers (dépôts et bureaux).

PRINCIPES COMPTABLES

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée, ce qui se traduit par la constatation d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat et d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

Durée

La durée du contrat de location est définie contrat par contrat, en prenant en compte notamment la durée d'utilité des agencements indissociables du bien loué. Elle correspond principalement à la période non résiliable de chaque contrat, sauf dans les cas où le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement prévues contractuellement.

Dettes locatives

A la date de début du contrat, la dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat, qui comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de début du contrat, les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle et les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Les composantes non locatives, telles que les frais de gestion, les taxes ou la fourniture de services de maintenance ne sont pas incluses.

Les taux d'actualisation retenus correspondent soit au taux d'intérêt implicite du contrat, soit au taux d'emprunt marginal, déterminé par devise, maturité et pays.

Droits d'utilisation

A la date de début du contrat, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de la dette locative à laquelle sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le preneur. Ces coûts sont des coûts marginaux qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;
- les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat de location. Sa valeur comptable est examinée à la clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'il ait subi une perte de valeur.

Exemptions

Pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, le Groupe utilise les deux exemptions permises par la norme (comptabilisation de la charge de loyer dans son intégralité en résultat opérationnel).

Comptes consolidés

Au 31 décembre 2023, les droits d'utilisation sont principalement localisés en France (341 millions d'euros) et en Allemagne (247 millions d'euros). Ils se détaillent par nature et par flux comme suit :

(en millions d'euros)	Droits d'utilisation - Matériels roulants et autres matériels de transport	Droits d'utilisation - Immobilier	Droits d'utilisation - Autres	Droits d'utilisation
1^{er} janvier 2022	730,6	235,6	18,2	984,4
Investissements	83,8	70,5	10,4	164,7
Cessions	(7,4)	(8,8)	(1,5)	(17,7)
Pertes de valeur et amortissements	(158,6)	(62,5)	(8,0)	(229,1)
Sorties de périmètre	-	-	(0,1)	(0,1)
Effet de change	(12,9)	(1,7)	0,1	(14,5)
Autres mouvements	(2,3)	0,2	-	(2,1)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2022	633,2	233,3	19,1	885,6
<i>Dont valeur brute</i>	<i>1 501,6</i>	<i>457,8</i>	<i>36,5</i>	<i>1 995,9</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	<i>(868,4)</i>	<i>(224,5)</i>	<i>(17,4)</i>	<i>(1 110,3)</i>
1^{er} janvier 2023	633,2	233,3	19,1	885,6
Investissements	127,2	62,0	16,0	205,2
Cessions	(3,6)	(9,4)	(0,9)	(13,9)
Pertes de valeur et amortissements	(136,9)	(70,1)	(9,7)	(216,7)
Entrées de périmètre	-	44,2	-	44,2
Sorties de périmètre	(0,4)	(0,4)	(1,4)	(2,2)
Effet de change	0,1	(2,3)	(0,2)	(2,4)
Autres mouvements	-	1,2	(1,2)	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023	619,6	258,5	21,7	899,8
<i>Dont valeur brute</i>	<i>1 517,3</i>	<i>517,8</i>	<i>39,8</i>	<i>2 074,9</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	<i>(897,7)</i>	<i>(259,3)</i>	<i>(18,1)</i>	<i>(1 175,1)</i>

Les informations relatives aux dettes locatives sont disponibles en note VI.8.1.

Les loyers résultant de contrats de location non capitalisés sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	2022	2023
Charge relative aux contrats de location à court terme	(27,0)	(25,9)
Charge relative aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	(3,3)	(4,7)
Charge relative aux paiements de loyers variables	(8,4)	(7,5)

VI.5.4. Activités de concession : actifs financiers opérationnels non courants et courants

Les actifs financiers opérationnels regroupent les actifs financiers résultant de l'application de l'IFRIC 12 aux contrats de concession.

PRINCIPES COMPTABLES

Actifs du Groupe

Une part des actifs du Groupe est utilisée dans le cadre de contrats de type concessions ou affermage octroyés par des clients publics ("concedants") ou signés parfois par des sociétés concessionnaires acquises par le Groupe dans le cadre de privatisations partielles ou totales. Ces contrats présentent des caractéristiques très variables selon les pays. Néanmoins, ils prévoient le plus souvent, directement ou indirectement, une intervention du concedant dans la détermination du service et de sa rémunération, d'une part, et le retour des biens nécessaires à l'exécution du service en fin de contrat, d'autre part.

L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » est applicable aux contrats de concession comportant des obligations de service au public et si les critères suivants sont réunis : le concedant contrôle ou régleme les services que l'opérateur doit fournir avec le bien, l'infrastructure, les bénéficiaires de ces services et les tarifs pratiqués et le concedant contrôle la valeur résiduelle économique de l'infrastructure au terme du contrat. Selon l'interprétation IFRIC 12, de telles infrastructures ne peuvent figurer à l'actif de l'opérateur en tant qu'immobilisations corporelles mais sous la forme d'actif financier (« modèle de l'actif financier ») et/ou d'actif incorporel (« modèle incorporel ») en fonction des engagements de rémunération consentis par le concedant.

Modèle de l'actif financier

Le modèle de l'actif financier s'applique lorsque l'opérateur a un droit inconditionnel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier de la part du concédant, en rémunération des services de concession. Dans le cadre des services de concession, l'opérateur dispose de ce droit inconditionnel si le concédant lui garantit contractuellement le paiement des montants définis ou déterminés dans le contrat ou de tout manque à gagner – de toute différence entre la rémunération payée par les utilisateurs pour l'utilisation du service et les montants définis ou déterminés dans le contrat.

Les actifs financiers résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée sous une rubrique distincte intitulée "Actifs financiers opérationnels". Ils sont comptabilisés au coût amorti. Sans indication contractuelle spécifique, le taux d'intérêt effectif retenu correspond au coût moyen pondéré du capital des entités porteuses des actifs concernés. La part à moins d'un an est présentée en « actif financier opérationnel courant » et celle à plus d'un an est présentée dans la rubrique non courante.

En application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », ces actifs sont dépréciés sur la base d'un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues.

Les flux de trésorerie liés à ces actifs financiers opérationnels sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie.

Le chiffre d'affaires associé à ce modèle financier inclut la rémunération de l'actif financier opérationnel inscrite en revenus des actifs financiers opérationnels (à l'exclusion du remboursement du principal), ainsi que la rémunération relative à la prestation de service.

Modèle de l'actif incorporel

Le modèle de l'actif incorporel s'applique lorsque l'opérateur est payé par les utilisateurs ou qu'il ne bénéficie d'aucune garantie contractuelle du concédant sur le montant à recouvrer. L'actif incorporel correspond au droit accordé par le concédant à l'opérateur de facturer les utilisateurs du service en rémunération des services de concession.

Les actifs incorporels résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée sous une rubrique distincte intitulée « actifs incorporels du domaine concédé ». Ces actifs sont amortis le plus souvent linéairement sur la durée du contrat.

Les flux de trésorerie sortants, c'est-à-dire les décaissements, liés à la construction des infrastructures dans le cadre des contrats de concession « modèle actif incorporel » sont présentés au sein des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement dans l'état consolidé des flux de trésorerie, tandis que les flux de trésorerie entrants sont présentés au sein des flux nets de trésorerie générés par l'activité.

Dans le cadre du modèle de l'actif incorporel, le chiffre d'affaires correspond à la rémunération relative à la prestation de service.

Modèle mixte ou bifurcation

Le choix du modèle de l'actif financier ou de l'actif incorporel repose sur l'existence de garanties de paiements accordées par le concédant. Néanmoins, certains contrats peuvent comprendre un engagement de paiement du concédant couvrant partiellement l'investissement, le solde étant couvert via les redevances facturées aux usagers. Dans ce cas, le montant garanti de l'investissement par le concédant est comptabilisé selon le modèle de l'actif financier et le solde selon le modèle de l'actif incorporel.

Subventions d'investissement relatives aux contrats de concession

Les subventions d'investissement reçues dans le cadre de contrats de concession sont, en général, définitivement acquises et sont donc non remboursables. Conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, ces subventions sont présentées en diminution des actifs incorporels ou des actifs financiers en fonction du modèle retenu lors de l'interprétation des contrats de concession (IFRIC 12) :

- dans le modèle de l'actif incorporel, les subventions d'investissement viennent en réduction de la charge d'amortissement de l'actif incorporel du domaine concédé sur la durée résiduelle du contrat de concession ;
- dans le modèle de l'actif financier, les subventions d'investissement sont assimilées à une modalité de remboursement de l'actif financier opérationnel.

Actifs mis à disposition du Groupe par un tiers ou par le concédant en contrepartie de paiements de loyers

Dans certains contrats de concession, le matériel roulant est mis à disposition du Groupe en contrepartie du paiement de loyers ; cette mise à disposition prend alors la forme juridique d'un contrat de location. Parallèlement, le concédant accorde au Groupe des droits à remboursement inconditionnels d'un montant équivalent.

Le concédant contrôlant l'utilisation de ces matériels, le Groupe ne peut pas analyser ces contrats dans le cadre de la norme IFRS 16. En conséquence, ces loyers à verser sont analysés comme le coût d'acquisition du contrat de concession et leur valeur actualisée est comptabilisée au sein des rubriques « Mise à disposition de matériels roulants dans le cadre de contrats de concession - part non courante » et « Mise à disposition de matériels roulants dans le cadre de contrats de concession - part courante » de l'état de la situation financière consolidée. Ces passifs ne figurent pas dans la définition de l'indicateur « Endettement Financier Net » du Groupe, dans la mesure où ils correspondent à des paiements de loyers futurs de matériel roulant, totalement sécurisés par des revenus de même montant, aux mêmes échéances, payés par le concédant.

Les droits à remboursement accordés, d'un montant équivalent, sont classés au sein des rubriques « actifs financiers opérationnels non courants » et « actifs financiers opérationnels courants » de l'état de la situation financière consolidée.

Ces opérations sont sans incidence sur l'état consolidé des flux de trésorerie, tout au long du contrat.

Au compte de résultat consolidé, les sommes versées par le concédant compensent les redevances versées par le Groupe pour la mise à disposition du matériel roulant.

Comptes consolidés

(en millions d'euros)	Actifs financiers opérationnels représentant des actifs corporels retraités dans le cadre d'IFRIC 12 ⁽¹⁾	Actifs financiers opérationnels couvrant des paiements futurs de loyers ⁽²⁾	Actifs financiers opérationnels
1^{er} janvier 2022	255,8	302,7	558,5
Entrées	27,3	-	27,3
Remboursements / sorties	(122,7)	-	(122,7)
Pertes de valeur	1,8	-	1,8
Effet de change	(0,5)	(6,8)	(7,3)
Autres mouvements ⁽³⁾	(5,2)	175,8	170,6
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2022	156,5	471,7	628,2
<i>Dont montant brut</i>	<i>162,0</i>	<i>471,7</i>	<i>633,7</i>
<i>Dont pertes de valeur</i>	<i>(5,5)</i>	<i>-</i>	<i>(5,5)</i>
1^{er} janvier 2023	156,5	471,7	628,2
Entrées	29,1	-	29,1
Remboursements / sorties	(96,3)	-	(96,3)
Pertes de valeur	2,5	-	2,5
Effet de change	(1,1)	(3,0)	(4,1)
Autres mouvements ⁽³⁾	18,4	109,6	128,0
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023	109,1	578,3	687,4
<i>Dont montant brut</i>	<i>111,0</i>	<i>578,3</i>	<i>689,3</i>
<i>Dont pertes de valeur</i>	<i>(1,9)</i>	<i>-</i>	<i>(1,9)</i>
<i>Dont < 1 an</i>	<i>29,9</i>	<i>61,0</i>	<i>90,9</i>
<i>Dont > 1 an et < 5 ans</i>	<i>62,9</i>	<i>259,8</i>	<i>322,7</i>
<i>Dont > 5 ans</i>	<i>16,3</i>	<i>257,5</i>	<i>273,8</i>

⁽¹⁾ Ces montants correspondent aux droits inconditionnels à recevoir une rémunération de la part des autorités déléguées au titre de financements de matériel roulant pour le compte de ces autorités déléguées.

⁽²⁾ Ces montants correspondent aux droits inconditionnels à recevoir une rémunération de la part des autorités déléguées au titre de loyers à payer relatifs à du matériel roulant.

⁽³⁾ Ces montants s'expliquent essentiellement par un nouveau droit inconditionnel à recevoir une rémunération au titre de loyers à payer relatifs à du matériel ferroviaire.

Concernant les actifs financiers opérationnels représentant des actifs corporels retraités dans le cadre d'IFRIC 12 (actifs du Groupe),

- les flux de trésorerie liés à ces actifs financiers opérationnels (nouveaux actifs et remboursements du principal) sont détaillés dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie (voir note IV) ;
- la rémunération des actifs financiers opérationnels est inscrite dans le chiffre d'affaires ; elle est détaillée dans la note VI.4.1.

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers opérationnels sont principalement localisés en Allemagne (303,9 millions d'euros), aux Pays-Bas (148,7 millions d'euros) et en Suède (134,4 millions d'euros).

VI.6. Goodwill

VI.6.1. Variation de la période et détail par unité génératrice de trésorerie

PRINCIPES COMPTABLES

Regroupements d'entreprises et goodwill

Voir note VI.3.2.

En application des normes IFRS, les goodwill ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel et dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière consolidée.

Lorsque le regroupement d'entreprises s'effectue à des conditions avantageuses, un goodwill négatif (« badwill ») est identifié. Le profit correspondant est comptabilisé en résultat.

Unités génératrices de trésorerie

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Compte tenu de l'activité du Groupe, les unités génératrices de trésorerie correspondent en général aux pays dans lesquels opère le Groupe.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, les goodwill sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises.

(en millions d'euros)	États-Unis ⁽¹⁾	France	Canada	Allemagne	Australie et Nouvelle- Zélande	Europe Centrale	Royaume-Uni et Irlande	Pays-Bas	Ibérie	Suède	Goodwill
1^{er} janvier 2022	102,2	360,2	33,2	43,6	42,8	20,9	12,7	4,1	5,0	-	624,7
Variation de périmètre de consolidation	-	(1,0)	10,5	-	-	7,2	-	-	-	-	16,7
Effet de change	6,5	-	(0,4)	-	(0,3)	0,6	(0,7)	-	-	-	5,7
Autres mouvements	-	0,1	-	-	-	-	-	-	(3,3)	-	(3,2)
TOTAL 31 DÉCEMBRE 2022	108,7	359,3	43,3	43,6	42,5	28,7	12,0	4,1	1,7	-	643,9
<i>Dont montants bruts</i>	<i>136,4</i>	<i>641,3</i>	<i>58,5</i>	<i>164,1</i>	<i>80,4</i>	<i>28,7</i>	<i>39,7</i>	<i>317,8</i>	<i>11,8</i>	<i>52,1</i>	<i>1 530,8</i>
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	<i>(27,7)</i>	<i>(282,0)</i>	<i>(15,2)</i>	<i>(120,5)</i>	<i>(37,9)</i>	-	<i>(27,7)</i>	<i>(313,7)</i>	<i>(10,1)</i>	<i>(52,1)</i>	<i>(886,9)</i>
1^{er} janvier 2023	108,7	359,3	43,3	43,6	42,5	28,7	12,0	4,1	1,7	-	643,9
Variation de périmètre de consolidation	334,6	(1,1)	15,1	-	-	-	-	-	-	-	348,6
Effet de change	(16,9)	-	(0,2)	-	(1,5)	(0,5)	0,2	-	-	-	(18,9)
Autres mouvements	-	0,1	(2,4)	-	-	(2,8)	-	(0,2)	-	-	(5,3)
TOTAL 31 DÉCEMBRE 2023	426,4	358,3	55,8	43,6	41,0	25,4	12,2	3,9	1,7	-	968,3
<i>Dont montants bruts</i>	<i>453,1</i>	<i>640,2</i>	<i>70,8</i>	<i>164,1</i>	<i>77,6</i>	<i>25,4</i>	<i>40,5</i>	<i>317,6</i>	<i>11,8</i>	<i>52,2</i>	<i>1 853,3</i>
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	<i>(26,7)</i>	<i>(281,9)</i>	<i>(15,0)</i>	<i>(120,5)</i>	<i>(36,6)</i>	-	<i>(28,3)</i>	<i>(313,7)</i>	<i>(10,1)</i>	<i>(52,2)</i>	<i>(885,0)</i>

⁽¹⁾ L'UGT "Etats-Unis" inclut First Transit (Etats-Unis et Canada).

L'augmentation sur la période s'explique principalement par la reconnaissance du goodwill relatif à l'acquisition de First Transit (voir notes VI.1.1 et VI.3).

VI.6.2. Tests de dépréciation

PRINCIPES COMPTABLES

Les goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet de tests de dépréciation systématiques à chaque exercice et à chaque fois qu'il existe des indicateurs de pertes de valeur. L'évolution du contexte économique et financier général, la détérioration des environnements économiques locaux, de même que l'évolution des performances économiques constituent notamment des indicateurs de dépréciation externes qui sont analysés par le Groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de dépréciation à une fréquence plus rapprochée.

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable de l'UGT et sa valeur recouvrable. Dans l'hypothèse où la valeur recouvrable déterminée est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs, une dépréciation est comptabilisée. Les dépréciations de l'actif immobilisé sont réversibles, à l'exception de celles relatives aux goodwill. Le cas échéant, la dépréciation d'un goodwill est comptabilisée en résultat opérationnel, au sein de la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » ; elle est définitive.

Détermination de la valeur recouvrable

L'évolution du contexte économique, financier, réglementaire, social et sanitaire, ainsi que l'évolution des performances économiques peuvent affecter l'estimation de la valeur recouvrable, qui se définit comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité déterminée par le Groupe correspond aux flux de trésorerie futurs actualisés des UGT ou groupes d'UGT, en tenant compte de leur valeur résiduelle, sur la base des éléments suivants :

- les projections de flux de trésorerie sont issues du plan à long terme établi au cours du second semestre et présenté au Comité stratégique. Elles traduisent l'évolution des volumes, des tarifs, des coûts directs (notamment de l'énergie) et des investissements de la période, déterminés en se basant sur les contrats ou sur l'activité, en fonction des données historiques d'une part et des changements anticipés sur la période couverte par le plan à long terme d'autre part. Ce plan couvre l'année 2024 ainsi que les cinq années suivantes. Cette période est représentative de la durée moyenne du portefeuille de contrats à long terme du Groupe et de ses activités à court terme ;
- les valeurs terminales sont déterminées à partir des flux prévisionnels de la dernière année du plan à long terme actualisés (2029). Ces flux sont construits, pour chaque UGT, sur la base d'un taux de croissance à l'infini prenant en compte des facteurs tels que l'inflation ;
- un taux d'actualisation (coût moyen pondéré du capital) est déterminé pour chaque actif, unité génératrice de trésorerie à la fin du second semestre 2023 : il correspond au taux sans risque augmenté d'une prime de risque pondérée par les risques spécifiques au pays. Les taux d'actualisation estimés par le management pour chaque unité génératrice de trésorerie reflètent donc les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et le seul risque pays spécifique à l'UGT, les autres risques étant appréhendés dans les flux de trésorerie futurs ;
- les plans de restructuration non engagés ne sont pas inclus dans les projections de flux de trésorerie utilisés pour déterminer les valeurs d'utilité.

Les tests de dépréciation des goodwill sont réalisés en intégrant les effets de la norme IFRS 16, avec notamment la prise en compte des droits d'utilisation dans la valeur des capitaux employés testés, l'exclusion des loyers dans les flux de trésorerie futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité et l'utilisation d'un taux d'actualisation prenant en compte les droits d'utilisation.

Comptes consolidés

Les flux de trésorerie sont issus du plan long terme réalisé au cours du second semestre 2023 et approuvé par le Conseil d'administration du Groupe le 5 mars 2024. Ce plan long terme est construit par pays.

Les projections des flux de trésorerie ont été établies par référence à l'environnement immédiat, en tenant compte du contexte actuel et de l'information disponible. Ils intègrent notamment les investissements en matériel de transport non-diesel supportés par Transdev et connus à la date d'élaboration du plan long terme (voir note VI.2.3.2).

Compte tenu du niveau d'incertitude sur les différents paramètres, les tests de sensibilité revêtent une pertinence particulière.

VI.6.2.1 Hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

Les taux d'actualisation et les taux moyens de croissance à l'infini utilisés en 2023 sont les suivants :

	Mode de détermination de la valeur recouvrable	Taux d'actualisation ⁽¹⁾		Taux de croissance à l'infini	
		2022	2023	2022	2023
France	Valeur d'utilité	6,1%	6,3%	2,0%	2,0%
Allemagne	Valeur d'utilité	5,7%	5,9%	2,0%	2,0%
Suède	Valeur d'utilité	6,7%	6,9%	2,0%	2,0%
Etats-Unis	Valeur d'utilité	6,7%	6,9%	2,0%	2,2%
Canada	Valeur d'utilité	6,7%	6,8%	2,0%	2,0%

⁽¹⁾Après prise en compte des droits d'utilisation.

VI.6.2.2. Pertes de valeur constatées sur l'exercice et sensibilité des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation ont été menés sur l'ensemble des unités génératrices de trésorerie. Aucune perte de valeur de goodwill n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2023.

Les valeurs recouvrables déterminées dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité sur la base d'un taux d'actualisation majoré de 0,5%, d'un taux de croissance à l'infini minoré de 0,5% et de flux de trésorerie opérationnels minorés de 5%. Ces hypothèses de variation sont considérées comme raisonnables au regard des activités du Groupe et des zones géographiques où sont implantées ses activités.

A la date d'évaluation, pour les UGT « Allemagne » et « Suède », ces tests mettent en évidence, en cas de hausse du taux d'actualisation de 0,5%, une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable des UGT de 6 millions d'euros environ. Une baisse du taux de croissance à l'infini de 0,5% ou une diminution de 5% des flux de trésorerie opérationnels ne conduit pas, pour ces deux UGT, à une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable.

VI.7. Sociétés mises en équivalence et autres titres non consolidés

Les principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés sont présentées dans la note VI.15.

Les engagements liés au périmètre du Groupe sont détaillés en note VI.11.

VI.7.1. Co-entreprises et entreprises associées

PRINCIPES COMPTABLES

Définition

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci, le contrôle conjoint étant le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Méthode de la mise en équivalence

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence, sauf lorsque la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Elle est alors comptabilisée selon les dispositions prévues par la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies ».

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill ; ce goodwill est intégré sur la ligne « participations dans les co-entreprises » ou « participations dans les entreprises associées ». Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Présentation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence dans le compte de résultat consolidé

En application de la recommandation n°2013-01 émise par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) le 4 avril 2013, les quotes-parts de résultat net des entités mises en équivalence sont intégrées dans la ligne « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence », dans la mesure où leurs activités s'inscrivent dans le prolongement des activités du Groupe.

Lorsqu'une entité du Groupe réalise une transaction avec une co-entreprise ou une entreprise associée du Groupe, les profits et pertes résultant de cette transaction avec la co-entreprise ou l'entreprise associée sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe, à hauteur des seuls intérêts détenus par des tiers dans l'entreprise associée ou la co-entreprise.

Tests de dépréciation

Les dispositions de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » s'appliquent pour déterminer s'il est nécessaire d'effectuer un test de dépréciation au titre de sa participation dans une entreprise associée ou une co-entreprise. Si nécessaire, la valeur comptable totale de la participation (y compris goodwill) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint

Dès lors que la participation ne constitue plus une entreprise associée ou une co-entreprise, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

Dans les cas où une participation dans une entreprise associée devient une participation dans une co-entreprise et inversement, la méthode de la mise en équivalence continue d'être appliquée et ces changements d'intérêts ne donnent pas lieu à une réévaluation à la juste valeur.

Comptes consolidés

(en millions d'euros)	Valeur de la mise en équivalence		Quote-part de résultat net	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
France	8,8	12,6	4,9	4,2
Amérique latine	7,2	8,5	0,2	1,2
Allemagne	5,4	5,2	0,5	0,6
Autres	1,4	1,2	0,8	(0,1)
PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES	22,8	27,5	6,4	5,9
France	2,8	2,6	(0,2)	(0,2)
Autres	(0,1)	-	-	-
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	2,7	2,6	(0,2)	(0,2)
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	25,5	30,1	6,2	5,7
<i>Dont quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence au sein des activités poursuivies</i>			6,2	5,7

Toutes les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, qu'il s'agisse des co-entreprises ou des entreprises associées s'inscrivent dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe.

La plupart des partenariats sous contrôle conjoint existants au sein du Groupe sont des co-entreprises au sens de la norme IFRS 11 qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

VI.7.2. Titres non consolidés

Les titres non consolidés du Groupe s'élevaient à 12,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 (13,5 millions d'euros au 31 décembre 2022) et intègrent principalement :

- des participations dans des concessionnaires non contrôlées, propriétaires d'infrastructures de transport public (Nottingham City TPS...);
- des participations dans des start-up innovantes (Liftango Pty Ltd...);
- ou des participations non contrôlées dans certaines sociétés d'économie mixte (SEM) en France.

Les participations dans les entreprises non consolidées ne sont pas considérées comme significatives individuellement au niveau du Groupe.

La ventilation des titres non consolidés évalués à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres est présentée dans la note VI.8.2.

VI.8. Financement, instruments financiers et gestion des risques financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les dettes financières, les dettes locatives et la trésorerie active et passive ainsi que les équivalents de trésorerie (note VI.8.1);
- les autres actifs financiers courants et non courants (note VI.8.2);
- les instruments dérivés (note VI.8.4).

Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note VI.11.

VI.8.1. Endettement financier net

L'endettement financier net représente la dette financière brute (dettes financières et dettes locatives non courantes et courantes et trésorerie passive) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et après prise en compte de la juste valeur des dérivés de taux et de change.

PRINCIPES COMPTABLES

Passifs financiers

A l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur respectant ainsi les critères de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie ».

Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, certains dépôts à terme, les titres de créances négociables ainsi que les OPCVM monétaires. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat. Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

VI.8.1.1. Composantes de l'endettement financier net

Au 31 décembre 2023, les principales sources de financement du Groupe sont les suivantes :

- des obligations, émises sous la forme de placements privés non cotés, d'un montant global de 625 millions d'euros (160 millions d'euros à maturité août 2025, 125 millions d'euros à maturité août 2026, 220 millions d'euros à maturité novembre 2029 et 120 millions d'euros à maturité juillet 2031) ;
- une facilité de crédit placée auprès d'un syndicat de banques d'un montant total de 1 100 millions d'euros, à maturité juillet 2026. La facilité de crédit est non tirée au 31 décembre 2023. Elle est assortie d'un *covenant* financier devant être testé semestriellement (voir note VI.8.1.5) ;
- un prêt amortissable placé auprès d'un syndicat de banques d'un montant total de 400 millions de dollars américains à maturité mars 2028. Ce prêt est assorti du même *covenant* financier que la facilité de crédit (voir note VI.8.1.5) ;
- un placement *Schuldschein* (placement privé de droit allemand) pour un montant de 25 millions d'euros, à échéance 2027 ;
- des contrats de location.

Au 31 décembre 2023, l'endettement financier net du Groupe se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Dettes financières non courantes	701,4	1 038,7
Dettes financières courantes	81,6	40,3
Trésorerie passive	29,7	17,7
DETTES FINANCIERES (y/c trésorerie passive)	812,7	1 096,7
Trésorerie active et équivalents de trésorerie	(586,9)	(735,2)
Juste valeur des dérivés de taux et de change relatifs à l'endettement financier net	0,5	6,0
ENDETTEMENT FINANCIER NET HORS DETTES LOCATIVES ⁽¹⁾	226,3	367,5
Dettes locatives	907,6	898,9
ENDETTEMENT FINANCIER NET ⁽¹⁾	1 133,9	1 266,4

⁽¹⁾ Les passifs liés à la mise à disposition de matériels roulants dans le cadre de concession ne sont pas intégrés dans l'indicateur "Endettement Financier Net" (voir note VI.5.4 "Activités de concession").

En 2023, le Groupe a continué d'inscrire ses engagements en termes de développement durable dans sa stratégie de financement. Ainsi, l'acquisition de First Transit a principalement été financée par un prêt dont une partie de la rémunération est indexée sur des objectifs de développement durable (voir notes VI.1.1 et VI.2.3).

VI.8.1.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

(en millions d'euros)	Disponibilités	Equivalents de trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Trésorerie passive	Trésorerie nette
1^{er} janvier 2022	500,0	122,1	622,1	(13,7)	608,4
Variation de l'activité	(161,9)	112,6	(49,3)	(18,4)	(67,7)
Variation de périmètre de consolidation	9,6	0,2	9,8	-	9,8
Effet de change	3,4	5,2	8,6	2,2	10,8
Reclassement en actifs / passifs destinés à la vente	(4,1)	-	(4,1)	-	(4,1)
Autres mouvements	-	(0,2)	(0,2)	0,2	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2022	347,0	239,9	586,9	(29,7)	557,2
1^{er} janvier 2023	347,0	239,9	586,9	(29,7)	557,2
Variation de l'activité	33,5	94,6	128,1	13,9	142,0
Variation de périmètre de consolidation	18,7	-	18,7	(0,7)	18,0
Effet de change	1,9	(0,2)	1,7	(1,2)	0,5
Autres mouvements	-	(0,2)	(0,2)	-	(0,2)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023	401,1	334,1	735,2	(17,7)	717,5

VI.8.1.3. Dettes financières et locatives non courantes et courantes

Evolution et détail par nature des dettes financières et locatives non courantes et courantes :

(en millions d'euros)	Emprunt obligatoire	Prêt syndiqué	Placement privé Schuldschein	Autres dettes financières	Trésorerie passive	Total dettes financières (y/c trésorerie passive)	Total dettes locatives
1^{er} janvier 2022	624,6	-	77,8	101,8	13,7	817,9	1 016,6
Flux de trésorerie	-	-	-	(20,4)	16,0	(4,4)	(249,1)
Augmentations/souscriptions	-	-	-	3,1	16,0	19,1	-
Remboursements	-	-	-	(23,5)	-	(23,5)	(249,1)
Flux sans impact trésorerie	-	-	0,5	(1,3)	-	(0,8)	140,1
Augmentations/souscriptions	-	-	-	-	-	-	163,7
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	6,7
Effet de change	-	-	0,5	(1,5)	-	(1,0)	(13,8)
Autres mouvements	-	-	-	0,2	-	0,2	(16,5)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2022	624,6	-	78,3	80,1	29,7	812,7	907,6
<i>Dont part courante</i>	-	-	53,3	28,3	29,7	111,3	218,6
<i>Dont part non courante</i>	624,6	-	25,0	51,8	-	701,4	689,0
1^{er} janvier 2023	624,6	-	78,3	80,1	29,7	812,7	907,6
Flux de trésorerie	-	368,6	(53,5)	(14,5)	(12,0)	288,6	(239,6)
Augmentations/souscriptions	-	368,6	-	4,8	-	373,4	-
Remboursements	-	-	(53,5)	(19,3)	(12,0)	(84,8)	(239,6)
Flux sans impact trésorerie	-	(6,6)	0,2	1,8	-	(4,6)	230,9
Augmentations/souscriptions	-	-	-	-	-	-	205,0
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-	2,4	-	2,4	42,8
Effet de change	-	(7,8)	0,2	(0,8)	-	(8,4)	(2,5)
Autres mouvements	-	1,2	-	0,2	-	1,4	(14,4)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023	624,6	362,0	25,0	67,4	17,7	1 096,7	898,9
<i>Dont part courante</i>	-	19,0	-	21,3	17,7	58,0	206,2
<i>Dont part non courante</i>	624,6	343,0	25,0	46,1	-	1 038,7	692,7

Maturité des dettes financières et des dettes locatives non courantes et courantes

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Dont :					
		< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	> 5 ans
Emprunt obligataire	624,6	-	159,8	124,9	-	-	339,9
Prêt syndiqué	362,0	19,0	45,0	54,0	63,1	180,9	-
Placement privé Schuldschein	25,0	-	-	-	25,0	-	-
Autres dettes financières courantes et non courantes	67,4	21,3	16,7	17,3	2,9	1,9	7,3
Trésorerie passive	17,7	17,7	-	-	-	-	-
DETTES FINANCIÈRES (y/c trésorerie passive)	1 096,7	58,0	221,5	196,2	91,0	182,8	347,2
DETTES LOCATIVES	898,9	206,2	174,5	144,7	117,9	91,6	164,0

Ventilation des dettes financières et locatives non courantes et courantes par devise

Pour les dettes financières, la principale monnaie des lignes de financement est l'euro. Des *swaps* de change prêteurs euros/emprunteurs de devises servant au financement des filiales étrangères ont été mis en place (voir note VI.8.4).

En ce qui concerne les dettes locatives, dans la grande majorité des cas, les contrats de location sont libellés dans la même devise que celle du preneur.

Ventilation des dettes financières et des dettes locatives non courantes et courantes par taux

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Dont :	
		Taux fixe	Taux variable
DETTES FINANCIÈRES (y/c trésorerie passive)	1 096,7	1 071,3	25,4
DETTES LOCATIVES	898,9	894,9	4,0

Après couverture de taux, la proportion de la dette financière brute et de la dette locative à taux fixe est de l'ordre de 98% (instruments dérivés de taux détaillés dans la note VI.8.4).

Environ 22% de la dette financière brute est utilisée pour des prêts aux filiales libellés en devises dont 76% sont à taux variable après *swaps* de change; le Groupe a une exposition limitée (17%) à la fluctuation des taux d'intérêt à court terme sur les devises suivantes AUD, CAD, COP, CZK, GBP, NZD, SEK et USD.

VI.8.1.4. Lignes de crédit non utilisées

Le Groupe dispose d'une facilité de crédit d'un montant total de 1 100 millions d'euros à maturité juillet 2026, non tirée au 31 décembre 2023.

VI.8.1.5. Covenant financier

La documentation juridique de la facilité de crédit de 1 100 millions d'euros et du prêt de 400 millions de dollars américains comporte un *covenant* financier, c'est-à-dire un engagement de respecter un ratio de couverture, dont le non-respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée des deux facilités de crédit. Le ratio à respecter, sur une base semestrielle, est le rapport entre l'Endettement Financier Net Ajusté et l'EBITDA Ajusté.

Ce *covenant* financier a été respecté au titre de 2023.

VI.8.2. Autres actifs financiers non courants et courants

PRINCIPES COMPTABLES

Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Selon la norme IFRS 9, tout actif financier doit être comptabilisé dans l'une des trois catégories suivantes : actif au coût amorti, actif à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et actif à la juste valeur par résultat. Le classement d'un actif financier dans chacune de ces catégories est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction lorsque les actifs concernés ne sont pas évalués ultérieurement à leur juste valeur par le résultat. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

Actifs au coût amorti

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et pertes de valeur.

Actifs évalués à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie comprend notamment la majorité des titres non consolidés qui concernent quasiment intégralement des titres de sociétés non cotées et les instruments dérivés non qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes et variation de juste valeur.

Actifs à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Cette catégorie comprend les instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels le Groupe a pris l'option irrévocable, titre par titre, et dès la première comptabilisation, de constater les variations de juste valeur en autres éléments du résultat global.

Les autres actifs à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global correspondent principalement aux dérivés de couverture de flux de trésorerie.

Dépréciation des actifs financiers

IFRS 9 impose un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des actifs financiers dont le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale, en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective.

Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe dé-comptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels sur l'actif financier dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans ses actifs financiers transférés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

(en millions d'euros)	Actifs financiers non courants au coût amorti	Titres non consolidés évalués à la juste valeur par résultat	Titres non consolidés évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (non recyclable)	Total autres actifs financiers non courants	Actifs financiers courants au coût amorti	Autres actifs financiers courants à la juste valeur par résultat	Total autres actifs financiers courants
1^{er} janvier 2022	30,6	7,2	10,2	48,0	19,5	33,7	53,2
Entrées	1,9	0,2	-	2,1	0,6	0,2	0,8
Remboursements / sorties	(5,3)	(1,0)	(2,1)	(8,4)	4,7	(7,2)	(2,5)
Variation de périmètre de consolidation	(0,4)	0,8	-	0,4	-	-	-
Pertes de valeur	0,1	(0,4)	-	(0,3)	(0,4)	-	(0,4)
Effet de change	(1,1)	(0,2)	-	(1,3)	0,3	2,2	2,5
Reclassement non courant / courant	9,5	-	-	9,5	(9,5)	-	(9,5)
Autres mouvements	(0,4)	(0,1)	(1,1)	(1,6)	(1,5)	(4,0)	(5,5)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2022	34,9	6,5	7,0	48,4	13,7	24,9	38,6
<i>Dont montant brut</i>	<i>36,7</i>	<i>11,3</i>	<i>12,4</i>	<i>60,4</i>	<i>16,2</i>	<i>24,9</i>	<i>41,1</i>
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	<i>(1,8)</i>	<i>(4,8)</i>	<i>(5,4)</i>	<i>(12,0)</i>	<i>(2,5)</i>	<i>-</i>	<i>(2,5)</i>
1^{er} janvier 2023	34,9	6,5	7,0	48,4	13,7	24,9	38,6
Entrées	7,2	0,1	-	7,3	3,0	-	3,0
Remboursements / sorties	(1,8)	(0,4)	(0,1)	(2,3)	(4,3)	(2,8)	(7,1)
Variation de périmètre de consolidation	0,7	-	-	0,7	(0,1)	-	(0,1)
Pertes de valeur	-	0,2	-	0,2	2,1	-	2,1
Effet de change	1,3	0,1	(0,1)	1,3	(0,1)	(0,8)	(0,9)
Reclassement non courant / courant	(1,2)	-	-	(1,2)	1,2	-	1,2
Autres mouvements	(0,9)	(0,1)	(0,8)	(1,8)	0,2	0,7	0,9
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023	40,2	6,4	6,0	52,6	15,7	22,0	37,7
<i>Dont montant brut</i>	<i>41,9</i>	<i>11,0</i>	<i>12,8</i>	<i>65,7</i>	<i>16,0</i>	<i>22,0</i>	<i>38,0</i>
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	<i>(1,7)</i>	<i>(4,6)</i>	<i>(6,8)</i>	<i>(13,1)</i>	<i>(0,3)</i>	<i>-</i>	<i>(0,3)</i>

Les titres non consolidés sont décrits dans la note VI.7.2.

VI.8.3. Résultat financier

PRINCIPES COMPTABLES

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts, les charges d'intérêts sur les dettes locatives, les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie et le résultat des dérivés de taux qualifiés ou non de couverture.

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les revenus des créances financières, les dividendes, les résultats de change, les pertes de valeur sur actifs financiers et la désactualisation des provisions.

(en millions d'euros)	2022	2023
Charges de l'endettement financier	(22,6)	(40,0)
Produits de trésorerie et des équivalents de trésorerie	3,3	12,8
Coût de l'endettement financier net hors dettes locatives	(19,3)	(27,2)
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(16,7)	(19,3)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(36,0)	(46,5)
Désactualisation des provisions	(7,5)	(28,2)
Autres	(2,1)	0,5
AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS	(9,6)	(27,7)

VI.8.4. Gestion des risques financiers et instruments dérivés

PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de matières premières résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques du Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction.

Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisation communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les gains et pertes nets des instruments à la juste valeur par le compte de résultat consolidé (« trading ») correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

Comptabilité de couverture

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger. La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier (notamment les risques de taux et de change) et qui affecterait le résultat net présenté. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable (par exemple un achat de carburant) et qui affecterait le résultat net présenté. Pour ce type de couverture, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris au résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat.

Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger : voir note VI.2.4.

VI.8.4.1. Risques de marché et instruments dérivés

Gestion du risque sur matières premières

Les achats d'énergie (carburant, électricité et gaz) constituent une dépense importante pour le Groupe et les contrats conclus avec les autorités organisatrices de mobilité comprennent généralement des clauses d'indexation.

Carburant (diesel et biodiesel)

Afin de garantir une évolution maîtrisée du prix du carburant, une politique de couverture « carburant » est mise en place sur les contrats dont l'indexation n'est pas jugée adéquate ou pour couvrir des engagements contractuels. Le Groupe a recours soit à des contrats d'achats fermes de carburant soit à des instruments dérivés, dont les caractéristiques (notionnel, maturité) ont été définies en fonction des besoins prévisionnels de carburant (sur la base de commandes fermes ou de projection de flux hautement probables). Ces dérivés sont des *swaps* conclus en devise locale, venant fixer le prix d'achat à terme des carburants.

Ces produits dérivés ont été analysés dans le cadre de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » et qualifiés d'instruments de couverture (couverture de flux de trésorerie).

Le Groupe n'a pas couvert de volumes significatifs de sa consommation en 2023.

Electricité

Le Groupe est exposé aux variations des prix de l'électricité, de façon très différente selon les pays, en fonction (i) des fixations de prix de marché qui dépendent des bouquets énergétiques nationaux, (ii) des interventions étatiques et (iii) des indices publics. Le Groupe achète dans la majorité des cas l'électricité auprès de fournisseurs au cours spot (*day ahead*) et, dans la minorité des cas, les prix d'achat sont fixés à l'avance pour une période de plusieurs mois, d'un an, voire plus.

Les indices utilisés dans les formules d'indexation des contrats s'avèrent sur certains contrats ou géographies inadaptés à la forte volatilité actuelle, ayant laissé au Groupe une charge non couverte significative sur l'exercice 2022 (voir note VI.1.3), ainsi qu'un recouvrement parfois insuffisant sur 2023, sans assurance que les indices répercuteront entièrement les évolutions subies. Cette situation a conduit Transdev à entamer des négociations avec ses clients pour amender les clauses contractuelles des contrats concernés.

Le Groupe n'intervient pas sur les marchés financiers sur ces produits.

Gaz

Le Groupe est exposé aux variations des prix du gaz. Il achète dans la majorité des cas l'énergie auprès de fournisseurs au cours spot (*day ahead*) et dans la minorité des cas, les prix d'achat sont fixés à l'avance pour une période de plusieurs mois, d'un an, voire plus.

Les indices utilisés dans les formules d'indexation des contrats se sont avérés dans certains cas inadaptés à la crise de 2022 (questions de délais d'application de la formule et ou de corrélation de l'indice avec le marché), ayant laissé au Groupe une charge non couverte significative sur l'exercice 2022 (voir note VI.1.3), sans assurance que les indices répercuteront entièrement les évolutions subies. Cette situation a conduit Transdev à négocier avec ses clients des indemnités ou des avenants aux formules d'indexation.

Gestion du risque de change

Les activités internationales que le Groupe exerce génèrent des flux dans de nombreuses devises.

Risque de change lié au financement des filiales étrangères

Le Groupe est essentiellement financé en euros.

Le portefeuille de dérivés de change est contracté par Transdev dans le but de couvrir un endettement net en devises (constitué d'emprunts en devises ainsi que des prêts et emprunts intra-groupes en devises). Ainsi, le Groupe met en place principalement soit

- des *swaps* vanille de change prêteurs euros/emprunteurs devises ou prêteurs devises/emprunteurs euros pour les comptes courants et les financements des filiales à taux variable à court et moyen terme. Ces *swaps* ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture dans le cadre de la norme IFRS 9 : la réévaluation des financements en devises accordés aux filiales et les variations de valeur de ces *swaps* sont enregistrées de façon concomitante en résultat ;
- des *cross currency swaps* pour des financements à long terme en devises à taux fixe. Ces *cross currency swaps* constituent une couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IFRS 9. Leurs variations de valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et sont reprises en résultat au fur et à mesure que le remboursement du nominal et les intérêts impactent le résultat du Groupe.

Les impacts sur le résultat et sur la situation financière de ces instruments dérivés de change sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Nature	(en millions de devises)		(en millions d'euros)		
	DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE		Résultat de la période		Juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée
	Nominal au 31 décembre 2023				
	Total	< 1 an			
Swap EUR/CAD	133,9	133,9	0,1		0,3
Swap EUR/SEK	700,0	700,0	(1,6)		(1,0)
Swap USD/EUR	57,6	57,6	6,5		2,2
Swap EUR/GBP	42,0	42,0	(0,7)		0,4
Swap EUR/AUD	80,0	80,0	(0,1)		(0,1)
Swap EUR/CZK	260,0	260,0	0,3		0,1
Swap EUR/NZD	30,0	30,0	0,2		(0,4)
Swap EUR/COP	27 707,4	27 707,4	(0,9)		(0,4)
TOTAL			3,8		1,1

(en millions d'euros)	Nature	Unité	DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE				ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	
			Nominal au 31 décembre 2023				Réserves de juste valeur (nettes d'impôt)	Juste valeur
			Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans		
Couverture de flux de trésorerie	Swap de taux d'intérêt et de devises (cross currency swap)	GBP	19,0	2,0	9,0	8,0	0,1	0,1
Couverture de flux de trésorerie	Swap de taux d'intérêt et de devises (cross currency swap)	SEK	858,7	106,9	427,5	324,3	(2,2)	(2,9)
TOTAL							(2,1)	(2,8)

Risque de change transactionnel

Le Groupe est peu exposé au risque de change transactionnel. En effet, les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur propre pays et dans leur propre devise. Leur exposition au risque de change est donc naturellement limitée.

Risque de conversion

Transdev supporte un risque de conversion des informations financières de ses filiales au niveau des comptes consolidés. Les principales devises concernées sont le dollar américain, le dollar australien et la couronne suédoise.

Une dépréciation de 10% de ces trois devises par rapport à l'euro entraînerait une diminution du chiffre d'affaires du Groupe de l'ordre de 336 millions d'euros.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe est peu exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne son endettement financier (voir note VI.8.1).

(en millions d'euros)	Nature	Unité	DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE			ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	
			Nominal au 31 décembre 2023			Réserves de juste valeur (nettes d'impôt)	Juste valeur
			Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans		
Couverture de flux de trésorerie	Swap de taux d'intérêt	USD	400,0	20,0	380,0	(3,7)	(3,7)
TOTAL						(3,7)	(3,7)

A structure d'endettement financier (avec dettes locatives) au 31 décembre 2023 et politique de gestion constantes, une variation des taux d'intérêts de 1% impacterait le coût des dettes financières et locatives non courantes et courantes d'environ 0,3 million d'euros, net des couvertures de taux.

VI.8.4.2. Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement d'une éventuelle incapacité des clients à satisfaire à leurs obligations de règlement. Le Groupe a une exposition limitée aux risques de défaillance de ses contreparties par la diversité et la multitude de ses clients, principalement des autorités organisatrices de mobilité.

Comptes consolidés

L'antériorité des actifs non dépréciés et échus se présente de la manière suivante au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2023			Montant des actifs échus non dépréciés			
		Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Montant des actifs non échus	Echus 0-6 mois	Echus 6-12 mois	Echus > 1 an
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	VI.5.4	689,3	(1,9)	687,4	687,4	-	-	-
Créances clients	VI.4.2	1 320,7	(34,0)	1 286,7	1 011,2	237,9	20,6	17,0
Autres créances opérationnelles		232,4	(8,4)	224,0	199,4	16,3	3,4	4,9
Actifs financiers non courants au coût amorti	VI.8.2	41,9	(1,7)	40,2	40,2	-	-	-
Actifs financiers courants au coût amorti	VI.8.2	16,0	(0,3)	15,7	14,2	0,6	0,5	0,4
Autres actifs financiers courants	VI.8.2	22,0	-	22,0	22,0	-	-	-
TOTAL		2 322,3	(46,3)	2 276,0	1 974,4	254,8	24,5	22,3

Transdev n'a pas identifié d'élément pouvant justifier d'une augmentation significative du risque de crédit de ses principaux clients au cours de l'exercice 2023.

VI.8.5. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

PRINCIPES COMPTABLES

La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...) ; les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque de crédit du Groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

Au 31 décembre 2023, les seuls actifs et/ou passifs financiers faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoire sont les dérivés gérés dans le cadre de contrats F.B.F. et I.S.D.A. Ces instruments ne sont compensables qu'en cas de défaut d'une des parties au contrat. Ils ne sont par conséquent pas compensés comptablement.

La juste valeur des prêts et créances est très proche de la valeur dans l'état de la situation financière consolidée.

VI.8.5.1. Actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs financiers du Groupe au 31 décembre 2023, regroupés selon les catégories définies par la norme IFRS 9.

(en millions d'euros)	Note	Au 31 décembre 2023					Mode de détermination de la juste valeur
		Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	Catégories d'actifs financiers			Actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclable	
			Actifs au coût amorti	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat	Actifs à la juste valeur par capitaux propres recyclable		
Titres non consolidés	VI.7.2	12,4	-	6,4	-	6,0	Niveau 3
Actifs financiers opérationnels courants et non courants	VI.5.4	687,4	687,4	-	-	-	
Autres actifs financiers non courants	VI.8.2	40,2	40,2	-	-	-	
Instruments dérivés non courants et courants - actifs	VI.8.4	3,6	-	3,2	0,4	-	Niveau 2
Créances clients	VI.4.2	1 286,7	1 286,7	-	-	-	
Autres créances d'exploitation	VI.4.2	418,2	418,2	-	-	-	
Autres actifs financiers courants	VI.8.2	37,7	15,7	22,0	-	-	Niveau 2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	VI.8.1	735,2	-	735,2	-	-	Niveau 2
TOTAL		3 221,4	2 448,2	766,8	0,4	6,0	

VI.8.5.2. Passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des passifs financiers au 31 décembre 2023, regroupés selon les catégories définies par la norme IFRS 9.

		Au 31 décembre 2023				
		Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	Catégories de passifs financiers			Mode de détermination de la juste valeur
(en millions d'euros)	Note	Total	Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat	Passifs à la juste valeur par capitaux propres recyclable	
Emprunts et autres passifs financiers						
- dettes financières non courantes	VI.8.1	1 038,7	1 038,7	-	-	
- dettes financières courantes	VI.8.1	40,3	40,3	-	-	
- trésorerie passive	VI.8.1	17,7	-	17,7	-	Niveau 2
Dettes locatives	VI.8.1	898,9	898,9	-	-	
Instruments dérivés non courants et courants - passifs	VI.8.4	9,9	-	2,0	7,9	Niveau 2
Part non courante et courante des loyers à payer dans le cadre de contrats de concession		567,2	567,2	-	-	
Dettes fournisseurs	VI.4.2	708,7	708,7	-	-	
Autres dettes d'exploitation	VI.4.2	1 728,8	1 728,8	-	-	
TOTAL		5 010,2	4 982,6	19,7	7,9	

VI.9. Provisions

PRINCIPES COMPTABLES

Provisions (IAS 37)

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable à l'arrêté des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé formalisé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux retenus sont composés de taux sans risque et de prime de risque spécifique aux actifs et passifs sous-jacents. Les effets liés aux variations de taux d'actualisation sont comptabilisés en résultat opérationnel courant (rubrique « coût des ventes ») ; ceux liés à la désactualisation des provisions sont également constatés en résultat (rubrique « autres revenus et charges financiers »).

À l'exception des provisions pour engagements sociaux, les taux d'actualisation utilisés sont les suivants :

	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Euro		
2 à 5 ans	3,6%	3,6%
6 à 10 ans	3,9%	3,7%
Plus de 10 ans	4,3%	4,1%
Dollar américain		
2 à 5 ans	5,5%	5,6%
6 à 10 ans	5,7%	5,7%
Plus de 10 ans	6,2%	6,0%

Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme (IAS 19)

Plans à cotisations définies

Les plans à cotisations définies sont des plans pour lesquels le Groupe (ou une entité du Groupe) paye une contribution déterminée à une entité séparée, ce qui l'exonère de tout paiement éventuel complémentaire. Ces obligations sont reconnues en charges quand elles sont dues.

Plans à prestations définies

Les plans à prestations définies sont des plans qui ne répondent pas à la définition d'un plan à cotisations définies. Les obligations nettes de chaque entité du Groupe sont calculées pour chaque plan sur la base d'une estimation du montant que les salariés percevront en échange des services rendus sur la période en cours et sur les périodes passées. Le montant est actualisé et la juste valeur des actifs de retraite est déduite.

Dans le cadre du financement des plans à prestations définies, le Groupe peut être amené à effectuer des paiements volontaires à des fonds de pension. Le cas échéant, ces paiements volontaires sont présentés au sein des flux nets de trésorerie générés par l'activité dans l'état consolidé des flux de trésorerie, de la même manière que pour les autres contributions employeurs versées.

Les engagements sociaux du Groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités du maintien des personnels dans les sociétés jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations, de l'actualisation financière et, dans certaines juridictions, de la durée des contrats de service public opérés. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'actifs ou de provisions de retraite dans l'état de la situation financière consolidée et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant.

Les taux d'actualisation retenus sont propres à chaque zone monétaire. Ils sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'Etat ou assimilées lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la moyenne des durations des régimes évalués sur les zones concernées. Une fourchette d'indices du marché et en particulier l'iBoxx, ainsi que des données fournies par les actuaire du Groupe sont utilisées.

Les écarts actuariels générés sur les engagements postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les coûts comptabilisés au compte de résultat sont enregistrés en résultat opérationnel, à l'exception de la charge d'intérêts nette, qui est enregistrée en résultat financier.

Certains engagements du Groupe ou d'entités du Groupe peuvent bénéficier de droits à remboursement, correspondant à l'engagement d'une autre partie de rembourser en partie ou en totalité les dépenses liées à ces engagements. Ces droits à remboursement sont comptabilisés dans les actifs financiers.

VI.9.1. Détail des provisions

(en millions d'euros)	Provisions pour propre assureur et sinistres	Provisions pour engagements sociaux	Provisions pour litiges	Autres provisions pour risques et charges	Provisions
1^{er} janvier 2022	215,5	151,7	41,7	191,7	600,6
Dotations de l'exercice	89,4	23,6	26,4	105,6	245,0
Consommation de l'exercice	(90,4)	(19,0)	(6,2)	(34,5)	(150,1)
Reprises sans objet	(4,7)	(13,0)	(15,1)	(38,6)	(71,4)
Écarts actuariels ⁽¹⁾	-	(0,6)	-	-	(0,6)
Changement de taux d'actualisation	(13,9)	0,8	-	(8,6)	(21,7)
Désactualisation	5,1	2,3	-	0,1	7,5
Effet de change	11,4	0,1	(0,1)	(0,8)	10,6
Autres mouvements	-	(5,6)	0,3	(8,1)	(13,4)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2022	212,4	140,3	47,0	206,8	606,5
<i>Dont part non courante</i>	<i>137,3</i>	<i>140,3</i>	<i>26,1</i>	<i>134,7</i>	<i>438,4</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>75,1</i>	<i>-</i>	<i>20,9</i>	<i>72,1</i>	<i>168,1</i>
1^{er} janvier 2023	212,4	140,3	47,0	206,8	606,5
Dotations de l'exercice	176,4	29,1	32,2	68,2	305,9
Consommation de l'exercice	(140,3)	(23,7)	(9,4)	(42,3)	(215,7)
Reprises sans objet	(19,3)	(20,2)	(7,9)	(24,8)	(72,2)
Écarts actuariels ⁽¹⁾	-	10,1	-	-	10,1
Désactualisation	17,7	5,4	-	5,1	28,2
Variation du périmètre de consolidation	229,0	(0,4)	9,3	3,5	241,4
Effet de change	(15,2)	(2,0)	(1,1)	0,3	(18,0)
Autres mouvements	-	2,3	0,1	(0,2)	2,2
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023	460,7	140,9	70,2	216,6	888,4
<i>Dont part non courante</i>	<i>313,0</i>	<i>140,9</i>	<i>40,4</i>	<i>119,6</i>	<i>613,9</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>147,7</i>	<i>-</i>	<i>29,8</i>	<i>97,0</i>	<i>274,5</i>

⁽¹⁾ Uniquement les écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les provisions pour propre assureur et sinistres concernent essentiellement les activités aux Etats-Unis (421,8 millions d'euros à fin 2023) où Transdev s'assure auprès de tiers, mais avec un certain niveau de franchise restant à sa charge.

Les provisions pour litiges incluent l'ensemble des pertes jugées probables afférentes aux litiges de toutes natures (social et autres) que le Groupe rencontre dans la conduite de ses affaires.

Les autres provisions pour risques et charges comprennent notamment :

- des provisions relatives aux obligations contractuelles de maintenance (grand levage) sur les activités ferroviaires en Allemagne ;
- des provisions pour contrats déficitaires.

VI.9.2. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Le Groupe a mis en place au profit de ses collaborateurs, en fonction de l'environnement règlementaire et des accords collectifs, des régimes de retraite à cotisations définies, des régimes de retraite à prestations définies (d'entreprise ou multi-employeurs) et d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

VI.9.2.1. Détail de la provision au bilan

(en millions d'euros)	France ⁽¹⁾	Australie/ Nouvelle- Zélande	Suède	États-Unis	Autres	Total
Retraites supplémentaires et préretraites (hors couverture médicale)	-	1,5	16,7	7,9	11,6	37,7
Indemnités de fin de carrière	47,8	-	-	-	8,0	55,8
Autres avantages postérieurs à l'emploi	-	0,5	-	-	-	0,5
Total avantages postérieurs à l'emploi	47,8	2,0	16,7	7,9	19,6	94,0
Total autres avantages long terme	3,1	20,7	-	-	23,1	46,9
PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2023	50,9	22,7	16,7	7,9	42,7	140,9

⁽¹⁾ L'activité « France » reportée n'inclut pas les activités réalisées par la holding Transdev Group (activités intégrées dans la colonne « autres »).

VI.9.2.2. Régimes à cotisations définies

Dans certaines filiales, des régimes à cotisations définies complémentaires aux régimes de base ont été mis en place. Les dépenses effectuées par le Groupe au titre de ces régimes représentent 45 millions d'euros environ (44 millions d'euros en 2022).

VI.9.2.3. Régimes à prestations définies

Certaines sociétés du Groupe ont mis en place des régimes à prestations définies (principalement des retraites complémentaires et des indemnités de fin de carrière) et/ou offrent d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ils peuvent être partiellement ou intégralement financés (via des actifs de couverture).

Régimes non financés

Les régimes non financés sont essentiellement des régimes d'indemnités de départ à la retraite, dont les droits ne sont acquis que si l'employé est dans le Groupe au moment de son départ à la retraite. Une provision est comptabilisée, sans obligation de préfinancement puisque le paiement des prestations reste aléatoire. Parfois, des fonds ont été placés dans des organismes extérieurs (compagnies d'assurance par exemple) mais sans aucune obligation de versement futur.

Régimes financés

Les régimes financés sont essentiellement des régimes de retraite gérés au travers de fonds de pension aux Etats-Unis, en Australie, en Suède et au Royaume-Uni. Ils sont fermés à de nouveaux collaborateurs ; par ailleurs, les bénéficiaires encore en activité aux Etats-Unis et au Royaume-Uni n'acquiescent plus de droits.

Ces obligations sont préfinancées par des cotisations versées par les filiales du Groupe et par les employés à des fonds externes constituant des entités légales séparées dont les investissements sont soumis aux fluctuations des marchés financiers.

Les principaux risques auxquels le Groupe est exposé sont les suivants : volatilité des actifs des régimes, variation des taux et longévité.

Comptes consolidés

Engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi

Les tableaux ci-dessous présentent les engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages postérieurs à l'emploi. Ils excluent, par définition, les régimes de retraite à cotisations définies et les régimes de retraite multi-employeurs (voir note VI.9.2.4).

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les calculs varient selon les pays où sont mis en place les plans.

	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Taux d'actualisation		
Zone euro	3,6%	3,2%
Australie	5,4%	5,0%
Suède	3,8%	3,1%
Etats-Unis	5,2%	4,8%
Taux d'inflation		
Zone euro	2,0%	2,2%
Australie	3,5%	3,5%
Suède	2,5%	2,5%
Etats-Unis	2,5%	2,5%

Evolution de l'engagement (DBO – *defined benefit obligation*) et des actifs de couverture

(en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2022			31 DÉCEMBRE 2023		
	Régimes non financés	Régimes financés	Total	Régimes non financés	Régimes financés	Total
Evolution des engagements						
Valeur actualisée de l'obligation en début d'exercice	82,5	168,8	251,3	68,6	137,4	206,1
Coût des services rendus de la période	3,3	0,1	3,4	9,2	0,1	9,4
Intérêts sur la dette actuarielle	0,5	4,0	4,5	2,3	6,3	8,6
Cotisations employés	0,1	-	0,1	0,1	-	0,1
Cessions	(0,1)	-	(0,1)	(0,5)	-	(0,5)
Réductions / liquidations	(3,3)	(14,1)	(17,4)	(1,2)	-	(1,2)
Perte actuarielle (gain actuariel)	1,4	(33,6)	(32,2)	7,8	6,6	14,4
<i>dont pertes (gains) actuarielles sur expérience</i>	3,6	1,4	5,1	4,1	2,0	6,0
<i>dont pertes (gains) actuarielles sur hypothèses démographiques</i>	15,1	3,1	18,2	0,1	(1,0)	(1,0)
<i>dont pertes (gains) actuarielles sur hypothèses financières</i>	(17,4)	(38,1)	(55,5)	3,7	5,7	9,4
Prestations versées	(6,7)	(8,3)	(15,0)	(9,4)	(13,1)	(22,5)
Modifications de régimes	-	-	-	(2,8)	(0,1)	(2,9)
Autres (dont effet de change)	(8,9)	20,4	11,5	2,0	(1,2)	0,8
Valeur actualisée de l'obligation en fin d'exercice (1)	68,6	137,4	206,1	76,2	136,1	212,3
Evolution des actifs de couverture						
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	-	145,9	145,9	-	117,8	117,8
Rendement réel des actifs	-	(27,4)	(27,4)	-	9,6	9,6
<i>dont produits d'intérêt sur les actifs</i>	-	3,4	3,4	-	5,4	5,4
<i>dont gains actuariels (pertes)</i>	-	(30,8)	(30,8)	-	4,2	4,2
Cotisations employeurs	-	4,6	4,6	-	5,7	5,7
Cotisations employés	-	0,1	0,1	-	0,1	0,1
Réductions / liquidations	-	(14,7)	(14,7)	-	-	-
Prestations versées	-	(9,2)	(9,2)	-	(13,4)	(13,4)
Autres (dont effet de change)	-	18,4	18,4	-	(1,0)	(1,0)
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice (2)	-	117,8	117,8	-	118,8	118,8
Couverture financière (a) = (2) - (1)	(68,6)	(19,7)	(88,3)	(76,2)	(17,3)	(93,5)
Plafonnement d'actifs (b)	-	1,3	1,3	-	0,5	0,5
MONTANT NET DES DROITS (- a + b)	68,6	21,1	89,7	76,2	17,8	94,0

L'impact de la réforme des retraites en France promulguée le 14 avril 2023, allongeant progressivement de 62 à 64 ans l'âge de départ à la retraite, est positionné sur la ligne « Modifications de régimes » (diminution des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi, en contrepartie du compte de résultat).

Actifs de couverture

L'allocation moyenne des actifs de couverture du Groupe est la suivante :

	31 décembre 2023
Actions	27,9%
Obligations corporate	29,4%
Obligations d'Etat	5,4%
Autres	14,3%
Actifs cotés	77,1%
Fonds général d'assureur	17,1%
Immobilier	1,9%
Autres ⁽¹⁾	3,9%
Actifs non cotés	22,9%

⁽¹⁾ Liability Driven Investment (LDI) inclus.

Pour 2024, la contribution à la couverture des régimes à prestations définies devrait être de l'ordre de 5 millions d'euros.

Coût net des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2022			2023		
	Régimes non financés	Régimes financés	Total	Régimes non financés	Régimes financés	Total
Coût des services rendus de la période	(3,3)	(0,1)	(3,4)	(9,2)	(0,1)	(9,4)
Intérêts sur la dette actuarielle	(0,5)	(4,0)	(4,5)	(2,3)	(6,3)	(8,6)
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	-	3,4	3,4	-	5,4	5,4
Réductions / liquidations	3,3	(0,5)	2,8	1,2	-	1,2
Modifications de régime	-	-	-	2,8	0,1	2,9
Autres	(2,0)	(0,9)	(2,9)	0,6	(0,4)	0,2
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi au compte de résultat consolidé	(2,4)	(2,2)	(4,6)	(6,9)	(1,4)	(8,3)
Ecarts actuariels sur actifs de couverture	-	(30,8)	(30,8)	-	4,2	4,2
Ecarts actuariels sur expérience	(3,6)	(1,4)	(5,1)	(4,1)	(2,0)	(6,0)
Ecarts actuariels sur hypothèses démographiques	(15,1)	(3,1)	(18,2)	(0,1)	1,0	1,0
Ecarts actuariels sur hypothèses financières	17,4	37,2	54,6	(3,7)	(5,7)	(9,4)
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi impactant les autres éléments du résultat global	(1,3)	1,9	0,6	(7,9)	(2,4)	(10,3)
TOTAL	(3,7)	(0,2)	(4,0)	(14,8)	(3,8)	(18,6)

Sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation et du coût des services rendus de la période

La dette actuarielle du Groupe est particulièrement sensible aux taux d'actualisation et d'augmentation des salaires.

Ainsi, une hausse de 0,5% du taux d'actualisation diminuerait la valeur actualisée de l'obligation brute du Groupe d'environ 12,0 millions d'euros. Une baisse de 0,5% du taux d'actualisation augmenterait la valeur actualisée de l'obligation de l'ordre de 10,9 millions d'euros.

VI.9.2.4. Régimes multi-employeurs

Dans le cadre d'accords collectifs, certaines sociétés du Groupe participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies.

Les principaux plans multi-employeurs se trouvent majoritairement aux Pays-Bas, en Suède et aux Etats-Unis. La dépense correspondante enregistrée au compte de résultat consolidé est égale aux cotisations de l'année ; elle est de l'ordre de 44 millions d'euros en 2023 (40 millions d'euros en 2022), dont 28 millions d'euros au titre du régime Rail & OV aux Pays-Bas.

VI.10. Impôts

PRINCIPES COMPTABLES

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Les différences temporelles et les déficits fiscaux donnent généralement lieu à la constatation d'impôts différés actifs ou passifs.

Les actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable :

- que des différences temporelles imposables suffisantes seront disponibles au sein de la même entité fiscale ou du même groupe fiscal et dont on s'attend à ce qu'elles s'inversent au cours de la période où les différences temporelles déductibles se retourneront ou au cours des périodes sur lesquelles la perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé pourra être reportée en arrière ou en avant ;
- que le Groupe disposera de profits taxables futurs sur lesquels cet actif pourra être imputé.

A chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables significatives. Les impôts différés actifs afférents à ces pertes fiscales ne sont plus comptabilisés ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concerné le nécessitent, notamment lorsque :

- l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent plus d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes ;
- l'horizon de consommation prévisible dépasse l'échéance de report autorisé par la législation fiscale et/ou une période de l'ordre de 5 ans à compter de la clôture de l'exercice concerné ;
- ou encore lorsque l'imputation sur des bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain en raison des risques de divergences d'interprétation dans l'application de la législation fiscale.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif de l'état de situation financière consolidée pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés actifs et passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Ils ne sont pas actualisés.

VI.10.1. Impôts sur le résultat

VI.10.1.1. Détail de la charge fiscale

L'impôt sur le résultat du Groupe de l'exercice 2023 est une charge qui s'élève à (20,8) millions d'euros et se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2023
Etats-Unis	0,8	(5,0)
Groupe fiscal Transdev Group (France)	0,5	(4,7)
République tchèque	(0,9)	(2,2)
Allemagne	(0,3)	(1,5)
Equateur	-	(1,5)
Australie	(7,6)	(1,4)
Canada	(1,7)	(1,1)
Autres	(7,4)	(3,4)
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(16,6)	(20,8)
<i>Dont impôt courant</i>	<i>(14,3)</i>	<i>(20,5)</i>
<i>Dont impôt différé</i>	<i>(2,3)</i>	<i>(0,3)</i>

La quasi-totalité des filiales françaises ont opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par la société Transdev Group (convention d'une durée de cinq ans, conclue en 2011, renouvelable par tacite reconduction). La société Transdev Group est seule redevable envers le Trésor Public français de l'impôt courant sur les sociétés calculé sur la base de la déclaration fiscale d'ensemble. L'économie d'impôt susceptible d'en résulter est acquise à Transdev Group, société intégrante.

VI.10.1.2. Rationalisation de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2022	2023
Résultat net des activités poursuivies (a)	18,8	22,9
Résultat des entreprises associées (b)	6,2	5,7
Impôts sur le résultat (c)	(16,6)	(20,8)
Résultat des activités poursuivies avant impôts (d) = (a)-(b)-(c)	29,2	38,0
Taux d'imposition théorique (e) ⁽¹⁾	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique -(d) x (e)	(7,5)	(9,8)
Différences de taux ⁽²⁾	(1,1)	4,6
Plus et moins-values de cessions	2,9	(3,1)
Impôts sans base	0,3	(1,8)
Visibilité fiscale ⁽³⁾	(13,2)	(17,6)
Autres éléments	2,0	6,9
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (imposition réelle)	(16,6)	(20,8)

⁽¹⁾ Le taux d'imposition théorique indiqué est le taux d'impôt en vigueur en France de 25,83%.

⁽²⁾ Les différences de taux sont liées à la présence du Groupe dans des pays où les taux d'imposition sont différents du taux d'imposition en France.

⁽³⁾ La visibilité fiscale correspond aux mouvements des impôts différés actifs non appréhendés et à la diminution des stocks de pertes fiscales reportables utilisables.

VI.10.2. Impôts différés actifs et passifs

VI.10.2.1. Evolution

L'évolution des impôts différés actifs et passifs au cours des exercices 2022 et 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	impôts différés nets
1^{er} janvier 2022	24,1	(33,4)	(9,3)
Mouvements de l'activité en résultat	(8,9)	6,6	(2,3)
Mouvements de l'activité hors résultat	(3,1)	0,2	(2,9)
Variation de périmètre de consolidation	(0,1)	(1,3)	(1,4)
Effet de change	(0,1)	0,2	0,1
Reclassement en actifs /passifs destinés à la vente	(0,1)	-	(0,1)
Autres mouvements	12,6	(12,4)	0,2
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2022	24,4	(40,1)	(15,7)
1^{er} janvier 2023	24,4	(40,1)	(15,7)
Mouvements de l'activité en résultat	(16,8)	16,5	(0,3)
Mouvements de l'activité hors résultat	1,3	0,2	1,5
Variation de périmètre de consolidation	31,2	(25,6)	5,6
Effet de change	(0,9)	1,0	0,1
Autres mouvements	(13,4)	10,8	(2,6)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023	25,8	(37,2)	(11,4)

Les mouvements d'activité hors résultat intègrent principalement les effets impôt sur les ajustements de juste valeur et sur les écarts actuariels.

Au 31 décembre 2023, le montant des impôts différés actifs non appréhendés au bilan s'élève à 420,9 millions d'euros, dont 218,5 millions d'euros d'impôts différés actifs issus des déficits fiscaux.

VI.10.2.2. Ventilation par nature et échéancier de péremption des impôts différés actifs sur déficits fiscaux (nets)

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Impôts différés actifs sur résultats	18,9	18,5
Impôts différés actifs hors résultats	5,5	7,3
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS	24,4	25,8
Impôts différés passifs sur résultats	(39,6)	(37,0)
Impôts différés passifs hors résultats	(0,5)	(0,2)
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(40,1)	(37,2)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(15,7)	(11,4)
Dont déficits fiscaux	2,1	7,1
Dont péremption < 1 an	-	-
Dont péremption > 1 an et < 5 ans	0,8	0,6
Dont péremption > 5 ans	1,1	1,4
Dont illimitée	0,2	5,1

VI.10.3. Contrôles fiscaux

Dans le cadre de leurs activités courantes, les entités du Groupe en France et à l'étranger font l'objet de contrôles fiscaux réguliers. Le Groupe prend en compte dans son estimation des risques, les charges qui pourraient résulter des conséquences de ces contrôles fiscaux, en fonction de l'analyse technique des positions que le Groupe défend face aux administrations fiscales. L'estimation de ces risques est revue périodiquement, au regard de l'évolution des contrôles et des contentieux.

VI.10.4. Pilier 2 de la réforme fiscale internationale portée par l'OCDE

La Directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 15 décembre 2022 vise à assurer un niveau minimum d'imposition mondial de 15% pour les entreprises multinationales de grande envergure de l'Union européenne. Cette directive suit les règles dites Pilier 2 publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) le 20 décembre 2021. En France, la Loi de Finances pour 2024, en son article 33 a transposé cette directive le 29 décembre 2023 en droit français.

Ces règles d'imposition minimum s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023. Le Groupe étudie actuellement leur mise en œuvre, ainsi que la transposition française.

Transdev Group est qualifiée Entité Mère Ultime (EMU), au regard des règles dites GloBE (règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition).

Le Groupe a réalisé une étude d'impact en ne prenant en compte que ses filiales directes ou indirectes rentrant dans le champ d'application de Pilier 2 ; il entend notamment se prévaloir des mesures de sauvegarde relevant des articles 223 VZ à 223 VZ septies du Code Général des Impôts.

Au 31 décembre 2023, conformément aux amendements à IAS 12 « Réforme fiscale internationale - Règles du Pilier 2 » (voir note VI.2.2), le Groupe n'a pas comptabilisé d'actifs et de passifs d'impôt différé rattachés découlant des règles du Pilier 2.

Pour l'exercice 2024, en l'état d'avancement des travaux, aucune charge d'impôt complémentaire exigible (*top-up tax*) n'est anticipée. Le Groupe continuera de prendre les mesures nécessaires pour se conformer à ces règles d'imposition minimum.

VI.11. Engagements hors bilan et sûretés réelles

VI.11.1. Engagements hors bilan donnés et reçus

ENGAGEMENTS ET GARANTIES DONNÉS (en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2023	ÉCHÉANCE		
			< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Garanties opérationnelles y compris <i>performance bonds</i>	795,8	915,8	487,0	284,0	144,8
Obligations d'investissement industriel et d'achat	100,7	135,0	118,2	6,1	10,7
Engagements liés aux activités opérationnelles	896,5	1 050,8	605,2	290,1	155,5
Garanties de passif	2,0	2,5	2,0	0,5	-
Engagements liés au périmètre du Groupe	2,0	2,5	2,0	0,5	-
Lettres de crédit	51,8	40,6	40,6	-	-
Autres engagements de financement	3,7	1,9	-	-	1,9
Engagements liés au financement	55,5	42,5	40,6	-	1,9
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	954,0	1 095,8	647,8	290,6	157,4

ENGAGEMENTS ET GARANTIES REÇUS (en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2023	ÉCHÉANCE		
			< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Garanties opérationnelles	49,7	60,5	18,1	28,5	13,9
Obligations d'investissement industriel et d'achat	6,7	9,2	0,2	0,4	8,6
Engagements liés aux activités opérationnelles	56,4	69,7	18,3	28,9	22,5
Garanties de passif	35,7	34,2	1,5	17,9	14,8
Engagements liés au périmètre du Groupe	35,7	34,2	1,5	17,9	14,8
Engagements liés au financement ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	92,1	103,9	19,8	46,8	37,3

⁽¹⁾ Hors lignes de crédit non utilisées (1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2023, voir note VI.8.1.4).

Les engagements reçus au titre des lignes de crédit non utilisées (voir note VI.8.1.4) ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus.

Garanties opérationnelles – Engagements donnés

Le Groupe entend par garantie opérationnelle ou d'exploitation, tout engagement non lié à des opérations de financement requis au titre de contrats ou marchés et en général dans le cadre de l'exploitation et de l'activité des sociétés du Groupe. On compte parmi ces garanties des engagements de type cautions de soumission sur appels d'offres, cautions de restitution d'acomptes, garanties de bonne fin d'exécution ou de performance dans le cadre de la conclusion de contrats ou de concessions.

Obligations d'investissement et d'achat – Engagements donnés

Il s'agit des engagements irrévocables liés à l'acquisition d'actifs opérationnels.

Lettres de crédit – Engagements donnés

Les lettres de crédit sont délivrées par des établissements financiers au profit de créanciers, clients ou fournisseurs de sociétés du Groupe, à titre de garantie dans le cadre de leurs opérations d'exploitation. Les lettres de crédit données correspondent principalement aux garanties données aux assureurs aux Etats-Unis afin de garantir le règlement des franchises lors de sinistres. Le montant global est actualisé par chaque assureur par calcul actuariel du risque sinistre, annuellement ou à chaque renouvellement de police d'assurance.

Ne figure dans le tableau ci-dessus que la part des lettres de crédit qui excède le montant de la provision pour propre assureur et sinistres couvrant ce risque et déjà comptabilisée dans l'état de la situation financière consolidée (voir note VI.9.1).

VI.11.2. Sûretés réelles données en garantie de dettes financières

Au 31 décembre 2023, les sûretés réelles données par le Groupe s'élèvent à 58,5 millions d'euros et ont pour vocation de garantir des dettes financières dont l'encours de crédit tiré à fin 2023 s'élève à 40,1 millions d'euros.

VI.12. Informations complémentaires

VI.12.1. Opérations avec les parties liées

VI.12.1.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe sont constitués par les membres du Comité exécutif de Transdev et par les administrateurs.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres du Comité exécutif de Transdev :

(en milliers d'euros)	2022	2023
Avantages à court terme hors cotisations patronales ⁽¹⁾	3 990,8	4 975,4
Cotisations patronales ⁽²⁾	1 282,6	1 413,7
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽³⁾	106,7	104,4
TOTAL	5 380,1	6 493,5

⁽¹⁾ Rémunérations fixes et variables, avantages en nature et indemnités de fin de contrat. Les rémunérations variables correspondent aux parts variables dues au titre des exercices N-1 et versées au cours de l'exercice suivant.

⁽²⁾ Hors cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

⁽³⁾ Coûts des services rendus.

Le Comité exécutif est constitué de neuf membres depuis avril 2022. Il est présidé par le Président-Directeur Général du Groupe et composé du Directeur Général France et Sûreté Groupe, de la Directrice Générale Etats-Unis, du Directeur Général Allemagne, du Directeur Général Europe et du Directeur Général International pour les Opérations ainsi que de la Directrice Groupe de la Stratégie et de la Transformation, du Directeur Groupe des Affaires Juridiques, Finances, Risques et Conformité et de la Directrice Groupe des Ressources Humaines et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Rémunération des administrateurs de la société Transdev Group

L'assemblée générale de la société Transdev Group du 20 mars 2023 a fixé le montant global brut annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration et à répartir entre les administrateurs à 60 000 euros, pour l'année 2023. 48 750 euros seront attribués au titre de 2023.

VI.12.1.2. Relations avec les entreprises mises en équivalence

Les participations dans les co-entreprises et les entreprises associées sont détaillées dans la note VI.7.1. Ces transactions sont peu significatives et sont réalisées selon des conditions normales de marché.

VI.12.1.3. Relations avec les sociétés de la Caisse des Dépôts et de Rethmann et leurs filiales non rattachées à Transdev

Les relations avec les sociétés de la Caisse des Dépôts et de Rethmann et leurs filiales non rattachées à Transdev sont décrites dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2023	
	Relations avec les sociétés de la Caisse des Dépôts et ses filiales non rattachées à Transdev	Relations avec les sociétés de Rethmann et ses filiales non rattachées à Transdev
Créances		
Créances d'exploitation	-	-
Créances financières courantes	2,2	-
Dettes		
Dettes d'exploitation	0,6	0,7
Dettes financières courantes	20,8	-
Dettes financières non courantes	69,4	-
Chiffre d'affaires	-	-
Charges opérationnelles	(3,3)	(0,8)
Coût de l'endettement financier net	(1,4)	-

Par ailleurs, dans certaines géographies, le Groupe a des relations contractuelles avec certaines filiales de Rethmann en ce qui concerne la collecte et le traitement de déchets, ainsi que la distribution d'eau.

VI.12.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Les cabinets EY et Mazars agissent en tant que commissaires aux comptes du Groupe.

(en millions d'euros)	2023		
	Réseau EY	Réseau Mazars	Autres
Certification des comptes	3,7	3,4	0,1
Services autres que la certification	0,6	0,2	-
<i>dont services autres que la certification requis par les textes</i>	0,1	0,1	-
<i>dont autres ⁽¹⁾</i>	0,5	0,1	-
TOTAL	4,3	3,6	0,1

⁽¹⁾ Juridique, fiscal, social...

VI.13. Procédures judiciaires ou d'arbitrage en cours

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, la principale procédure judiciaire concerne les aides régionales au transport routier de voyageurs en Ile-de-France.

En 2004, le Syndicat Autonome des Transports de Voyageurs (SATV) et la Société Autocars R. Suzanne ont demandé à la Région Île-de-France d'abroger les délibérations de 1994, 1998 et 2001 instaurant le dispositif d'aides, aux motifs que la Région avait méconnu les dispositions de l'article 108-3 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, qui impose que tout projet d'aides soit, préalablement à sa mise en œuvre, notifié à la Commission européenne. Par une décision de la Commission européenne du 2 février 2017, confirmée par un arrêt du Tribunal de l'Union européenne du 12 juillet 2019, il a été reconnu que les régimes d'aides en faveur des entreprises de transport par autobus dans la Région Île-de-France étaient compatibles avec le marché intérieur et que seuls les intérêts au titre de la période d'illégalité (période entre le 20 octobre 1994 et le 2 février 2017) pourraient faire l'objet de récupération par la Région. Par un arrêt du 18 mars 2020, faisant suite à un pourvoi introduit contre l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Paris du 27 novembre 2015, le Conseil d'Etat a enjoint à la région Ile-de-France de prendre, dans un délai de six mois, les mesures nécessaires pour assurer le paiement, par chaque entreprise ayant exercé une activité sur un marché ouvert à la concurrence et ayant bénéficié du régime d'aides illégalement mis à exécution, des intérêts que l'entreprise aurait acquittés si elle avait dû emprunter sur le marché le montant de sa subvention entre sa date d'attribution et février 2017 (date de la décision de la Commission européenne) en tenant compte, toutefois, des fractions de l'aide qui ont donné lieu à une réduction de la subvention d'exploitation à titre d'amortissements et de l'éventuelle déduction, à cette occasion, d'intérêts financiers, ce qui a été le cas. La Région Ile-de-France a adressé le 7 juillet 2021 aux entreprises concernées des courriers en ce sens, auxquels le Groupe Transdev a répondu le 21 janvier 2022. Sous réserve de la confirmation par la Région Ile-de-France, cette décision écarte ce risque concernant les intérêts. Ainsi, aucune provision n'a été constituée dans les comptes du Groupe.

VI.14. Développements récents et événements post-clôture

Néant.

VI.15. Principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés

PRINCIPES COMPTABLES

Méthodes de consolidation

Entités contrôlées

Transdev consolide par intégration globale les entités dont il détient le contrôle. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur une entité et qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les modifications de pourcentages d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité. Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe. Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en flux nets liés aux opérations de financement.

Participations dans des activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à celle-ci.

Le Groupe, en tant que coparticipant à une activité conjointe comptabilise les éléments suivants concernant ses intérêts dans l'activité conjointe :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement le cas échéant ;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement le cas échéant ;
- les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe ;
- sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'activité conjointe ;
- les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement le cas échéant.

Participations dans des co-entreprises et dans des entreprises associées

Voir note VI.7.1.

VI.15.1. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2023, 559 entités étaient consolidées au sein du Groupe (557 au 31 décembre 2022), dont :

- 523 sociétés intégrées globalement ;
- 4 sociétés intégrées à hauteur de leur quote-part ;
- 32 sociétés mises en équivalence, dont 24 co-entreprises.

Les principaux mouvements de la période concernent l'acquisition de First Transit, les acquisitions au Canada et la cession de l'activité longue distance *Business to Consumer* (« BtoC ») au Portugal (voir notes VI.1.1 et VI.1.2).

VI.15.2. Périmètre de consolidation

Les principales sociétés du Groupe au 31 décembre 2023 sont reprises ci-dessous :

Société	Pays	Adresse	Méthode de consolidation à la clôture ⁽¹⁾	Pourcentage de contrôle à la clôture	Pourcentage d'intérêt à la clôture
FRANCE					
TRANSDEV GROUP	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSDEV	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSDEV ILE-DE-FRANCE	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSDEV URBAIN	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
COMPAGNIE FRANCAISE DE TRANSPORT INTERURBAIN	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
SOCIETE DU METRO DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE	FRANCE	15 RUE DE LA PETITE CHARTREUSE, 76000 ROUEN	IG	100,0	100,0
TRANSDEV LOCATION DE VEHICULES	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
PAYS-BAS					
TRANSDEV CONNEXION HOLDING B.V.	PAYS-BAS	STATIONSPLEIN 13, 1211EX HILVERSUM	IG	100,0	100,0
CONNEXION OPENBAAR VERVOER N. V.	PAYS-BAS	STATIONSPLEIN 13, 1211EX HILVERSUM	IG	100,0	100,0
CONNEXION TAXI SERVICES B. V.	PAYS-BAS	OOSTERLANDENWEG 15, 8271ES IJSSELMUIDEN	IG	100,0	100,0
WITTE KRUIS AMBULANCE B. V.	PAYS-BAS	HERTOG AALBRECHTWEG 8 TE ALKMAAR	IG	100,0	100,0
ALLEMAGNE					
TRANSDEV GMBH	ALLEMAGNE	GEORGENSTRASSE 22, 10117 BERLIN	IG	100,0	100,0
BAYERISCHE OBERLANDBAHN GMBH	ALLEMAGNE	RUDOLF-DIESEL-RING 27, 83607 HOLZKIRCHEN	IG	100,0	100,0
NORDWESTBAHN GMBH	ALLEMAGNE	FRANZ-LENZ STRASSE 5, 49084 OSNABRUECK	IG	100,0	100,0
TRANSDEV HANNOVER GMBH	ALLEMAGNE	KRIEGERSTRASSE 1D, 30161 HANNOVER	IG	100,0	100,0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE ET SLOVAQUIE					
TRANSDEV MORAVA	REPUBLIQUE TCHEQUE	BOZDECHOVA 567/8, 702 00 OSTRAVA-MORAVSKA OSTRAVA	IG	100,0	100,0
TRANSDEV SLOVAKIA SRO	SLOVAQUIE	STUROVA 72, 949 01 NITRA	IG	100,0	100,0
SUÈDE					
TRANSDEV NORTHERN EUROPE AB	SUEDE	BOX 14091, 167 14 BROMMA	IG	100,0	100,0
TRANSDEV SVERIGE AB	SUEDE	BOX 14091, 167 14 BROMMA	IG	100,0	100,0
PORTUGAL ET ESPAGNE					
TRANSDEV PARTICIPACÕES SGPS	PORTUGAL	RUA DE OSLO, CENTRO COMMERCIAL LONDRES, LOJA AC122, 4460-388, SENHORA DA HORA	IG	100,0	100,0
TRANSDEV DIVISION ESPANA SLU	ESPAGNE	AVENIDA BARCELONA, S/N 08970, SANT JOAN DESPI, BARCELONA	IG	100,0	100,0
ROYAUME-UNI ET IRLANDE					
TRANSDEV PLC	ROYAUME-UNI	PROSPECT PARK, BROUGHTON WAY, HARROGATE, ENGLAND, HG2 7NY	IG	100,0	100,0
TRANSDEV IRELAND	IRLANDE	RIVERSIDE ONE, SIR JOHNSON ROGERSON'S QUAY, DUBLIN 2, DO2 X576	IG	100,0	100,0

(1) IG : Intégration globale

Comptes consolidés

Société	Pays	Adresse	Méthode de consolidation à la clôture ⁽¹⁾	Pourcentage de contrôle à la clôture	Pourcentage d'intérêt à la clôture
ÉTATS-UNIS					
TRANSDEV NORTH AMERICA INC	ETATS-UNIS	720 E. BUTTERFIELD RD., SUITE 300, LOMBARD, IL 60148	IG	100,0	100,0
TRANSDEV SERVICES INC	ETATS-UNIS	720 E. BUTTERFIELD RD., SUITE 300, LOMBARD, IL 60148	IG	100,0	100,0
FIRST TRANSIT INC	ETATS-UNIS	720 E. BUTTERFIELD RD., SUITE 300, LOMBARD, IL 60148	IG	100,0	100,0
FIRST VEHICLE SERVICES INC	ETATS-UNIS	720 E. BUTTERFIELD RD., SUITE 300, LOMBARD, IL 60148	IG	100,0	100,0
TRANSDEV ALTERNATE SERVICES INC	ETATS-UNIS	721 E. BUTTERFIELD RD., SUITE 300, LOMBARD, IL 60148	IG	100,0	100,0
CANADA					
FIRST TRANSIT CANADA INC	CANADA	350 7TH AVENUE SW, SUITE 3400, CALGARY, T2P 3N9, ALBERTA	IG	100,0	100,0
TRANSDEV CANADA INC	CANADA	1040 RUE DU LUX, SUITE 510, BROSSARD, J4Y 0E3, QUEBEC, CANADA	IG	100,0	100,0
AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE					
TRANSDEV AUSTRALASIA PTY LTD	AUSTRALIE	LEVEL 6, 550 BOURKE STREET, MELBOURNE, VIC 3000	IG	100,0	100,0
TRANSDEV JOHN HOLLAND BUSES (NSW) PTY LTD	AUSTRALIE	LEVEL 6, 550 BOURKE STREET, MELBOURNE, VIC 3000	IG	75,0	75,0
TRANSDEV NEW ZEALAND LTD	NOUVELLE-ZELANDE	44 NEWLANDS ROAD, NEWLANDS, WELLINGTON, 6037, NEWZEALAND	IG	100,0	100,0
CHILI, COLOMBIE ET ÉQUATEUR					
TRANSDEV CHILE S.A.	CHILI	SANTA CLARA N°301, OFIC.7805, HUECHURABA, SANTIAGO	IG	100,0	100,0
TRANSDEV COLOMBIA SAS	COLOMBIE	CR 81 B 17 50 BOGOTA-COLUMBIA	IG	100,0	100,0
EMPRESA OPERADORA METRO DE MEDELLIN TRANSDEV	ÉQUATEUR	CALLE LIZARDO GARCIA E10-80 Y AV. 12 DE OCTUBRE, QUITO	IG	51,0	51,0
MAROC					
TRANSDEV RABAT SALE SA	MAROC	8 RUE HAJ MOHAMED ERRIFAI HASSAN, RABAT 10 000	IG	100,0	100,0

(1) IG : Intégration globale

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

A l'Assemblée Générale de la société Transdev Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Transdev Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Votre groupe a procédé à des tests de perte de valeur des *goodwill* selon les méthodes décrites dans les notes VI.2.3 et VI.6 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests et les hypothèses utilisées pour élaborer les prévisions de flux de trésorerie. Nous avons également vérifié qu'une information appropriée était communiquée à ce titre dans ces notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Votre groupe a réalisé en mars 2023 l'acquisition stratégique de la société First Transit Inc., tel que décrit dans la note VI.3 de l'annexe aux comptes consolidés. A la date d'acquisition d'une nouvelle participation ou activité représentant un regroupement d'entreprises, le groupe doit comptabiliser à leur juste valeur les actifs identifiables acquis et les passifs assumés séparément du *goodwill*. Conformément à la norme IFRS 3, le groupe dispose d'une période d'évaluation d'un an à partir de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à :

- effectuer une revue critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie suivie et des principales hypothèses retenues par le groupe pour identifier les actifs acquis et les passifs assumés et évaluer leur juste valeur,
- examiner les rapports réalisés par des cabinets indépendants mandatés par le groupe afin d'identifier d'éventuels actifs surévalués ou passifs sous-évalués ou non pris en compte dans l'exercice d'identification des actifs acquis et des passifs assumés,
- vérifier les calculs des justes valeurs et qu'une information appropriée était donnée à ce titre dans la note VI.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Comptes consolidés

Les autres actifs incorporels et les actifs financiers constitués dans le cadre de contrats IFRIC12 sont comptabilisés et évalués selon les méthodes comptables décrites dans les notes VI.5.1 et VI.5.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à apprécier les données ainsi que les hypothèses sur lesquelles se fondent les jugements et les estimations concernant ces comptes, à vérifier, par sondages, les calculs effectués par votre groupe et qu'une information appropriée était donnée à ce titre dans ces notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Comme indiqué dans la note VI.13 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe est engagé, dans le cours normal de ses activités, dans des litiges et des arbitrages avec des tiers. Nous avons apprécié l'information donnée à ce titre dans cette note de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 12 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Gilles Magnan

Eddy Bertelli

Jean-Christophe Goudard

Alexandre Chrétien



Comptes sociaux Transdev Group S.A.

États financiers au 31 décembre 2023

Sommaire

I. Bilan au 31 décembre 2023	171
II. Compte de résultat au 31 décembre 2023	173
III. Annexes aux comptes sociaux	174
III.1. Faits caractéristiques et événements marquants de l'exercice	174
III.1.1. Actionnariat	174
III.1.2. Rachat de First Transit	174
III.1.3. Recapitalisation	174
III.1.4. Titres de participation	174
III.1.5. Contexte inflationniste et évolution des taux d'intérêts	174
III.1.6. Intégration fiscale	174
III.2. Règles et principes généraux appliqués	174
III.3. Consolidation	175
III.4. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat	175
III.4.1. Immobilisations incorporelles	175
III.4.2. Immobilisations corporelles	175
III.4.3. Immobilisations financières	175
III.4.4. Créances et dettes	175
III.4.5. Valeurs mobilières de placement	175
III.4.6. Provisions pour risques et charges	175
III.4.7. Opérations en devises	175
III.4.8. Opérations dérivés de change	175
III.4.9. Engagement en matière de retraite	176
III.4.10. Engagement au titre des médailles du travail	176
III.5. Autres éléments d'information	176
III.5.1. Transactions avec les parties liées	176
III.5.2. Honoraires des commissaires aux comptes	176
III.6. Événements postérieurs à la clôture	176
III.7. Compléments d'information relatifs au bilan	177
III.7.1. État de l'actif immobilisé : mouvements sur valeurs brutes	177
III.7.2. État de l'actif immobilisé : mouvements sur amortissements et dépréciations	177
III.7.3. État des échéances des créances	178
III.7.4. État de l'actif circulant : mouvements des dépréciations	178
III.7.5. Écarts de conversion et variations de valeur des instruments de trésorerie actif et passif	178
III.7.6. Tableau de variation des capitaux propres	179
III.7.7. Provisions pour risques et charges	179
III.7.8. État des échéances des dettes	180
III.7.9. Tableau des engagements financiers	180
III.7.10. Engagement de crédit bail	180

III.8. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat	181
III.8.1. Rémunération des dirigeants	181
III.8.2. Effectif moyen	181
III.8.3. Ventilation du chiffre d'affaires net	181
III.8.4. Analyse du résultat financier	181
III.8.5. Analyse des charges & produits exceptionnels	182
III.8.6. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	182
III.8.7. Situation fiscale latente	182
III.9. Renseignements concernant les filiales et les participations et portefeuille	183

I. Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2023			Annexes
	Montant net	Montant brut	Amortissements et Dépréciations	Montant net	
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	-	-	-	-	
Concessions, brevets et droits similaires	13 200	13 200	-	13 200	
Fonds commercial	-	283	283	-	
Autres immobilisations incorporelles	1 258	28 867	28 139	728	
Immobilisations incorporelles avancées et acomptes	-	-	-	-	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 458	42 350	28 422	13 928	III.7.1 & 7.2
Immobilisations corporelles					
Terrains	-	-	-	-	
Constructions	-	-	-	-	
Matériel de transport	-	-	-	-	
Installations techniques et outillages industriels	-	-	-	-	
Autres	2 775	7 875	5 818	2 057	
Immobilisations corporelles en cours et acomptes	3	-	-	-	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 777	7 875	5 818	2 057	III.7.1 & 7.2
Immobilisations financières					
Titres de participations	1 273 639	3 008 042	1 769 132	1 238 910	
Créances et prêts rattachées à des participations	914 710	1 056 596	52 514	1 004 082	
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	
Autres prêts	-	-	-	-	
Autres	3 427	3 722	-	3 722	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 191 775	4 068 360	1 821 646	2 246 714	III.7.1 & 7.2
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	2 209 010	4 118 585	1 855 886	2 262 699	III.7.1 & 7.2
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-	
Avances et acomptes versés sur commande	44	10	-	10	
Créances d'exploitation					
Créances clients et comptes rattachés	30 918	18 665	59	18 606	III.7.3 & 7.4
Autres	16 254	17 153	-	17 153	III.7.3 & 7.4
Valeurs mobilières de placement	230 132	328 555	3 255	325 300	III. 7.4
Instruments de trésorerie	5 619	4 685		4 685	
Disponibilités	47 659	52 008		52 008	
Charges constatées d'avance	2 335	2 205		2 205	III. 7.3
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	332 960	423 280	3 314	419 966	
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)	-	-	-	-	
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)	453	387		387	
DIFFÉRENCE DE CONVERSION ACTIF (V)	7 785	7 987		7 987	III.7.5
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 550 209	4 550 239	1 859 200	2 691 039	

I. Bilan

PASSIF (en milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2023	Annexes
CAPITAUX PROPRES			
Capital	1 206 036	1 085 302	
Primes d'émission, d'apport	-	-	
Ecarts de réévaluation	-	-	
Réserves			
Réserve légale	24 303	24 303	
Autres réserves	-	-	
Réserves règlementées	-	-	
Report à nouveau	(143 330)	-	
Résultat de l'exercice	22 596	30 429	
Subventions d'investissement	-	-	
Provisions règlementées	-	-	
Avances conditionnées	-	-	
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 109 604	1 140 034	III.7.6
PROVISIONS			
Provisions pour risques	16 648	22 951	
Provisions pour charges	5 337	6 260	
TOTAL PROVISIONS (II)	21 986	29 211	III.7.7
DETTES			
Autres emprunts obligataires	628 352	628 314	III.7.8
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	79 435	25 794	III.7.8
Emprunts et dettes financières divers	631 755	799 704	III.7.8
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	III.7.8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 905	29 716	III.7.8
Dettes fiscales et sociales	16 196	19 902	III.7.8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	450	196	III.7.8
Autres dettes	16 876	11 990	III.7.8
Instruments de trésorerie	-	-	
Produits constatés d'avance	-	-	III.7.8
TOTAL DETTES (III) ⁽²⁾	1 411 969	1 515 615	
DIFFÉRENCE DE CONVERSION PASSIF (IV)	6 650	6 180	III.7.5
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	2 550 209	2 691 039	
⁽¹⁾ Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :	172	63	
⁽²⁾ Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an :	754 163	858 816	

II. Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	Exercice 2022	Exercice 2023	Annexes
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	-	-	
Production vendue (biens)	-	-	
Production vendue (services)	70 455	72 075	III.8.3
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	70 455	72 075	
Production stockée	-	-	
Subvention d'exploitation	-	-	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transfert de charges	4 959	927	
Autres produits	13 950	14 561	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	89 365	87 562	
Charges d'exploitation			
Achats de stocks d'approvisionnements	-	-	
Variations de stocks	-	-	
Autres achats et charges externes	42 987	34 434	
Impôts, taxes et versements assimilés	2 748	2 587	
Salaires et traitements	25 223	27 628	
Charges sociales	11 831	12 669	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 456	2 101	
- sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-	
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-	-	
- pour risques et charges : dotations aux dépréciations	453	1 093	
Autres charges	5 516	8 750	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	91 215	89 262	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(1 850)	(1 700)	
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)	-	-	
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)	-	15	
Produits financiers			
De participation	28 513	142 489	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	
Autres intérêts et produits assimilés	5 458	9 143	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	170 066	35 457	
Différences positives de change	31 194	23 267	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	31	6 798	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	235 262	217 154	
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	171 041	138 162	
Intérêts et charges assimilés	28 056	38 287	
Différences négatives de change	32 607	31 062	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	150	-	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	231 854	207 511	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	3 408	9 644	III.8.4
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 559	7 929	
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	-	17	
Sur opérations en capital	27	22 542	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transfert de charges	-	-	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	27	22 559	
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	-	12	
Sur opérations en capital	28	22 542	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	28	22 554	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(1)	4	III.8.5
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)	-	-	
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	(21 038)	(22 496)	III.8.6
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	324 654	327 275	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	302 058	296 846	
BÉNÉFICE OU PERTE	22 596	30 429	

III. Annexes aux comptes sociaux

La société Transdev Group SA, maison mère du groupe Transdev (ci-après nommé « Transdev » ou « le Groupe »), est une société anonyme de droit français au capital de 1 085 301 685,26 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 521 477 851 le 12 décembre 2011 ; son siège social est situé 3 allée de Grenelle, 92130 Issy-les-Moulineaux, France.

III.1. Faits caractéristiques et événements marquants de l'exercice

III.1.1. Actionnariat

La Caisse des Dépôts est l'actionnaire de la société Transdev Group à hauteur de 66% ; les 34% du capital restant sont détenus par Rethmann France.

III.1.2. Rachat de First Transit

Le 25 octobre 2022, Transdev a signé un accord pour racheter la société First Transit Inc., renforçant ainsi son offre de services de mobilité durable et de transports publics innovants aux États-Unis et au Canada. Après obtention des autorisations réglementaires de rigueur, l'acquisition de First Transit Inc. par Transdev North America Inc., filiale contrôlée à 100% par Transdev Group a été finalisée le 6 mars 2023. Cette acquisition est financée principalement par un crédit syndiqué de 5 ans indexé sur des indicateurs de développement durable, renforçant les engagements en matière de trajectoire ESG du Groupe.

III.1.3. Recapitalisation

Aux termes de l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 mars 2023, le capital social a été réduit de cent vingt millions sept cent trente-quatre mille deux cent quarante et un euros et quatre-vingt-quatorze centimes (120 734 241,94 €), pour être porté de un milliard deux cent six millions trente-cinq mille neuf cent vingt-sept euros et vingt centimes (1206 035 927,20 €) à un milliard quatre-vingt-cinq millions trois cent un mille six cent quatre-vingt-cinq euros et vingt-six centimes (1 085 301 685,26 €), par annulation de douze millions cinq cent cinquante mille trois cent trente-sept (12 550 337) actions de 9,62 euros de valeur nominale, dont douze millions trois cent soixante-trois mille dix-huit (12 363 018) actions ordinaires de 9,62 euros de valeur nominale et cent quatre-vingt-sept mille trois cent dix-neuf (187.319) actions de Préférence A de 9,62 euros de valeur nominale. La réduction de capital a été intégralement réalisée le 20 mars 2023.

III.1.4. Titres de participation

En 2023, Transdev Group SA a :

- Reçu les titres de Transdev Services (Canada) Inc pour 22,5 millions d'euros cédés par Transdev North America
- souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale Transdev Canada à hauteur de 49,8 millions d'euros, 27,3 millions d'euros par compensation de créances et 22,5 millions d'euros par apport en nature des titres Transdev Services (Canada) Inc,
- Créé une holding au Maroc (100%).

III.1.5. Contexte inflationniste et évolution des taux d'intérêts

En 2023, l'environnement mondial reste très incertain, marqué notamment par des tensions géopolitiques accrues, par le changement climatique, par des pressions inflationnistes et des pénuries de main-d'œuvre dans de nombreuses géographies, ainsi que par la hausse des taux d'intérêt, particulièrement sur les échéances courtes.

A l'instar de 2022, l'exercice 2023 reste marqué par la hausse des taux d'intérêt, dans la majorité des pays dans lesquels le Groupe est présent.

La plupart de la dette financière courante et non-courante de Transdev Group étant à taux fixes, cette hausse impacte principalement les nouveaux financements.

III.1.6. Intégration fiscale

En date du 21 avril 2011, Transdev Group SA a opté pour le régime de fiscalité de groupe visé aux articles 223 A et suivants du code général des Impôts.

L'option pour le régime de l'intégration fiscale a pris effet le 1er janvier 2011 pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse de la part de Transdev Group SA.

La charge d'impôt est répartie dans les comptes de différentes entités composant le groupe fiscal selon la méthode dite de la neutralité, prévue par le Conseil National de la Comptabilité et reprise dans le Bulletin Officiel des impôts n°4H-9-88.

En application de ce principe, chaque filiale supporte l'imposition qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration. Transdev Group SA, société tête de groupe d'intégration, supporte son propre impôt ainsi que l'économie ou la charge complémentaire résultant de l'application du régime d'intégration.

Pour 2023, l'application du régime fiscal de groupe se traduit par la comptabilisation d'un boni d'intégration fiscale de 26,5 millions d'euros dans les comptes sociaux.

III.2. Règles et principes généraux appliqués

Les comptes de l'exercice 2023 sont établis conformément aux principes comptables français en vigueur. Les informations chiffrées détaillées sont fournies dans la mesure du possible, sous forme de tableaux et exprimées en milliers d'Euros.

Le nouveau règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général est sans incidence significative sur les comptes de la société.

III.3. Consolidation

Transdev Group SA est la société mère du groupe Transdev dont les comptes consolidés sont intégrés globalement dans ceux de la Caisse des Dépôts et Consignations (Section Générale) dont le siège social est situé au 56, rue de Lille - 75356 Paris 07 SP.

III.4. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation décrits ci-après ont été retenus pour les divers postes de comptes annuels.

III.4.1. Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial est évalué en coût d'acquisition. Conformément à la réglementation comptable sur les actifs de l'ANC 2015-06, les fonds commerciaux à durée illimitée ne font pas l'objet d'un amortissement, mais sont soumis à un test annuel de valorisation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur vénale de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

La réglementation comptable sur les fonds de commerce est sans impact sur les comptes au 31 décembre 2023.

Les logiciels informatiques sont amortis selon leur nature sur une durée de 3 à 5 ans.

III.4.2. Immobilisations corporelles

Les biens sont amortis linéairement sur leurs durées de vie économique :

- Constructions :20 ans
- Agencements et installations :8 ans
- Matériel informatique :5 ans
- Matériel de bureau :5 à 7 ans
- Mobilier de bureau :5 à 10 ans

III.4.3. Immobilisations financières

Pour les titres acquis, la valeur brute des titres immobilisés correspond à la valeur d'acquisition y compris, le cas échéant, les frais accessoires.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation sont déterminées en tenant compte (i) de la performance financière des participations, (ii) de l'évolution des résultats ou (iii) de leur valeur probable de négociation. La société se fonde notamment sur les projections financières produites par les filiales.

Les autres immobilisations financières sont inscrites à l'actif pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Elles sont dépréciées si la valeur vénale de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

III.4.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

III.4.5. Valeurs mobilières de placement

Les comptes à terme sont enregistrés dans ce poste. Ils sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à leur valeur comptable.

III.4.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont estimées en fonction des données connues par la société à la date de l'arrêté des comptes.

Les provisions sont ventilées par nature dans le paragraphe III-7.7 de l'annexe.

III.4.7. Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur euros au cours du jour.

Les créances et dettes, prêts et emprunts en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur euros au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion » au bilan.

Conformément à l'article 420-7 du Plan Comptable Général, les écarts de réévaluation de change des comptes de disponibilités en devises sont comptabilisés directement en résultat de change. De la même manière, les écarts de change sur comptes courants avec les filiales, assimilables par nature à des comptes de disponibilités, sont comptabilisés directement en résultat de change.

Les éventuelles pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques à hauteur du montant net de la perte globale, appréciée par devises et par regroupement de maturité après prise en compte des opérations à terme qualifiées de couverture sur le plan comptable.

III.4.8. Opérations dérivés de change

Transdev Group SA gère les risques de marché liés aux variations des cours de change, en utilisant des dérivés, notamment des contrats de change à terme, des swaps de devises et des cross currency swaps. Ces instruments sont utilisés à des fins de couverture.

Les dérivés de change qualifiés de couverture sur le plan comptable sont enregistrés en résultat de change de façon symétrique aux éléments couverts.

Les dérivés non qualifiés de couverture sur le plan comptable font l'objet d'un traitement de position globale de change par devise.

Les pertes latentes sont provisionnées, les plus-values latentes ne sont pas reconnues en résultat et les plus ou moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat.

III.4.9. Engagement en matière de retraite

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel, conformément aux principes retenus dans le groupe Transdev.

Les charges et produits d'actualisation sont comptabilisés dans le compte de résultat selon la méthode préférentielle de la recommandation N° 2003 R-01 de la CNC du 1er avril 2003.

En 2023, l'actualisation a été effectuée au taux de 3,20%.

Au 31 décembre 2023, une provision de 5,2 millions d'euros correspondant aux engagements non couverts a été constatée.

III.4.10. Engagement au titre des médailles du travail

Les droits acquis par les salariés au titre des médailles du travail ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel, conformément aux principes retenus dans le groupe Transdev.

Au 31 décembre 2023, les engagements sont couverts par une provision de 0,1 million d'euros.

III.5. Autres éléments d'information

III.5.1. Transactions avec les parties liées

Transactions avec les parties liées concernées par l'article R.123-199 1 du Code de commerce

En application du règlement de l'Autorité des Normes comptables (ANC) et de l'article R.123-199 1 du code de commerce, relatif aux parties liées, Transdev Group SA confirme n'avoir aucune transaction concernée sur l'exercice 2023.

Transactions avec les entreprises liées

Dans le cadre de ses activités de holding, pour le groupe, la société rend des services à ses filiales. Ces activités couvrent notamment l'assistance technique, une redevance de marque, la mise à disposition de personnel et l'émission de garanties.

III.5.2. Honoraires des commissaires aux comptes

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Transdev.

III.6. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

III.7. Compléments d'information relatifs au bilan

III.7.1. État de l'actif immobilisé : mouvements sur valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions augmentations de l'exercice	Cessions réductions de l'exercice	Autres flux	Ecart de conversion	Valeurs brutes en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	42 350	-	-	-	-	42 350
Immobilisations incorporelles avancées et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	7 529	345	-	-	-	7 875
Immobilisations corporelles en cours	3	-	-	(3)	-	-
Immobilisations financières dont :	3 917 116	456 030	(304 785)	-	-	4 068 360
Titres de participation	2 958 208	72 376	(22 542)	-	-	3 008 042
Créances et Prêts rattachés à des participations	955 482	383 332	(282 217)	-	-	1 056 596
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Autres Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	3 427	322	(26)	-	-	3 722
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	3 966 998	456 375	(304 785)	(3)	-	4 118 585

Les principales opérations sur les titres de participation se détaillent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Acquisitions de l'exercice	Augmentation de capital	Cession de l'exercice	Autres flux	Mouvements de l'exercice
Transdev Canada Inc.	-	49 805	-	-	49 805
Transdev Services (Canada) Inc.	22 542	-	(22 542)	-	-
Divers	30	-	-	-	30
TOTAL	22 572	49 805	(22 542)	-	49 834

III.7.2. État de l'actif immobilisé : mouvements sur amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Situation au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises ou diminution de l'exercice	Reclassement Autres flux	Amortissements en fin d'exercice
Amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	27 892	1 038	(508)	-	28 422
Amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	4 755	1 063	-	-	5 818
Dépréciations sur immobilisations financières	1 725 341	131 331	(35 026)	-	1 821 646
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS	1 757 988	133 432	(35 534)	-	1 855 886
dont dotations et reprises :					
d'exploitation	-	2 101	(508)	-	-
financières	-	131 331	(35 026)	-	-
exceptionnelles	-	-	-	-	-

Dépréciations des titres de participations et créances rattachées

(en milliers d'euros)	Situation au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassement	Situation à la fin de l'exercice
Transdev Ile-de-France SA	579 385	51 742	-	-	631 127
Transdev SA	454 853	3 852	-	-	458 705
Transdev GmbH	213 427	-	-	-	213 427
Transdev North America INC.	203 417	-	-	-	203 417
TD Northern Europe	15 194	51 949	-	-	67 143
TD Australasia	45 729	7 557	-	-	53 286
TD PARTICIPACOES SGPS SA	52 670	-	-	-	52 670
Transdev PLC	66 666	-	(16 276)	-	50 390
Transdev Irlande	33 778	11 728	-	-	45 506
Autres participations	60 222	4 503	(18 750)	-	45 975
TOTAL	1 725 341	131 331	(35 026)	-	1 821 646

III.7.3. État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Exercice 2023 Montant brut	Echéance à - 1 an	Dt ent. liées ou ayant un lien de participation	Exercice 2022 Montant brut
Actif immobilisé				
Créances et Prêts rattachées à des participations	1 056 596	175 878	1 056 596	955 482
Autres immobilisations financières	3 722	113	-	3 427
Actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	18 665	18 665	16 300	30 977
Autres créances	17 153	17 153	11 735	16 254
Charges constatées d'avance	2 205	2 205	-	2 335
TOTAL	1 098 341	214 014	1 084 631	1 008 474

III.7.4. État de l'actif circulant : mouvements des dépréciations

(en milliers d'euros)	Situation au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassement	Dépréciations en fin d'exercice
Sur stocks et en-cours	-	-	-	-	-
Sur créances clients et comptes rattachés	59	-	-	-	59
Sur autres comptes débiteurs	-	-	-	-	-
Sur valeurs mobilières de placement	3 255	-	-	-	3 255
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT	3 314	-	-	-	3 314
dont dotations et reprises :					
d'exploitation	-	-	-	-	-
financières	-	-	-	-	-
exceptionnelles	-	-	-	-	-

III.7.5. Écarts de conversion et variations de valeur des instruments de trésorerie actif et passif

A la clôture, les écarts de conversion se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Ecart de conversion actif	Ecart de conversion passif
Créances et prêts rattachés à des participations	7 974	1 484
Créances clients et comptes rattachés	14	11
Instruments financiers à terme	-	4 685
Emprunts et dettes financières divers	-	-
TOTAL	7 987	6 180

et se répartissent comme suit par devises :

(en milliers d'euros)	Ecart de conversion actif	Ecart de conversion passif
Dollar Canadien CAD	379	-
Livre Sterling GBP	424	11
Cross Currency Swap GBP	133	133
Dollar Neo Zelandais NZD	-	297
Dollar Australien AUD	3	140
Peso Colombien COP	-	-
Couronne Tchèque CZK	127	-
Couronne Suédoise SEK	-	1 047
Cross Currency Swap SEK	4 551	4 551
Dollar des Etats-Unis USD	2 370	-
TOTAL	7 987	6 180

III.7.6. Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Situation au début de l'exercice	Affectation résultat net 2022	Augmentation/ Réduction de capital	Autres flux	Résultat net 2023	Situation à la clôture de l'exercice
Capital souscrit appelé versé	1 206 036	-	(120 734)	-	-	1 085 302
Prime d'apport	-	-	-	-	-	-
Réserve Légale	24 303	-	-	-	-	24 303
Autres Réserves	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	(143 330)	22 596	120 734	-	-	-
Résultat de l'exercice	22 596	(22 596)	-	-	30 429	30 429
Avances conditionnées	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 109 604	-	-	-	30 429	1 140 033

Conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2023, statuant sur la clôture des comptes 2022, le bénéfice comptable de l'exercice a été affecté au compte de report à nouveau.

Conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2023, statuant sur l'apurement des pertes cumulées, le capital social a été réduit de 120 734 241,94 € par annulation de 12 550 337 actions de 9,62 €.

A l'issue de cette opération, le capital social de Transdev Group SA est composé de 111 133 384 actions ordinaires d'une valeur nominale de 9,62 euros, entièrement souscrites et libérées et 1 683 839 actions préférentielles A d'une valeur nominale de 9,62 euros, entièrement souscrites et libérées.

III.7.7. Provisions pour risques et charges

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice consommées	Reprises de l'exercice sans objet	Apport Autres flux	Montant en fin d'exercice
Provisions pour perte de valeur ⁽¹⁾	16 648	6 765	(463)	-	-	22 951
Pour retraites et médaille du travail	4 582	859	(126)	-	-	5 316
Pour risques salariés	755	234	(45)	-	-	944
TOTAL	21 986	7 858	(633)	-	-	29 211
dont dotations et reprises :						
d'exploitation	-	1 093	(202)	-	-	-
financières	-	6 765	(431)	-	-	-
exceptionnelles	-	-	-	-	-	-

Les principales variations portent sur les natures suivantes :

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Reclassement	Montant en fin d'exercice
⁽¹⁾ Provisions pour perte de valeur					
Provision pour perte de valeur filiale	13 227	6 765	(431)	-	19 561
Autres provisions pour risques	3 421	-	(32)	-	3 390
TOTAL PROVISIONS POUR PERTE DE VALEURS	16 648	6 765	(463)	-	22 951

III.7.8. Etat des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Echéance à - 1 an	Echéance à + 1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans	Dt ent. liés ou ayant un lien de participation	Exercice 2022
Autres emprunts obligataires	628 314	3 260	285 054	340 000	-	628 352
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 794	794	25 000	-	-	79 435
Emprunts et dettes financières divers	799 704	796 924	2 781	-	799 704	631 755
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 716	29 716	-	-	14 915	38 905
Dettes fiscales et sociales	19 902	19 902	-	-	-	16 196
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	196	196	-	-	74	450
Autres dettes	11 990	8 026	3 963	-	10 860	16 876
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 515 615	858 816	316 799	340 000	825 552	1 411 969

III.7.9. Tableau des engagements financiers

Le montant total des engagements financiers de la société se décompose comme suit :

CATÉGORIE D'ENGAGEMENTS (en milliers d'euros)	Total	Filiales participations et autres entreprises liées	Autres	Echéance à - 1 an	Echéance à + 1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Garanties de performance opérationnelles	212 772	206 909	5 863	67 315	85 439	60 018
Garanties sur locations simples	157 128	152 355	4 774	3 887	114 667	38 574
Garanties opérationnelles autres	936 192	911 192	25 000	419 455	471 488	45 249
TOTAL GARANTIES OPÉRATIONNELLES	1 306 093	1 270 456	35 636	490 657	671 595	143 841
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-
Garanties financières	29 235	29 235	-	400	27 835	1 000
TOTAL AUTRES GARANTIES ET ENGAGEMENTS DONNÉS	29 235	29 235	-	400	27 835	1 000
Engagements reçus	1 100 000	-	1 100 000	-	1 100 000	-

Les engagements pris par Transdev Group SA correspondent essentiellement à des garanties de financement et de performance pour le compte de ses filiales françaises et étrangères.

Les engagements reçus correspondent à des lignes de financement non utilisées auprès des banques.

III.7.10. Engagement de crédit bail

A la clôture des exercices 2023 et 2022, il n'existait pas d'engagements de crédit-bail.

III.8. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

III.8.1. Rémunération des dirigeants

(en milliers d'euros)	Exercice 2023 Montant	Exercice 2022 Montant
Rémunérations payées aux membres des organes d'administration (jetons de présence)	45	45

III.8.2. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	234	10
Agents de maîtrise et techniciens	33	-
Employés	5	-
TOTAL	272	10

III.8.3. Ventilation du chiffre d'affaires net

(en milliers d'euros)	Exercice 2023 Montant	Exercice 2022 Montant
A) Répartition par secteur d'activité		
Prestation de services	72 075	70 455
TOTAL	72 075	70 455
B) Répartition par marché géographique		
Prestation de services France	31 693	32 896
Prestation de services UE et hors UE	40 382	37 559
TOTAL	72 075	70 455

Les prestations de services enregistrent le produit des managements fees, des refacturations de personnel mis à disposition et des autres frais.

III.8.4. Analyse du résultat financier

NATURE DES OPÉRATIONS (en milliers d'euros)	Exercice 2023 Montant	Dt ent. liées ou ayant un lien de participation
Produits Financiers		
Revenus des titres de participations	88 774	88 774
Revenus des créances de participations	53 716	53 707
Autres produits financiers	9 143	6 098
Reprises sur provisions financières et transfert de charges	35 457	35 457
Différences positives de change	23 267	-
Produits nets sur cession de valeur mobilière de placement	6 798	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	217 154	184 035
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	(138 162)	(138 096)
Intérêts et charges assimilés	(36 683)	(20 136)
Autres charges financières	(1 604)	-
Différences négatives de change	(31 062)	-
Charges sur cession de Valeurs Mobilières de placement	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	(207 511)	(158 232)
RÉSULTAT FINANCIER	9 644	25 804

III.8.5. Analyse des charges & produits exceptionnels

NATURE DES OPÉRATIONS (en milliers d'euros)	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Charges et produits exceptionnels sur opération de gestion	(12)	17
Cessions immobilisations financières	(22 542)	22 542
Cessions immobilisations corporelles	-	-
Cessions immobilisations incorporelles	-	-
Dotations et reprises d'amortissements et provisions exceptionnelles :		
Autres dotations reprises exceptionnelles	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-
TOTAL	(22 554)	22 559

III.8.6. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
1. Résultat avant impôts	7 929	4	7 933
2. Différences temporaires	493	-	493
3. Différences permanentes	18 529	(7)	18 522
4. Bases imposables	26 951	(3)	26 948
5. Déficit reportable et amortissements réputés différés	-	-	-
6. Résultat fiscal après imputation des déficits	26 951	(3)	26 948
7. Impôt sur les sociétés	22 496	-	22 496
8. Impôt sur + values LT (taux réduit)	-	-	-
9. Résultat net après impôts	30 425	4	30 429

Les différences temporaires correspondent à des charges incluses dans le résultat comptable qui seront à déduire ou à réintégrer fiscalement au cours des exercices futurs.

Les différences permanentes correspondent principalement aux dividendes reçus des filiales, aux plus ou moins values nettes à long terme et aux provisions pour dépréciation sur les actifs financiers.

Pour 2023, en application du régime d'intégration fiscale, Transdev Group SA a enregistré dans ses comptes sociaux un boni d'intégration de 26 487 milliers d'euros.

III.8.7. Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2023, la société Transdev Group SA dispose de :

- déficits reportables indéfiniment (cerfa 2058-B Bis)90 553 milliers d'euros
- déficits d'ensemble pour le groupe d'intégration fiscale279 389 milliers d'euros

III.9. Renseignements concernant les filiales et les participations et portefeuille

A) Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation de plus de 10% dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société Transdev Group SA

Les renseignements relatifs aux filiales sont issus des données du reporting groupe (principes comptes locaux) arrêtées au 22 janvier 2024.

Par exception les données concernant les sociétés Transdev Ile-de-France SA et Transdev SA sont issues des comptes sociaux.

Les données des filiales hors zone Euro sont converties au cours du 31 décembre pour les capitaux propres, au cours moyen pour les renseignements relatifs au compte de résultat

SOCIÉTÉS (en milliers d'euros)	Capital en nombre	Valeur nominale	Capital social de la filiale	Capitaux propres y compris résultat de l'exercice hors capital	% détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par TDG	Cautions et avals donnés par TDG	2023		
						Brute	Nette			Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
1. FILIALES												
Transdev Ile-de-France SA												
3, Allée de Grenelle 92130 Issy-Les-Moulineaux France	20 000 000	10EUR	200 000	78 735	100%	890 999	259 872	468	-	96 829	55 522	55 000
Transdev SA												
3, Allée de Grenelle 92130 Issy-Les-Moulineaux France	1 241 266	140EUR	127 850	(98 601)	100%	691 000	232 295	240 000	-	141 377	(17 444)	-
Transdev PLC												
Prospect Park, Broughton Way, Harrogate, HG2 7NY Royaume-Uni	40 500 000	1GBP	46 603	(79 551)	100%	61 902	11 512	51 920	-	1 137	2 337	-
Transdev Participacoes SGPS SA												
Rua de Oslo, Centro Commercial Londres, Loja AC122, 4460-388, Senhora Da Hora Portugal	17 000 000	1EUR	25 279	15 549	100%	108 000	55 330	27 185	-	399	(7 220)	-
Transdev Connexion Holding B.V.												
Stationsplein 13, TE Hilversum Pays-Bas	36 818	1EUR	37	(52 667)	100%	52 700	52 700	184 844	-	-	(4 619)	-
TDG Innovation												
3 Allée de Grenelle 92130 Issy-Les-Moulineaux France	8 400	1 600EUR	6 300	(11 448)	100%	38 931	-	7 093	1 411	697	(2 676)	-
Transdev Ceska Republica S.R.O.												
Klimentska 1207/10 Nové Mestro 110 00 Praha 1	50 000	10CZK	20	44 550	100%	50 167	50 167	10 573	-	1 751	(3 975)	-
Transdev Ré												
145 Rue Kiem L-8030 STRASSEN Luxembourg	1 642 500	10EUR	16 425	-	100%	16 425	16 425	-	16 006	8 943	-	-
Transdev Canada Inc												
1040 rue du Lux, Suite 510, Brossard, Quebec, Canada, J4Y 0E3	40 000 1001 095 062,36	CAD	102 108	382	100%	97 843	97 843	102 067	2 885	14 862	(1 145)	-
Transdev North America Inc												
720 E Butterfield Road Suite 300 Lombard IL. 60148 Etats-Unis	1 000	1USD	-	257 736	100%	478 591	275 174	50 556	617 912	66 913	2 846	22 542
Transdev Northern Europe AB												
Box 14091, 167 14 Bromma Suède	7 000 000	7,14 SEK	4 506	(2 061)	100%	65 500	-	63 358	-	-	(16 551)	-
Transdev GmbH												
Georgenstr. 22, 10117 Berlin Allemagne	25 600	1EUR	26	133 594	100%	246 500	33 073	65 000	-	73 510	17 278	-
Transdev Australasia Pty Ltd												
Level 6, 550 Bourke Street, Melbourne, VIC 3000, Australie	67 100 000	0,70 AUD	28 961	17 813	100%	196 200	142 914	49 442	-	26 878	(10 221)	-
2. PARTICIPATIONS												
Non applicable												

B) Renseignements globaux sur les filiales et participations de plus de 10% dont la valeur n' excède pas 1 % du capital de la Société Transdev Group SA

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par TDG	Cautions et avals donnés par TDG	2022		
	Brute	Nette			Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
1. Filiales détenues à plus de 50%							
1.1. Filiales françaises	1 357	1 292	306	181	-	-	2 374
1.2. Filiales étrangères	11 282	10 280	57 343	53 358	-	-	8 838
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)							
2.1. Dans les Sociétés françaises	635	23	103	-	-	-	20
2.2. Dans les Sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	-

C) Renseignements globaux sur les filiales et participations de plus de 10%

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par TDG	Cautions et avals donnés par TDG	2022		
	Brute	Nette			Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
1. Filiales							
1.1. Filiales françaises	1 583 356	493 459	240 774	181	-	-	57 374
1.2. Filiales étrangères	1 424 041	745 418	669 382	691 573	-	-	31 380
2. Participations							
2.1. Dans les sociétés françaises	635	23	103	-	-	-	20
2.2. Dans les sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	3 008 032	1 238 900	910 259	691 753	-	-	88 774

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

A l'Assemblée Générale de la société Transdev Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Transdev Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société comptabilise et évalue les titres de participation selon les méthodes décrites dans la note III.4.3 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces méthodes, à apprécier les données ainsi que les hypothèses sur lesquelles se fondent les jugements et les estimations retenus par votre société et à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225 37 4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821 55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

Comptes sociaux

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Gilles Magnan

Eddy Bertelli

Jean-Christophe Goudard

Alexandre Chrétien



3 allée de Grenelle CS20098
92442 Issy-les-Moulineaux Cedex

www.transdev.com